

PN - PE 1561

94011

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSULTATION SECTORIELLE SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL, LA
SECURITE ALIMENTAIRE ET LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

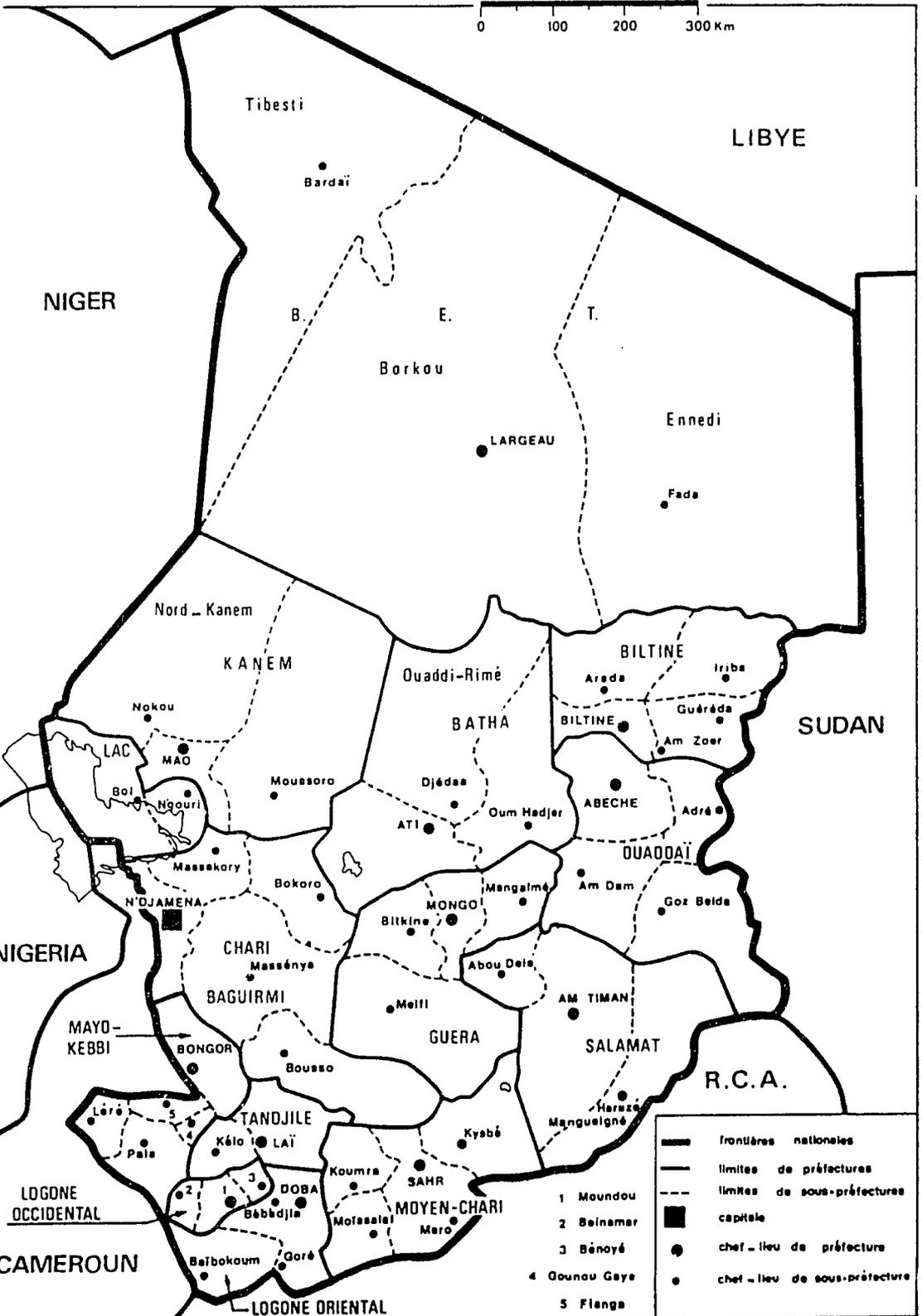
VOLUME 1 - SYNTHESE

CELLULE TECHNIQUE D'APPUI

N'Djaména - Décembre 1993

Le Gouvernement remercie la Banque Mondiale, la Coopération Française, la F.A.O. et le P.N.U.D. qui ont aidé la CTA dans la préparation des documents ainsi que dans l'organisation du Séminaire et de cette consultation sectorielle.

urces : Service du Cadastre - République du Tchad.



LISTE DES ABREVIATIONS

ACDI	Association Canadienne de Développement International
ADER	Programme d'Appui au Développement de l'Economie Rurale
AGRHYMET	Centre Agro-Hydo-Météorologique
AMTT	Projet de commercialisation et de transfert de technologies agricoles au Tchad
A.R	Année Recherche
ASSAILD	Association d'Appui à l'Initiative Locale pour le Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement des Etats de l'Afrique
BELACD	Bureau d'Etudes et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement
BET	Borkou - Ennedi - Tibesti
BID	Banque Islamique de Développement
BIEP	Bureau Interministériel d'Etudes et de Programmation
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BRSP	Bureau bilatéral de Suivi des Projets (USAID)
CAER	Compte Autonome d'Entretien Routier
CARE Tchad	ONG américaine
CASAU	Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et l'Aide d'Urgence
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEBEVIRHA	Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEFOD	Centre d'Etude et de Formation pour le Développement
CES	Conservation des Eaux et du Sol
SETIMAF	Centre de Tissage Manuel des Femmes
CFD	Caisse Française de Développement
CFPA	Centre de Formation Professionnelle Agricole
CFPR	Centre de Formation pour la Promotion Rurale
CILONG	Comité Interministériel de Liaison des O.N.G.
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNAR	Centre National d'Appui à la Recherche
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
COTON TCHAD	Société Cotonnière du Tchad
CRD	Cellule de Recherche - Développement
CREC	Club Rural d'Epargne et de Crédit
CTA	Cellule Technique d'Appui
DCPE	Document Cadre de Politique Economique
DEA	Disponibilité Energétique Alimentaire quotidienne par habitant
DED	ONG allemande
DESFRVZ	Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique
DEPA	Direction des Eaux, Pêche et de l'Aquaculture
DGRHA	Direction du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole
DHA	Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement

DIAPER	Diagnostic Permanent
DOP	Direction de l'Organisation Pastorale
DPPSA	Direction de la Promotion de la Production et de la Sécurité Alimentaire
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DRTA	Direction de la Recherche et de la Technologie Agricole
DREM	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie
DRHFRP	Direction des Ressources Humaines, de la Formation Rurale et des Programmes
DRST	Direction de la Recherche Scientifique et Technique
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
E/A	Etude/Action (ONG)
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ETA	Ecole Technique d'Agriculture
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIR	Fonds d'Intervention Rural
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board
FS	Fonds Saoudien
GMT	Grands Moulins du Tchad
GRAAP	Groupe de Recherche d'Appui à l'Autopromotion Paysanne
GTV	Gestion des Terroirs Villageois
GTZ	Agence de coopération allemande
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
IRCT	Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles
IUTE	Institut Universitaire de Technologie de l'Elevage
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
MCPT	Ministère de la Communication, des Postes et Télécommunications, chargé des relations avec la CST
MPC	Ministère du Plan et de la Coopération
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
OFNAR	Office National des Routes
OMVSD	Office de Mise en Valeur de Sategui Deressia
ONADEH	Office National de Développement de l'Horticulture
ONC	Office National des Céréales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONDR	Office National du Développement Rural
ONPT	Office National des Postes et des Télécommunications
ONHPV	Office National de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

ORSTOM	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération
OXFAM	Comité d'Oxford de lutte contre la faim
PADS	Programme d'Action pour le Développement Social
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAO	Projet d'Aménagement des Ouaddis
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
PASET	Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports
PAZS	Programme Agricole de la Zone Soudanienne
PDRI	Projet de Développement Rural Intégré
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Périmètres Irrigués du Chari
PISB	Programme Intégré de Services de Base
PMDR	Projet Multisectoriel de Développement Rural en zone sahélo - soudanienne du Tchad
PNCSA	Programme National Complet de Sécurité Alimentaire
PNE	Projet National de l'Elevage
PNLTRA	Plan National à Long Terme de la Recherche Agronomique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPDZC	Programme Prioritaire de Développement de la Zone de Concentration
PPGTV	Projet Pilote pour la Gestion des Terroirs Villageois
PRSAP	Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs
P.V.	Protection des Végétaux
RAD	Recherche Action Développement
SAP	Système d'Alerte Précoce
SECADEV	Secours Catholique et Développement
SNET	Société Nationale d'Entretien Routier
SNPV	Service National de la Protection des Végétaux
SIM	Service d'Information sur les Marchés
SODELAC	Société de Développement du Lac Tchad
SONASUT	Société Nationale Sucrière du Tchad
SPONG	Secrétariat Permanent des O.N.G.
STEE	Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité
SWISSAID	ONG Suisse d'aide au développement
UDEAC	Union des Etats de l'Afrique Centrale
UNAD	Union des Associations Diocésaines de Secours et de Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Education et l'Enfance
UNSO	United Nations Sahel Organisation
USAID	Agence de coopération des Etats Unis
VITA	Volunteers In Technical Assistance

DONNEES ECONOMIQUES SUR LE TCHAD

(Source Plan d'Orientation - An 2000)

Evolution et structure du Produit Intérieur Brut (montants en milliards de F.CFA 1990)

	1983	1990	1993	2000
Secteur Primaire	101	111	135	172
- Cultures	51	59	79	102
- Coton	10	12	13	19
- Elevage	40	40	43	52
Secteur secondaire	39	67	68	91
dont coton	8	9	10	14
Secteur tertiaire	78	127	134	166
PIB aux coûts des facteurs	218	305	337	429
Taxes indirectes	5	19	23	37
PIB au prix du marché	223	324	360	466
Croissance réelle - %	15,7	0,2	4,8	3,4

Evolution de la balance des paiements (montants en milliards de F.CFA 1990)

	1983	1990	1993	2000
Marchandises	- 8	- 27	- 28	- 21
- Exportations FOB	30	51	55	78
- dont Coton	23	27	30	39
- Importations	- 38	- 78	- 83	- 98
Services	- 20	- 51	- 50	- 46
- Recettes	13	25	28	39
- Dépenses	33	76	78	85
- Dont intérêt	- 2	- 1	- 4	- 7
Balance des biens et services	- 28	- 77	- 78	- 67
Transferts nets	43	64	68	75
Solde courant	15	- 13	- 10	8
Balance des capitaux	- 8	15	26	22
Solde général (y inclus erreurs)	5	2	16	30

Ratios significatifs

	1983	1990	1993	2000
PNB par habitant en 1000 F.CFA	57	71	73	78
Taux d'investissement %	3,0	8,4	12,0	11,4
Taux d'épargne %	5,6	3,7	7,6	11,3

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
1 - PROBLEMATIQUE ET CONTRAINTES DU SECTEUR	4
2 - OBJECTIFS ET ORIENTATIONS GENERALES	10
3 - MATRICES DE MESURES.....	16
3.1 - Production et Commercialisation.....	16
3.2 - Le Secteur de la Pêche.....	18
3.3 - Eau et son Utilisation	18
3.4 - Recherche Agronomique	19
3.5 - Protection des Cultures.....	20
3.6 - Crédit Rural.....	21
3.7 - Vulgarisation et Encadrement.....	21
3.8 - Organisation et Formation.....	22
3.9 - Sécurité Alimentaire.....	24
4 - LISTE DES PROJETS EN COURS	25
5 - PROPOSITIONS DE PROGRAMMES POUR LE MOYEN TERME.....	26
5.1 - Production et Commercialisation	26
5.2 - Le Secteur de la Pêche.....	27
5.3 - Eau et son Utilisation	28
5.4 - Recherche Agronomique	30
5.5 - Protection des Cultures.....	31
5.6 - Crédit Rural.....	31
5.7 - Vulgarisation et Encadrement.....	32
5.8 - Organisation et Formation.....	32
5.9 - Sécurité Alimentaire.....	34

INTRODUCTION

La troisième Conférence de la Table Ronde pour la République du Tchad qui s'est tenue à Genève du 19 au 20 juin 1990 (GENEVE III), a conclu à la nécessité de préparer, puis de tenir huit consultations sectorielles : éducation-formation-emploi, coopération technique, promotion du secteur privé, santé et affaires sociales, environnement et lutte contre la désertification, développement urbain, secteur transport et enfin **développement rural, sécurité alimentaire et ressources hydrauliques**.

Pour le secteur développement rural, une opération similaire avait déjà été menée en 1986: la réunion de suivi de la conférence de Table Ronde de 1985 (GENEVE II) du secteur agrosylvo-pastoral. Cette réunion de 1986 recouvrait l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts et l'hydraulique rurale, mais pas le coton.

La présente consultation sectorielle concerne **l'agriculture, la pêche, la sécurité alimentaire, et les ressources hydrauliques**. Sont donc exclus : la filière coton qui a déjà fait l'objet d'une réflexion et d'une concertation, l'élevage, qui est abordé avec les bailleurs concernés dans le cadre du Projet National Elevage (toutefois il a été décidé que la commercialisation de l'élevage devait être traitée). Cependant les domaines cités, qui ne sont pas couverts par la présente consultation sectorielle, ne peuvent être totalement ignorés parce qu'ils relèvent aussi du développement rural.

Les forêts et l'environnement font l'objet d'une autre consultation sectorielle, programmée à la même période que la présente consultation sectorielle. En raison des complémentarités évidentes entre les deux domaines traités par ces deux consultations sectorielles, une collaboration étroite a été établie entre les deux CTA afin d'introduire une bonne cohérence entre les deux documents, ainsi les deux stratégies présentées sont cohérentes et complémentaires.

La méthodologie générale, commune aux différentes consultations, est basée sur une large participation des cadres nationaux, sur l'organisation d'un séminaire à mi-parcours et enfin sur la préparation d'une documentation qui doit comprendre la stratégie, la politique sectorielle ainsi qu'un programme d'investissement; elle est destinée aux participants à la consultation sectorielle.

Le 18 décembre 1991, une réunion préliminaire s'est tenue au Ministère du Développement Rural, sous la présidence du Ministre du Développement Rural. Y participaient deux bailleurs de fonds désignés comme chefs de file - La Coopération Française et la Banque Mondiale - la FAO, désignée comme "facilitateur" pour la préparation, le PNUD, qui appuie le Gouvernement pour l'organisation de ses consultations sectorielles, ainsi que le Secrétariat d'Etat au Plan et à la Coopération. L'objectif de cette réunion était de fixer un calendrier indicatif et d'esquisser le contenu de la préparation de la consultation sectorielle.

Afin de ne pas retarder la préparation de la consultation de la réunion sectorielle, le Gouvernement a créé dès le 11 février 1992, le Haut Comité Interministériel chargé de la préparation, du suivi et de l'exécution de la consultation sectorielle, cette disposition était complétée le 17 mars par la création de la Cellule Technique d'Appui (CTA). Ce dispositif s'articule de la façon suivante :

- **Le Haut Comité Interministériel**
- **La Cellule Technique d'Appui, elle même décomposée en onze Commissions thématiques :**

- | | |
|--|--|
| 1 - Recherche Agronomique | 7 - Eau et son Utilisation |
| 2 - Protection des Cultures | 8 - Pêche et son Exploitation |
| 3 - Crédit rural | 9 - Echanges et Commercialisation des Produits Agricoles |
| 4 - Encadrement et Vulgarisation | 10 - Cadrage Macro-économique |
| 5 - Cultures Pluviales et irriguées | 11 - Sécurité Alimentaire |
| 6 - Organisation et Formation du Monde Rural | |

La CTA a bénéficié de l'appui des bailleurs de fonds chefs de file, notamment :

- **Coopération Française** : 40 hommes.mois de consultants nationaux, 7 hommes.mois de consultants internationaux et une contribution aux dépenses de fonctionnement de la CTA ;
- **PNUD** : 5 hommes.mois de consultant international "facilitateur", recruté par la FAO et la prise en charge des dépenses de la consultation sectorielle
- **Banque Mondiale** : 2 hommes.mois de consultant, une contribution aux dépenses de déplacement sur le terrain, aux dépenses du séminaire, au fonctionnement de la CTA et la reproduction des documents de la consultation ;
- **FAO** : 15 hommes.mois de consultants nationaux et une consultation dans le domaine de la pêche.

Un séminaire a été organisé les 24, 25 et 26 juin sous la présidence du Ministre du Plan et de la Coopération, son but était d'examiner le bilan-diagnostic ainsi que les orientations stratégiques proposées, d'en débattre et de collecter les avis de tous les participants. Ont participé les Ministres membres du Haut Comité Interministériel, les principaux responsables du secteur, des responsables de services décentralisés et des grands projets, des représentants des ONG et les représentants des agences de coopération représentées à N'Djaména.

Le bilan-diagnostic et les orientations stratégiques ont fait l'objet, à cette occasion, d'une présentation détaillée par le Coordonnateur de la CTA et par les porte parole des onze commissions. Les débats organisés en trois commissions et en plénière ont permis d'aborder l'essentiel des problèmes et perspectives de développement du secteur. Les conclusions et propositions formulées par la CTA dans son document ont été, dans l'ensemble approuvées par les participants sous réserve cependant qu'un certain nombre d'amendements et de compléments soient apportés

La préparation de la documentation pour la consultation sectorielle intègre donc les conclusions et recommandations du séminaire. En particulier le volume 2 - Diagnostic et stratégies - a été préparé à partir du document corrigé du séminaire.

La documentation préparée pour la consultation sectorielle comprend quatre volumes :

- **Volume 1 - SYNTHESE**
- **Volume 2 - DIAGNOSTIC ET STRATEGIES**
- **Volume 3 - PROGRAMME D'ACTION**
- **Volume 4 - CADRAGE ECONOMIQUE**

La présente synthèse est décomposée en cinq parties :

- 1 - Problématiques et contraintes du secteur
- 2 - Objectifs et orientations générales
- 3 - Matrices des mesures
- 4 - Liste des projets en cours, ayant fait l'objet d'une révision
- 5 - Récapitulatif des propositions de programme pour le moyen terme

Le Programme d'Action est le "complément opérationnel" de la stratégie présentée dans le volume 2. Il rassemble toutes les propositions sur lesquelles les bailleurs de fonds sont appelés à se prononcer. Dans chacun des 9 chapitres de la première partie - Mesures et actions - sont présentés successivement les éléments suivants :

- **Rôle de l'Etat** : rappel, sans commentaires, des fonctions pérennes de l'Etat dans le domaine considéré.
- **Mesures à prendre** : les mesures concernent tous les actes gouvernementaux dans le domaine législatif, réglementaire, institutionnel, organisationnel, économique et de l'information. Prendre une mesure n'implique donc pas d'investissement, donc de projet, ni de dépenses autres que les dépenses de fonctionnement pour les administrations chargées de les exécuter.

Ainsi présentées, les mesures constituent le **programme d'action "hors projet"** de l'administration, pour les années à venir. L'exécution de ce programme est indispensable pour créer les conditions les plus favorables d'abord pour le développement du secteur dans son ensemble, ensuite pour augmenter l'efficacité du programme d'investissement, enfin pour parvenir à un travail actif de programmation pour préparer l'avenir.

- **Révision du programme d'investissement en cours** : sont présentées sous cette rubrique, des observations, recommandations et propositions de correctifs pour les projets en cours, à la lumière des orientations stratégiques formulées dans le volume 2. Sont classés comme projets en cours, les projets effectivement en cours d'exécution sur le terrain, en 1993, ainsi que les projets déjà programmés, c'est à dire, préparés, décidés et financés. Ces observations, recommandations et propositions de correctifs sont reprises, projet par projet, dans l'Annexe - Fichier des projets en cours - préparée et mise à jour à partir du catalogue de projets de la Cellule de suivi et d'évaluation des projets du MAE.
- **Propositions de programme pour le moyen terme** : Les éléments présentés sous cette rubrique sont décomposés selon le même découpage que celui qui est adopté pour la présentation de la révision des projets en cours. Se retrouvent ainsi regroupés dans un même "sous-ensemble homogène" : la poursuite d'actions ou de projets en cours, des projets déjà préparés mais non encore financés, des actions nouvelles nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie. On parvient de cette manière à des **programmes de développement**, couvrant de façon exhaustive et cohérente le domaine concerné par la consultation sectorielle .

Les montants ne sont présentés que s'ils résultent d'une préparation de projet, faite dans les règles. Dans les autres cas une action de préparation du programme ou du projet est proposée, c'est par cette étape qu'il conviendra donc de commencer, si la proposition de programme a retenu l'intérêt d'un bailleur de fonds, à l'occasion de la consultation sectorielle.

1 - PROBLEMATIQUE ET CONTRAINTES DU SECTEUR

De bonnes performances économiques du secteur au cours de la dernière décennie.

Le secteur primaire qui regroupe essentiellement l'élevage et l'agriculture emploie encore près de 80 % de la population et contribue pour 40% environ au Produit Intérieur Brut. Mais la part du secteur primaire dans le PIB a tendance à se réduire, elle était proche de 50% au début des années 80. Sur la période 1982/1991¹, la croissance moyenne de l'économie nationale a été forte avec un taux annuel de 5,2%. La croissance du secteur primaire, pour la même période s'est située au même niveau. Ce résultat satisfaisant est dû à une très forte progression du coton sur la période, à un développement spectaculaire des "filères de diversification agricole" (oléagineux, tubercules, fruits et légumes) ainsi qu'à une très forte progression de la production céréalière dans la zone sahélienne, par extension des superficies. La production céréalière en zone soudanienne, l'élevage et la pêche n'ont progressé qu'à un rythme voisin de celui de la croissance démographique (2,3 %).

La conjonction de plusieurs facteurs expliquent les bonnes performances du secteur : une pluviométrie nettement plus satisfaisante au cours de la période 1985/92 qu'au cours des périodes antérieures, la remise en marche du pays après les événements, l'impact du programme d'investissement sectoriel, la sortie de la première crise du coton. Il n'est pas certain que ces facteurs favorables subsistent au cours de la prochaine décennie : la deuxième crise du coton se traduit par une régression de la contribution au PIB, non encore apparente dans les statistiques et le facteur climatique ne peut malheureusement faire l'objet de prévisions. C'est pourquoi la préparation de la Consultation sectorielle vient à un moment particulièrement opportun pour chercher à compenser des facteurs d'évolution négatifs ou incertains, par le renforcement des facteurs d'évolution positifs, au travers d'une politique agricole claire et d'une stratégie volontariste .

Un secteur particulièrement complexe à analyser

Depuis quelques années, la qualité des statistiques a pu être améliorée, notamment en matière de statistiques agricoles et plusieurs études ont permis de mieux comprendre les problèmes et les perspectives dans un certain nombre de domaines, cela a été le cas, par exemple, pour la recherche agronomique, la formation, l'irrigation, les zones couvertes par des projets de développement régional, etc.

Mais les lacunes restent malgré tout importantes, notamment pour les systèmes de production, la situation nutritionnelle et alimentaire, l'évaluation des actions de développement sur le terrain et la réponse (agronomique, sociologique et économique) aux innovations techniques que l'on commence à diffuser à travers les projets. Il faut ajouter le manque de recul pour apprécier les tendances lourdes de la société rurale, qui est du à l'absence de données complètes et fiables sur la période antérieure à la dernière décennie. Les efforts pour améliorer la connaissance du secteur devront donc se poursuivre, avec cependant trois priorités :

- identification et description des principaux systèmes de production,
- enquête nutritionnelle et enquête de consommation,

¹ ce taux a été calculé entre la moyenne des trois années 1982/83/84 et la moyenne des trois années 1989/90/91, afin de réduire l'effet de l'irrégularité inter annuelle.

- mise en place, avec les projets, d'un dispositif d'évaluation technique, économique et sociologique des expériences de terrain et de l'impact de la politique agricole².

Le secteur développement rural est actuellement partagé entre trois Ministères, ce qui ne simplifie pas la vision globale et intégrée du monde rural, qui lui, n'est pas segmenté selon les mêmes lignes de partage. Le BIEP est le seul organisme d'étude et de réflexion sur l'ensemble du secteur, mais son évolution progressive vers la prestation rémunérée d'études à la demande, ne lui a pas permis de jouer le rôle d'une cellule de réflexion permanente à la disposition de chaque Ministère. La question de la création d'une capacité d'analyse et de réflexion, directement rattachée à la Direction Générale du Ministère de l'Agriculture se justifie pleinement.

La réflexion stratégique et l'analyse de la politique agricole se font surtout à l'occasion de la préparation de réunions sectorielles, comme celle-ci ou celle de 1986. S'ajoutent à ces "grandes occasions", un certain nombre d'exercices sous-sectoriels qui se sont avérés très bénéfiques en terme de propositions réalisables et de participation des cadres : ont déjà été cités : le plan national de la recherche agronomique à long terme, le plan directeur de la formation à l'horizon 2000, la concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif, l'étude de la filière céréale.

Enfin, il faut rappeler que le secteur développement rural est plus complexe et diversifié que des secteurs comme la santé ou les transports. Cela impose de mener les analyses et les réflexions à trois niveaux :

- **niveau national** : relations du secteur avec la politique et la stratégie nationale,
- **niveau sectoriel** : aspects globaux tels que la politique d'intervention des services d'appui aux producteurs,
- **niveau sous-sectoriel** : ce niveau concerne d'une part les activités productives (les différentes filières) et d'autre part les fonctions d'appui aux producteurs.

L'amélioration de la connaissance du secteur ne peut donc se faire efficacement que si l'on accepte que des dossiers sous-sectoriels prioritaires puissent "avancer", sans que l'on passe nécessairement par une réflexion globale et sectorielle. Cela a déjà été fait dans le passé, et devra continuer à se faire à l'avenir, par exemple dans le domaine de la vulgarisation et de l'encadrement.

Un monde rural qui se montre prêt à évoluer

Le monde rural et le système de production apparaissent peu marqués par le changement et les innovations. Le niveau de productivité reste encore très bas ; par exemple, il n'y a pas de gains de rendement perceptibles dans les statistiques, pour les céréales en zone soudanienne et l'élevage semble plus marqué par des fluctuations d'effectifs que par une progression des taux d'extraction et des paramètres zootechniques. Il faut ajouter le grand retard accumulé, par rapport à des pays comparables, dans la diffusion de techniques et d'intrants modernes.

² Les projets agissent sur le milieu rural qui réagit, ils disposent de cadres et d'agents capables d'analyser et de décrire ce qui se passe, en outre ils sont les principaux instruments d'application de la stratégie de développement, en conséquence les projets sont des observatoires privilégiés du monde rural et de son évolution.

Cependant, cette vision trop "figée" du monde rural doit être révisée ; en effet de nombreux signes montrent qu'une dynamique est en train de se créer et cela malgré un environnement encore difficile. Les créations d'organisations de producteurs ou d'usagers se multiplient et deviennent les partenaires incontournables des services et des structures de projet.

Cette organisation du monde rural ne se fait pas sans problèmes ni même sans échecs et l'impact économique de ces activités associatives est encore limité ; mais le mouvement est maintenant lancé sur l'ensemble du territoire ; il constitue indéniablement le fait majeur du secteur et aussi l'espoir d'une plus grande efficacité des efforts faits pour le développement.

Le mouvement associatif et coopératif apporte une réponse concrète à la responsabilisation du monde rural et, à terme, au désengagement progressif de l'Etat des activités de service ou de promotion. Mais dans le court et le moyen terme il faudra éviter de freiner le mouvement, en ne limitant pas les interventions publiques pour créer des conditions encore plus favorables à ces organisations, pour la formation et le conseil et aussi pour orienter les financements vers ces nouveaux opérateurs.

D'autres signes d'une évolution positive du monde rural méritent d'être soulignés : le développement spontané des fruits et légumes et de formes d'irrigation privée, le développement de l'arachide et du sésame, la plantation de palmiers dans le BET, l'intensification culturale dans les Ouaddis, la reconstitution rapide de l'élevage camélin dans le BET et le nord Batha, l'autonomisation réussie de plusieurs périmètres villageois.

Une réduction globale de l'insécurité alimentaire, mais la permanence de groupes en insécurité chronique

La période 1985/92 a connu plus de campagnes agricoles assez bonnes ou même très bonnes, que de mauvaises années, cela a permis d'aboutir à une situation actuelle d'autosuffisance globale en céréales de base. Il faut ajouter une faible mais réelle diversification de l'alimentation, grâce aux progrès enregistrés pour les cultures oléagineuses, les tubercules, maïs, surtout, pour les fruits et les légumes.

La situation catastrophique du pays au lendemain des événements, aggravée par l'épisode de sécheresse de 1984, a nécessité un immense effort de l'Etat et de la communauté internationale pour mettre en place un programme d'aide d'urgence. Le dispositif s'est avéré efficace et a pu, depuis, être amélioré, notamment par la création du CASAU, l'amélioration de l'alerte et la rationalisation de l'achat, du stockage et de la distribution des aides. La campagne de 1990 a été l'occasion de constater que le dispositif pouvait se mobiliser à nouveau pour des volumes conséquents d'aide alimentaire.

Il n'en reste pas moins que, même en bonne année, une frange défavorisée de la population n'a pas accès à une alimentation "minimale" et que la malnutrition, surtout chez les mères et les jeunes enfants, est toujours considérée comme un problème majeur de santé publique. Ces groupes sont constitués de personnes et familles sans ressources, de familles nombreuses avec ressources limitées ; ils sont principalement localisés dans les grandes agglomérations et dans la zone sahéenne. Le dispositif d'alerte actuel parvient à identifier les micro-zones d'insécurité (cantons) et à programmer les aides vers celles-ci.

S'ajoutent à ce noyau de population socialement défavorisée, un autre groupe, plus difficile à identifier, à localiser et à dénombrer, qui est constitué de familles en insécurité conjoncturelle ; ils ne peuvent satisfaire leurs besoins élémentaires en mauvaise année, particulièrement pendant la période de soudure. La solution aux problèmes de ce second groupe peut être significativement améliorée par l'adoption de stratégies de développement rural orientées vers la sécurité alimentaire.

En revanche pour le premier groupe, la solution à terme passe par la création d'emplois et le maintien, pendant encore un certain temps, du dispositif d'aide alimentaire, même s'il n'y a pas de situation d'urgence généralisée.

Des obstacles au développement rural qui relèvent d'autres secteurs

Le développement du secteur développement rural ne peut se faire indépendamment de l'action d'autres Départements ministériels, en effet les principaux handicaps à lever concernent :

- **le mauvais état du réseau routier** : l'important effort financier qui a été entrepris doit absolument être poursuivi sans retard et inclure l'axe du Salamat ; plus encore, cet effort doit être complété par la mise en place d'un système efficace d'entretien et par la création (et également l'entretien) de pistes rurales ; ce dernier volet pourrait être pris en charge par le Département.
- **l'éducation primaire dans les zones rurales** : l'alphabétisation fonctionnelle reste une solution indispensable dans le moyen terme, mais il ne faut pas oublier que la solution durable et satisfaisante au problème du niveau d'éducation des paysans est la scolarisation primaire généralisée dans les zones rurales.
- **la simplification et l'allègement des taxes** : celles-ci freinent les échanges de certains produits, par la complexité des démarches, par leur niveau excessif qui encourage la fraude massive et les prélèvements abusifs ; ce problème affecte particulièrement la pêche, l'élevage et l'exportation d'arachide.
- **l'insécurité** : elle empêche toute accumulation de biens : greniers à mil par exemple.

La solution à ces problèmes relève certes d'autres Départements ministériels, mais les mesures à prendre et les actions à mener pour les résoudre font partie de la politique agricole, à ce titre le Ministère de l'Agriculture doit participer à la définition et la programmation des solutions et assurer un suivi de leur exécution.

Des possibilités importantes d'accroissement de la production, si les conditions favorables sont créées

Des possibilités considérables d'accroissement de la production disponible existent, mais pour les mobiliser il faudra d'abord améliorer l'organisation des marchés et adapter les services d'appui aux exigences et priorités de chacune de ces possibilités ; elles comprennent principalement :

- l'extension des superficies céréalières dans la zone sahélo-soudanienne et sahélienne,
- l'intensification des céréales et des cultures associées dans la zone soudanienne,
- le développement de l'arachide pour le marché intérieur et les pays voisins, ainsi que du sésame pour l'exportation vers l'Europe,

- le développement des fruits et légumes, dans les petits périmètres privés et villageois ainsi que les ouaddis et polders traditionnels, principalement en zone sahélienne,
- inciter les pêcheurs du système Logone/Chari/Lac à commercialiser davantage de poissons sur le sol national,
- relancer l'exportation des animaux en levant tous les obstacles à leur circulation.

Une agriculture qui reste très vulnérable aux aléas climatiques

La pluviométrie relativement clémente de ces dernières années ne doit pas faire oublier la particulière vulnérabilité du système productif agricole aux aléas climatiques ; des épisodes extrêmes comme ceux que le pays a connu en 1984 et au début des années 70 peuvent revenir. Or, peu de progrès ont pu être enregistrés en sécurisation de la production. Le fonctionnement des grands périmètres irrigués a été un échec. Les expériences de périmètres villageois et d'amélioration de l'irrigation traditionnelle sont certes encourageantes, mais l'impact sur la production est encore faible. La culture irriguée des légumes est rentable, en revanche la culture de céréales irriguées telles que le riz ou le blé est plus difficilement viable, parce que ces productions ne sont pas protégées et souffrent donc de la concurrence des produits importés à bas prix. La production de céréales dans les périmètres irrigués est possible, si le producteur peut pratiquer aussi des légumes.

L'irrigation n'est pas le seul moyen de sécuriser la production, il existe de nombreuses techniques d'utilisation de l'eau, mais celles-ci restent à tester avant d'évaluer leur intérêt et de réaliser des programmes de grande ampleur : amélioration des cultures de décrue, valorisation des eaux de ruissellement, conservation des eaux et des sols, aménagements extensifs dans les défluent du Logone, etc.

Il faut aussi signaler la possibilité de sécuriser les cultures pluviales en utilisant des variétés à cycle court, mais là encore ce type de solution reste à mettre au point.

Des ressources en eau importantes, mais inégalement réparties et encore mal connues

Le développement de l'irrigation ne bute pas sur des problèmes de disponibilités en eau, mais plutôt sur des problèmes de coût d'aménagement, de charges récurrentes, d'organisation de l'entretien et d'acceptation du versement d'une redevance suffisante. Pour les utilisations plus extensives des eaux de ruissellement, en vue d'améliorer l'agriculture pluviale, les données hydrologiques font défaut.

Excepté certaines parties du BET, les ressources en eau souterraines permettent de créer partout des points d'eau pour les villages ou les troupeaux. Les programmes d'hydraulique villageoise de la dernière décennie ont permis de rattraper une partie du retard accumulé, mais il faudrait accélérer encore le rythme de réalisation pour atteindre en 2010 l'objectif d'un point d'eau par localité de plus de 300 habitants. Les besoins en points d'eau pastoraux sont loin d'être satisfaits, mais il appartient aux services de l'élevage de les préciser et de créer les conditions de leur gestion par les usagers.

Des institutions à adapter

L'organisation des services du Ministère et des organismes sous tutelle est encore largement conditionnée par un contexte antérieur dans lequel l'Etat intervenait davantage. Le transfert au secteur privé des activités productives ou commerciales est bien engagé, en revanche, les services publics rendent de nombreux services "marchands" :

- l'ONC n'intervient plus pour réguler les marchés et les opérations d'achat et de vente (renouvellement technique du stock de sécurité) se font par appel d'offres,
- l'ONADEH n'a plus d'activités,
- l'ONDR distribue de l'équipement à crédit, mais une étude doit bientôt réexaminer l'ensemble de ses fonctions,
- le FIR n'a (presque) jamais joué le rôle d'un opérateur financier,
- la SODELAC fournit toute une gamme de services aux agriculteurs et commercialise des intrants et des produits (pomme de terre),
- le BIEP est prestataire de service,
- la DPVC distribue des produits et des équipements aux brigades villageoises et fait des traitements, en cas d'urgence,
- **les projets financés sur argent public** distribuent des intrants et de l'équipement à crédit.

La situation financière de la majorité des organismes sous-tutelle est difficile, en raison principalement d'activités économiques mal maîtrisées ; elles nécessiteront des opérations d'assainissement et de restructuration, dont certaines ont déjà été réalisées ou sont programmées (OMVSD, ONDR, ONC). Les services publics d'appui aux producteurs constituent chacun, par leur expérience, leur personnel, leur organisation et leurs équipements, une capacité d'intervention qui n'a pas d'équivalent ni dans le secteur privé ni dans les organisations paysannes. Il s'agit dans la majorité des cas de redéfinir les missions à court et à long termes, de reconstituer la capacité d'intervention, par l'assainissement et la restructuration et de renforcer certains moyens en fonction des besoins des missions redéfinies.

2 - OBJECTIFS ET ORIENTATIONS GENERALES

Le Plan d'Orientation à l'an 2000

Le Ministère du Plan et de la Coopération a préparé un Plan d'Orientation à l'Horizon 2000, qui a été approuvé par le Gouvernement. Ce plan de développement à long terme "se propose de guider l'évolution du pays vers l'an 2000 en essayant de mieux orienter les changements économiques et sociaux. Il cherche particulièrement à impulser une trajectoire de développement qui tienne compte de nos réalités, contraintes et potentialités. Il ne se veut nullement un plan impératif, car celui-ci a montré ses limites."

Les axes majeurs de la **politique de développement** que le Gouvernement entend mener sont :

- Assurer la promotion de la population pour lui permettre de maîtriser les changements culturels, sociaux, économiques et technologiques auxquels le pays aura à faire face,
- Augmenter la production en modernisant les structures afin de favoriser la croissance économique,
- Restaurer les équilibres économiques et financiers afin de maintenir une croissance économique saine.

Le Gouvernement a fixé la **promotion des ressources humaines** comme la finalité de son Plan d'Orientation, c'est ainsi qu'il se propose d'affecter vers l'an 2000, 20% des dépenses budgétaires à l'éducation et 10% à la santé et d'atteindre à cette même échéance l'objectif de 60% de scolarisation dans le cycle élémentaire. Pour atteindre cet objectif de développement humain, la stratégie de développement s'articule à trois niveaux successifs : les stratégies d'approche, les stratégies d'appui et enfin les stratégies sectorielles.

Les **stratégies d'approche**, ont pour objet de créer les conditions favorables à l'activité économique. Ainsi, en plus de refondre le cadre social³ afin de promouvoir l'initiative privée, le Gouvernement se propose de mettre en oeuvre une stratégie de commercialisation de la production et une stratégie de régionalisation du développement économique.

Les **stratégies d'appui** visent à lever les blocages les plus importants qui font actuellement obstacle à la relance de l'activité économique ; elles concernent essentiellement les infrastructures de transports, d'eau, d'énergie et de communication.

Les **stratégies sectorielles** sont axées sur la rationalisation et l'augmentation de la production économique dans les secteurs de l'**agriculture**, de l'élevage, du coton, des mines et de l'industrie. Les problématiques de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'hydraulique doivent être intégrées dans une stratégie de développement rural, dont les principales orientations sont les suivantes :

- associer les producteurs au développement de leur propre milieu, en encourageant les groupements à vocation coopérative,

³ codes des marchés publics, des investissements, du commerce, des impôts, minier, foncier, forestier, de l'eau.

- augmenter, sécuriser, et diversifier la production vivrière par un meilleur encadrement, par l'intensification des cultures et l'aménagement de terres nouvelles,
- assurer la protection des ressources naturelles,
- promouvoir le développement des échanges par le désenclavement et l'amélioration des circuits de commercialisation, par des systèmes d'information sur les marchés, des systèmes de prévision et d'alerte et par le stockage dans les zones de production,
- l'amélioration des institutions par la voie de la décentralisation sur le terrain.

Ces orientations générales sont complétées par des orientations spécifiques à chaque composante du secteur développement rural : agriculture, hydraulique rurale et agricole.

Enfin le Plan d'Orientation indique que le Gouvernement accordera une attention particulière à la **sécurité alimentaire** en prenant les mesures appropriées au niveau de la production, du stockage, du transport et de la commercialisation des produits alimentaires.

La deuxième partie du volume 2 - diagnostic et stratégies - présente les **orientations stratégiques pour le développement rural**⁴, la **sécurité alimentaire** et les **ressources hydrauliques**. Elles précisent et complètent celles qui ont déjà été retenues par le Gouvernement dans son Plan d'Orientation, tout en respectant la philosophie de développement qui l'inspire.

L'horizon retenu est l'an 2000, afin que les propositions sectorielles se situent dans le même cadre que la prospective nationale.

Un contexte économique incertain

En juillet 1987, le Gouvernement a adopté un premier programme d'ajustement structurel, qui a reçu l'appui du FMI, de la Banque Mondiale et de la BAD. Ce programme avait pour objectif de réaliser une croissance soutenue, d'abord en stabilisant la situation financière du pays et de l'Etat et ensuite en procédant à des réformes structurelles du système économique national. Cette nouvelle politique économique a été exprimée la première fois dans le document cadre de politique économique de 1987 (DCPE), il a été suivi par deux autres DCPE, dont le dernier en 1990, pour la période 1990/92.

La politique économique décidée et appliquée dans ce cadre, a permis d'enregistrer des résultats encourageants pour la stabilisation (maîtrise de l'inflation, déficit public, balance des paiements) et aussi pour la croissance. L'évolution récente des finances publiques est sans doute nettement moins favorable.

Le développement du secteur à l'horizon 2000, qui est un horizon à moyen-long terme, sera largement conditionné par l'évolution de la situation économique à court terme et aussi par la rapidité avec laquelle les grands équilibres pourront être restaurés. Il est possible que la croissance ne soit pas encore vraiment affectée par la dégradation récente de la situation, mais, sans changement notable dans le court terme, la croissance risquerait d'être durablement affectée.

⁴ à l'exception de la filière coton, de l'élevage et des ressources naturelles qui sont traitées dans un autre cadre que la présente consultation sectorielle.

En tout état de cause toute politique de restauration des équilibres est un préalable indispensable à une croissance soutenue du secteur sur la période, cependant les mesures de rigueur peuvent dans le court terme être des handicaps supplémentaires, si les mesures ne sont pas préparées en cohérence avec la politique sectorielle :

- **Le renforcement du système fiscal** ne devrait pas se traduire par une aggravation des contraintes sur certaines filières, au contraire il devrait être l'occasion d'optimiser le niveau de taxation de manière à maximiser la recette publique, de simplifier les formalités, de réduire l'incertitude et d'améliorer la transparence pour les opérateurs, de lutter contre la fraude et les prélèvements abusifs, qui se nourrissent d'un système fiscal inadapté et excessif.

Cela implique que s'instaure rapidement une collaboration entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances.

- **Le niveau trop élevé et la continuation de l'aggravation de la dette publique**, pourraient imposer une limitation du volume des investissements, en tout cas obliger à revoir certaines orientations. En effet, la réduction de la dette se fera en limitant le recours au financement des projets par des prêts, particulièrement les prêts dont les conditions ne sont pas concessionnaires. En outre, il sera nécessaire d'être plus sélectif dans le choix des projets, en sélectionnant davantage de projets à bonne rentabilité, qui généreront un flux de revenus susceptible de compenser les remboursements.

L'effet négatif de telles mesures, imposées par les circonstances, pourrait être compensé par un plus grand recours à l'épargne nationale. Il y a cependant peu de chances pour que la collecte directe d'épargne puisse apporter un volume significatif de ressources dans le court et même dans le moyen terme ; c'est pourquoi il faudra privilégier une autre forme de collecte, indirecte : la participation des producteurs et usagers aux investissements qui les concernent, par le travail contre la nourriture, par des apports en numéraire et par des crédits à moyen terme.

- **La réduction du déficit budgétaire** va retarder l'échéance de l'équilibre budgétaire et donc de la réalisation des objectifs inscrits dans le Plan d'Orientation, par exemple ceux qui concernent le soutien aux secteurs éducation et santé. Pour le secteur développement rural, cela signifie moins de moyens de fonctionnement pour les services publics, l'impossibilité de subventionner les entreprises publiques du secteur (par exemple la contribution budgétaire au fonctionnement de l'ONDR) et, enfin, la nécessité de répercuter sur les bénéficiaires les charges récurrentes générées par les projets.

Le contexte économique difficile dans lequel va se trouver le secteur, pendant quelques années, justifierait des financements de type hors projet, qui auraient le double objectif d'une aide budgétaire au cours d'une période difficile et de l'appui à la mise en application des mesures de restructuration qui s'imposent au secteur.

Le soutien à la dynamique du mouvement associatif et coopératif

La politique sectorielle est basée sur la **responsabilisation** des paysans pour tous les choix de productions, de techniques et de formes d'organisation, sur leur **participation** aux décisions et aux interventions qui les concernent et enfin sur leur **organisation**.

La concertation nationale sur le mouvement coopératif et associatif au Tchad a permis à des producteurs de s'exprimer ; ses conclusions et recommandations inspirées par les revendications du monde paysan et aussi par l'expérience récente constituent la base de la politique nationale de promotion du monde rural.

Les principes à appliquer sont la libre adhésion des producteurs, la reconnaissance par l'Etat et par les opérateurs, la prise en charge des frais de fonctionnement et l'autonomie de gestion. Les moyens de la promotion seront l'information, la formation, la vulgarisation technique et le conseil, l'accès au crédit, la priorité dans la fourniture de services et, si cela se justifie, l'aide à l'investissement productif.

Sont concernées ici les organisations de producteurs dont l'objectif est principalement économique. Elles se distinguent des organisations à vocation communautaire, telles que les associations d'usagers ou les collectivités locales, pour lesquelles tous les membres d'une communauté se regroupent pour gérer une ressource, une infrastructure, un équipement ou des services communs (terroir, point d'eau, piste, etc.).

La promotion de ce deuxième type d'organisation ne sera pas oubliée, notamment dans le cadre de l'autogestion des points d'eau et dans la mise en pratique de l'approche "gestion des terroirs villageois".

La redéfinition du rôle de l'Etat

Le désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales est une option déjà prise, sa mise en application se poursuivra. L'Etat conservera ses fonctions législatives et réglementaires (y inclus la fonction de contrôle), la définition de la politique sectorielle ainsi que la définition et la réalisation de programmes d'investissements publics, sous-tendus par des stratégies.

Il reste l'ensemble des activités d'appui aux producteurs et aux opérateurs, pour lesquelles le partage des responsabilités entre les services publics, le secteur privé et les organisations paysannes (actuelles et futures) devra faire l'objet d'une révision. Il convient d'abord de redéfinir les fonctions pérennes de l'Etat et ensuite par confrontation avec la capacité effective d'intervention des secteurs privé et associatif, de programmer des transferts de responsabilité. Ce processus se réalisera par étapes successives.

Le monde rural n'est pas encore très organisé et la capacité d'intervention du secteur privé est encore faible. Tant que les secteurs privé et associatif ne seront pas en mesure, partout, de prendre en charge les activités de service qui leur reviennent, l'Etat aura la double responsabilité d'assurer la promotion de ces secteurs, afin de créer les conditions du transfert de responsabilités et aussi de fournir aux producteurs, en plus des services qui doivent rester publics, les services indispensables au développement rural.

La promotion des secteurs privé et associatif se fera par l'amélioration de l'environnement législatif, institutionnel et économique, par l'information et la formation des intéressés, particulièrement des responsables et par le conseil pour l'organisation et la gestion des activités.

L'organisation et le renforcement des services publics d'appui aux producteurs ne peuvent se définir seulement sur la base de principes, il faut en effet trouver pour chaque activité, le compromis entre le degré d'utilité pour le producteur et les contraintes financières de l'Etat. C'est le but des stratégies de production et des stratégies d'appui, présentées dans cette deuxième partie, de dégager ces compromis réalistes.

La mise en œuvre des stratégies d'appui, implique la redéfinition des missions de chaque service (Directions du Ministère et entreprises publiques du secteur) et si nécessaire la réalisation d'opérations de réorganisation ou de restructuration.

La priorité à l'amélioration de l'efficacité des marchés

Les possibilités d'accroissement des productions sont conditionnées, dans l'ordre : 1°) par l'existence d'un marché, 2°) par la compétitivité du produit national sur ce marché, 3°) par la capacité des opérateurs à saisir ces "opportunités", 4°) par la capacité du producteur à répondre à la sollicitation des opérateurs.

La levée des obstacles qui pèsent sur les échanges et l'amélioration de l'efficacité du commerce privé permettront d'obtenir des résultats dans le court et le moyen terme et on créera les conditions d'une bonne répercussion des incitations du marché sur le producteur, ce qui est loin d'être le cas actuellement. La mise en oeuvre de cette politique d'amélioration de la commercialisation se fera en concertation avec les professionnels et leurs organisations. La Chambre de Commerce est appelée à jouer un rôle important dans l'animation de cette concertation.

La régionalisation des options de production

Le Tchad a la chance de disposer d'un large éventail de possibilités agronomiques, zootechniques et halieutiques. Par une politique de régionalisation des stratégies de développement, il sera possible de tirer un meilleur parti des avantages régionaux relatifs.

Par exemple, la zone sahéenne est structurellement déficitaire en céréales et les ressources en terre y sont considérables, il est donc possible d'encourager l'extension des superficies, de préférence dans le sud de la zone sahéenne où les aléas climatiques restent acceptables, en revanche dans le nord de la zone sahéenne il sera préférable d'améliorer l'élevage.

Cet exemple simple montre qu'il faut bien définir les productions à encourager par région. Il ne s'agira ni de soutenir toutes les productions dans toutes les régions, ni d'aboutir à une répartition "dirigiste" des productions par région. Cette politique de régionalisation vise à mieux préciser les priorités pour les interventions publiques, en fonction des besoins et réalités de chaque région.

Le gouvernement avait fait le choix d'une organisation régionale de l'appui aux systèmes de production. Cette stratégie avait été présentée à la réunion sectorielle de 1986, elle a débouché sur la prééminence des projets de développement régional dans le programme d'investissement du secteur. Il faudra s'assurer d'une bonne cohérence entre ces projets de développement régional et les priorités retenues pour les différentes régions.

L'augmentation de la productivité du travail

L'évolution démographique en cours se traduit par une diminution relativement rapide du nombre d'urbains par rural. Il y a donc là une exigence d'augmentation de la productivité du rural. La productivité du rural a progressé, lentement; depuis dix années, mais d'ici l'an 2000 il sera nécessaire de changer de rythme. Pour y parvenir il faudra associer l'amélioration des techniques et le développement plus rapide de productions qui rémunèrent mieux la journée de travail.

Les orientations qui permettront les gains de productivité sont l'intensification des cultures en zone soudanienne, la diffusion de la culture attelée dans la zone sahélo-soudanienne, la poursuite de la diversification agricole, l'accroissement significatif du taux d'extraction de l'élevage bovin, le développement des petits élevages et, enfin, la vulgarisation technique.

Pour le plus long terme, il faudra tabler sur l'éducation élémentaire dans les zones rurales, la formation des paysans et l'investissement productif par le crédit.

Le crédit est un puissant moyen de modernisation de l'agriculture, mais l'expérience a montré que les conditions d'un développement durable et viable du crédit étaient le professionnalisme des opérations de crédit, l'apprentissage des emprunteurs aux règles du crédit et la décentralisation. L'objectif est de soutenir les expériences en cours de crédit décentralisé, de se doter d'une capacité d'évaluation et d'analyse et d'organiser l'échange d'information pour améliorer l'efficacité des nouvelles institutions financières.

3 - MATRICES DE MESURES

3.1A - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION (Filières agricoles et d'élevage)

MESURES	Organisme responsable et Calendrier
PC 01 - Amélioration du système d'entretien routier	
• création d'un compte autonome d'entretien routier	MTPT
• privatisation des travaux d'entretien routier	MTPT
• limitation à 4725 km du réseau national dont l'entretien est pris en charge par l'Etat	MTPT
PC 02 - Poursuite de la réhabilitation routière	
• Accès au Salamat	MTPT
• Un millier de kilomètres de desserte agricole	MTPT
PC 03 - Créer à la DGRHA une capacité de maîtrise d'ouvrage en pistes rurales	MAE/DGRHA 1994/96
PC 04 - Etudier un système d'entretien des pistes rurales et le tester	
• Définition d'une politique à court et à long terme pour l'entretien des pistes rurales	DGRHA 1994
• Mise en oeuvre	MAE/DGRHA à partir de 1995
PC 05 - Mise en oeuvre effective des mesures arrêtées pour les produits agricoles	
• Mise en place d'un système de suivi impliquant les agents du secteur et les opérateurs	BRSP/Projets d'appui 1993
• Appliquer le décret N°304/PR/93 du 8 juin 1993 dans toute son intégralité	Ministère de l'Intérieur 1993/94
• Poursuite de la mise au point de mesures.	BRSP/Projets d'appui 1994/95/97
• Organisation des professionnels pour leur implication	BRSP/Projets d'appui/Chambre de Commerce 1995
• Facilitation du transit international	Ministères concernés 1994
• Mise en oeuvre du programme d'action et du dispositif interministériel de prise de décision concernant l'élevage.	Ministère de l'Elevage/PNE 1994/97
PC 06 - Améliorer l'accès des commerçants au crédit	
• Analyse des difficultés rencontrées pour l'obtention de crédits	Ministère du Commerce/Chambre de Commerce 1994
• Information réciproque entre les opérateurs et les banques,	Chambre de Commerce 1994/95
• Encourager l'assurance pour les expéditions à l'étranger	Chambre de Commerce 1994/95
• Etudier la possibilité de crédits nantis sur stocks céréaliers en tierce détention.	Ministère du Commerce 1995
• Etudier des formules de crédit adaptées aux investissements des commerçants céréaliers	Ministère du Commerce/Chambre de C.1995

3.1B - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION (Filières agricoles et d'élevage)

MESURES	Organisme responsable et Calendrier
PC 07 - Améliorer l'information sur les marchés	
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place la solution choisie pour regrouper le système d'information sur les marchés dans une seule institution. 	MAE/DSA/ONC/Ministère du Commerce/Chambre de Commerce 1994
<ul style="list-style-type: none"> Elargir le système, par étapes, aux autres produits agricoles. 	Institution chargée de gérer le SIM 1995/96
PC 08 - Création au MAE d'une capacité de suivi des filières agricoles	
<ul style="list-style-type: none"> Participation de la Cellule de suivi de la politique et du programme sectoriel, à l'élaboration des Schémas Directeurs de développement régional 	MAE/Cellule de suivi - à partir de sa création
PC 09 - Réduction de la pression fiscale et simplification des démarches	
<ul style="list-style-type: none"> Création d'un comité interministériel pour la concertation sur les mesures à prendre et la prise de décision 	Organismes cités 1993
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un projet d'appui (volet du PNE) 	Ministère de l'Elevage/PNE début 1994
PC 10 - Organisation des professionnels par filière	
<ul style="list-style-type: none"> Création d'une Cellule d'Appui au sein de la Chambre de Commerce 	Chambre de commerce/PNE 1994
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un projet d'appui à la Cellule 	Chambre de Commerce/PNE 1994
PC 11 - Amélioration du rapatriement des fonds	
<ul style="list-style-type: none"> Recherche d'un accord inter-bancaire pour le rapatriement des fonds 	Banques nationales/ministère du commerce 1994/95
<ul style="list-style-type: none"> Généralisation du crédit documentaire 	Ministère du Commerce/Chambre de Commerce/ Banques 1994/95
PC 12 - Création d'un système d'information	
<ul style="list-style-type: none"> Création à la Chambre de Commerce d'un système d'information 	Chambre de Commerce 1995
PC 13 - Organisation de la filière sésame	
<ul style="list-style-type: none"> Etude de marché et analyse de la capacité nationale à répondre aux possibilités commerciales. 	MAE 1994
<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un programme d'action pour la relance de l'exportation 	MAE 1994

3.2 - LE SECTEUR DE LA PÊCHE

MESURES	Organisme responsable et Calendrier
PE 01 - Arrêter la politique nationale vis à vis des professionnels étrangers	
• Préparation d'une analyse comparative des principales options	DEPA 1994
• Détermination des implications en matière fiscale, tarifaire, de surveillance et de services d'appui.	DEPA 1994
PE 02 - Lever les obstacles à la commercialisation des produits de la pêche dans le marché intérieur	
• Constituer un comité interministériel	Ministères concernés 1994
• Désigner le ou les cadres nationaux qui formeront une équipe avec l'expert international	DEPA 1994
• Recruter un expert international	DEPA 1994

3.3 - EAU ET SON UTILISATION

MESURES	Organisme responsable et Calendrier
EU 01 - Mettre à jour périodiquement les priorités en matière de mesures hydrométrique et de suivi des ressources en eau	DREM/Bureau de l'eau - Permanent
EU 02 - Préciser le partage des tâches entre les divers services concernés	DOP/DHA 1994
EU 03 - Définir pour les points d'eau les systèmes d'exploitation les mieux adaptés	
• Evaluation technique et économique des différents types de points d'eau	DHA 1994
• Cartographie des ressources exploitables et définition des techniques de mobilisation à promouvoir	DHA/ONDR 1994/95
EU 04 - Adopter et faire appliquer le principe d'une redevance pour l'eau	
• Mise au point de la réglementation.	DHA 1994
• Etudes pour la tarification	DHA 1994
• Mise en application	DHA à partir de 1995
EU 05 - Suivi de la politique de gestion des points d'eau pastoraux et villageois	DHA à partir de 1993
EU 06 - Assurer le suivi des performances techniques et économiques des différents types d'aménagement hydro-agricole	
• Création au sein de la DGRHA d'une capacité de suivi des aménagements	DGRHA 1994/95
• Organisation de l'échange d'information	DGRHA à partir de 1995

3.4 - RECHERCHE AGRONOMIQUE

MESURES	Organisme responsable et Calendrier
RA 01 - Adoption du PNLTRA	MAE 1993
RA 02 - Mise en place du dispositif de coordination nationale et de suivi	
• Redynamisation du CNRST/DRST	MAE et autres Ministères 1994
• Création d'un organe de coordination et d'orientation de la recherche en développement rural	MAE 1994
• Redynamisation de la DRTA	MAE/DRTA 1994/95
• Création d'un comité national des programmes	MAE/DRTA 1994
• Création des conseils régionaux	MAE/DRTA 1994
• Etablissement des critères de suivi et d'évaluation des programmes de recherche	DRTA 1994
RA 03 - Elaboration d'un plan de développement des ressources humaines	
• Accord entre les institutions de recherche et la direction des bourses sur les types de formation à favoriser	DRTA 1994
• Renforcement des institutions de recherche agronomiques par le transfert de cadres nationaux travaillant en dehors de la recherche	DRTA/ONDR/SODELAC 1995
• Concertation entre institutions de recherche et la DRHFRP	DRTA/DRHFRP 1995
• Définition des processus d'évaluation des travaux des chercheurs	DRTA 1995
• Mise au point de critères d'évaluation des résultats	DRTA 1994/95
RA 04 - Renforcement de la collaboration internationale	MAE/DRTA permanent
RA 05 - Préparation et adoption du plan d'extension des centres de recherche	
• Extension des compétences de la station de Gassi à tous les domaines de la recherche	DRTA 1995/96
• Création à moyen terme d'une station de recherche à Abéché et d'une à Faya et d'un point d'appui à Am Zoer	DRTA à partir de 1997
RA 06 - Elaboration d'une politique semencière nationale et d'un plan semencier	
• Réalisation d'une étude des conditions de distribution optimales	Projet 1994
• Etude des besoins et capacités réelles pour satisfaire la demande	Projet d'assistance à la production semencière 1994
• Formulation de la politique semencière et approbation	MAE fin 1994
• Détermination et exécution des actions de soutien à la filière	MAE 1994

3.5 - PROTECTION DES CULTURES

MESURES	Organisme responsable et Calendrier
PV 01 - Réorganisation de la protection des cultures	
<ul style="list-style-type: none"> • Schéma de réorganisation 	MAE mi-1994
<ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation 	MAE/DPVC/ONDR 1994/95
PV 02 - Transcription dans les faits du choix de la lutte intégrée	
<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement avec la recherche agronomique de protocoles pour l'identification des méthodes de lutte intégrée 	DRTA/DPVC 1994
<ul style="list-style-type: none"> • Protocole avec le CNAR pour l'établissement d'une base de données 	DPVC/CNAR 1995
PV 03 - Révision de la législation en vigueur concernant le contrôle phytosanitaire	DPVC 1994
PV 04 - Elaboration et mise en vigueur de la politique de protection des cultures	
<ul style="list-style-type: none"> • Définition du partage des tâches et des charges 	MAE/DPVC/ONDR 1994
<ul style="list-style-type: none"> • Protocole d'accord entre la DPVC, l'ONDR et les structures ou projets 	MAE/DPVC/ONDR/... 1994

3.6 - CREDIT RURAL

MESURES	Organisme responsable et Calendrier
CR 01 - Mettre en place un dispositif de concertation, de suivi et d'appui	
• Définition du dispositif de suivi	MAE 1994
• Réorganisation du FIR	MAE/FIR 1994/95
CR 02 - Législation et réglementation pour les institutions financières rurales	Banque Centrale 1994
CR 03 - Harmonisation des conditions de crédit pour le matériel et les intrants	
• Inventaire	MAE 1994
• Organisation d'un séminaire pour élaborer un code de conduite	MAE/intervenants du crédit - fin 1994
• Mise en vigueur et suivi du code de conduite	MAE/ Dispositif de suivi à partir de début 1995
CR 04 - Etude de faisabilité de systèmes limitant les risques	MAE 1994
CR 05 - Désigner le ministère des finances comme tutelle des sociétés de crédit et la Banque Centrale comme organe chargé de leur supervision	Ministère des finances 1994

3.7 - VULGARISATION ET ENCADREMENT

MESURES	Organisme responsables
VE 01 - Elaboration et mise en place d'un système national de vulgarisation	MAE à partir de 1994
VE 02 - Restructuration de l'ONDR	MAE 1994
VE 03 - Restructuration de la SODELAC	MAE 1994

3.8 A - ORGANISATION ET FORMATION

MESURES	Organisme responsable et Calendrier
OF 01 - Mettre en place les structures de concertation et de suivi	
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer le Comité de coordination et de suivi des recommandations de la concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif, comme structure nationale de concertation et d'appui aux groupements 	MAE 1993
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la création sur tout le territoire des comités régionaux 	DRHFRP 1994
OF 02 - Informer le monde rural sur les possibilités d'organisation	
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une large diffusion des textes 	DRHFRP 1993/94
<ul style="list-style-type: none"> • Insérer dans les programmes des CFPR des informations sur ces textes 	DRHFRP permanent
<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir dans tout projet ou programme de développement intégré un volet information-formation des membres des organisations rurales 	MAE/DRHFRP permanent
<ul style="list-style-type: none"> • Etude et exécution des dispositions pratiques à prendre 	DRHFRP 1994/95
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un séminaire pédagogique annuel 	DRHFRP Annuel
<ul style="list-style-type: none"> • à égalité de niveau, donner la priorité aux formateurs issus de la zone d'implantation du centre de formation 	DRHFRP/CFPR permanent
<ul style="list-style-type: none"> • augmenter le nombre de formatrices dans les CFPR 	CFPR permanent
OF 04 - Amélioration de la formation à l'ETA de Bâ IIII	
<ul style="list-style-type: none"> • Elévation du niveau de recrutement des formations initiales des cadres du développement rural 	DRHFRP/ETA à partir de 1994
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre d'une formation par modules 	DRHFRP/ETA à partir de 1995
<ul style="list-style-type: none"> • introduire, dans les programmes de formation, des modules sur les organisations paysannes, la gestion des terroirs, le suivi-évaluation des projets 	DRHFRP/ETA à partir de 1995
OF 05 - Elaborer et mettre en oeuvre un plan de formation continue	MAE/DRHFRP 1994/95
OF 06 - Rationaliser les critères d'attribution des bourses à l'étranger	MAE/DRHFRP 1994/95
OF 07 - Adapter les programmes des CFPR aux besoins des producteurs	
<ul style="list-style-type: none"> • Transformation des CFPA en CFPR 	Ministère de l'Elevage/MAE/DRHFRP 1994/96
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la couverture du territoire 	MAE/DRHFRP 1994/97
<ul style="list-style-type: none"> • Programmer un cycle spécifique de formation à la gestion et à la comptabilité 	DRHFRP/CFPR 1995

3.8 B - ORGANISATION ET FORMATION

MESURES	Organisme responsable et calendrier
OF 08 - Responsabiliser les paysans dans la gestion des CFPR	
• Organiser des séminaires locaux ou régionaux	DRHFRP/CFPR à partir de 94
• Harmoniser les modalités de participation des bénéficiaires à la gestion des CFPR	DRHFRP/CFPR 1994
• Définir le niveau de participation financière des bénéficiaires	DRHFRP/CFPR 1994
OF 09 - Etendre la zone de diffusion de la radio rurale	MCPT/1994
OF 10 - Promouvoir un code de la famille, reconnaissant à la femme ses droits élémentaires	
OF 11 - Etudier et mettre en vigueur les mesures de promotion de la femme	Ministères concernés et DRHFRP 1994/95
OF 12 - Féminiser une partie de l'encadrement de base	MAE/ONDR/DRHFRP à partir de 1994
OF 13 - Elaboration d'une politique foncière et d'une politique de gestion des ressources naturelles	
• Révision de la législation foncière en vigueur	Ministères concernés 1994/95
• Elaboration d'un code rural	MAE/Ministère de la justice 1995
• Désignation d'un service ayant la charge d'assurer le suivi des projets pilotes en matière de gestion des terroirs villageois	MAE 1994

3.9 - SECURITE ALIMENTAIRE

MESURES	Organisme responsable et Calendrier
SA 1 - Améliorer la connaissance sur les groupes et zones vulnérables	
• Analyser les données du SAP	SAP 1994
• Enquête sur les groupes vulnérables	BIEP 1994
• Analyse des stratégies des groupes vulnérables	BIEP 1994
• Suivi de l'insécurité alimentaire	SAP Permanent
SA 02 - Déterminer le volume optimal du stock de sécurité	
• Etude du volume de sécurité et décision	ONC/FAO 1993
• Mise en vigueur	MAE/ONC 1994
SA 03 - Restructurer l'ONC, et assurer son fonctionnement	
• Redéfinition du rôle de l'ONC	MAE/DPPSA 1993
• Passation des conventions contractuelles	ONC/DPPSA 1994
• Exécution des mesures de restructuration	ONC 1994/95
SA 04 - Elaborer un plan d'action pour la nutrition et l'alimentation	
• Elaboration des termes de référence et organisation de l'opération	MAE/Ministère de la santé 1993
• Elaboration proprement dite	MAE/Ministère de la santé 1994
• Mise en oeuvre	à partir de 1995
SA 05 - Rationaliser l'aide alimentaire	
• Accord Etat - Donateurs sur l'application de la Charte élaborée par le CILSS	MAE 1/1994
• Définition et mise en application des nouvelles règles de l'aide alimentaire	DPPSA/ONC/CASAU 1994
• Accord Etat - Donateurs sur le financement de l'aide alimentaire et du stock de sécurité	MAE 1994
SA 06 - Suivi de l'impact de la stratégie de sécurité alimentaire	
• Décision sur le mécanisme de suivi	MAE/1993
• mise en place du mécanisme et de la méthode de suivi	MAE/1994

4 - LISTE DES PROJETS EN COURS

CES PROJETS PRESENTES DANS L'ANNEXE - FICHER DES PROJETS EN COURS - AU VOLUME 3, ONT FAIT L'OBJET D'UNE REVISION, A LA LUMIERE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES FIGURANT DANS LE VOLUME 2.

N°	INTITULE	Financier
1	Projet multisectoriel de développement rural en zone sahélo-soudanienne du Tchad (PMDR)	FAC
2	Développement rural intégré Melfi	SWISSAID
3	Programme agricole zone soudanienne	FED
4	Programme prioritaire de développement - zone de concentration (PPDZC)	FED
5	Programme de développement rural (ADER)	FED
6	Développement des palmeraies	FAC
7	Programme de développement de la zone soudanienne	FAC
8	Projet de relance du lac Tchad	BAD
9	Développement rural du Kanem (projet en cours d'évaluation)	FIDA
10	Développement agro-sylvo-pastoral du Kanem	UNSO
11	Programme de développement intégré de la région du lac Fitri (requête soumise à la BADEA)	BADEA
12	Programme de développement intégré du Salamat	BID/BADEA/OPEP/ Fonds Saoudien
13	Programme intégré de services de base (PISB) - phase 1	UNICEF
14	Sécurité alimentaire au Nord Guera	FIDA/PNUD
15	Projet de développement rural intégré dans le Batha (projet interrompu)	P.BAS
16	Polder de Mamdi	BID/FAD/BADEA
17	Planification et gestion des ressources en eau du Lac Tchad	PNUD
18	Micro-irrigation	FED
19	Brigade légère routière	FED
20	Commercialisation des produits agricoles et transfert de technologies	USAID
21	Programme de réformes des politiques agro-commerciales	USAID
22	Assistance à la production de semences	FAO/PNUD
23	Multiplication des semences à Gargar	PNUD/FENU
24	Contrat Plan II	CFD
25	Recherche d'accompagnement	FAC
26	Renforcement du service national de protection des végétaux	PNUD/FAO/P.BAS
27	Appui à la protection des végétaux	FAC
28	projet de renforcement des services d'appui aux producteurs (PRSAP)	B.M.
29	Appui aux formations rurales	FAC
30	Appui de la DDA (coop.suisse) à la DRHFRP	SUISSE
31	Appui aux CFPA du Moyen Chari	SUISSE
32	Appui aux formations du secteur rural Logone Tandjilé	FAC
33	Développement des institutions coopératives à la base pour alléger la pauvreté au Tchad	PNUD/BIT
34	Appui à l'Office national des céréales	Pays Bas
35	Système d'alerte précoce (SAP)	FED
36	Projet pilote pour la gestion des terroirs villageois (PPGTV)	UNSO
37	Assistance au renforcement du BIEP	PNUD/FAO
38	Projet d'aménagement des Ouaddis (PAO) Ouaddaï, Biltine	GTZ

5 - PROPOSITIONS DE PROGRAMMES POUR LE MOYEN TERME

RECAPITULATIF

5.1 A - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION (Filières agricoles et d'élevage)

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
51.1 - Projets Régionaux	
Projet multisectoriel de développement rural en zone sahélo-soudanienne du Tchad (PMDR) - Coop. Française	Préparation de la phase ultérieure au cours de l'année 1994, en incluant un volet pistes rurales et un volet appui aux initiatives villageoises
Développement rural intégré Melfi - Coop. Suisse	Poursuite du projet, au delà de 1993, après évaluation de la validité de la démarche
Programme agricole zone soudanienne - FED	Poursuite du projet dans le cadre du 7 ^{ème} FED pour le désenclavement de la zone
Programme prioritaire de développement - zone de concentration (PPDZC) - FED	Définition de la nouvelle phase (7 ^{ème} FED) sur la base de la mission d'évaluation et en donnant une place nettement plus importante aux actions d'appui aux filières
Programme de développement rural (ADER) - FED	Voir le précédent
Développement des palmeraies - Coop. Française	Préparation en cours de la 3 ^{ème} phase sur la base de l'évaluation
Programme de développement de la zone soudanienne - CFD, Coop. Française et Suisse	Poursuite de la phase actuelle, jusqu'en 1995, au delà inclure des actions dans le domaine du stockage et de la diversification des cultures (sésame)
Projet de relance du lac Tchad - BAD	Préparation des deux projets de développement intégré
Développement rural du Kanem - FIDA	Poursuite en intégrant un volet d'appui à la commercialisation
Développement agro-sylvo-pastoral du Kanem - UNSO	Elargissement de la zone d'action et réunion de certaines activités dans le cadre du projet FIDA en cours de préparation
Programme de développement intégré de la région du lac Fitri - BADEA - 4 milliards de F.CFA	Projet préparé, engagement de financement à confirmer et modalités de démarrage à déterminer
Programme de développement intégré du Salamat - BID, BADEA, OPEP - 5 890 000 DTS	Projet préparé, engagement de financement à confirmer et modalités de démarrage à déterminer
Programme intégré de services de base (PISB) - phase 1 - UNICEF	Renforcement de l'encadrement au niveau des activités maraichères
Sécurité alimentaire au Nord Guera - FIDA	Projet en phase de démarrage, évaluation prévue à l'issue de la troisième année
Projet de développement rural intégré dans le Batha - Coop. Pays-Bas	Projet à relancer, après une mission de reformulation
51.2 - Projets spécifiques - filières de production	
Programme de défense et de restauration des sols dans le Biltine, le Ouaddaï et le Guera	Projet préparé, en recherche de financement
Projet d'équipement agricole - 2,5 milliards F.CFA	Projet préparé, en recherche de financement, réalisation à étaler dans le temps pour s'adapter à la capacité d'absorption

Remarque : les montants ne sont présentés que s'ils résultent d'une préparation de projet faite dans les règles.

5.1 B - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION (Filières agricoles et d'élevage)

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
51.3 - Projets spécifiques - Transformation et commercialisation des produits agricoles	
Programme banques de céréales et groupements céréaliers - Evaluation des expériences en cours - Séminaire fin 1994 - Formulation d'un programme national	Petit projet d'appui pour la phase préparatoire du programme à moyen terme, durée une année, montant 250 000 \$
Appui à l'amélioration de la commercialisation : - Projet "AMTT" - USAID - Programme de réformes des politiques agro-commerciales	Deux projets et un financement "hors projet" Poursuite en cherchant à impliquer davantage les opérateurs Prise en charge de l'appui à l'exécution des mesures PC 06 (Améliorer l'accès des commerçants au crédit) et PC 07 (Améliorer l'information sur les marchés)
Promotion de la transformation agro-alimentaire - Volet "Centre d'Appui Agro-Industriel" du projet AMTT	Volet en démarrage, une fois démarré le Centre sera en mesure d'identifier d'autres besoins d'assistance dans le même domaine et de les coordonner
51.4 - Projets spécifiques - Commercialisation des produits d'élevage	
- Aménagement de pistes à bétail - 654 millions F.CFA	Projet préparé, en recherche de financement
- Appui à la commercialisation des produits animaux - 196 millions F.CFA	Projet préparé, en recherche de financement
- Aménagements des marchés à bétail - 1500 millions F.CFA	Projet préparé, en recherche de financement

5.2 - LE SECTEUR DE LA PÊCHE

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
Etude de développement et mise en valeur de la production nationale de poisson	Recherche de financement pour un montant estimé 148 000 \$
Etude d'aménagement des pêcheries du Lac Tchad et renforcement institutionnel de la CBLT	Recherche de financement pour un montant estimé 223 000 \$
Etude de renforcement institutionnel de la DEPA	Recherche de financement pour un montant estimé 30 000 \$
Etude du développement de l'aquaculture à caractère commercial	Recherche de financement pour un montant estimé 40 000 \$

5.3 A - EAU ET SON UTILISATION

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
<p>5.3.1 - Connaissance des ressources</p> <p>Eaux de surface</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement et la modernisation des réseaux climatologiques et pluviométriques, pour un montant de 875 200 \$. - l'informatisation de la banque de données climatiques et pluviométriques, pour un montant de 141 500 \$. - la modernisation et l'extension du domaine d'intervention du service hydrologique de la DREM, pour un montant de 763 700 \$. - le contrôle des stations et des observations climatologiques et pluviométriques, pour un montant de 364 820 \$. - la réactualisation des données hydrologiques et la synthèse des régimes des cours d'eau tchadiens, pour un montant de 168 170 \$. 	<p>5 Projets préparés</p> <p>Recherche de financement</p>
<p>Eaux souterraines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de la nappe de FAYA (compléments) - Etude de la nappe des Koros - Etude de la nappe de N'Djaména 	<p>Formulation des Termes de référence</p> <p>Consultation : 50 000 \$</p>
<p>Appui à l'exécution des mesures EU 03 (Définir pour les points d'eau les systèmes d'exploitation les mieux adaptés) et EU 04 (Adopter et faire appliquer le principe d'une redevance pour l'eau)</p>	<p>Consultations : 80 000 \$</p>
<p>3.2 - Hydraulique pastorale et villageoise</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension du projet d'hydraulique pastorale et villageoise dans la zone des Koros (190 ouvrages, dont 20 stations de pompage) ; - projet d'hydraulique pastorale et villageoise dans le BET (50 puits pastoraux); - poursuite du programme FED dans le Chari-Baguirmi et le Mayo-Kebbi (460 ouvrages, dont 80 puits réhabilités) ; - projet d'hydraulique pastorale et villageoise au Kanem et au Batha, en cours de négociation avec la BADEA (100 puits nouveaux et 10 stations de pompage) ; - projet d'hydraulique pastorale au Batha et dans le Biltine, en cours de négociation avec le fonds koweïtien (18 puits pastoraux) ; - projet d'hydraulique pastorale et villageoise dans le Ouaddaï géographique, envisagé par la BID, dans le cadre du CILSS (300 forages villageois); - volets d'hydraulique pastorale et villageoise des projets de développement intégré du Salamat (BID-BAD-BADEA Fonds saoudien) et de la région du lac Fitri (BADEA) : respectivement 75 et 60 puits nouveaux . 	<p>Sept projets déjà acquis ou en cours de négociation pour les années à venir ; ils totalisent 1265 points d'eau.</p> <p>Engagements de financement à confirmer</p>

5.3 B - EAU ET SON UTILISATION

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
<ul style="list-style-type: none"> - quartiers périphériques de N'Djaména : 28 forages et mini-réseaux ; - Mayo Kebbi : 100 forages villageois (FV) et 50 puits pastoraux (PP) ; - Kanem : 200 forages villageois et pastoraux ; - BET et Biltine : 100 FV, 10 forages et 50 PP ; - Batha, Ouaddaï et Biltine : 150 PP ; - Guera : 300 FV ; - Tandjilé : 150 FV. - projet de la DOP visant l'aménagement de 24 mares, pour un montant évalué à 432.000.000 F.CFA 	<p>7 projets de points d'eau localisés et définis, en recherche de financement, les montants sont à estimer par la DHA.</p> <p>Plus un projet de la DOP, également en recherche de financement</p>
<p>3.3 - Irrigation</p> <p>Grande hydraulique</p> <p>Poursuite de la réhabilitation des polders existants de Guini et Berim et exécution du projet de Mamdi, le tout formant un ensemble indissociable</p>	<p>Financement acquis, pour information</p>
<p>Appuis à la décentralisation des responsabilités dans les grands périmètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sategui Deressia - Bongor B - Doba C 	<p>Consultation pour identifier les besoins d'appuis additionnels : 50 000 \$</p>
<p>Petite hydraulique</p> <ul style="list-style-type: none"> - consolider les acquis par des interventions diverses, telles que la réparation des ouvrages endommagés, l'ouverture et (ou) la réhabilitation des pistes de desserte, la redynamisation des groupements, l'organisation des circuits commerciaux, l'installation de petites unités de conditionnement ou de transformation; - définir le mécanisme permettant aux organisations d'utilisateurs de faire effectuer, par des entreprises privées ou des tâcherons, les travaux d'entretien des infrastructures qui échapperaient par leur importance ou par leur complexité à la capacité des groupements. 	<p>Formulation d'un projet permettant d'appuyer ces actions nécessitera une assistance à la DGRHA, dont le montant est estimé à 150 000 \$.</p>
<p>Irrigation traditionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions d'exhaure dans un certain nombre de ouadis de la zone sahéenne et dans le BET. - Amélioration de la riziculture de bas-fonds en zone soudanaise. L'objectif recherché est le doublement des rendements par la maîtrise partielle de l'eau. 	<p>Une assistance à la DGRHA est nécessaire pour formuler ces deux projets, le montant de l'étude préparatoire est estimé à 150 000 \$ pour les deux.</p>
<p>Appui à la création de la DGRHA, d'une capacité de suivi des performances de l'irrigation - Mesure EU 06</p>	<p>Un petit projet d'appui à formuler par la DGRHA, pour un montant de l'ordre de 150 000 \$</p>

5.4 - RECHERCHE AGRONOMIQUE

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
54.1 - Appui institutionnel à la mise en oeuvre du PNLTRA	
<p>Actions préparatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'exécution de la mesure RA 01, pour mise en place du dispositif de coordination nationale et de suivi - Appui à l'exécution de la mesure RA 05, pour l'élaboration d'un plan de développement des ressources humaines - Identification, description des appuis nécessaires pour exécuter une première phase de 5 années du PNLTRA, et estimation des montants nécessaires. 	<p>Une consultation pour achever l'opération de préparation du PNLTRA et amorcer sa mise en place, pour un montant estimé de 80 000 \$.</p>
<p>Appui institutionnel, proprement dit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement de base pour les différents comités prévus dans le dispositif de coordination - Fonctionnement du dispositif de coordination - Financement de bourses, à raison de 4 à 5 par an - Appui aux actions de formation sur place, liées aux opérations de transfert et de réaffectation du personnel - Etudes techniques, travaux et équipements pour l'adaptation du centre de Gassi - Etudes techniques pour la création de centres de recherche à Abéché et à Faya et du point d'appui à Am Zoer - Etudes techniques, travaux et équipements pour la rénovation et le renforcement du centre de Bébédjia. 	<p>Sous programme du PNLTRA à préparer et à chiffrer dans le cadre des actions préparatoires</p> <p>Intentions de financement recherchées</p>
<p>54.2 - Programmes prioritaires de la recherche agronomique</p> <p>Programme 1 : Systèmes de production et écorçomie agricole</p> <p>Programme 2 : Cultures pluviales</p> <p>Programme 3 : Cultures irriguées et intensives pluviales</p> <p>Programme 4 : Productions animales</p> <p>Programme 5 : Environnement</p>	<p>5 sous programmes du PNLTRA, déjà préparés, mais qui restent à chiffrer dans le cadre des actions préparatoires</p> <p>Intentions de financement recherchées</p>
<p>54.3 - Contrat-Plan II concernant le CIRAD/CA</p>	<p>Poursuite du programme, au delà de la période triennale actuelle, à préparer en 1994,</p> <p>Garantie de poursuite de l'assistance</p>
<p>54.4 - Mise en oeuvre du Plan semencier national</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration de la politique et du plan semencier 	<p>Par le projet en cours, d'assistance à la production de semences</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en oeuvre, proprement dite du plan semencier 	<p>Poursuite du projet d'assistance actuel par une nouvelle phase de 4 années</p>

5.5 - PROTECTION DES CULTURES

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
55.1 - Renforcement de la DPVC	Prise en charge par le projet d'appui à la PV
55.2 - Mise au point par la recherche de systèmes de lutte intégrée	Prise en charge par le projet de renforcement du SNPV
55.3 - Vulgarisation	Prise en charge par le projet de renforcement du SNPV
55.4 - Formation	Prise en charge par le projet de renforcement du SNPV
55.5 - Information	Prise en charge par le projet d'appui à la PV
55.6 - Législation	Prise en charge par le projet d'appui à la PV
<i>Appui à l'exécution des mesures</i>	Par les deux projets

5.6 - CREDIT RURAL

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
Projet d'appui aux caisses mutuelles	Projet envisagé à la suite d'une étude financée par la CFD Confirmation de l'intérêt de la CFD pour un tel projet et détermination d'un calendrier
Appui à l'exécution des mesures	Projet d'appui pour l'ensemble des mesures, ou bien intégration comme phase préliminaire du projet précédent Montant : 120 000 \$
Volets crédit des projets de développement intégré	Application des recommandations
Projets d'Institutions financières initiés par le secteur privé ou les ONG, thèmes recommandés : - Projets pilotes de crédit solidaire en zone sahélienne et en zone saharienne - Projet pilote de crédit pour les pêcheurs	Encouragement avec indications de zones et domaines prioritaires

5.7 - VULGARISATION ET ENCADREMENT

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
PRSAP phase nationale - IDA	Projet en cours de préparation, financement IDA, démarrage en 1995
Volets vulgarisation de projets de développement intégré	Poursuite en mettant en application les recommandations
Restructuration de l'ONDR	Assistance à l'opération de concertation et de prise de décision, en complément à l'étude préparatoire en cours Appui à la restructuration de l'ONDR

5.8 A - ORGANISATION ET FORMATION

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
58.1 - Organisation	
Projet de développement des institutions coopératives à la base - PNUD/BIT	Révision, pour intégrer la prise en charge de l'appui à la création de la structure nationale chargée de coordonner la promotion du mouvement associatif et coopératif
Proje's de développement rural intégré	Appliquer les recommandations
Actions spécifiques : - Radio rurale - Formation des responsables des groupements - Formation des agents de développement - Promotion et appui aux groupements féminins	A définir par la DRHFRP, à prendre en charge, à l'occasion de la préparation d'une nouvelle phase, par le projet de développement rural intégré de la zone concernée
58.2 - Formation	
Appui aux formations rurales - Coop. Française	Accord pour le financement d'une phase ultérieure
Appui à la DRHFRP - Coop. Suisse	Accord pour le financement d'une phase ultérieure - décision urgente
Appui aux formations du secteur rural Logones, Tandjilé	Accord pour le financement d'une phase ultérieure
Appui à la restructuration de l'ETA de Bâ Illi	Projet à préparer par la DRHFRP, intention de financement
Appui pour la construction et la réhabilitation de CFPR (ex CFPA) dans le Ouaddaï, le Biltine, le BET, le Kanem, le Batha et le Guera	Assistance pour les travaux et la dotation initiale

5.8 B - ORGANISATION ET FORMATION

ACTIONS, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
58.3 - Place de la femme dans le développement	
Appui aux initiatives des femmes dans le Mayo Kebbi	Accord pour le financement d'une phase ultérieure
Technologies appropriées	Accord pour le financement d'une phase ultérieure, à redéfinir après une étude économique
Programme intégré de services de base - UNICEF	Appliquer les recommandations
Appui au service de la formation féminine de la DRHFRP	Complément à inclure dans le projet d'appui technique à la DRHFRP
58.4 - Gestion des terroirs	
Projet multisectoriel de développement rural en zone sahélo-soudanienne - volet d'appui à la réflexion sur la gestion des terroirs	Augmenter les moyens de la cellule existante
Projet pilote pour la gestion des terroirs villageois	1°) Elargir le projet actuel 2°) Introduire des volets similaires dans des projets de développement intégré

5.9 - SECURITE ALIMENTAIRE

ACTION3, PROJETS ou PROGRAMMES	ASSISTANCE RECHERCHEE
Appui à l'ONC - Pays-Bas/FAO	Révision et prolongation jusqu'en juin 95, pour apporter un appui : 1°) à la restructuration 2°) à la mise en place du nouveau système de gestion du stock de sécurité
Système d'Alerte Précoce	Poursuite
Programmes d'aide alimentaire	Révision des modalités et de la programmation en fonction de la nouvelle politique d'aide alimentaire
Programme banques de céréales et groupements céréaliers - Evaluation des expériences en cours - Séminaire fin 1994 - Formulation d'un programme national	Voir Tableau 5.1 (§ 51.3) Petit projet d'appui pour la phase préparatoire du programme à moyen terme, durée une année, montant 250 000 \$
Projet de développement rural à objectifs multiples - PAM	Engagement pour une nouvelle phase plus localisée sur les zones vulnérables
Projet de sécurité alimentaire et de restauration du Nord Guera	Extension de l'approche du projet à d'autres zones en insécurité alimentaire si l'évaluation, à l'issue de la troisième année s'avère concluante
PADS	Prise en charge d'actions tests pour promouvoir l'emploi et les activités productives dans les groupes vulnérables urbains
Programme ciblé sur les groupes vulnérables - Préparation Programme lui-même	par le projet de préparation du PNCSA - Norvège/FAO, un complément de financement est nécessaire pour les consultations internationales en appui technique au BIEP - 40 000 \$ Intention de financement pour un programme (flexible) qui devra associer plusieurs intervenants
Plan d'action pour la nutrition et l'alimentation	Appui à la préparation, 100 000 \$

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL - PROGRES

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSULTATION SECTORIELLE SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL, LA
SECURITE ALIMENTAIRE ET LES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

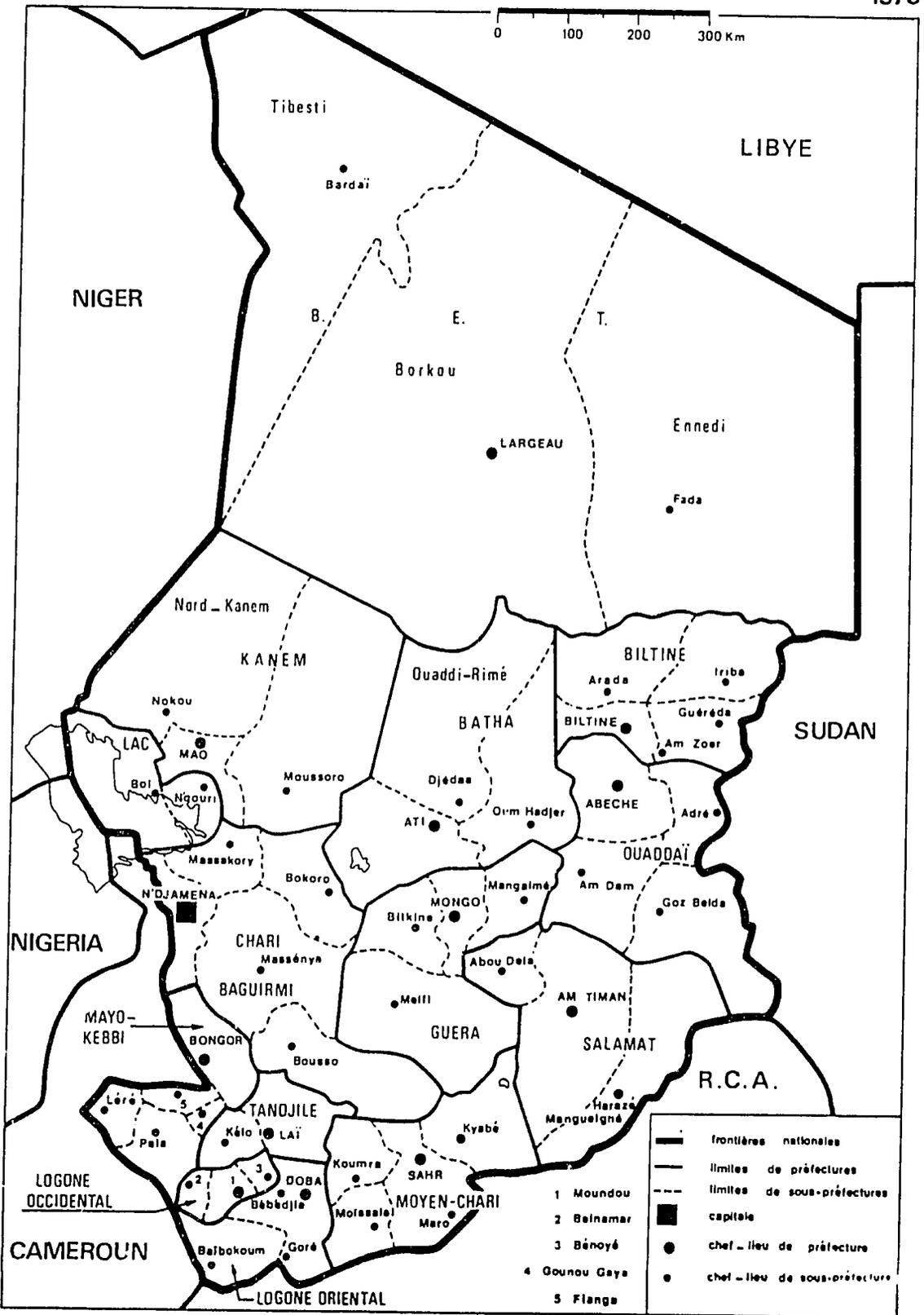
VOLUME 2 - DIAGNOSTIC ET STRATEGIES

CELLULE TECHNIQUE D'APPUI

N'Djaména - Décembre 1993

Le Gouvernement remercie la Banque Mondiale, la Coopération Française, la F.A.O. et le P.N.U.D. qui ont aidé la CTA dans la préparation des documents ainsi que dans l'organisation du Séminaire et de cette consultation sectorielle.

Sources : Service du Cadastre - République du Tchad.



LISTE DES ABREVIATIONS

ACDI	Association Canadienne de Développement International
ADER	Programme d'Appui au Développement de l'Economie Rurale
AGRHYMET	Centre Agro-Hydro-Météorologique
AMTT	Projet de commercialisation et de transfert de technologies agricoles au Tchad
A.R	Année Recherche
ASSAILD	Association d'Appui à l'Initiative Locale pour le Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement des Etats de l'Afrique
BELACD	Bureau d'Etudes et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement
BET	Borkou - Ennedi - Tibesti
BID	Banque Islamique de Développement
BIEP	Bureau Interministériel d'Etudes et de Programmation
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BRSP	Bureau bilatéral de Suivi des Projets (USAID)
CAER	Compte Autonome d'Entretien Routier
CARE Tchad	ONG américaine
CASAU	Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et l'Aide d'Urgence
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEBEVIRHA	Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEFOD	Centre d'Etude et de Formation pour le Développement
CES	Conservation des Eaux et du Sol
CETIMAF	Centre de Tissage Manuel des Femmes
CFD	Caisse Française de Développement
CFPA	Centre de Formation Professionnelle Agricole
CFPR	Centre de Formation pour la Promotion Rurale
CILONG	Comité Interministériel de Liaison des O.N.G.
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNAR	Centre National d'Appui à la Recherche
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
COTON TCHAD	Société Cotonnière du Tchad
CRD	Cellule de Recherche - Développement
CREC	Club Rural d'Epargne et de Crédit
CTA	Cellule Technique d'Appui
DCPE	Document Cadre de Politique Economique
DEA	Disponibilité Energétique Alimentaire quotidienne par habitant
DED	ONG allemande
DEFVRZ	Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique
DEPA	Direction des Eaux, Pêche et de l'Aquaculture
DGRHA	Direction du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole
DHA	Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement

DIAPER	Diagnostic Permanent
DOP	Direction de l'Organisation Pastorale
DPPSA	Direction de la Promotion de la Production et de la Sécurité Alimentaire
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DRTA	Direction de la Recherche et de la Technologie Agricole
DREM	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie
DRHFRP	Direction des Ressources Humaines, de la Formation Rurale et des Programmes
DRST	Direction de la Recherche Scientifique et Technique
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
E/A	Etude/Action (ONG)
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ETA	Ecole Technique d'Agriculture
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIR	Fonds d'Intervention Rural
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board
FS	Fonds Saoudien
GMT	Grands Moulins du Tchad
GRAAP	Groupe de Recherche d'Appui à l'Autopromotion Paysanne
GTV	Gestion des Terroirs Villageois
GTZ	Agence de coopération allemande
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
IRCT	Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles
IUTE	Institut Universitaire de Technologie de l'Elevage
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
MCPT	Ministère de la Communication, des Postes et Télécommunications, chargé des relations avec la CST
MPC	Ministère du Plan et de la Coopération
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
OFNAR	Office National des Routes
OMVSD	Office de Mise en Valeur de Sategui Deressia
ONADEH	Office National de Développement de l'Horticulture
ONC	Office National des Céréales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONDR	Office National du Développement Rural
ONPT	Office National des Postes et des Télécommunications
ONHPV	Office National de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise

OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
ORSTOM	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération
OXFAM	Comité d'Oxford de lutte contre la faim
PADS	Programme d'Action pour le Développement Social
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAO	Projet d'Aménagement des Ouaddis
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
PASET	Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports
PAZS	Programme Agricole de la Zone Soudanienne
PDR1	Projet de Développement Rural Intégré
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Périmètres Irrigués du Chari
PISB	Programme Intégré de Services de Base
PMDR	Projet Multisectoriel de Développement Rural en zone sahélo - soudanienne du Tchad
PNCSA	Programme National Complet de Sécurité Alimentaire
PNE	Projet National de l'Elevage
PNLTRA	Plan National à Long Terme de la Recherche Agronomique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPDZC	Programme Prioritaire de Développement de la Zone de Concentration
PPGTV	Projet Pilote pour la Gestion des Terroirs Villageois
PRSAP	Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs
P.V.	Protection des Végétaux
RAD	Recherche Action Développement
SAP	Système d'Alerte Précoce
SECADEV	Secours Catholique et Développement
SNET	Société Nationale d'Entretien Routier
SNPV	Service National de la Protection des Végétaux
SIM	Service d'Information sur les Marchés
SODELAC	Société de Développement du Lac Tchad
SONASUT	Société Nationale Sucrière du Tchad
SPONG	Secrétariat Permanent des O.N.G.
STEE	Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité
SWISSAID	ONG Suisse d'aide au développement
UDEAC	Union des Etats de l'Afrique Centrale
UNAD	Union des Associations Diocésaines de Secours et de Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Education et l'Enfance
UNSO	United Nations Sahel Organisation
USAID	Agence de coopération des Etats Unis
VITA	Volunteers In Technical Assistance

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
-------------------	---

PREMIERE PARTIE - DIAGNOSTIC

1 - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION	5
1.1 - LES SYSTEMES DE PRODUCTION.....	5
1.2 - LES CEREALES.....	7
12.1 - La production.....	7
12.2 - La commercialisation	8
12.3 - La transformation.....	9
12.4 - Conclusion.....	9
1.3 - LES OLEAGINEUX ET LES LEGUMINEUSES	10
13.1 - La production.....	10
13.2 - La commercialisation	11
13.3 - La transformation.....	11
13.4 - Conclusion.....	12
1.4 - LES FRUITS ET LEGUMES	12
14.1 - La production.....	12
14.2 - La consommation.....	13
14.3 - La transformation.....	13
14.4 - Conclusion.....	13
1.5 - LA FILIERE COTON.....	14
15.1 - La crise cotonnière de 1984/85.....	14
15.2 - Le retour à l'équilibre de 1988/89.....	14
15.3 - Le lancement du deuxième contrat-plan 1991/92 à 1993/94.....	14
15.4 - La révision du deuxième contrat-plan d'avril 1993.....	14
15.5 - Objectifs des deux versions du Contrat-plan	15
15.6 - Perspectives pour les années à venir.....	15
1.6 - LES PRODUITS DE L'ELEVAGE	16
16.1 - Les productions animales	16
16.2 - La commercialisation	17
1.7 - LE SECTEUR PÊCHE.....	18
17.1 - Production potentielle	18
17.2 - La production.....	19
17.3 - Pêcheurs et engins de pêche	19
17.4 - La transformation.....	20
17.5 - La commercialisation	20
17.6 - Aquaculture.....	20
17.7 - Législation des pêches	21
17.8 - Formation et recherche.....	21
17.9 - Administration des pêches et projet en cours	21

2 - L'EAU ET SON UTILISATION	23
2.1 - LES RESSOURCES.....	23
21.1 - Les eaux de surface	23
21.2 - Les eaux souterraines.....	23
2.2 - HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET PASTORALE.....	23
2.3 - HYDRAULIQUE AGRICOLE.....	24
3 - SERVICES D'APPUI AU SECTEUR.....	26
3.1 - LA RECHERCHE AGRONOMIQUE	26
31.1 - Introduction	26
31.2 - La régionalisation.....	26
31.3 - La sectorisation.....	26
31.4 - Les institutions	27
31.5 - La recherche développement	28
31.6 - La politique semencière	29
31.7 - Le personnel de la recherche agronomique.....	30
31.8 - La coopération internationale.....	30
3.2 - PROTECTION DES CULTURES.....	30
32.1 - Le poids du passé sur la situation actuelle	30
32.2 - Le Service National de la P.V.	31
32.3 - Les principaux ravageurs des cultures.....	31
32.4 - La recherche sur la "lutte intégrée" ou "lutte raisonnée"	32
32.5 - La vulgarisation.....	32
32.6 - La législation	33
3.3 - LE CREDIT RURAL.....	36
33.1 - Introduction	36
33.2 - Les organismes dispensateurs de crédit.....	36
33.3 - Les principaux problèmes identifiés	37
33.4 - Le FIR	39
3.4 - VULGARISATION ET ENCADREMENT	39
34.1 - Introduction	39
34.2 - L'O.N.D.R.....	40
34.3 - LA SODELAC	42
34.4 - Les O.N.G.....	43
3.5 - ORGANISATION DU MONDE RURAL ET FORMATION.....	43
35.1 - Organisation du monde rural	43
35.2 - Formation.....	44
35.3 - Rôle et place de la femme dans le monde rural.....	46
3.6 - GESTION DES TERROIRS.....	46
4 - SECURITE ALIMENTAIRE	48
4.1 - INTRODUCTION	48
4.2 - LA SITUATION ALIMENTAIRE.....	48
42.1 - Balance alimentaire	48
42.2 - Situation nutritionnelle générale.....	50

4.3 - IDENTIFICATION DES GROUPES VULNERABLES.....	51
43.1 - Zones d'insécurité.....	51
43.2 - Groupes vulnérables.....	52
4.4 - LES CAUSES DE L'INSECURITE.....	53
44.1 - Disponibilité alimentaire.....	53
44.2 - Stabilité.....	53
44.3 - Accessibilité.....	55

DEUXIEME PARTIE - STRATEGIES

1 - STRATEGIES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION.....	57
1.1 - LES FILIERES CEREALES.....	57
11.1 - Objectifs.....	57
11.2 - Orientations stratégiques.....	57
1.2. - LES FILIERES OLEAGINEUX ET LEGUMINEUSES.....	59
12.1 - Objectifs.....	59
12.2 - Orientations stratégiques.....	59
1.3 - LA FILIERE FRUITS ET LEGUMES.....	60
13.1 - Objectif.....	60
13.2 - Orientations Stratégiques.....	60
1.4 - LES PRODUCTIONS ANIMALES.....	61
14.1 - Organisation de la commercialisation.....	61
14.2 - Réduction du coût de la commercialisation.....	62
14.3 - Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information.....	62
14.4 - Amélioration des conditions de convoyage du bétail.....	63
14.5 - Amélioration des conditions de transport de la viande.....	63
14.6 - Augmenter la capacité financière des opérateurs.....	63
14.7 - Asseoir une politique commerciale régionale cohérente.....	63
1.5 - STRATEGIE DU SECTEUR PECHE.....	64
15.1 - Objectifs.....	64
15.2 - Orientations stratégiques.....	64
15.3 - Plan d'action pour le court et le moyen terme.....	64
1.6 - ORGANISATION DES MARCHES VIVRIERS.....	66
16.1 - Introduction.....	66
16.2 - Amélioration du réseau routier.....	66
16.3 - Elimination des obstacles à la circulation des produits.....	68
16.4 - Amélioration de l'accès des commerçants au crédit.....	69
16.5 - Promotion des banques de céréales.....	69
16.6 - Système d'Information sur les marchés.....	70
16.7 - Valorisation des capacités de stockage existantes.....	70
2 - STRATEGIE DE VALORISATION DE L'EAU.....	71
2.1 - CONNAISSANCE DES RESSOURCES.....	71
2.2 - HYDRAULIQUE VILLAGEOISE.....	71
2.3 - HYDRAULIQUE PASTORALE.....	72

2.4 - HYDRAULIQUE AGRICOLE.....	72
3 - STRATEGIES DE RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI AU SECTEUR.....	74
3.1 - RECHERCHE AGRONOMIQUE.....	74
31.1 - Objectifs généraux.....	74
31.2 - Orientations stratégiques.....	74
3.2 - PROTECTION DES CULTURES.....	79
32.1 - Objectifs généraux.....	79
32.2 - Orientations stratégiques.....	80
32.3 - Partage des tâches.....	82
3.3 - CREDIT RURAL.....	83
33.1 - Objectifs généraux.....	83
33.2 - Orientations stratégiques.....	84
3.4 - VULGARISATION ET ENCADREMENT.....	88
34.1 - Objectifs généraux.....	88
34.2 - Orientations stratégiques.....	88
3.5 - ORGANISATION ET FORMATION DU MONDE RURAL.....	90
35.1 - L'organisation du monde rural.....	90
35.2 - La formation.....	92
35.3 - La femme dans l'économie rurale.....	94
3.6 - GESTION DES TERROIRS.....	94
3.7 - ASPECTS INSTITUTIONNELS.....	95
4 - STRATEGIE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	98
4.1 - OBJECTIF DE LA STRATEGIE DE SECURITE ALIMENTAIRE.....	98
4.2 - RATIONALISATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE.....	101
42.1 - Identification des groupes vulnérables.....	101
42.2 - Mécanisme de l'aide alimentaire.....	101
4.3 - AMELIORATION NUTRITIONNELLE.....	103
4.4 - ROLE DE L'ONC.....	104

ANNEXE - PROJECTIONS CERELIERES
--

INTRODUCTION

La troisième Conférence de la Table Ronde pour la République du Tchad qui s'est tenue à Genève du 19 au 20 juin 1990 (GENEVE III), a conclu à la nécessité de préparer, puis de tenir huit consultations sectorielles : éducation-formation-emploi, coopération technique, promotion du secteur privé, santé et affaires sociales, environnement et lutte contre la désertification, développement urbain, secteur transport et enfin **développement rural, sécurité alimentaire et ressources hydrauliques**.

Pour le secteur développement rural, une opération similaire avait déjà été menée en 1986: la réunion de suivi de la conférence de Table Ronde de 1985 (GENEVE II) du secteur agrosylvo-pastoral. Cette réunion de 1986 recouvrait l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts et l'hydraulique rurale, mais pas le coton.

La présente consultation sectorielle concerne **l'agriculture, la pêche, la sécurité alimentaire, et les ressources hydrauliques**. Sont donc exclus : la filière coton qui a déjà fait l'objet d'une réflexion et d'une concertation, l'élevage, qui est abordé avec les bailleurs concernés dans le cadre du Projet National Elevage (toutefois il a été décidé que la commercialisation de l'élevage devait être traitée). Cependant les domaines cités, qui ne sont pas couverts par la présente consultation sectorielle, ne peuvent être totalement ignorés parce qu'ils relèvent aussi du développement rural.

Les forêts et l'environnement font l'objet d'une autre consultation sectorielle, programmée à la même période que la présente consultation sectorielle. En raison des complémentarités évidentes entre les deux domaines traités par ces deux consultations sectorielles, une collaboration étroite a été établie entre les deux CTA afin d'introduire une bonne cohérence entre les deux documents, ainsi les deux stratégies présentées sont cohérentes et complémentaires.

La méthodologie générale, commune aux différentes consultations, est basée sur une large participation des cadres nationaux, sur l'organisation d'un séminaire à mi-parcours et enfin sur la préparation d'une documentation qui doit comprendre la stratégie, la politique sectorielle ainsi qu'un programme d'investissement; elle est destinée aux participants à la consultation sectorielle.

Le 18 décembre 1991, une réunion préliminaire s'est tenue au Ministère du Développement Rural, sous la présidence du Ministre du Développement Rural. Y participaient deux bailleurs de fonds désignés comme chefs de file - La Coopération Française et la Banque Mondiale - la FAO, désignée comme "facilitateur" pour la préparation, le PNUD, qui appuie le Gouvernement pour l'organisation de ses Tables Rondes, ainsi que le Secrétariat d'Etat au Plan et à la Coopération. L'objectif de cette réunion était de fixer un calendrier indicatif et d'esquisser le contenu de la préparation de la consultation sectorielle.

Afin de ne pas retarder la préparation de la consultation de la réunion sectorielle, le Gouvernement a créé dès le 11 février 1992, le Haut Comité Interministériel chargé de la préparation, du suivi et de l'exécution de la consultation sectorielle, cette disposition était complétée le 17 mars par la création de la Cellule Technique d'Appui (CTA). Ce dispositif s'articule à trois niveaux :

- **Le Haut Comité Interministériel** qui comprend le Ministre du Plan et de la Coopération (Président), le Ministre de l'Agriculture (Vice-président), le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Le Ministre du Tourisme et de l'Environnement, le Ministre de l'Elevage, le Ministre de l'Energie et des Ressources en Eau, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, ainsi que le Secrétaire Général de la Présidence de la République.

- **La Cellule Technique d'Appui** de 26 membres appartenant à six ministères et au Secrétariat Général de la Présidence. Elle a pour mission :
 - *de faire l'état des lieux des projets et programmes en cours, des politiques en vigueur, des structures et organisations en place, des études et réflexions menées ou en cours ;*
 - *d'aboutir à la préparation sur chacun de ces thèmes d'un document pouvant servir de base de discussion pour un séminaire national ;*
 - *d'organiser un séminaire national ;*
 - *d'élaborer, à la suite des conclusions de ce séminaire un document de politiques et de stratégies à mettre en œuvre, assorti d'un programme d'actions ;*
 - *d'organiser la Consultation sectorielle sur le Développement Rural.*
- **Onze Commissions** (en fait des sous-commissions de la CTA) :
 - 1 - *Recherche Agronomique ;*
 - 2 - *Protection des Cultures ;*
 - 3 - *Crédit rural ;*
 - 4 - *Encadrement et Vulgarisation ;*
 - 5 - *Cultures Pluviales et irriguées ;*
 - 6 - *Organisation et Formation du Monde Rural ;*
 - 7 - *Eau et son Utilisation ;*
 - 8 - *Pêche et son Exploitation ;*
 - 9 - *Echanges et Commercialisation des Produits Agricoles ;*
 - 10 - *Cadrage Macro-économique ;*
 - 11 - *Sécurité Alimentaire.*

Par la suite, un consultant national a été recruté pour chaque commission ; il a été chargé de faire les analyses et de préparer les rapports nécessaires aux travaux de chacune d'elles.

La CTA a bénéficié de l'appui des bailleurs de fonds chefs de file, notamment :

- **Coopération Française** : 40 hommes.mois de consultants nationaux, 7 hommes.mois de consultants internationaux, et une contribution aux dépenses de fonctionnement de la CTA ;
- **PNUD** : 5 hommes.mois de consultant international "facilitateur", recruté par la FAO, la prise en charge des dépenses de la réunion sectorielle ;
- **Banque Mondiale** : 1 homme.mois de consultant, une contribution aux dépenses de déplacement sur le terrain, aux dépenses du séminaire et au fonctionnement de la CTA ;
- **FAO** : 15 hommes.mois de consultants nationaux et un appui technique dans le domaine de la pêche.

Le but du séminaire était d'examiner le bilan-diagnostic ainsi que les orientations stratégiques proposées, d'en débattre et de collecter les avis de tous les participants. Il s'est tenu les 24, 25 et 26 juin sous la présidence du Ministre du Plan et de la Coopération. Participaient les Ministres membres du Haut Comité Interministériel, les principaux responsables du secteur, des responsables de services décentralisés et des grands projets, des représentants des ONG et les représentants des agences de coopération représentés à N'Djamena.

Le bilan-diagnostic et les orientations stratégiques ont fait l'objet, à cette occasion, d'une présentation détaillée par le Coordonnateur de la CTA et par les porte parole des onze commissions. Les débats organisés en trois commissions et en plénière ont permis d'aborder l'essentiel des problèmes et perspectives de développement du secteur. Les conclusions et propositions formulées par la CTA dans son document ont été, dans l'ensemble approuvés par les participants sous réserve cependant qu'un certain nombre d'amendements et de compléments soient apportés

La préparation de la documentation pour la consultation sectorielle intègre donc les conclusions et recommandations du séminaire. En particulier ce volume 2 - Diagnostic et stratégies - a été préparé à partir du document corrigé du séminaire.

Le rapport de synthèse présenté pour les besoins du séminaire, avait été constitué à partir de deux séries de rapports préparés par les commissions et qui en constituaient les annexes thématiques :

- rapports de présentation du bilan -diagnostic,
- rapports de présentation des orientations stratégiques.

L'organisation des travaux en commission se retrouve dans la structure du présent rapport :

Productions et commercialisation	Commission 05	Cultures pluviales et irriguées
	Commission 08	Pêche et son exploitation
	Commission 09	Echanges et commercialisation
Eau et son utilisation¹	Commission 07	Eau et son utilisation
Services d'appui	Commission 01	Recherche Agronomique
	Commission 02	Protection des cultures
	Commission 03	Crédit rural
	Commission 04	Vulgarisation et encadrement
	Commission 06	Organisation et formation
Sécurité alimentaire conjoncturelle	Commission 11	Sécurité alimentaire
La contribution de la commission 10 - Cadrage macroéconomique - fait l'objet du Volume 4 : Cadrage Macro-économique		

¹ y inclus les aspects techniques de l'irrigation (commission 05)

Première Partie - BILAN - DIAGNOSTIC

1 - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION

1.1 - LES SYSTEMES DE PRODUCTION

Les différents systèmes d'exploitation agricole sont étroitement dépendants des caractéristiques agro-climatiques. La zonalité très marquée du climat tchadien permet d'en distinguer quatre ou cinq, si l'on y ajoute le système de transition qui caractérise la zone charnière entre le climat sahélien et le climat soudanien.

- le système oasien propre à la zone saharienne (BET essentiellement) ;
- le système pastoral, pratiqué au niveau de la frange sahélo-saharienne qui s'étend sur les Préfectures du Kanem, du Batha, et du Biltine ;
- le système agro-pastoral, typique de la zone sahélienne ;
- le système agricole diversifié de la zone soudanienne.

A ces systèmes placés sous la seule dépendance du climat, il convient d'ajouter les systèmes azonaux, d'extension en général limitée, qui sont liés à l'exploitation d'une ressource en eau.

Les critères qui entrent en ligne de compte pour distinguer les différents systèmes d'irrigation sont d'ordre technique, organisationnel et agricole, leur prise en compte permet de classer l'irrigation en sept types :

- les périmètres informels qui relèvent du secteur privé ;
- les périmètres villageois ;
- les grands périmètres ;
- les périmètres à maîtrise partielle ;
- l'agriculture irriguée traditionnelle des ouaddis et polders ;
- l'agriculture irriguée oasienne ;
- l'agriculture de décrue.

Le **système oasien** est un système complexe associant production dattière, agriculture irriguée de subsistance, petit élevage sédentaire et élevage camélin transhumant. La grande zone de production dattière, dominant lieu à un courant d'échange soutenu avec le reste du pays, est la région de Faya. On y dénombre quelque 1,5 millions de palmiers repartis sur un ensemble de plantations totalisant 6 à 7.000 ha.

La majorité de ces plantations (90%) sont de type extensif, le palmier s'alimentant directement à partir d'une nappe peu profonde ; les rendements sont faibles (15 kg/arbre) et les risques de salinisation des sols importants.

Les plantations irriguées couvrent les 10% restant et concernent quelque 100.000 pieds en production ; le rendement moyen s'élève ici à 40 kg/arbre. En sous-étage du palmier, on trouve des plantations fruitières et des cultures diverses (blé, mil, légumes, etc.) visant en priorité à couvrir les besoins familiaux de l'exploitant.

Dans la **zone pastorale**, l'agriculture pluviale est marginale, la probabilité de récolte restant toujours aléatoire (mil dunaire). En revanche, l'irrigation est pratiquée partout où existe une nappe peu profonde ; il s'agit alors d'une agriculture irriguée traditionnelle visant en priorité l'autosuffisance alimentaire des exploitants, sauf s'il existe des possibilités de commercialisation (zones périurbaines). L'exploitation des gomméraires naturelles représente également une ressource monétaire potentielle importante, grâce à l'excellente qualité de la gomme arabique tchadienne.

Le système agro-pastoral sahélien juxtapose élevage transhumant et agriculture pluviale. Il s'agit ici d'une agriculture extensive associant dans un même champ des céréales (mil et sorgho), des oléagineux et des légumineuses.

Les insuffisances tant qualitatives que quantitatives de l'encadrement, entre autres, ne permettent pas, à l'heure actuelle, d'entrevoir un retournement de tendance malgré des possibilités certaines d'extension des superficies emblavées et de sécurisation de la production.

Le système agricole diversifié de la zone soudanienne est rendu possible par la relative régularité des précipitations. A l'association classique céréales-oléagineux, élargie à des cultures telles que le maïs et le pois de terre, s'ajoute en effet la culture des tubercules vivriers (manioc, igname, taro...) et celle du coton.

La production vivrière reste néanmoins extensive avec une tendance à la stagnation pour les céréales (superficies et rendements fluctuent peu d'une année sur l'autre) mais on constate en revanche un accroissement sensible de la production d'oléagineux, au détriment, il est vrai de la production cotonnière.

Les périmètres irrigués de statut privé sont des exploitations individuelles ou en coopérative, installées le long du Logone et du Chari à la périphérie de la capitale qu'elles approvisionnent en fruits et légumes. Malgré quelques problèmes (pièces détachées pour les groupes moto-pompes ; difficulté d'accès au crédit ; coûts d'exploitation élevés : carburant, réseaux d'irrigation défectueux,.... ; forte saisonnalité des productions et fluctuation concomitante des cours ; absence d'industrie de transformation, etc.), il s'agit d'un type d'irrigation en pleine expansion.

Les périmètres villageois sont également installés le long du Chari et du Logone. A la différence des précédents, il s'agit de véritables périmètres qui, malgré leur taille modeste, disposent d'un réseau d'irrigation hiérarchisé et partiellement revêtu; les exploitants sont regroupés en groupements villageois et bénéficient d'un encadrement temporaire de l'Etat (projet PIC), d'une ONG (périmètres CARE) ou d'une assistance technique (périmètres ADER) censé disparaître dès que le groupement est devenu opérationnel.

Si les périmètres CARE semblent fonctionner normalement, grâce surtout à une forte production rizicole permettant d'absorber des coûts de production élevés, les périmètres PIC, en revanche, ont progressivement été abandonnés (3 sur 15 sont encore fonctionnels) en raison de problèmes organisationnels, mais surtout de contraintes socio-économiques : compte tenu de l'exiguïté des parcelles attribuées et des coûts élevés de production, la riziculture a été négligée au profit des cultures pluviales ; de plus, la production maraîchère de saison sèche est également pénalisée par l'éloignement et (ou) l'enclavement de la plupart de ces périmètres.

Les grands périmètres, à savoir le casier B de Bongor, le périmètre sucrier de Banda les polders modernes de Berim et Guini sont des aménagements à maîtrise totale de l'eau gérés par l'Etat et visant la production intensive de produits stratégiques tels le riz (Bongor), la canne à sucre (Banda) ou encore le blé (Berim et Guini). Malgré leur haut degré de technologie, ces grands périmètres ne fonctionnent plus (casier B) ou ne fonctionnent que partiellement et imparfaitement (cas des polders modernes non encore totalement réhabilités et ne disposant pas d'eau entre Mai et Octobre).

Les périmètres à maîtrise partielle de l'eau. Le casier A de Bongor, le casier C de Doba et le périmètre de Satégui-Déressia qui totalisent 12.000 ha environ sont voués à la production rizicole sous submersion contrôlée. Confrontés à de multiples problèmes techniques, organisationnels ou encore financiers, ces périmètres sont maintenant arrêtés (casier C, Satégui Déressia) ou ne fonctionnent que très partiellement (quelque 1500 ha sur le casier A).

L'agriculture irriguée traditionnelle est pratiquée partout où il existe une ressource en eau souterraine à faible profondeur. C'est notamment le cas dans certaines oasis, dans le Ouaddaï géographique ainsi que dans la zone des ouaddis et polders des Préfectures du Lac et du Kanem. L'exploitation est individuelle mais implique parfois des travaux collectifs (digues de protection dans les polders).

Les systèmes d'exhaure traditionnels (chadouf le plus souvent) et (ou) la faible productivité de la nappe (nappe des argiles fissurées dans les polders) limitent l'extension des exploitations (une douzaine d'ares tout au plus). Les cultures pratiquées visent à répondre soit aux besoins familiaux (céréales, fruits, légumes) soit à une demande extérieure lorsque les circonstances (proximité de centres de consommation) ou les conditions d'évacuation le permettent (cas des oignons et des aulx de la région d'Abéché).

L'agriculture de décrue est pratiquée sur une centaine de milliers d'hectares actuellement. Elle concerne essentiellement le berbéré. Il s'agit d'une forme d'agriculture pratiquée soit individuellement soit en groupement lorsque des aménagements collectifs (diguettes, micro-barrages) ont été mis en place pour améliorer le système. L'agriculture de décrue présente le triple avantage d'être peu exigeante en main d'oeuvre, d'être compatible avec les autres activités agricoles et d'assurer une certaine sécurisation de la production vivrière.

Pour être complet, on rattachera à ce système d'irrigation naturelle, la riziculture pratiquée par submersion naturelle dans les yaérés.

1.2 - LES CEREALES

12.1 - La production

La production céréalière est avant tout l'affaire du secteur privé. Les grands périmètres à maîtrise totale ou partielle créés et gérés par l'Etat pour assurer une meilleure couverture des besoins nationaux en blé et en riz n'ont pu, en effet, répondre aux espoirs dont ils étaient porteurs.

La production céréalière est aussi, essentiellement, une production saisonnière pratiquée dans le cadre de systèmes d'exploitations pluviaux extensifs. L'irrigation, représentée en fait par l'agriculture de décrue et la riziculture en submersion naturelle, n'y concourt tout au plus qu'à concurrence de 25% (campagne 1991-1992), le plus souvent pour moins de 15% (campagnes de la période 1984-1988).

Le sorgho et le mil sont à la base des systèmes vivriers traditionnels, le maïs, en revanche, n'est que très faiblement représenté dans l'association, moins de 10% en général.

Tributaire de la pluviométrie, la production céréalière évolue en dent de scie avec des amplitudes très fortes en zone sahélienne (de moins de 50 000 t au cours de la campagne 1984-1985 à plus de 400 000 tonnes en 1991-1992) ; en zone soudanienne, en revanche le contraste entre bonnes et mauvaises années est heureusement moins marqué (300 000 t en 1984-1985, près de 550 000 t en 1985-1986), la production se maintenant plus généralement entre 350 000 et 450 000 t.

L'imprécision des données statistiques, la grande variabilité inter-annuelle des précipitations, l'incidence encore mal connue de la répartition des précipitations pour des années de pluviométrie comparable ne permettent guère de dégager avec certitude des tendances évolutives pour le long terme. Tout au plus peut-on noter :

- **en zone soudanienne**
 - . la faible amplitude des superficies cultivées chaque année : 500 000 à 600 000 ha
 - . la relative constance des rendements moyens, toutes céréales confondues (650 à 700 kg/ha).
- **en zone sahélienne**
 - . la tendance constatée au cours de ces dernières années à l'extension des superficies emblavées corrélativement à une meilleure pluviométrie.

Le caractère extensif de la production s'explique aisément tout au moins en zone sahélienne : pour pallier les risques d'échec liés à une pluviométrie capricieuse et (ou) aux attaques des ravageurs, le paysan n'a d'autre alternative que de minimiser ses investissements tant en intrants qu'en force de travail, d'autant que les ressources monétaires qui lui seraient nécessaires lui font en général défaut. La faiblesse tant qualitative que quantitative de l'encadrement n'est pas non plus de nature à les convaincre du bien fondé de modifier leur façon de faire .

En zone soudanienne, la relative constance de la production résulte probablement d'autres causes : les disponibilités en main d'oeuvre certainement, mais aussi les entraves diverses à la libre circulation des céréales, qui pèsent sur les prix proposés aux producteurs et les rendent insuffisamment attractifs pour justifier un accroissement significatif des productions.

12.2 - La commercialisation

Selon des estimations récentes (BIEP 1990), la part commercialisée de la production céréalière se situe entre 30 et 40% de la production totale, soit quelque 250 000 t en année moyenne. Par ailleurs le report saisonnier ne se fait pas convenablement, générant des difficultés d'approvisionnement et des prix élevés en période de soudure.

Ce faible niveau de commercialisation ne s'explique pas seulement par l'importance de l'autoconsommation ; d'autres facteurs entrent également en ligne de compte. L'atomisation de l'offre liée à la dispersion des villages et à l'insuffisance d'organisations de producteurs orientés vers la commercialisation primaire, ne facilite pas la collecte. L'absence de perspectives économiques, la précarité de la situation et le contexte d'insécurité n'encouragent pas les opérateurs à stocker pour assurer le report saisonnier.

Les moyens à la disposition des multiples intervenants (collecteurs, intermédiaires, grossistes, commerçants, transporteurs professionnels ou occasionnels, etc.) sont inégaux, ce qui ne permet pas une bonne répercussion des incitations du marché à tous les niveaux de la filière, y inclus au niveau du producteur.

La commercialisation des céréales sur le marché intérieur souffre de nombreux handicaps qu'il est urgent de lever :

- le coût et les difficultés de transport, qui restent prohibitifs sur de nombreux axes malgré le PASET ;
- La concurrence des céréales importées, pour lesquelles il serait illusoire de dresser une barrière tarifaire, et dans une moindre mesure des aides alimentaires mal programmées ;
- les taxes légales et informelles ainsi que des prélèvements illicites aux très nombreuses barrières de contrôle ; outre l'incidence sur les coûts, l'incertitude même concernant ce type de prélèvement joue négativement sur la commercialisation ;

Ce défaut d'organisation de la filière a comme conséquence première de perpétuer une situation d'insécurité alimentaire chronique en zone sahélo-saharienne et une situation d'insécurité alimentaire conjoncturelle en zone sahélienne ; en zone soudanienne, en revanche, l'insécurité alimentaire conjoncturelle est limitée à quelques poches (zones enclavées) ou aux groupes les plus vulnérables, situation que l'on retrouve également au niveau des zones urbaines.

12.3 - La transformation

La première transformation des céréales, c'est à dire le décortiquage, le concassage et la mouture est essentiellement domestique (mortier-pilon, meule de pierre) ; on constate néanmoins l'existence de moulins à mil importés ou de fabrication locale, ainsi que des décortiqueuses à riz dans les grandes régions rizicoles. Toutes ces petites unités artisanales relèvent du secteur informel (privés, groupements villageois, etc.).

La transformation industrielle du riz (rizerie de Lai) et du blé (GMT) initiée par l'Etat pour valoriser la production des grands périmètres, s'est avérée un échec et ces unités sont actuellement arrêtées, faute de matière première à traiter. La rizerie de Lai était en effet partiellement concurrencée par les petites décortiqueuses, mieux adaptées aux besoins des producteurs et des opérateurs. La mouture de blé n'a d'intérêt que pour le blé produit dans le pays, cela explique la cessation d'activité des grands moulins, mais dans l'hypothèse de la réhabilitation des polders modernes, leur réouverture est à envisager.

12.4 - Conclusion

Malgré ses multiples handicaps, la filière céréalière dispose néanmoins d'un certain nombre d'atouts qui permettent de voir l'avenir avec optimisme. Il existe en effet de larges possibilités d'extension, d'intensification et de sécurisation de la production céréalière.

La superficie des terres arables est estimée à près de 20 millions d'hectares dont à peine 5% sont exploités actuellement. C'est au niveau de la zone sahélienne et de la zone soudano-sahélienne (Salamat notamment) que les possibilités d'extension s'avèrent les plus intéressantes.

Les possibilités d'intensification sont limitées en zone sahélienne car la production y sera toujours tributaire de la pluviométrie ; en revanche, en zone soudanienne où les précipitations ne sont que très rarement le facteur limitant, les possibilités d'intensification sont réelles notamment en étendant aux vivriers après adaptation, les paquets technologiques diffusés pour la culture cotonnière.

Des progrès significatifs sont également possibles en matière de sécurisation notamment par l'amélioration de l'agriculture de décrue et de la riziculture en submersion naturelle (construction de diguettes, dragage de l'estuaire des défluent, ...) ou encore par l'introduction de paquets technologiques simples mais ciblés au niveau du système agricole pluvial de la zone sahélienne : variétés à cycle court, moyens de lutte antiparasitaire, conservation des eaux et des sols.

1.3 - LES OLEAGINEUX ET LES LEGUMINEUSES

13.1 - La production

La production d'oléagineux et de légumineuses concerne quatre spéculations : l'arachide qui représente à elle seule plus de 80% de la production, le niébé, le sésame et le voandzou ou pois de terre.

Ces plantes sont cultivées soit en culture pure (niébé au sud du Lac, arachide en zone soudanienne) soit en association avec les céréales vivrières dans le cadre des systèmes pluviaux extensifs. La différence essentielle entre les systèmes pluviaux soudanien et sahélien réside, d'une part, dans le degré de diversification, plus prononcé en zone soudanienne où les quatre cultures se retrouvent en général dans l'association, alors qu'en zone sahélienne, l'arachide se trouve pratiquement seule et, d'autre part dans l'importance de ces cultures dans l'association : moins de 10% de tonnage produit en zone sahélienne contre 20 à 25% en zone soudanienne, ce dernier pourcentage tendant encore à croître depuis quelques années en raison d'une certaine désaffection pour la culture cotonnière (40% pour la campagne 1991-1992).

En résumé donc, les productions de cette filière et plus particulièrement la production oléagineuse, suivant en cela une tendance générale s'observant en Afrique, est en pleine croissance ; elle s'établit maintenant régulièrement à plus de 200 000 t chaque année (280 000 tonnes en 1991-1992, année il est vrai exceptionnelle) contre quelque 100 000 tonnes en moyenne au cours de la période 1984-1989. Cette production est surtout l'apanage de la zone soudanienne qui y contribue pour 80% environ.

La croissance constatée est consécutive à l'extension des superficies plus qu'à une augmentation des rendements, qui demeurent très fluctuants : 220 à 320 000 ha en zone soudanienne depuis 1990 contre quelque 150 000 ha au cours des six années précédentes pour un rendement moyen, toutes espèces confondues, ayant fluctué entre 450 kg/ha en 1984/1985 et 1420 kg/ha en 1991/1992. Pour la dernière campagne (1992/1993) les statistiques font état des valeurs suivantes.

Culture	ZONE SAHELIEENNE			ZONE SOUDANIEENNE		
	Rendement kg/ha	Superficie ha	Production tonne	Rendement kg/ha	Superficie ha	Production tonne
Arachide	783	60 000	47 000	804	214 000	172 000
Niébé	?	10 000	?	423	26 000	11 000
Sésame	556	9 000	5 000	283	46 000	13 000
Voandzou	---	---	---	955	22 000	21 000
Total	---	79 000	---	682	318 000	217 000

13.2 - La commercialisation

La fraction de la production commercialisée est mal connue, on l'estime généralement comprise entre 50 et 70% pour l'arachide et entre 20 et 30% pour le sésame.

Pour l'arachide, les flux commerciaux sont différents, qu'il s'agisse de la zone sahélienne ou de la zone soudanienne. Alors que le Sahel axe surtout ses ventes sur les grands centres urbains du nord et du centre du pays, les productions du sud visent plutôt les marchés extérieurs et ce, malgré un niveau de taxation plutôt dissuasif puisqu'il est forfaitisé à un niveau relativement élevé : 30.000 F le sac, quelle que soit la valeur marchande réelle du produit. Il est vrai que la fraude est généralisée et que, finalement, c'est l'Etat et les producteurs qui en font les frais, ces derniers devant consentir des tarifs relativement faibles pour permettre aux commerçants d'assurer l'écoulement des produits en toute sécurité. La Coton-Tchad avait bien essayé, il y a quelques années, de collecter l'arachide, mais l'opération s'est soldée par un échec, les prix offerts s'avérant inférieurs à ceux proposés par les commerçants privés.

Pour le sésame, le marché n'est soumis à aucune contrainte particulière, mais il est vrai qu'il s'agit d'une production encore limitée, elle pourrait néanmoins prendre rapidement son essor du fait d'une demande internationale soutenue.

Le marché intérieur du niébé et du pois de terre est, pour sa part, très mal connu mais forcément limité vu les faibles niveaux de production de ces deux cultures. Pendant longtemps, le niébé, produit en grande quantité au niveau de la frange sud du Lac, trouvait preneur au Nigéria ; malheureusement, le niveau de taxation, les prélèvements illicites et les difficultés de rapatriement du montant des transactions ont progressivement tari cette source de revenus.

13.3 - La transformation

Il n'y a pas de transformation industrielle au Tchad. Celle-ci reste donc domestique ou artisanale et demeure l'apanage des femmes.

L'huile d'arachide procure la plus grande plus-value, mais les tourteaux sont également vendus pour être consommés comme condiment en mélange avec du piment. Les arachides grillées sont également vendues en vrac ou conditionnées sur les principaux marchés urbains.

L'huile de sésame, en revanche, est très peu consommée ; la graine est utilisée en sauce directement ou en mélange avec l'arachide, soit grillée, soit encore en mélange avec du sucre comme friandise.

13.4 - Conclusion

Les cultures oléagineuses (arachide et sésame) ont un bel avenir devant elles en raison de la demande soutenue sur les marchés extérieurs pour ces deux produits.

L'arachide présente, en outre, de multiples avantages annexes : amélioration de la ration protéinique, valorisation maximum des sous produits y compris les fanes, très appréciées par le bétail, effet améliorant sur les sols grâce à la fixation de l'azote par les racines.

Le sésame a pour lui la forte valorisation qu'il apporte à la journée de travail et ce, malgré des rendements relativement faibles, de l'ordre de 1000 F/Jour. Cette valorisation élevée tient à la fois à ses faibles besoins en main d'oeuvre et à sa grande robustesse, qui limitent ses coûts de production d'une part, à sa qualité qui répond aux normes les plus exigeantes du marché international, d'autre part.

1.4 - LES FRUITS ET LEGUMES

14.1 - La production

Si l'on excepte les fruitiers tropicaux traditionnels comme le manguiers et le goyavier qui poussent en zone soudanienne, les plantations fruitières et les cultures maraichères sont sous la dépendance d'une ressource en eau accessible :

- nappe peu profonde avec système d'exhaure ou non pour les palmiers dattiers du BET ;
- nappe peu profonde exploitée directement par le système racinaire pour les vergers du Ouaddaï (manguiers et goyaviers) ;
- irrigation traditionnelle à partir de systèmes d'exhaure peu performants pour les jardins complantés de fruitiers divers des ouaddis du Kanem et du Ouaddaï, ainsi que des polders du Lac ;
- irrigation traditionnelle également pour les cultures légumières de rente de la région d'Abéché ;
- irrigation par pompage dans le Logone ou le Chari pour les productions fruitière et légumière de la périphérie de N'Djamena et de quelques grands centres urbains du sud.

Dans tous les cas, ces productions relèvent du secteur privé organisé (groupements villageois, coopératives) ou non (producteurs individuels).

Trois points saillants caractérisent encore les productions fruitière et légumière nationales.

Le premier a trait à la spécialisation des productions selon les régions. Palmier dattier bien sûr en zone saharienne avec une production importante destinée au marché national dans la région de Faya, desservie régulièrement par les transporteurs routiers ; fruitiers tropicaux en zone soudanienne mais sans vocation exportatrice marquée vers les autres régions sans doute en raison de la fragilité des produits principaux (mangues) ; fruitiers tropicaux et agrumes pour la satisfaction des besoins locaux ou régionaux dans le Ouaddaï géographique, le Guéra, le Kanem et la Préfecture du Lac ; fruitiers tropicaux et agrumes pour la satisfaction de la demande urbaine à la périphérie des grands centres comme N'Djaména.

Pour ce qui concerne les légumes, la répartition géographique suit à quelques nuances près, le même principe : produits d'autoconsommation dans les zones irriguées enclavées du Ouaddaï du Biltine, du Kanem, du Lac, du BET et du Guéra ; production de rente où dominant les légumes périssables aux abords des agglomérations importantes de ces mêmes régions (Abéché, Bol, Biltine, Faya, Mao,...) ainsi que dans la périphérie de N'Djamena et des villes du sud; production de rente axée sur les légumes non périssables dans les zones plus éloignées des centres de consommation mais cependant desservies régulièrement par les transporteurs routiers (pommes de terre de Bol, oignons et aux d'Abéché).

Le second, concerne la nature des productions ; la gamme étriquée des produits commercialisés s'explique difficilement. L'absence de diversification est particulièrement criante pour les fruitiers : mangues, limes et oranges représentent l'essentiel de la production des périmètres péri-urbains de N'Djamena ; des produits pourtant typiquement tropicaux tels l'avocat, la papaye, la banane ne semblent pas présents et doivent donc être importés, ce qui pénalise d'autant l'économie nationale.

Le troisième est la forte saisonnalité des productions. La concentration de la plupart des productions sur un laps de temps restreint (saison sèche et froide pour les légumes, saison sèche et chaude pour les fruitiers) est source de fluctuations des cours très importantes qui jouent au détriment des producteurs (volumes non commercialisés importants, faible rémunération en période de pleine production) et des consommateurs (choix limité et prix rapidement dissuasifs en dehors des périodes de pleine production).

14.2 - La consommation

Aux divers impacts négatifs résultant des mauvais choix stratégiques des producteurs dénoncés ci-devant, il convient d'ajouter la contrainte supplémentaire que représente l'absence de toute organisation, même embryonnaire du marché.

En cette matière tous les acteurs s'avèrent défaillants : les producteurs d'abord qui vendent leur production en vrac, sans tri ni calibrage préalables ; les acheteurs ensuite, qui faute d'entente préalable entre eux et avec les producteurs pour centraliser les marchandises de façon à mettre en présence vendeurs et acheteurs et laisser jouer le libre jeu de l'offre et de la demande, profitent de l'atomisation de l'offre et de la forte saisonnalité des produits pour peser sur les prix à la production.

La contrainte "transport" affecte également lourdement la commercialisation : le mauvais état des pistes, l'insuffisance des moyens de transport sont à l'origine de pertes importantes qui pénalisent surtout les producteurs.

14.3 - La transformation

Hormis, certaines formes rémunératrices de transformation sur les lieux de consommation (jus de fruit frais) ou de production (tomate séchée), la filière est encore handicapée par l'absence d'unités de transformation susceptibles de valoriser les surplus de production invendus.

14.4 - Conclusion

En raison de l'expansion rapide des grandes villes tchadiennes et plus particulièrement de N'Djamena, la filière "fruits et légumes" a un avenir prometteur dont il convient de ne pas négliger l'impact économique. Le développement de cette filière servira davantage à limiter les importations qu'à augmenter les exportations.

1.5 - LA FILIERE COTON

15.1 - La crise cotonnière de 1984/85

L'offre mondiale ayant atteint un record historique, les cours mondiaux s'effondrent, alors que le prix de revient du coton tchadien, à 1020 F.CFA/kg, était l'un des plus élevés de la zone franc. Cette crise intervenait de surcroît au moment où le pays sortait très éprouvé par une longue période de troubles, elle s'est traduite par un déficit cumulé de 40 milliards F.CFA à la fin de 1986.

15.2 - Le retour à l'équilibre de 1988/89

Conscient des enjeux considérables pour l'économie tchadienne, le Gouvernement créa dès la fin de 1985 un Comité de réflexion sur la situation de la filière. Celui-ci élaborait un plan de redressement en deux phases :

- **Le Programme d'urgence 1986/87 et 1987/88**, qui a consisté à maintenir le prix d'achat au producteur, à augmenter la redevance "intrants", à arrêter 8 usines, à réduire les effectifs et à retrouver la voie de la baisse des coûts de production. Ce programme permis de revenir à 522 F.CFA/kg (hors frais financiers sur la dette).
- **Le Programme de restructuration, de relance et d'assainissement** correspondant au premier contrat-plan, pour la période triennale 1988/89 à 1990/91. Ce programme a consisté à restructurer et à réorganiser la filière, dans le but de restaurer la compétitivité de la filière. Les résultats de ce programme, aidés par un retour de prix mondiaux plus élevés, ont été très positifs, ils ont permis le retour à l'équilibre financier de la COTONTCHAD pour la campagne 1989/90 et le versement d'un prix de 100 F.CFA au producteur.

15.3 - Le lancement du deuxième contrat-plan 1991/92 à 1993/94

C'est dans un contexte favorable que fut préparé et lancé le deuxième contrat-plan pour une autre période triennale de 1991/92 à 1994. La marge brute de la COTONTCHAD permettait d'espérer la couverture des amortissements et des frais financiers. L'objectif consistait à exploiter les "gisements de productivité" qui subsistaient tant au niveau de la production que de l'outil industriel. Pour cela un important programme d'investissement était lancé avec le concours de plusieurs bailleurs de fonds : FED, FAC, CCCE, BAD et Coopération Suisse. Le contrat-plan comprenait un programme d'investissement industriel, un programme de développement de la zone soudanienne ainsi qu'un volet de recherche d'accompagnement.

15.4 - La révision du deuxième contrat-plan d'avril 1993

La rechute des cours mondiaux, conjuguée à la dégradation de la situation, s'est traduite par une chute brutale de la production au cours de la campagne 1992/93, après une année record en 1991/92, ainsi qu'à un retour de déficits d'exploitation risquant de compromettre l'avenir de la filière.

Cette situation a amené le Gouvernement et ses partenaires à réviser le contrat-plan en avril 1993, en adoptant des objectifs de campagne prenant en compte le renversement de la situation.

15.5 - Objectifs des deux versions du contrat-plan

	Contrat-plan initial			Contrat-plan révisé		
	91/92	92/93	93/94	91/92	92/93	93/94
Superficies - 1000 ha	200	203	203	283	200	220
Dont en "productivité" - %	75	82	88	60	50	64
Rendement - kg/ha	851	909	1004	616	634	727
Production coton-graine - 1000 t	170	185	204	175	127	160
Production coton-fibre - 1000 t	66	72	82	68	49	62

Les chiffres indiqués sont les objectifs pour chacun des deux versions du contrat-plan, à l'exception des chiffres de la campagne 1991/92 du contrat-plan révisé, qui sont des réalisations

La révision du contrat-plan a également été l'occasion d'analyser en détail la situation, à travers un **Audit Technique et Financier**, réalisé en Août 1993. Cet état des lieux a permis de déterminer les conditions du redressement de la filière, de dresser des perspectives pour les prochaines campagnes et de chiffrer les besoins d'aide financière, en urgence (versement des arriérés aux producteurs pour restaurer la confiance et financement des intrants pour la prochaine campagne) et pour aider au retour à l'équilibre.

La chute de la production est certes élevée, mais aurait pu l'être davantage, sans un attachement certain de la majorité des producteurs pour cette production.

15.6 - Perspectives pour les années à venir

La campagne 1993/94 se situe dans un contexte peu encourageant, en raison de la mauvaise qualité de la semence, de retard importants dans la livraison des intrants et des équipements, à une pluviométrie insuffisante en juin et à des incertitudes sur le prix de campagne. Les superficies ensemencées ont encore chuté de 20 %, avec 158 000 hectares et la chute de rendement pourrait s'avérer plus sévère. La production espérée se situe entre 80 et 90 000 t.

Les dispositions prises récemment permettront d'espérer une reprise vigoureuse pour la campagne suivante de 1994/95, le programme pour cette campagne table sur une superficie de 200 000 ha, dont 153 000 ha "en productivité".

La situation se stabiliserait à 200 000 t, avec la campagne 1995/96. Mais les prévisions restent largement tributaire de l'évolution des cours mondiaux.

Un pacte d'actionnaires, préparé récemment, est l'instrument principal du redressement structurel et financier de la COTONTCHAD.

1.6 - LES PRODUITS DE L'ELEVAGE

16.1 - Les productions animales

Les produits de l'élevage donnant lieu à des échanges commerciaux importants sont le cheptel vif, la viande et les cuirs et peaux. Le lait et les oeufs, bien que représentant une source protéinique non négligeable échappent pour l'essentiel aux circuits commerciaux.

Les données chiffrées disponibles sont très fragmentaires et souvent incontrôlables.

Se référant aux diverses sources consultées, les ordres de grandeur suivants peuvent être avancés pour ce qui concerne le petit et le gros bétail :

EXPLOITATION DU CHEPTTEL

Nature du cheptel	Nombre de têtes (en milliers)	Taux d'exploitation (en %)	Effectif exploitable (en milliers)
bovins	3.800 à 4.500	13	500 à 600
ovins	2.000 à 2.500	28	550 à 700
caprins	3.300 à 3.800	30	1000 à 1200
camélins	500 à 600	7	35 à 40
porcins	>150	7	>10

a) Le bétail sur pieds

En 1991, quelque 600.000 bovins, 700.000 ovins et 350.000 caprins ont été proposés à la vente sur les 20 principaux marchés à bétail du pays.

Les transactions officielles n'ont néanmoins porté que sur une fraction de cet effectif (38, 36 et 32 % respectivement), la majeure partie des ventes se faisant illégalement (ventes non déclarées).

Toujours en 1991, les exportations d'animaux sur pieds dûment enregistrées ont porté sur environ 40.000 bovins et 4.000 ovins ou caprins, soit 20 à 25 % des exportations réelles, estimées à quelque 200.000 bovins et au moins 20.000 ovins et caprins.

b) La viande

Sur la base des niveaux de consommation couramment admis, soit 12 kg/hab/an en milieu urbain et 7 kg/hab/an en milieu rural, la quantité de viande consommée serait de l'ordre de 40.000 tonnes (poids carcasse et abats). Les abattages contrôlés ne représentent que moins de 40 % de ce total (15.000 t), dont 80 % de viande bovine correspondant à une centaine de milliers de têtes et 15 % de viande ovine et caprine, soit près de 200.000 têtes.

Le solde, soit 25.000 tonnes, est représenté par des abattages incontrôlés qui s'adressent surtout au petit bétail (plus d'un million d'ovins et de caprins pourrait être concerné) et, dans une moindre mesure, aux bovins (<50.000 têtes), camélins et porcins (quelques dizaines de milliers de têtes).

Les abattages contrôlés sont effectués soit à l'abattoir de Farcha à vocation internationale (60 % de la production contrôlée), soit dans l'un des 22 abattoirs nationaux implantés dans les principaux centres urbains. Ces dernières installations sont toutefois rudimentaires, vétustes et insalubres et ne satisfont donc pas aux conditions d'hygiène souhaitable ; avec l'urbanisation croissante, la capacité de nombre d'entre eux s'avère en outre insuffisante.

c) Les cuirs et peaux

La production de cuirs et peaux, qui n'est plus contrôlée par l'Etat depuis la disparition de la SOTERA, a été estimée comme suit en 1991 (Etude de valorisation du sous-secteur des cuirs et peaux, réalisée par BERETEC) :

- cuirs bovins : entre 120.000 et 150.000 pièces
- peaux ovines : entre 400.000 et 500.000 pièces
- peaux caprines : entre 600.000 et 700.000 pièces.

Les peaux sont collectées par des négociants spécialisés, relayés par des sous-traitants sur le terrain (marchés de brousse, abattages familiaux, etc.). Ces négociants se chargent également de la préparation, généralement rudimentaire, des cuirs et peaux.

16.2 - La commercialisation

a) Le bétail sur pieds

L'analyse des mécanismes de la commercialisation du bétail sur pieds met en évidence un certain nombre de contraintes qui pénalisent aussi bien les éleveurs que les commerçants et les incitent à la fraude

Pour les éleveurs, ces contraintes sont essentiellement financières et résultent

- d'une part, du rôle prépondérant joué par les intermédiaires, rémunérés par les acheteurs, dans la fixation à un niveau généralement très bas, du prix des animaux,
- d'autre part de l'importance des taxes et droits divers qu'ils ont à régler (taxe de marché, droit du garant, taxes de l'Etat), qui peuvent représenter 10 à 12 % du montant des ventes.

Les commerçants, pour leur part, doivent faire face à des problèmes d'ordres divers qui se résolvent finalement en un manque à gagner se situant à un niveau tel qu'il conduit au développement d'un marché parallèle frauduleux :

- importance et multiplicité des taxes, surtout à l'exportation,
- dépréciation de la monnaie nigériane et complexité des procédures bancaires pour le rapatriement des fonds pour les animaux à l'exportation,
- faiblesse du marché intérieur,

- difficultés et coût du convoyage des animaux vers les marchés terminaux : pertes de poids, difficultés d'abreuvement et d'alimentation en saison sèche, frais de personnel, multiplicité des postes de contrôle et par voie de conséquence, des prélèvements généralement illicites.

b) La viande

Le commerce de la viande de boucherie ne connaît pas de problème particulier, sinon à l'exportation où la concurrence extérieure est très vive, notamment celle de l'Afrique Australe, qui met sur les marchés de l'Afrique Centrale des produits de qualité à des prix très compétitifs.

Le manque d'organisation des professionnels de la viande, l'absence d'une politique de soutien adaptée de la part des Pouvoirs publics (crédit, accord commerciaux, fret aérien, etc.) sont les obstacles majeurs à la reconquête des marchés extérieurs.

c) Les cuirs et peaux

Depuis le désengagement de l'Etat, concrétisé par la disparition de la SOTERA, le commerce des cuirs et peaux repose dans les mains du secteur privé.

Selon des estimations récentes (Etude de valorisation du sous-secteur des cuirs et peaux-BERETEC-1991), les possibilités actuelles de collecte seraient annuellement de :

- 100.000 cuirs de bovins,
- 250.000 peaux d'ovins,
- 1.000.000 peaux de caprins.

Néanmoins, les quantités réellement commercialisées sont largement inférieures à ce potentiel en raison des difficultés de transport et des prix très peu rémunérateurs proposés aux producteurs

L'essentiel des cuirs et peaux est exporté après simple échamage et séchage, le prix obtenu étant fonction de la qualité du produit mis à la vente. C'est là le premier handicap auquel a à faire face la profession en raison des nombreux défauts constatés (coups de cornes, griffes causées par les épineux, parasitisme, trous et déchirures lors du dépouillage). Le second handicap est d'ordre fiscal ; le poids des prélèvements de droits et taxes divers est tel que les exportations officielles de ces dernières années ne représentent plus que quelques dizaines de milliers de pièces contre quelques centaines de milliers il y a six ou sept ans encore.

1.7 - LE SECTEUR PÊCHE

17.1 - Production potentielle

Le secteur de la pêche occupait jadis la troisième place dans l'économie nationale, après le coton et l'élevage, classant le pays au cinquième rang des pays africains intertropicaux producteurs de poisson.

Cette situation privilégiée tenait à l'importance du domaine aquatique composé de quatre entités principales :

- le lac Tchad (sup. minimum : 5 000 km² ; sup. maximum : 25 000 km²)
- le complexe Logone-Chari (longueur de cours : 2 000 km)
- les lacs intérieurs (sup. minimum : 2 000 km² ; sup. maximum : 8 000 km²)
- les plaines inondées (sup. minimum : 5 000 km² ; sup. maximum : 60 000 km²)

L'estimation du potentiel halieutique du complexe hydrographique tchadien a été estimée à 60 000 tonnes par an minimum (période de sécheresse), 100 000 tonnes par an (période de pluviométrie normale) et 120 000 tonnes par an (pluviométrie copieuse).

En raison des fortes fluctuations inter annuelles du potentiel halieutique et de la reconnaissance de la dynamique des stocks, la planification des pêches reste un exercice difficile. Aux difficultés posées par des ressources imprévisibles, s'ajoute le problème des eaux internationales : le pays dispose de 50 % du Lac Tchad (le restant étant partagé entre le Nigeria, le Cameroun et le Niger) et des cours du Logone-Chari (partagés avec le Cameroun). La gestion de ces importants plans d'eaux est donc compliquée par leur statut juridique.

17.2 - La production

Au cours des 15 dernières années, des sécheresses fréquentes, combinées avec des périodes d'instabilité socio-politique, ont profondément modifié l'état d'exploitation ainsi que l'organisation de la pêche au Tchad. En ce qui concerne l'organisation de l'activité, il s'est produit un double phénomène, d'abord, la conversion de nombreux agriculteurs et éleveurs vers une pêche de subsistance et, ensuite, la migration de populations du Nord vers le Lac Tchad, autour des zones pourvues de ressources en eaux. Par ailleurs, une migration importante s'est également opérée de la part de pêcheurs haoussa du Nigeria vers les îles du Lac Tchad et les plans d'eaux intérieurs en territoire tchadien.

Ceci a eu pour conséquence, au niveau de la ressource, une surexploitation des principaux plans d'eaux et l'emploi d'engins de pêche non sélectifs et parfois destructeurs. Par conséquent, les effets de la sécheresse associés à la mauvaise gestion des ressources ont fortement réduit la production nationale, qui est passée de 47 000 tonnes en 1980 à 28 000 tonnes en 1989 (estimations F.A.O. ; d'après d'autres études, effectuées en 1989, la production aurait atteint le niveau 70 000 tonnes).

Le niveau raisonnable de la pluviométrie dans les trois dernières années permet d'évaluer la production actuelle entre 30 000 et 40 000 tonnes (dont 40 % produites au lac Tchad) représentant environ une valeur de production de 30 millions de Dollars (environ, 10 % du PIB).

17.3 - Pêcheurs et engins de pêche

Le nombre de pêcheurs professionnels tchadiens est estimé à 5 000 personnes, tandis que les pêcheurs-agriculteurs et les occasionnels sont évalués à 150 000 individus. Si on considère les transformateurs, les commerçants etc., on peut affirmer que 250 000/300 000 personnes vivent des revenus directs de la pêche (environ 10 % des actifs).

En ce qui concerne le Lac Tchad, la plupart des pêcheurs professionnels sont originaires du Nigeria et ils s'inscrivent au sein d'une filière bien organisée associant pêcheurs et commerçants de même ethnie ; ces derniers fournissent aux premiers, en contrepartie de l'exclusivité de leur production, les équipements les plus perfectionnés (pirogues motorisées, filets etc.). L'activité échappe donc en grande partie aux nationaux.

Ceux-ci, faute de moyens pour s'équiper, se contentent d'une pêche artisanale peu rémunératrice (pêche de décrue et d'étiage). Ce phénomène est aggravé par les difficultés d'accès au crédit bancaire par les pêcheurs.

Les pêcheurs tchadiens utilisent un large éventail d'engins de pêche et se déplacent à bord de pirogues rarement motorisées. Au Tchad, les pêcheurs nationaux doivent payer un permis de pêche dont le montant est de 12 500 F CFA par an et les pêcheurs étrangers de 75 000 F CFA par an.

17.4 - La transformation

En raison des difficultés et des distances d'acheminement vers les lieux de consommation, la plus grande partie des prises, évaluée à 80 % des captures, est soit séchée soit fumée. Le séchage après salage a été essayé en 1967 pour réduire les pertes encourues par les procédés traditionnels ; malgré ses multiples avantages, cette technique a été abandonnée.

Les techniques de traitement, de stockage et d'emballage du poisson sont rudimentaires ; par conséquent la valeur commerciale du poisson est réduite à cause des mauvaises conditions de produit lorsqu'il arrive sur les marchés de consommation. Le rôle des femmes dans le traitement est très important, étant donné qu'elles sont entièrement responsables de la transformation du poisson.

Le désenclavement des pêcheries tchadiennes, notamment sur le Lac Tchad, attendu de la construction de routes devant relier le Nord du pays à la capitale N'Djaména, devrait permettre de développer la consommation du poisson frais au détriment du produit traité.

17.5 - La commercialisation

En 1989 on estimait que sur une production de 28 000 tonnes, 15 000 tonnes (soit 54 % des captures) était exporté surtout vers le Nigeria et, en mineure partie, vers le Cameroun à travers des circuits informels. Les transactions s'effectuent en F CFA ou en naira en raison de la nationalité nigériane de nombreux pêcheurs exerçant dans les eaux tchadiennes. Ce troc s'explique par la disponibilité de divers biens de consommation et d'intrants de pêche au Nigeria, et du pouvoir d'achat plus élevé des pays limitrophes. Ce phénomène est renforcé par le système de taxes prévalant au Tchad (taxes officielles de circulation, cantonales et autres, taxes "informelles" dues aux conditions socio-politiques actuelles). Par conséquent le système de taxes freine la circulation du poisson au Tchad et encourage l'exportation frauduleuse du produit.

En 1989, la consommation par habitant en poisson était inférieure à 2,5 kg par an, ce qui est relativement faible pour un pays sahélien (9,6 kg en moyenne pour l'ensemble du Sahel).

17.6 - Aquaculture

La pisciculture au Tchad est encore une activité au stade embryonnaire malgré quelques essais ponctuels menés par les projets : les expériences de Bongor (UNICEF), de Mandéla (SECADEV), Niellim (Acra) ont été menées par des équipes qui ne maîtrisaient pas les techniques.

17.7 - Législation des pêches

Au Tchad les activités de pêche sont réglées par les lois suivantes :

- le décret N° 24/PR/MTEF/DG/85 du 6 février 1985, portant modification de la taxe de la circulation sur le poisson frais, séché et fumé et portant institution d'un permis de pêche ;
- l'arrêté N° 0018/MTEF/DG/85 du juin 1985, portant application du décret N° 0024/PR/MTEF/DEP.

Ces textes accordent l'exclusivité du droit de la pêche à l'Etat sous réserve des permis de pêche. Ces textes ont un caractère général et ils constituent pas une base juridique pour la gestion des ressources.

Le nouveau code forestier qui propose une nouvelle réglementation des pêches, adopté en 1989 par le conseil des Ministres, n'a pas été promulgué. En ce qui concerne les eaux internationales, la gestion des ressources est réglée par des conventions internationales qui ne sont pas adaptées et qui, de toute manière, ne sont pas appliquées.

17.8 - Formation et recherche

En matière de formation, les cadres, supérieurs ont reçu leur formation à l'étranger, tandis que les agents n'ont bénéficié d'aucune formation dans le domaine des pêches.

L'ORSTOM a réalisé des études dans le domaine de l'hydrobiologie jusqu'en 1978.

17.9 - Administration des pêches et projet en cours

Le secteur des pêches relève du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. L'encadrement de la pêche est assuré par la Direction des Eaux, des Pêches et de l'Aquaculture (DEPA). La DEPA comprend, au niveau central quatre services (pêches, aquaculture, hydrobiologie et technologie, personnel). Au niveau des provinces, elle opère à travers 6 secteurs. La Direction des Eaux, des Pêches et de l'Aquaculture dispose de 90 agents qui exercent des tâches de recouvrement des recettes et de répression. La surveillance du Lac Tchad est effectuée par une brigade mixte, composée par des agents des pays riverains du Lac, dont la tâche principale est d'assurer la sécurité des personnes. La CBLT (Commission du Bassin du Lac Tchad) qui regroupe les pays riverains est chargée de la mise en valeur du bassin conventionnel.

Elle a pour objectif de :

- rassembler, examiner et diffuser les informations sur les projets préparés ;
- recommander la planification des travaux communs et des programmes de recherche ;
- maintenir la liaison entre les Etats membres en vue de la mise en place d'une politique commune en matière de pêche.

La CBLT, manquant de personnel et de budget adéquat, a négligé ses tâches institutionnelles dans le secteur des pêches.

En ce qui concerne les projets en cours, il faut citer les projets suivants :

- Appui aux Pêcheurs de Niellim (ACRA/DRHFRP) : mise en valeur et initiation à la pisciculture ;
- Projet des pisciculteurs des Goulmoun (programme Micro réalisation du FED) ;

- Projet de développement de la zone périphérique au parc national de Zakouma (6^{ème} F.E.D.) ;
- Projet de développement intégré du Salamat (Financement BID) ;
- Projet multisectoriel de développement rural intégré (ONDR/FAC) basé dans le Chari-Baguirmi.

En ce qui concerne les études réalisées et à venir, on cite les suivantes :

- Etude de développement rural intégré de la zone insulaire du Lac Tchad ;
- Etude de développement rural intégré du Lac Fitri ;
- Schéma de développement de la zone soudanienne, incluant un volet important de promotion des pêcheurs (BAD).

D'une manière générale les projets et les études de développement s'occupent de la pêche de façon marginale, en raison du manque d'expertise et de volonté politique pour développer ce secteur.

2 - L'EAU ET SON UTILISATION

2.1 - LES RESSOURCES

21.1 - Les eaux de surface

Le réseau hydrographique du Tchad est très important et représente un potentiel énorme.

Le système Chari-Logone, le Mayo Kebbi et le Batha sont les principaux cours d'eau, mais il existe, également, de nombreux oueds au cours intermittent.

Le lac Tchad, malgré la longue période de sécheresse que le pays vient de traverser, renferme un potentiel d'eau douce appréciable. D'autres lacs de moindre importance (lac Fitri, lac Léré, ...) sont également présents dans diverses régions du pays.

Cependant, toutes ces ressources, en général de très bonne qualité, se caractérisent par une irrégularité des disponibilités en eau, inhérente à la variabilité climatique. Or, l'état des connaissances actuelles est très insuffisant pour évaluer correctement le potentiel exploitable en de nombreux endroits pourtant intéressants.

La mise en valeur de ces ressources est aussi grevée par un certain nombre de contraintes: absence d'une politique de promotion d'entreprises privées d'aménagement hydro-agricole, faible capacité d'exécution des services d'état, manque d'intégration entre les différents services chargés de l'aménagement et de la gestion des eaux, faible importance accordée par les planificateurs au secteur de l'eau, etc.

21.2 - Les eaux souterraines

Près des trois quart du pays sont constitués de terrains sédimentaires contenant plusieurs nappes.

Une première nappe, peu profonde (nappe phréatique) est généralisée. D'autres réservoirs, d'extension moindre, existent à des profondeurs variables, notamment dans le sud, le nord et à la périphérie du lac ; certaines sont même artésiennes.

Dans le Tibesti, le Guéra, le Ouaddaï ainsi qu'à l'ouest du Mayo Kebbi, les ressources en eau souterraine consistent en nappes discontinues circulant dans les fissures de la roche cristalline.

La potentialité de l'ensemble de ces nappes est estimée comme suit :

- volume des ressources renouvelables naturellement : 20.600 millions de m³/an,
- volume des ressources exploitables : 263 à 544.000 millions de m³/an.

Il s'agit là, bien évidemment, d'une évaluation grossière qui devra être affinée progressivement en fonction des priorités.

2.2 - HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET PASTORALE

Au printemps 1993, le nombre de points d'eau fonctionnels tous usagers confondus, était évalué à quelque 4.800 sur un total de près de 6.000 recensés et on estimait parallèlement que la population rurale desservie représentait 25 à 30 % du total.

La satisfaction des besoins primaires de l'ensemble du monde rural impliquerait donc la création d'une dizaine de milliers de puits et forages supplémentaires d'ici l'an 2010.

Pour atteindre cet objectif, la progression annuelle des réalisations nouvelles devrait représenter 650 à 700 puits et forages, contre environ 400 présentement. En fait le problème n'est pas celui de la cadence de réalisations nouvelles qui est déjà supérieure aux besoins exprimés (750 unités en moyenne au cours de ces trois dernières années), mais bien de l'importance des échecs enregistrés au niveau des forages, faute de rigueur dans leur gestion, bien souvent, mais, plus encore, du manque de pièces détachées pour les petites réparations courantes.

En résumé, donc, l'hydraulique pastorale et villageoise est confrontée à deux problèmes majeurs :

- approvisionnement en pièces détachées pour les pompes manuelles, non assuré,
- gestion déficiente des points d'eau.

Le sous secteur de l'hydraulique pastorale stricto sensu est mal connu : à la méconnaissance du nombre et de la localisation des points d'eau spécifiques existants, s'ajoute celle des besoins réels ; certes, la grande majorité des ouvrages d'exhaure existants ont une vocation mixte à la fois pastorale et villageoise, mais il n'en demeure pas moins que l'étoffement du réseau de puits et forages dans les zones de parcours doit rester une préoccupation majeure de la DOP. A cet égard, la création de points d'eau le long des principaux axes de transhumance, qu'il s'agisse de puits, de mares ou encore de forages s'avère prioritaire.

2.3 - HYDRAULIQUE AGRICOLE

Le diagnostic portera successivement sur les grands périmètres modernes, sur les petits périmètres privés et villageois, sur les périmètres irrigués traditionnels et sur l'agriculture de décrue.

Les grands périmètres modernes, qu'ils soient à maîtrise totale ou partielle de l'eau sont récents (postérieurs à 1960), mais des 20.000 hectares aménagés, ne produisent encore que quelques milliers. Des problèmes techniques, économiques ou encore organisationnels permettent d'expliquer ce qui, pour beaucoup, apparaît comme un échec.

Les problèmes techniques sont patents partout, mais à des degrés divers : majeurs à Bérim et Guini où le retrait du lac a entraîné l'affaissement du sol sur plus d'un mètre et la détérioration irréversible des aménagements initiaux; ils sont également très importants à Sategui Deressia, ainsi qu'au casier A où l'alimentation en eau est très défectueuse (pas d'ouvrage de captage, niveau du bassin de stockage dans le premier cas, dégradation des réseaux dans le second) ; en revanche, ils peuvent être qualifiés de mineurs à Bongor et Banda.

Les problèmes organisationnels constituent également une contrainte majeure. La gestion de tous les grands périmètres est assurée par l'Etat par le biais de structures autonomes (ex OMVSD, SODELAC,...) lourdes, interventionnistes et de ce fait mal acceptées par les paysans à qui l'on ne demande rien d'autre que de payer une redevance qu'ils trouvent généralement exorbitante eu égard aux services rendus.

Les problèmes économiques sont également propres à tous ces périmètres et, bien souvent, ont conduit à leur mise en sommeil : les frais de fonctionnement de la structure de gestion additionnés à des coûts de production généralement très élevés supposent, du fait des choix stratégiques des gouvernants (production céréalière essentiellement sauf à Banda), l'obtention de rendements élevés que les contraintes techniques, déjà dénoncées, la faible motivation des paysans et les défaillances de la structure de gestion au plan des approvisionnements notamment, ne permettent pas.

Les petits périmètres privés ont pour eux le dynamisme des exploitants et l'existence d'un marché porteur (fruits et légumes) à haute valeur ajoutée, s'il est bien maîtrisé. Il n'empêche qu'ils sont également confrontés à de multiples problèmes parmi lesquels on citera en vrac : la difficulté d'accès au crédit, l'hétérogénéité des équipements de pompage et les difficultés d'approvisionnement en pièces détachées qui en résultent, le caractère sommaire des réseaux qui grève fortement les coûts de production (car les pertes en eau sont importantes), le coût élevé du carburant. Le manque de technicité et d'esprit entrepreneurial pèse également lourdement sur la rentabilité de ces exploitations, car le faible degré de diversification, la forte saisonnalité des productions, l'absence de tout conditionnement, même rudimentaire, minimisent la marge de profit, pourtant potentiellement élevée.

Les périmètres villageois sont de deux types :

Les périmètres P.I.C. encadrés par l'ONDR ont été confrontés à des problèmes de rentabilité qui ont entraîné l'arrêt de la plupart d'entre eux : la taille modeste des lots, la faible productivité des sols en riziculture, les difficultés d'écoulement des productions maraîchères compte tenu de leur éloignement ou de leur enclavement par rapport à N'Djaména ont eu raison de la bonne volonté initiale des exploitants qui n'y trouvaient vraiment pas leur compte. Des 220 ha aménagés, il en reste une trentaine en exploitation.

Les périmètres créés par des ONG (ARPE, CARE) ainsi que par le FED, par contre, grâce à leur productivité exceptionnelle (jusqu'à 7 t/ha de riz) font l'objet d'un engouement généralisé qui laisse augurer d'un avenir prometteur. Il représente actuellement 250 ha.

Les périmètres irrigués traditionnels sont équipés de façon très rudimentaire ce qui limite singulièrement leur extension ; sont en cause principalement :

- la durée de vie des puits : un an seulement dans le Ouaddaï,
- la faible productivité de la nappe des argiles fissurées dans la région du lac,
- les maigres performances et la fragilité des systèmes d'exhaure traditionnels (calebasse, chadouf).

Des solutions diverses ont été testées par quelques O.N.G. et certaines d'entre elles ont connu un début de diffusion : cuvelage "artisanal" des puits au Ouaddaï, approfondissements de puits dans la région du lac de façon à atteindre la nappe des sables plus productive, pompes manuelles sur forage et petites motopompes à essence dans les ouaddis du Kanem.

L'agriculture de décrue est tributaire de la pluviométrie enregistrée sur le bassin versant. Hormis cette contrainte incontournable, le seul élément qui peut la contrarier est le défaut de planéité : une pente trop forte ne permet pas à la crue de se maintenir un laps de temps suffisant pour imbibber convenablement le sol. Pour pallier ce défaut, il convient, alors, d'édifier des diguettes en courbe de niveau. La riziculture par submersion naturelle, telle que pratiquée dans les yaérés est actuellement pénalisée par l'ensablement des chenaux qui assurent en période de hautes eaux le fonctionnement normal des défluent. Il convient donc pour restaurer le système, de procéder au dragage de ces chenaux.

3 - SERVICES D'APPUI AU SECTEUR

3.1 - LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

31.1 - Introduction

L'ensemble des institutions participant à la recherche agronomique se sont concertées en 1992 et ont élaboré et adopté un Plan National à Long Terme de la Recherche Agronomique (PNLTRA).

Les travaux des différentes commissions qui ont travaillé dans ce cadre ont mis en évidence les principaux problèmes de la recherche agronomique au Tchad. Il a été, notamment souligné : des lacunes dans la couverture géographique du territoire et dans les thèmes de recherche, une grande diversité des organismes menant des activités de recherche sans concertation et coordination, une méconnaissance des systèmes de production et une insuffisante intégration de la coopération internationale.

31.2 - La régionalisation

La distribution géographique des ressources humaines est déséquilibrée, en effet 75% de l'ensemble des cadres nationaux et expatriés sont localisés à N'Djaména et dans ses environs. Les centres de recherche sont également mal répartis dans le pays, en particulier, il manque de structures de recherche agronomique opérationnelles pour la zone sahélienne.

En zone soudanienne, la station de l'IRCT de Bébédjia constitue un des points forts de la recherche agronomique nationale du fait de l'expérience accumulée, de l'existence de locaux et d'équipements adaptés, des ressources humaines disponibles et des réseaux de relations qu'elle a établis, notamment avec les opérateurs du secteur.

La station de Gassi peut constituer la base de la future station de recherche de la zone sahélienne si elle est équipée en conséquence.

31.3 - La sectorisation

Certains secteurs ne sont pas ou très insuffisamment couverts par la recherche :

- cultures pluviales vivrières,
- systèmes de production,
- productions animales,
- économie rurale,
- pêche,
- milieu humain,
- milieu physique.

Des efforts sont à noter, néanmoins, depuis les cinq dernières années. Par exemple, la station de Bébédjia a élargi ses recherches depuis 1988 aux cultures vivrières, y inclus la multiplication de semences vivrières. Un programme de recherche sur les cultures fruitières est en cours de mise en oeuvre. En recherche semencière, la station de Gassi a obtenu des résultats très intéressants.

Du fait de l'insuffisante connaissance des systèmes de production, il existe peu de modèles d'intensification agricole adaptés, à part quelques uns qui ont été testés avec, notamment, des O.N.G.

Il faut noter, également que beaucoup d'activités de recherche agronomique restent des opérations ponctuelles, non reliées à un programme et que les orientations thématiques sont souvent induites par l'origine des financements extérieurs.

31.4 - Les institutions

Le PNLTRA a abordé de façon approfondie les raisons de l'insuffisante efficacité des institutions de recherche agronomique. Il a identifié un certain nombre de raisons, notamment :

a) La coordination du système de recherche n'est pas assurée par les organismes qui en ont la charge

Le CNRST est chargé de coordonner l'ensemble de la recherche nationale dans tous les domaines. La DRST constitue son secrétariat permanent. Le CNRST ne se réunit que rarement (deux réunions au cours des trois dernières années au lieu de six). Ces deux organismes ne peuvent remplir leur mission par manque de moyens financiers, matériel et humain.

En ce qui concerne la recherche agronomique, quatre ministères sont concernés. La DRTA du Ministère de l'Agriculture a vocation à assurer la coordination de l'ensemble des intervenants. Cette direction ne remplit pas sa mission, également par manque de moyens.

b) L'inexistence d'un système de programmation au niveau national

Chaque organisme et/ou financeur a son propre système de programmation, qui parfois, tient compte de celle d'un organisme avec lequel des actions sont communes. Par exemple, il existe des relations contractuelles entre la station IRCT et ses principaux partenaires (ONDR et COTON TCHAD) et également des partenaires extérieurs (CIRAD, etc.).

Les chercheurs sont trop souvent dépendants, pour la programmation de leur recherche, des préoccupations dominantes des bailleurs de fonds

c) La fragmentation du système de recherche

Les chercheurs sont dispersés entre des institutions dont la dimension est souvent nettement insuffisante. Seuls l'IRCT (station de Bébédjia) et le laboratoire de Farcha (élevage) ont atteint la taille critique permettant un réel échange entre les chercheurs. Ailleurs, les scientifiques subissent un isolement physique et intellectuel, sans liaison suivie avec les chercheurs des autres centres.

d) Des priorités de la recherche agronomique définies mais non réellement prises en compte

Des priorités ont été définies, en particulier, à partir de l'orientation politique nationale d'autosuffisance alimentaire et des programmes de recherche en cours, ce qui a amené à regrouper l'ensemble des travaux de recherche sous cinq grands thèmes, mais il n'existe pas d'instance permettant d'effectuer les choix.

e) L'absence d'un système d'évaluation de la recherche au niveau national

Cette situation ne permet pas de situer le niveau de performance global du sous-secteur. Par contre, pour certains organismes de recherche ou projets, l'évaluation et le suivi sont assurés par les bailleurs ou par les centres de recherche dont ils sont les correspondants (ex. IRCT/CIRAD). L'évaluation dans le domaine des cultures vivrières est parfois faite par des missions des organismes internationaux : IITA, ICRISAT, CILSS.

f) Les Institutions non scientifiques (projets, ONG, etc.) ont des dépenses plus importantes en recherche agronomique que le secteur scientifique

Mais elles ne sont pas toujours en cohérence avec les priorités nationales et ne disposent pas toujours de système de suivi et d'évaluation; de plus elles n'assurent pas toujours une continuité dans leurs efforts de recherche (rupture de financement).

g) Une insuffisante utilisation des moyens existants en matière de documentation et de diffusion des résultats

Ce rôle est essentiellement assuré par le CNAR (ainsi qu'en matière de documentation par le CEFOD). Le CNAR (Centre National d'Appui à la Recherche), organisme récent (créé fin 1991). a pour principales missions :

- de centraliser et d'actualiser la documentation scientifique et technique et de faciliter sa circulation dans les milieux concernés,
- d'assurer l'édition de travaux scientifiques,
- de favoriser les relations entre la recherche, le développement, la formation et les milieux économiques.

Le CNAR dispose d'une base de données bibliographiques d'environ 11 millions de références, ainsi que de la totalité des cartes topographiques du Tchad. Il a été officiellement chargé du dépôt légal de la documentation scientifique.

Les chercheurs n'utilisent pratiquement pas les possibilités qu'offrent le CNAR. Celui-ci a de grosses difficultés à obtenir des écrits pour ses publications périodiques. Par exemple, dans le domaine de l'élevage, les résultats d'une étude menée sur les plantes fourragères depuis 1977 n'ont pas encore été proposés à la publication. Ceci renforce l'absence d'information respective des chercheurs.

31.5 - La recherche développement

a) Parmi les facteurs limitants, une connaissance nettement insuffisante des systèmes de production et de l'économie rurale

Les informations sur les exploitations agricoles et leur environnement économique, notamment sur les facteurs les plus limitants pour leur développement, ne sont disponibles que pour certaines zones limitées en fonction de recherches ponctuelles ou de l'implantation des projets. Souvent, ces éléments restent superficiels et, surtout, il n'existe aucune homogénéité dans les thèmes abordés et les présentations. La connaissance précise des systèmes de production est un outil indispensable pour tout opérateur en milieu rural. Pour caractériser ces systèmes, il serait nécessaire de favoriser la collaboration de différents intervenants ou acteurs : recherche agronomique, paysans, zootechniciens, vulgarisateurs, formateurs, agents du FIR, agents de la protection végétale, ONG, ONDR, ... Mais ceci est difficile dans le contexte actuel, la recherche étant trop souvent coupée de ces partenaires.

b) Les essais en milieu paysan

Des essais en milieu paysan ont été développés, essentiellement sur les semences, mais la collaboration entre recherche/développeurs/paysans reste difficile, du fait, notamment, de l'absence d'une véritable politique en ce domaine.

Les principales difficultés sont :

- une certaine réticence des agents de terrain de l'ONDR pour les essais en milieu paysan,
- une mauvaise retransmission au chercheur des informations recueillies par les ONG qui participent à la mise en place des essais en milieu paysan (pas de rapport, rapport tardif,....),
- un manque de fiabilité des réponses que font les paysans sur les essais auxquels ils participent, rendant également difficile d'évaluer les essais en milieu paysan,
- des échecs sur les essais de semences en milieu paysan, surtout en cas de déficit pluviométrique, les semences améliorées ayant besoin de conditions optimales,
- la nécessité pour obtenir des résultats d'utiliser des intrants qui sont trop onéreux pour que le paysan les utilise sur ses autres parcelles (engrais, produits phytosanitaires,...).

Il faut cependant noter un certain nombre d'acquis et de réalisations exemplaires :

- la structuration en cours de la filière semencière grâce au réseau de relations avec les structures de développement sur le terrain,
- des actions de pré-vulgarisation gérées par l'ONDR sur des thèmes mis au point par l'IRCT,
- des résultats de recherche importants obtenus par l'IRCT, et passés à la vulgarisation,
- l'existence à Gassi de sessions de formation pour les agents des ONG, qui participent aux essais en milieu paysan.

31.6 - La politique semencière

Dans ce secteur de la recherche, des progrès importants ont été enregistrés permettant d'envisager un **plan semencier national**. Un véritable travail de sélection variétale a été mené par le projet semences. La station de Gassi est opérationnelle pour cette activité. Le développement de cette filière a pris en compte la nécessaire intégration amont (recherche variétale) et aval (commercialisation). Cependant, actuellement, le prix des semences mises sur le marché est insuffisant pour couvrir l'ensemble des coûts de multiplication. La station de Bébédjia a élargi ses recherches aux cultures vivrières, incluant la multiplication de semences vivrières depuis 1988. Dans le cadre du plan semencier national, il sera nécessaire de bien définir les besoins régionaux afin d'éviter la situation prévalant pour les fermes semencières d'Am Dam et d'Am Timan, qui n'ont pas suffisamment de débouchés.

31.7 - Le personnel de la recherche agronomique

Les principaux problèmes mis en évidence par le PNLTRA sont :

a) L'absence de statut motivant du chercheur

Seuls les chercheurs universitaires ont un statut qui semble assez adapté. Mais, pour l'ensemble de la recherche agronomique, il n'existe pas de plan de développement des ressources humaines : recrutement, formation, évaluation et promotion des chercheurs. Les résultats obtenus par les chercheurs n'ont que peu d'influence sur les moyens mis à leur disposition et sur leur déroulement de carrière.

b) Le niveau de formation des cadres nationaux est insuffisant dans certains domaines

c) L'insuffisance des cadres d'appui à la recherche

Notamment en ce qui concerne les techniciens agronomes (supérieurs et moyens) et les cadres supérieurs et moyens à vocation non agronomique pour la gestion des ressources matérielles et financières.

31.8 - La coopération internationale

L'assistance étrangère est très importante en ressources humaines et financières, la majorité des chercheurs ne peuvent continuer leurs travaux scientifiques que grâce à elle. Elle est indispensable pour que la recherche agronomique produise le minimum nécessaire à l'ensemble des intervenants en milieu rural. Mais, elle ne semble pas toujours suffisamment adaptée aux conditions du Tchad :

- la part du financement sur prêt est trop importante,
- il existe un manque de continuité dans la conduite des programmes en raison de la trop grande brièveté des financements ou des projets,
- dans le domaine de l'assistance technique, certains chercheurs n'ont pas une spécialisation suffisante et ne sont pas toujours capables de prendre en compte les réalités du pays,
- les chercheurs nationaux sont dépendants pour la programmation de leur recherche des préoccupations dominantes des bailleurs de fonds.

3.2 - PROTECTION DES CULTURES

32.1 - Le poids du passé sur la situation actuelle

Depuis la liquidation ou la restructuration des grandes organisations régionales, peu d'efforts ont été faits pour développer les structures de défense contre les ravageurs. La prise de conscience de l'importance des problèmes par les responsables est récente, ce qui n'a pas permis au SNPV de mener des actions suffisamment efficaces. Trop souvent, dans le passé, les interventions sont arrivées tardivement lors de grandes catastrophes. Un certain nombre de facteurs (extension des cultures pluviales, surpâturage, déforestation, extension des cultures de contre saison,...) ont favorisé la prolifération de certains ravageurs : méloïdes, chenilles mineuses (mil), chenilles légionnaires, punaises, striga, oiseaux, mildiou, charbon,...

32.2 - Le Service National de la P.V. a des moyens, mais insuffisants et mal répartis

L'organisation du SNPV n'est pas réellement adaptée à la réalisation de ses tâches :

- insuffisance des bâtiments et du matériel (véhicules) tant au niveau national que régional (Kanem, BET),
- absence d'atelier pour entretenir et réparer le matériel de traitement,
- le laboratoire n'est pas encore opérationnel (diagnostics, identifications, tests de qualité des produits).

Cependant, il faut noter que certaines infrastructures et des moyens ont été fournis par les anciens projets.

Le personnel cadre est insuffisant et mal réparti, la majorité de celui-ci étant à N'Djaména. Le niveau de qualification ne correspond pas toujours au profil du poste occupé : un seul cadre supérieur a une formation universitaire en protection des végétaux. Le volet formation du projet DFPV/CILSS/Pays Bas a des acquis positifs (deux tiers des agents de niveau moyen sont formés), mais ils sont encore insuffisants.

Le service ne reçoit pas de la part de l'Etat de fonds suffisant pour alimenter son budget de fonctionnement et pour avoir un minimum de capacité d'investissement. Il est entièrement dépendant de l'aide extérieure.

La transformation du Service en Direction nationale de la Protection des Végétaux (1986) aurait dû permettre de pallier certains de ces handicaps.

32.3 - Les principaux ravageurs des cultures

Le tableau ci-après présente les principaux ravageurs par culture et par zone agro-écologique. Il précise l'importance des dégâts constatés et les moyens connus de lutte.

Les principaux problèmes identifiés sont :

a) La protection concerne essentiellement le coton et les moyens ne permettent que de lutter contre le criquet pèlerin

b) Des projets non financés ou non actifs au Tchad

Il s'agit essentiellement du projet de lutte anti-aviaire (sans financement), du projet régional F.A.O. sur le striga et de celui de lutte préventive contre le criquet pèlerin.

c) Le dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance des criquets est basé d'une part sur onze bases réparties sur l'ensemble du territoire, renforcées de 10 postes d'observation dans les provinces. Il reste, cependant, insuffisant, en particulier du fait que dans les régions les plus critiques, les agents manquent de moyens de déplacement. Mais, dans les zones disposant de véhicules, les chefs de base sortent très régulièrement pour effectuer les surveillances. Les onze bases sont équipées d'émetteurs radio. D'autre part, les agents de l'ONDR et ceux de certaines O.N.G. sont sensibilisés au problème et donnent l'alerte si nécessaire.

32.4 - La recherche sur la "lutte intégrée" ou "lutte raisonnée"

a) Le projet régional Lutte Intégrée

Les acquis de ce projet sont mal connus et ne sont pas diffusés. Par ailleurs, pendant le déroulement de ce projet, la recherche a travaillé sans liaison avec la P.V. Cependant, le SNPV dispose d'une stratégie commune en matière de protection des végétaux définie dans le cadre du CILSS.

b) La liaison SNPV-Recherche agronomique commence timidement à exister depuis 1991 :

- un chercheur de la recherche agronomique est en relation avec le SNPV,
- l'IRCT mène des recherches sur la P.V. en cultures vivrières (1 chercheur) et en agronomie générale (1 chercheur),
- le centre de Gassi mène des essais de recherche sur le traitement des semences,
- le PRSAP fait des essais sur le riz.

c) Les Méthodes de lutte traditionnelles

Très peu de données sont disponibles dans ce domaine car les enquêtes sur ces méthodes sont en cours.

d) Le projet "renforcement de la protection des végétaux"

Il est en phase de démarrage. Des actions pilotes sur la lutte intégrée sont envisagées au cours de 1993-1994.

32.5 - La vulgarisation

Elle s'appuie essentiellement sur les brigades villageoises et sur les agents des services chargés de la vulgarisation.

a) Les brigades villageoises

Elles constituent un des plus importants acquis de la P.V. Elles sont au nombre de 1317 et ont permis de former plus de 13.000 agriculteurs. Leur fonctionnement est cependant loin d'être satisfaisant du fait d'un certain nombre de difficultés :

- les agents retirent les appareils de pulvérisation de certains villages, lorsque les brigades utilisent les produits à des doses trop fortes ;
- le changement d'approche de la DPVC impose une campagne d'explication auprès des personnes déjà formées : la politique de recours prioritaire aux méthodes de Lutte Intégrée leur apparaît contradictoire avec l'approche "traitement avec des produits phytosanitaires" qui leur a été enseignée auparavant ; les agriculteurs ont l'impression que la lutte intégrée s'apparente plus à leurs pratiques traditionnelles (qu'ils jugent insuffisamment efficaces) qu'à une méthode moderne ; actuellement, le message "lutte intégrée" est très mal reçu par les producteurs ;
- les produits de traitement manquent depuis 1989 (à l'exception d'un stock de sécurité contre les sautériaux), ce qui entraîne une perte de crédibilité des services ; cependant les agriculteurs de certaines zones, surtout les maraîchers, se déclarent prêts à acheter ces produits ;

- le niveau de technicité des paysans est trop faible et ceux-ci continuent à attendre que les interventions soient faites par les agents de la P.V.

b) Relation avec les autres structures de développement sur le terrain

D'une façon générale la collaboration avec les structures de développement sur le terrain est satisfaisante. Cependant, les tâches à remplir par chacun ne sont pas suffisamment définies et harmonisées. L'ONDR est l'organisme qui travaille le plus avec la P.V., mais s'il existe un accord sur les modalités d'intervention entre les responsables de la P.V. et ceux de l'ONDR au niveau central, il subsiste quelques problèmes de collaboration sur le terrain. Les vulgarisateurs ne sont pas encore tous convaincus de l'intérêt de la lutte intégrée ou raisonnée.

32.6 - La législation

Les textes réglementaires et de législation phytosanitaire n'existent pas ou sont insuffisants. Des propositions sont en cours d'élaboration.

LES PRINCIPAUX RAVAGEURS DES CULTURES VIVRIERES

CONTRAINTES PHYTOSANITAIRES SELON LES ZONES AGRO-ÉCOLOGIQUES

RAVAGEURS	CULTURES VIVRIERES	ZONE AGRO-ÉCOLOGIQUE	DÉGATS	MÉTHODES DE LUTTE CONNUES
* Foreurs des tiges	Sorgho	zones A et B	1 à 50% (selon années et régions)	<ul style="list-style-type: none"> ° destruction ou brûlage partiel des tiges après récoltes ° insecticides systémiques ° variétés résistantes ° rotations
	Berbéré	zone B	1 à 50%	
	Mil pénicillaire	zones A et B	1 à 15%	
	Riz	zone A	non évalué	
* Chenilles légionnaires (sporadiques)	Mil pénicillaire	zone A	16 à 95 %	° traitements chimiques
	Niébé	zones A, B et C	non évalués	
* Chenilles mineuses de l'épi (très localisées)	Mil pénicillaire	zone A	1 à 15 %	° aucune méthode de lutte connue
	Mil pénicillaire	zone B	16 à 95 %	
* Chenille poilue du niébé	Niébé	zones A, B et C	non évalués	° pas de traitements connus
* Thrips	Niébé	zones A, B et C	non évalués	° pas de traitements connus
* Chenilles mineuses	Niébé	zones A, B et C	non évalués	° pas de traitements connus
* Chenilles blanches	Arachide	zones A et B	non évalués	° traitements chimiques
* Cochenilles	Dattier	zone D	non évalués	° pas de travaux réalisés au Tchad
* coléoptères (Pachnoda)	Mil des dunes	zone C	non évalués	
	Mais	zone C	non évalués	
* Insectes des panicules (punaise et contarinia sorghicola)	Sorgho	zones A et B	1 à 50% (selon années et régions)	<ul style="list-style-type: none"> ° élimination des résidus de récoltes et de battage ° variétés résistantes ° traitements chimiques ° date de semis et rotation
* Pucerons	Sorgho	zones A et B	non évalués	° traitements chimiques
	Niébé	zones A, B et C	non évalués	
	Arachide	zones A et B	non évalués	
* Méloïdes	Mil pénicillaire	zones A, B et C	non évalués	<ul style="list-style-type: none"> ° capture manuelle des adultes sur les épis ° action répulsive des fumées ° application localisée d'insecticides
	Niébé	zones A, B et C	non évalués	
	Mais	zone C	non évalués	
* Termites	Sorgho	zone A	non évalués	° traitements chimiques
	Mil pénicillaire	zone A	non évalués	
* Insectes et maladies post-récoltes	Sorgho	zone A	8 à 20%	<ul style="list-style-type: none"> ° traitements chimiques ° traitements traditionnels
	Mil pénicillaire	zone A	6 à 20 % (selon année et structure de stockage)	
* Heliothis armigera	Mais	zone A	non évalués	° Pas de travaux réalisés au Tchad
	Niébé	zones A, B et C	non évalués	
	Arachide	zones A et B	non évalués	
* Insectes du niébé stocké (bruches)	Niébé	zones A, B et C	15% (90 % au delà de six mois)	<ul style="list-style-type: none"> ° traitements chimiques ° protections traditionnelles
* Myriapodes (iule)	Arachide	zones A et B	non évalués	° pas de méthodes connues
* Charbon couvert	Sorgho	zones A et B	8 à 40%	<ul style="list-style-type: none"> ° traitements des semences ° variétés résistantes ° pratiques culturales

Zone A : zone cotonnière soudanaise et soudano-guinéenne

Zone B : zone céréalière sahélienne et soudanaise

Zone C : zone du lac Tchad et des ouadis

Zone D : zone saharienne

LES PRINCIPAUX RAVAGEURS DES CULTURES VIVRIERES (suite)

RAVAGEURS	CULTURES VIVRIERES	ZONE AGRO-ECOLOGIQUE	DÉGATS	METHODES DE LUTTE CONNUES
* Charbon allongé	Sorgho	zones A et B	8 à 40%	* traitements des semences * variétés résistantes * pratiques culturales
* Maladies foliaires	Sorgho	zones A et B	8 à 40%	* traitements des semences * variétés résistantes * pratiques culturales
* Pourritures rouges des tiges	Sorgho	zones A et B	8 à 40%	* traitements des semences * variétés résistantes * pratiques culturales
* Pourritures charbonneuses des tiges	Sorgho	zones A et B	8 à 40%	* traitements des semences * variétés résistantes * pratiques culturales
* Mil des dunes	Mil pénicillaire	zones A et B	1 à 19 % (selon années)	* traitement des semences * rotation * destruction des pieds malades
* Ergot	Mil pénicillaire	zone A	non évalués	* destruction et brûlage des épis malades
* Charbon du mil	Mil pénicillaire	zone A	5 à 20 %	* destruction et brûlage des épis malades
	Mil pénicillaire	zone B	5 à 25 % (suivant année)	
* Pyriculariose	Riz	zone A	non évalués	* Résistance variétale
* Striure du maïs	Maïs	zone A	non évalués	* Pas de travaux réalisés au Tchad
* Maladies virales et bactériennes	Niébé	zones A, B et C	non évalués	* pas de travaux réalisés au Tchad
* Cercosporiose	Arachide	zones A et B	non évalués	* traitements des semences
* Rouille	Arachide	zones A et B	non évalués	* traitements des semences
* Striga	Sorgho	zones A et B	non évalués	* arrachage et destruction
	Mil pénicillaire	zones A et B	20 à 80 %	* rotation
	Niébé	zones A, B et C	non évalués	* variétés résistantes * fumure azotée * cultures associées
* Mauvaises herbes	Sorgho	zone A	non évalués	* arrachage et destruction (riz, sorgho et arachide) * rotation (sorgho) * variétés résistantes (sorgho) * fumure azotée (sorgho) * cultures associées (sorgho)
	Riz	zone A	non évalués	
	Arachide	zones A et B	non évalués	
* Sauteriaux	Mil pénicillaire	zone B	10 % et plus	* traitements chimiques
	Mil des dunes	zone C	non évalués	
	Maïs	zone C	non évalués	
* Oiseaux granivores	Sorgho	zones A et B	non évalués	* capture au filet
	Mil pénicillaire	zones A et C	non évalués	* dénichage
	Mil pénicillaire	zone B	10 à 30 % (jusqu'à 80 %)	* traitements chimiques * effarouchage
	Riz	zone A	non évalués	* date de semis (riz)
	Maïs	zone C	non évalués	* abandon de culture (mil zone B)

Zone A : zone cotonnière soudanaise et soudano-guinéenne

Zone B : zone céréalière sahélienne et soudanaise

Zone C : zone du lac Tchad et des ouadis

Zone D : zone saharienne

3.3 - LE CREDIT RURAL

33.1 - Introduction

Il n'existe pas au niveau national d'institution réellement spécialisée dans le crédit agricole ou le crédit rural. Une grande diversité d'organismes pratiquent le crédit, surtout dans la zone soudanienne (90% du crédit distribué) avec une concentration des ressources sur la filière coton (4,8 milliards de crédit intrants et 12,8 milliards de crédit de commercialisation). Pour les autres spéculations et besoins du monde rural, la disponibilité en crédit est très limitée, portant essentiellement sur le crédit d'équipement (ONDR). Le FIR qui devait aider au financement du milieu rural n'a pas de réelle influence du fait de la diversité de ses missions, dont certaines sont difficilement compatibles (don/crédit) et du manque de disponibilité effective des ressources financières qui lui sont allouées par les textes.

33.2 - Les organismes dispensateurs de crédit

Le tableau ci-après présente les différents types d'organismes pratiquant le crédit en milieu rural. On constate qu'il existe une grande diversité de crédit. Chaque organisme ayant sa formule, sa méthode, ses conditions et son type de clientèle.

Les **banques commerciales** n'interviennent plus directement en milieu rural car elles ont connu des expériences malheureuses dans le passé et considèrent que ce type de crédit est à haut risque. Elles se contentent de fournir des fonds pour les crédits de campagne aux sociétés d'Etat. Leur mode de fonctionnement ne semble pas adapté à des interventions dans ce secteur. La BDT envisage d'ouvrir à N'Djaména un guichet "Crédit développement rural", mais la clientèle visée restera celle des petites entreprises.

Parmi les organismes parapublics, l'ONDR et la COTON TCHAD sont les principaux dispensateurs de crédit, en particulier en ce qui concerne les intrants et le matériel agricole. Ils ne prêtent qu'à des groupements villageois selon des conditions strictes (apport personnel de 20%, garantie solidaire,...). Le taux de recouvrement est proche de 100%.

En raison de l'absence d'un réseau d'institutions financières rurales, de nombreux projets et O.N.G. disposent de lignes de crédit. Mais, le plus souvent, ils n'ont ni la compétence, ni l'expérience dans ce domaine ; ils ne font pas d'études préalables du milieu et de ses besoins avant le lancement de la composante crédit. De plus, ils ont rarement une durée de vie suffisante pour que leur action puisse se pérenniser, en particulier s'ils lient le crédit à l'épargne préalable. La seule O.N.G. "financière", VITA qui mène des actions en milieu urbain, apporte une compétence et un professionnalisme dans la distribution du crédit. Ce sont de telles structures qui permettront la création de véritables institutions financières rurales permanentes et autogérées.

Ces initiatives et expériences (projets, O.N.G.) se situent, essentiellement dans le cadre d'un **crédit décentralisé**, palliant l'absence des organismes bancaires localement : VITA/PEP, SECADEV, BELACD, ASSAILD, CREC, OXFAM, CARE Tchad, AFRICARE, Entente des Eglises Evangéliques,.... Les volumes distribués restent faibles : quelques dizaines de millions pour l'ensemble. Elles rencontrent un problème important qui est celui de la sécurité des fonds.

Plusieurs projets sont intervenus ou interviennent dans la mise à disposition de crédits d'équipement sur financement international pour la majorité des cas (motopompes pour les périmètres maraichers, culture attelée, moyens de stockage,...). Un problème fréquemment rencontré concerne le coût jugé trop élevé du matériel agricole, une étude sur la mécanisation intermédiaire est en cours.

Il faut souligner, enfin, que l'importance du crédit informel est très mal connue, de même que les réelles capacités à épargner du monde rural.

TABLEAU RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE CREDIT RURAL AU TCHAD

ORGANISMES DE CREDIT	TAUX D'INTERET		APPORT PERSONNE L	DUREE	BENEFICIAIRE S	GARANTIE S
	Matériel agricole	Autres crédits				
ONDR	8%	6%	20 à 30 %	3 ans	G.V et A.V.	Caution solidaire
COTON TCHAD	sans intérêt	-	-	1 an	G.V et A.V.	Caution solidaire
FIR	12 à 15 %	-	20%	1 à 3 ans	G.V et A.V.	Caution solidaire
ASSAILD	5%	10%	10 à 20 %	1 à 3 ans	groupe de personnes	Caution solidaire
SECADEV	4 à 8 %	-	30%	1 à 3 ans	particuliers	biens
VITA	13%	-	-	2 à 3 ans	individuel et groupements	F.A.O.
Commerçants	-	50 à 75 %	-	5 à 6 mois	individuel	récolte- revenu cotonnier
Fonds villageois	-	25 à 50 %	-	5 à 6 mois	individuel	récolte- revenu cotonnier

33.3 - Les principaux problèmes identifiés

a) Coordination et capitalisation des expériences

Les projets et les O.N.G. mènent souvent leurs actions de façon isolée sans connaissance des activités des autres intervenants, certains craignant même la concurrence. En effet, il n'existe pas, au niveau national, de cellule permettant de coordonner les multiples interventions, de favoriser les rencontres entre les intervenants. De même aucun organisme n'effectue d'analyse des expériences passées ou en cours et des différents systèmes testés. Par ailleurs, un certain nombre de fonctions pourraient utilement être organisées dans un cadre collectif : formation de cadres, valorisation de l'épargne collectée, notamment.

b) L'objet du crédit

Les besoins de crédit en milieu rural sont très divers. Les organismes de crédit ne sont pas à même de tous les satisfaire si ce n'est dans le domaine de l'équipement agricole. La plupart des projets et beaucoup d'O.N.G. distribuent du crédit pour inciter les agriculteurs à utiliser des intrants et du matériel pour développer leur production. Il existe, ainsi, très souvent une confusion entre crédit et approvisionnement en intrants. La demande réelle du rural en crédit couvre l'ensemble de sa vie sociale et non pas, uniquement, ses activités de production, par exemple pour les fêtes et les cérémonies coutumières, pour la période de soudure,... Les opérateurs constatent souvent que les besoins en crédit pour la production ne s'expriment pas avec la même ampleur que pour le crédit à la consommation.

c) Coût du crédit et taux pratiqués

Les expériences actuelles en matière de crédit restent déficitaires, les taux ne permettent pas de couvrir le coût de l'intermédiation même en supposant qu'il est distribué à un nombre suffisant d'emprunteurs, le coût du développement devant rester normalement à la charge du projet. Les taux ne sont pas fixés de façon objective, mais en fonction de la politique de l'organisme qui prête. Dans l'ensemble, le crédit est de type subventionné, bien que les subventions directes de l'état aient été supprimées depuis 1987. Par exemple, le coût des ressources humaines n'est pas répercuté au niveau de l'emprunteur.

Cependant, dans les caisses villageoises directement gérées par les producteurs, les taux sont de l'ordre de 20% au minimum. Par ailleurs, les taux pratiqués par les usuriers sont très élevés dépassant fréquemment 100%. Or, dans ces deux exemples, les taux de remboursement sont proches de 100%. Il semble que le facteur déterminant pour l'emprunteur soit la souplesse du système de crédit et que le taux d'intérêt ne constitue pas un réel critère de choix (ce qui explique le recours au crédit informel qui a ces caractéristiques). Par contre, il n'est pas certain qu'il faille tendre à une harmonisation totale des taux pratiqués, dans la mesure où il existerait alors un réel danger de conduire certaines initiatives à un échec.

d) Refinancement

Quand il n'existe pas d'apport de fonds externe, l'épargne mobilisée localement est le plus souvent insuffisante pour permettre aux réseaux paysans de satisfaire l'ensemble des besoins des adhérents. Une solution pourrait être la collaboration de ces réseaux avec les banques commerciales. Dans ce cas, il serait nécessaire de définir les clauses de la garantie. Aucun organisme national ou régional ne remplit la fonction de fonds d'assurances ou de garantie.

e) Législation

Les textes régissant, actuellement, les activités bancaires sont mal adaptés pour réglementer les activités de crédit rural.

f) Formation

Trop peu d'agents chargés de promouvoir et de suivre les activités de crédit sont qualifiés professionnellement. Pour la réussite des expériences de crédit décentralisé, il est indispensable que les responsables paysans des caisses rurales de tout niveau aient une formation minimum. Certaines opérations ont été menées, par exemple par le FIR, auprès des animateurs villageois des caisses mutuelles ou pour des O.N.G. La DRHFRP y a participé en ce qui concerne le module animation rurale. La participation des agents de développement à certaines de ces sessions a été bénéfique. Ces actions de formation exigent une pédagogie adaptée à un public peu alphabétisé ou alphabétisé dans une langue nationale ou en arabe. Il serait souhaitable de pouvoir mieux coordonner ces actions de formation et de disposer de formateurs spécialisés disposant d'un matériel didactique adéquat.

g) Des secteurs non couverts ou mal couverts

Les actions de crédit à l'élevage ont eu un impact limité, mais constituent certainement un atout intéressant, notamment du fait de leur caractère novateur : par exemple, le projet OXFAM et le crédit pour les associations pastorales et les Groupements de Défense Sanitaire.

Le secteur de la pêche a bénéficié, dans le passé, de projets comportant des composantes crédit qui ont donné satisfaction à leurs bénéficiaires. Actuellement, aucune action n'est plus en cours pour les pêcheurs.

Les commerçants en produits agricoles ou d'élevage utilisent peu le crédit bancaire. Ils sont fréquemment limités par la médiocrité de leurs dossiers, difficilement bancable selon les critères habituels. Par contre, plusieurs gros commerçants disposent des ressources financières suffisantes pour financer leurs activités.

33.4 - Le FIR

Le FIR (Fonds d'Intervention Rural) créé en 1985, organisme de financement du monde rural avait pour mission de promouvoir le développement rural par le crédit. Son financement est, normalement, assuré par une contribution obligatoire due par toute personne assujettie à la taxe civique et à l'IRPP, ainsi que par la taxe complémentaire perçue sur les importations et les exportations de produits agricoles. Le montant total de ces contributions représenterait approximativement 250 millions de francs par an qui devraient être versés par le Trésor public. En fait, le montant versé ces dernières années serait seulement de 60 millions de francs couvrant les frais de fonctionnement du FIR.

Le personnel du FIR est de 22 personnes dont 8 cadres, tous au siège.

Les actions du FIR restent limitées, notamment du fait d'un financement insuffisant et, corollairement de moyens limités (insuffisance des moyens de déplacement et de matériel informatique). Il a participé au financement de la campagne rizicole de Lai en 1990-1991 pour un montant de 4,727 millions remboursé à 90% par l'ONDR.

Il conduit un programme de création de caisses mutuelles d'épargne et de crédit rural autogérées (200 caisses environ, actuellement), notamment en assurant la formation des animateurs ruraux de ces caisses (un des cadres du FIR est formateur en crédit rural). Ces animateurs ruraux sont des villageois bénévoles choisis par les membres de la communauté. La formation n'a pas porté tous ses fruits du fait d'un manque de suivi.

Depuis quelques années une équipe de quelques cadres (dont un actuellement en formation) du service "analyse et programmation" a pu acquérir une capacité d'analyse. En principe tous les rapports des missions ayant pour objet les composantes crédit des projets sont transmises au FIR, mais celui-ci n'en assure pas, actuellement, une réelle exploitation.

3.4 - VULGARISATION ET ENCADREMENT

34.1 - Introduction

La vulgarisation et l'encadrement des producteurs bénéficient d'acquis importants au Tchad du fait de l'ancienneté et de la grande diversité des actions menées dans ce domaine, mais ils souffrent d'un certain nombre de handicaps pour être suffisamment efficaces et pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement en matière de développement rural :

- les intervenants sont nombreux (structures para-étatiques, projets, O.N.G.) et appliquent des méthodes diverses qui sont plus choisies en fonction des habitudes et des choix idéologiques des organismes que d'une réelle réponse aux besoins de la population cible ; les systèmes de vulgarisation manquent aussi de flexibilité et de capacité à évoluer ;

- il n'existe pas actuellement, formellement, un minimum d'accord sur les principes de base de l'intervention, bien que ces dernières années des points de convergence soient apparus, comme, par exemple :
 - la nécessaire spécialisation de l'encadrement, sur la base d'une polyvalence limitée à la vulgarisation, la formation et la collecte d'informations,
 - ou, encore, un appui privilégié sur les groupements de producteurs ;
- trop souvent les actions sont menées, parfois sur la même zone, non pas avec un souci d'efficacité, mais dans un esprit de compétition ;
- les lieux de concertation et de coordination entre intervenants sont rares, notamment entre organismes para-étatiques et O.N.G. au niveau central et sur le terrain, bien que des efforts aient déjà été faits dans ce sens : O.N.D.R./SECADEV, SPONG ;
- il existe une grande diversité d'actions réussies, notamment à partir de groupements et d'associations, mais elles n'ont été que rarement analysées pour en dégager les enseignements permettant leur reproductibilité et les résultats obtenus n'ont pas fait l'objet d'une diffusion suffisante auprès des autres intervenants ;
- la vulgarisation n'est pas suffisamment confortée par les autres services publics d'appui à l'agriculture, les relations sur le terrain sont parfois conflictuelles (protection des cultures, recherche agronomique, crédit,...) ;
- la liaison entre la recherche et la vulgarisation ainsi que celle entre vulgarisation et formation sont, notamment, très insuffisantes ; en particulier, on constate un manque d'harmonisation entre les structures de formation et celles d'encadrement ;
- le personnel de vulgarisation est mal réparti sur le territoire national ; son niveau de formation reste encore très variable, en moyenne insuffisant (voir tableau); les sessions de recyclage sont quasi inexistantes et de toutes façons irrégulières ;
- les thèmes techniques vulgarisés ne répondent pas toujours aux besoins réellement exprimés par les agriculteurs et aux conditions locales de production ;
- les agriculteurs sont majoritairement analphabètes et l'alphabétisation fonctionnelle est insuffisante, malgré l'existence de supports de vulgarisation adaptés.

34.2 - L'O.N.D.R..

Organisme para-étatique avec autonomie de gestion, sa zone d'influence couvre l'ensemble du territoire à l'exception de la préfecture du Lac qui est sous la responsabilité de la SODELAC.

En fonction des nécessités l'O.N.D.R. a été amené à couvrir un champ d'activité assez large. Ainsi, ses actions se développent dans les domaines suivants :

- les conseils techniques et la vulgarisation,
- l'organisation des producteurs et des collectivités locales,
- la formation et l'information des ruraux,
- le crédit rural,

- l'appui à la commercialisation des productions agricoles,
- l'approvisionnement en milieu rural,
- la conception et la réalisation de projets,
- la programmation, le suivi et le contrôle des actions.

Pour mener à bien certaines de ces activités, l'O.N.D.R. a été amené à passer des contrats avec d'autres organismes, par exemple avec la DRHFRP pour la formation des agents et la formation des agriculteurs dans le domaine de la gestion des terroirs villageois (CFPA),....

L'O.N.D.R. tente également de s'adapter à l'évolution du monde rural par la mise en oeuvre de nouvelles méthodes. Depuis quelques années, cet organisme a opté pour une stratégie d'approche du monde rural associant plus les paysans à la détermination de leurs choix prioritaires et favorisant la création de groupements représentatifs.

Dans le domaine de la vulgarisation, l'O.N.D.R. mène ses actions selon trois approches :

- un système basé sur une approche de développement intégré, par l'aménagement des anciens systèmes (BDPA-CFDT),
- le système de formation-visite, qui fait l'objet d'une opération pilote limitée avant d'être généralisé,
- une approche de Recherche-Action-Développement (RAD) associant, vulgarisateur, chercheur, formateur et agriculteur.

Dans le cadre de ces différentes missions, l'O.N.D.R. fait face à un certain nombre de difficultés :

- des services centraux comportant des cadres de valeur, mais insuffisant en nombre pour assurer un suivi correct des agents de terrain,
- des agents de terrain souvent insuffisamment formés pour appliquer efficacement la politique de la structure ; la formation récente de conseillers ruraux et une nouvelle définition de leur rôle (polyvalence limitée : vulgarisation, formation, collecte d'information et non-intervention dans les domaines du crédit, de l'approvisionnement en intrants,...) vise à pallier cette difficulté,
- la difficulté de collaboration sur le terrain avec les agents des services et des O.N.G. et un manque de clarté sur l'attribution des tâches aux divers intervenants,
- l'absence de sources de financement propres à l'O.N.D.R. (autofinancement uniquement à partir du fonds de matériel agricole); en l'absence de fonds en provenance de l'Etat depuis 1989, son fonctionnement dépend essentiellement de l'assistance internationale.

Face à ces difficultés et afin de mieux définir ses missions et sa place dans le dispositif de développement rural, une étude de restructuration de l'O.N.D.R. est en cours de réalisation. Les termes de référence de cette étude précisent qu'elle a, notamment, pour but de :

- définir le rôle de chacun (état, organisations professionnelles rurales, secteur privé, O.N.G.) en matière d'études, de conception, d'élaboration des programmes, de recueil de données et d'informations (statistiques), de suivi-évaluation et contrôles, de capitalisation d'expériences, de recherche, de recherche développement, d'approvisionnements, de formation et d'information des ruraux, de transferts de technologies, d'animation, d'organisation des producteurs, d'organisation des collectivités locales, de commercialisation des productions, d'infrastructures rurales, d'aménagement et de gestion de l'espace et des ressources ;
- définir les transferts de compétence et de responsabilités entre l'Etat et les opérateurs ;
- permettre la mise en oeuvre de processus d'adaptation continue aux mutations et aux besoins d'appui du milieu rural ;
- approfondir la connaissance des stratégies paysannes et des attentes des ruraux en termes de conseils divers, de formation, d'appui à l'organisation, d'accès aux financements et aux moyens de production
- préciser les relations avec les partenaires publics et privés et avec les bailleurs de fonds.

34.3 - LA SODELAC

Cette société a en charge la vulgarisation et l'encadrement du monde paysan dans la préfecture du Lac. Elle ne bénéficie pas d'une accumulation d'expériences aussi importante que l'O.N.D.R.. Ses agents de base sont souvent d'un faible niveau de qualification. Il existe deux niveaux d'intervention en matière de vulgarisation :

- dans les périmètres aménagés : la vulgarisation porte sur l'organisation du monde rural et la prestation de services ; les thèmes à vulgariser sont conçus par l'encadrement en fonction de la culture pratiquée et les paysans n'ont pas la possibilité de proposer des thèmes différents : vulgarisation du haut vers le bas.
- dans les zones de cultures non aménagées, les producteurs peuvent préciser les choix qu'ils souhaitent voir traités.

Dans deux des trois agences d'intervention de la SODELAC, les actions ont pu être appuyées par des O.N.G. L'une d'entre elles vient d'arrêter son intervention dans cette zone pour des raisons de sécurité. Grâce, notamment à cette collaboration, la SODELAC a des acquis positifs dans le domaine de l'organisation du monde rural, la mise en place de services à la production pris en charge par les bénéficiaires, etc.

En fait, la SODELAC a deux missions : la gestion des projets d'aménagement visant à rentabiliser les investissements et la vulgarisation agricole sur l'ensemble de la préfecture du Lac. Elle éprouve de grosses difficultés à concilier ces deux types de mission.

34.4 - Les O.N.G.

De nombreuses O.N.G. mènent des actions d'encadrement du monde rural au Tchad. Elles ont accumulé des acquis importants, notamment en ce qui concerne l'organisation des villageois, la responsabilisation paysanne, la mise en place d'infrastructures communautaires et de structures d'appui à la production, la vulgarisation de techniques appropriées, la formation, l'animation féminine, etc.

Les principaux problèmes identifiés en ce qui les concernent sont :

- Leurs lieux d'implantations sont, le plus souvent, fonction de critères qui leur sont propres et tiennent peu ou pas compte de la nécessité de s'inscrire dans une politique nationale ; l'obligation d'obtenir un agrément (examen du projet par le SPONG et consultation des services techniques) ne permet pas réellement aux services publics d'avoir la possibilité d'influer sur ce choix.
- Leur méthode de vulgarisation et d'encadrement des populations rurales ne sont pas toujours très bien définies ; elles sont parfois très différentes de celles de l'O.N.D.R. sur des zones communes d'intervention.
- Elles se méfient souvent des services techniques de l'Etat et ont du mal à collaborer avec ceux-ci.
- Le SPONG n'a pas de moyens suffisants pour améliorer notablement cette collaboration et de mieux coordonner les interventions ; les services publics ou parapublics manquent souvent d'informations sur les actions des O.N.G. ; par contre le CILONG permet une certaine coordination entre les O.N.G. et des échanges d'expériences.
- Les O.N.G nationales sont peu nombreuses ; l'encadrement est le plus souvent expatrié ; les agents locaux recrutés directement sont, en général mieux formés que ceux de la fonction publique et mieux rémunérés ; des O.N.G. se sont associées pour assurer une formation de bonne qualité de leur personnel d'encadrement et des membres des groupements qu'elles animent.

3.5 - ORGANISATION DU MONDE RURAL ET FORMATION

35.1 - Organisation du monde rural : le mouvement associatif et coopératif

Dans le milieu rural, le secteur associatif et coopératif est essentiellement représenté par les groupements de producteurs. Il existe une assez grande diversité de groupements spécialisés ou polyvalents (14.000 en 1992) qui sont, le plus souvent, initiés par les structures d'encadrement et de vulgarisation (O.N.D.R., O.N.G, projets) qui conditionnent leur intervention à l'existence de groupes pré coopératifs. La dynamique de l'organisation paysanne a une nette tendance à se renforcer. Des unions de groupements commencent à apparaître. Les groupements ou associations ont à leur actif une grande diversité d'actions spécifiques réussies : marchés autogérés, magasins villageois, greniers communautaires, pépinières villageoises, etc.

En 1992, une importante réflexion sur ce thème s'est développée, notamment au travers des journées de la Concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif d'avril 1992. Sur le plan législatif, l'ordonnance gouvernementale 025/PR/92 (portant statut général des groupements, des groupements à vocation coopérative et des coopératives) complétée par le décret d'application 137/PR/MA/93 (déterminant les modalités de reconnaissance et de fonctionnement des groupements du monde rural) pour le ministère de l'agriculture a donné un cadre juridique adapté à ce secteur.

Dans le même temps, l'Etat amorce un désengagement de ses interventions, notamment en ce qui concerne l'importance de l'encadrement ce qui implique une plus grande responsabilisation des organisations de base.

Les principales difficultés dans ce secteur sont les suivantes :

- l'existence de groupements fictifs et de courte durée de vie, créés uniquement pour satisfaire la demande des structures d'appui et non à l'initiative de leurs membres ;
- un manque de formation des responsables paysans, qui se pose avec d'autant plus d'acuité que la grande majorité d'entre eux est analphabète ;
- l'insuffisance des moyens d'information de ces responsables ;
- un fonctionnement interne des groupements qui a du mal à se démarquer de celui des structures traditionnelles ;
- la multiplicité des interlocuteurs institutionnels qui n'ont pas tous la même politique en matière d'organisation et de fonctionnement ;
- un manque de moyens matériels qui accentue la dépendance par rapport aux organismes d'appui ;
- l'ingérence des autorités administratives et politiques dans la gestion des groupements.

35.1 - Formation

a) La clientèle de la formation

La formation a essentiellement deux types de clientèle dans le monde rural : les producteurs et l'encadrement.

Les producteurs

Si le dispositif de vulgarisation a en charge le conseil direct sur le terrain aux producteurs sur les thèmes techniques agricoles, les centres de formation ont, quant à eux, essentiellement la charge, de l'enseignement sur des périodes de durée allant de une semaine à un ou deux ans. En plus des thèmes techniques, la formation porte également sur l'apprentissage aux techniques de gestion et d'animation des groupements et sur des thèmes spécifiques du développement rural.

Les principaux problèmes rencontrés dans ce domaine sont liés au taux très élevé de l'analphabétisme des ruraux. Le taux de scolarisation reste très faible en moyenne (36%), spécialement pour les jeunes filles (22%). Les jeunes ayant atteint un certain niveau scolaire ont tendance à rechercher des emplois en dehors du secteur agricole, notamment en ville.

L'encadrement

Le personnel des organismes publics, parapublics et privés ne présente pas toutes les caractéristiques qui devraient permettre de satisfaire les besoins d'encadrement du monde rural. En effet :

- la grande majorité des cadres du secteur est implantée à N'Djaména ou dans ses environs immédiats (près de 90% pour les cadres supérieurs) ;
- les cadres de conception sont trop nombreux. alors qu'il n'existe pas assez de cadres techniques compétents .

- les agents de contact sont en nombre insuffisant et beaucoup n'ont pas le niveau de qualification nécessaire pour être pleinement efficaces dans l'appui aux producteurs ;
- par ailleurs, malgré un statut peu motivant, les diplômés ont, jusqu'à une période récente, été systématiquement employés par la fonction publique à la fin de leurs études. L'arrêt du recrutement de nouveaux fonctionnaires n'a pas, jusqu'à maintenant, été réellement mis à profit par le secteur privé pour améliorer le niveau de son encadrement. De nombreux jeunes diplômés sont chômeurs.

b) Le dispositif de formation

Le dispositif de formation est diversifié et expérimenté avec des établissements de formation de cadres moyens bien organisés et dont les programmes sont équilibrés entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique. Les CFPA forment des agriculteurs selon plusieurs formules ayant en commun de s'adresser à des couples. Ils ont également la charge de l'organisation de stages de formation sur des thèmes spécifiques.

La DRHFRP a tenté une expérience pour compléter le dispositif des CFPA en mettant en place des équipes mobiles de formation pour les zones les moins pourvues de centres. Cette expérience a dû être interrompue par manque de moyens.

Plusieurs équipes de "formateurs de formateurs" sont opérationnelles : DRHFRP, DEFRVZ, forêts (Milezi). Une révision de la politique de formation de niveau supérieur des agents du développement rural a été programmée sur la base d'une évaluation des besoins (BIEP).

La DRHFRP a développé un programme de formation des agents d'encadrement avec l'ONDR dans le cadre du contrat plan coton en 1992. L'objectif était de former des conseillers agricoles en recentrant le travail de vulgarisation vers l'animation et le conseil. Le module de formation portait sur l'animation, la communication et l'analyse. Les tentatives de formation sur des bases similaires dans les zones nord du pays avec l'ONDR n'ont pas donné de résultats satisfaisants. D'autres formations de recyclage ont été menées par la DRHFRP avec les Eaux et Forêts (agents forestiers) et le Ministère de l'Elevage (module sur les aspects non techniques de l'intervention des agents de terrain).

La radio rurale diffuse des programmes quotidiens à destination du monde rural.

Malgré les points positifs décrits ci-dessus, le secteur connaît un grand nombre de difficultés dont les principales sont :

- les CFPA sont encore mal répartis sur le territoire national (la quasi totalité des centres est en zone soudanienne) ; leur rapport coût/efficacité est trop élevé ;
- les équipes mobiles de formation ont eu des difficultés à se coordonner avec la vulgarisation ;
- les programmes de formation ne reposent pas suffisamment sur une connaissance du milieu rural et de ses besoins réels ;
- le corps enseignant est insuffisamment formé, n'a que peu de relations avec la recherche et les projets de développement rural ;
- le choix a été fait de ne pas développer un enseignement supérieur national, mais de nombreux échecs ont été constatés pour les étudiants suivant une formation à l'étranger ; une expérience de suivi et de soutien de ces étudiants est en cours ;
- il existe peu de sessions de recyclage pour les cadres ; ceux-ci ne les choisissent pas réellement en fonction des thèmes, mais plutôt en fonction des opportunités ; les besoins dans ce domaine sont mal connus ;

- la radio rurale n'émet que pendant un temps encore trop limité et à des horaires pas toujours adaptés au public visé ;
- le programme d'alphabétisation fonctionnelle mis en oeuvre avec l'appui de l'UNICEF connaît un retard dans sa réalisation.

35.3 - Rôle et place de la femme dans le monde rural

La place des femmes dans le développement rural commence à être prise en compte par les intervenants dans le monde rural. Une série d'actions féminines encourageantes sont menées à travers les groupements féminins : maraîchage dans les périmètres irrigués, greniers communautaires, foyers améliorés et reboisement, tontines, pépinières et traitement des graines, moulins et décortiqueuses, pharmacies villageoises, fabrication de savon, etc. Cependant ces actions restent dispersées et sont insuffisamment soutenues.

Les principaux handicaps sont :

- un très fort taux d'analphabétisme des femmes (90%) ;
- la faible implication des femmes dans la définition des projets ;
- le nombre nettement insuffisant de formatrices qualifiées ;
- l'accès au crédit, plus difficile pour les femmes que pour les hommes ;
- le faible degré de développement de la diffusion des technologies appropriées ;
- l'absence d'un code de la famille permettant de reconnaître la place des femmes dans la société.

3.6 - GESTION DES TERROIRS

On constate un début de prise de conscience de la part des cadres de l'intérêt d'une réelle gestion des ressources naturelles. Les réalisations dans ce domaine dans d'autres pays sahéliens et le niveau de réflexion de certaines ONG ont favorisé la sensibilisation sur ce sujet. Les populations rurales commencent à entrevoir que pour répondre à un souci qu'elles ont depuis longtemps, il existe des outils et des solutions. D'autant que des conflits pour l'utilisation du sol, de l'eau, ... sont de plus en plus fréquents, en particulier entre éleveurs et agriculteurs.

Des expériences sont menées, notamment par des ONG, comme par exemple CARE TCHAD dans le Kanem.

La DRHFRP, au travers des CFPA, envisage de mener des actions de formation à la GTV en utilisant les modules mis au point par le GRAAP, auprès des communautés villageoises à la demande de l'O.N.D.R. L'équipe serait formée d'un sociologue, d'un forestier et d'un animateur.

Le foncier constitue une des principales contraintes de la gestion des terroirs villageois. Par exemple, le régime foncier des points d'eau n'étant pas défini, les concurrences pour leur utilisation entre agriculteurs et éleveurs provoquent des conflits souvent graves. Le même problème se pose pour les déplacements des troupeaux du fait de l'inexistence de couloirs de transhumance reconnus ou, également, pour l'accès aux zones de pâtures.

L'accès à la terre est en règle générale facile si les conditions coutumières sont réunies, notamment le paiement des redevances. Il reste que des difficultés apparaissent fréquemment entre propriétaires et exploitants.

Les textes de législation foncière existent, mais ils ne sont pas réellement mis en application. Il reste quelques imperfections, comme par exemple l'impossibilité, dans l'état actuel des textes, de confier réellement à la communauté villageoise la gestion de son terroir.

La loi reconnaît également le droit coutumier quand il n'est pas en opposition avec le législation moderne. Le plus souvent, il reste le dernier recours pour résoudre les conflits, malgré certains aspects qui n'assurent pas toujours un règlement juste de ceux-ci.

Si depuis 1990, il existe un code forestier, par contre, il n'existe pas encore de code rural.

4 - SECURITE ALIMENTAIRE

4.1 - INTRODUCTION

En raison de l'importance de l'objectif de sécurité alimentaire pour le pays, le Gouvernement a entrepris depuis quelques années, avec l'aide de la FAO, d'élaborer une stratégie de sécurité alimentaire, qui doit déboucher sur la préparation et la mise en oeuvre d'un Programme National Complet de Sécurité Alimentaire (PNCSA). La Commission N° 11 de la CTA, a été chargée d'intégrer la dimension sécurité alimentaire dans la préparation de la consultation sectorielle.

La préparation du PNCSA était basée sur "l'approche élargie", qui impose de rechercher les causes de l'insécurité alimentaire et les remèdes qui peuvent leur être apportés, dans trois directions : la **disponibilité** alimentaire (production et importation), l'**accessibilité** des populations aux ressources alimentaires et enfin la **stabilité** de l'approvisionnement en produits alimentaires. Ces analyses peuvent donc conduire à identifier des causes d'insécurité et des actions à mener pour les éliminer, bien au delà du domaine strict de la sécurité alimentaire, tel qu'on le considérait auparavant.

L'équipe chargée de préparer le PNCSA a donc déjà, dans le cadre de sa mission, analysé l'ensemble du secteur développement rural et même au delà. Afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer une bonne intégration de la démarche PNCSA dans la préparation de la consultation sectorielle, les dispositions suivantes ont été prises par la CTA :

- l'objectif de sécurité alimentaire est réaffirmé comme l'un des objectifs de développement assignés au secteur, ce qui a imposé à toutes les commissions, chacune dans son domaine, de se préoccuper de la sécurité alimentaire,
- le rapport de la commission 11 - sécurité alimentaire - a été mis à la disposition des autres commissions, qui ont pu intégrer des données et conclusions qui concernaient leur domaine,
- la commission 11, a la responsabilité de s'assurer de la cohérence des propositions qui seront faites à la Table Ronde dans les différents domaines, en ce qui concerne la sécurité alimentaire,
- les chapitres consacrés à la sécurité alimentaire (dans les deux parties diagnostic et stratégie du rapport de synthèse) sont rédigés en évitant de reprendre ce qui est déjà traité dans un autre chapitre, ils sont donc destinés, d'une part, à présenter les aspects les plus spécifiques de la sécurité alimentaire et, d'autre part, à établir des liaisons entre différents aspects, en matière de sécurité alimentaire.

Les données de base disponibles pour l'élaboration de la stratégie alimentaire sont incomplètes ; cela a conduit à un diagnostic peu précis, qui imposera des enquêtes complémentaires au cours des étapes ultérieures de la démarche.

4.2 - LA SITUATION ALIMENTAIRE

4.2.1 - Balance alimentaire

Les balances alimentaires ont été reconstituées par le BIEP, dans le cadre de la préparation du PNCSA, en utilisant un modèle d'évaluation. Celui-ci détermine la demande alimentaire régionale et nationale et la confronte à différents scénarios de production vivrière. dans un premier temps le modèle est "calé", c'est à dire que les données de situation actuelle sont ajustées pour que les éléments de balance se recoupent avec des informations disponibles, le modèle a été calé pour trois années : bonne, moyenne et mauvaise.

La balance alimentaire obtenue est donc la plus récente et la plus pertinente dont on dispose, en gardant à l'esprit qu'un certain nombre de statistiques de base utilisées restent peu précises.

Les trois tableaux suivants résument les résultats obtenus sous la forme des apports caloriques quotidiens par région, pour les agro-éleveurs, les pasteurs et les urbains :

Apports énergétiques quotidiens après une bonne campagne agricole

zones	BET	Sahel Nord	Sahel Sud	Soudan.	Urbain et périph
Agro-éleveurs	2 465	2 888	2 932	3 414	2 865
dont céréales en %	60	79	56	45	66
Pasteurs	1 841	2 651	2 604	----	2 023
dont céréales en %	69	75	66	----	70
Urbains	2 236	2 509	2 633	2 703	2 770
dont céréales en %	58	63	58	55	57

Apports énergétiques quotidiens après une moyenne campagne agricole

zones	BET	Sahel Nord	Sahel Sud	Soudan.	Urbain et périph
Agro-éleveurs	2 705	2 399	2 478	2 641	2 554
dont céréales en %	44	75	56	44	62
Pasteurs	2 021	1 863	1 856	----	1 672
dont céréales en %	59	71	68	----	69
Urbains	2 251	2 473	2 584	2 642	2 667
dont céréales en %	49	60	57	54	56

Apports énergétiques quotidiens après une mauvaise campagne agricole

zones	BET	Sahel Nord	Sahel Sud	Soudan.	Urbain et périph
Agro-éleveurs	2 762	1 813	2 121	1 930	2 245
dont céréales en %	39	68	56	42	56
Pasteurs	2 023	1 288	1 727	----	1 553
dont céréales en %	51	61	67	----	66
Urbains	2 179	2 464	2 511	2 583	2 561
dont céréales en %	40	57	56	53	55

Si l'on considère que le niveau de "survie" se situe au niveau de 1800 calories par jour, on constate que les population se situant (en moyenne) en dessous ou aux environs de ce niveau sont les pasteurs en année mauvaise à moyenne et les agro-éleveurs du Sahel nord en mauvaise année. Les populations en insécurité alimentaire sont donc à chercher dans ces groupes, en ajoutant les zones urbaines où les apports moyens affichés masquent la situation des catégories à revenu faible ou nul.

Les besoins qui se situent à 2500 calories environ par jour, seraient couverts (en moyenne) dans toutes les régions et pour tous les groupes en bonne année. En revanche seuls les agro-éleveurs du BET (grâce à la datte) et les urbains peuvent satisfaire leurs besoins en mauvaise année.

En zone saharienne, la disponibilité en céréales est limitée malgré des superficies céréalères sous palmier. La situation alimentaire, comme d'ailleurs la situation agricole est en voie de stabilisation, l'aide alimentaire a joué, et joue encore, un rôle majeur dans l'approvisionnement en céréales. L'abondance de dattes non commercialisées, la relative diversité des cultures pratiquées en irrigation sous les palmiers et l'importance des petits ruminants, donnent probablement une ration alimentaire relativement équilibrée. La consommation unitaire maximale de céréales serait de l'ordre de 130 kg par habitant (en brut).

En zone sahélienne, la part des céréales dans l'alimentation est la plus élevée, elle se situe entre 60 et 80% de l'apport calorique, avec une consommation unitaire maximale de 230 Kg par habitant. Les autres vivriers sont peu disponibles, l'arachide ne commence à jouer un rôle significatif dans l'alimentation que dans la frange sud de la zone sahélienne. En revanche, les légumes cultivés en contre-saison, dans des petits jardins irrigués, pour la consommation familiale ou locale, se sont développés depuis la sécheresse. Le lait joue un rôle très important dans la population de pasteurs de la zone sahélo-saharienne.

En zone soudanienne, les céréales restent dominantes dans la ration alimentaire, avec une part de l'apport calorique de 40 à 50% et une consommation unitaire maximale de 170 Kg par habitant. La ration est relativement diversifiée avec l'arachide et les tubercules. Les cultures fruitières et légumières de bas-fonds existent, mais n'ont pas la place qu'elles pourraient avoir.

En zone urbaine, l'alimentation est nettement plus diversifiée dans les catégories de population non affectée par l'insécurité alimentaire. Au contraire les céréales les moins chères sur le marché, ont une place prédominante dans l'alimentation des populations à faible revenu. Les villes de N'Djamena, Sarh, Moundou et Abéché bénéficient de la proximité de zones de cultures maraichères.

Il est difficile de donner une idée précise de l'évolution de l'alimentation sur longue période, les données disponibles et non homogènes sont présentées ci-dessous :

	1961	1970	1985 FAO	1992 BIEP
Apport calorique cal/jour	2230	2060	1750	2400
Protéines gr/jour	77	73	50	65
Energie par rapport aux besoins %	94	86	73	100

42.2 - Situation nutritionnelle générale

La seule enquête de portée nationale date de 1977 et a concerné les consommations. Les données sur la situation nutritionnelle sont donc éparpillées et résultent de reconnaissances faites pour des projets, des données collectées par les services préfectoraux de santé, par certaines ONG et par des organisations internationales.

Les conclusions qui s'en dégagent sont la grande fréquence des carences suivantes :

- **Carence protéino-énergétique** : elle est fréquente dans le Sahel, même en année de bonne récolte ; les jeunes sont plus exposés en raison de leurs besoins. Alors que le taux de malnutrition moyen admis pour le Tchad est de 10%, un taux de 25% a été observé pour le sultanat de Mao et de près de 20% pour le canton de Molodo, en 1991.
- **Anémies nutritionnelles** : prévalence élevée chez les femmes enceintes et les enfants,
- **Avitaminose A** : la partie la plus touchée est la zone sahélienne, mais la zone soudanienne, pourtant riche en aliments vitaminés divers, n'est pas épargnée ; les populations les plus touchées sont les enfants de 0 à 5 ans ainsi que les femmes enceintes et allaitantes,
- **Carence en iode** : le goitre par déficience en iode est fréquent dans le sud du pays ; il pourrait être lié à la consommation de manioc non roui.

La malnutrition reste le problème majeur de la santé publique et l'UNICEF estime que 50% de la mortalité infantile est due directement ou indirectement à la malnutrition.

4.3 - IDENTIFICATION DES GROUPES VULNERABLES

4.3.1 - Zones d'insécurité

Deux reconnaissances rapides² ont été réalisées par le BIEP, dans le cadre de la préparation du PNCSA, afin d'identifier les groupes vulnérables. Le BET n'a pas été couvert. L'insécurité alimentaire a été approchée en distinguant 5 zones :

- **Nord Sahel** : la zone couvre le nord-Kanem, le nord Batha et Biltine (hors Am Zoer). L'insécurité alimentaire est quasi-permanente, elle ne disparaît qu'en cas de bonne campagne. Les cultures céréalières (principalement le mil dunaire) sont très aléatoires et le déficit céréalier est chronique. La population est constituée de pasteurs et d'agro-pasteurs, la transhumance se fait normalement vers la zone sahélo-soudanienne et plus au sud en cas d'année sèche. Selon les années de 10 à 50% des animaux restent dans la zone. On a observé récemment une tendance à la spécialisation de l'élevage sur les camelins et les caprins plus résistants à la sécheresse. La sécurité alimentaire vient essentiellement de l'élevage.
- **Centre Sahel** : la zone couvre le sud Kanem, le Lac intérieur, la frange sud du Batha, le nord et le centre du Ouaddaï, le nord du Chari Baguirmi. L'insécurité conjoncturelle est fréquente. La population est constituée d'agro-pasteurs et d'agro-éleveurs, le bovin est dominant. Les cultures pluviales prennent une place plus importante dans l'économie, mais restent aléatoires. Cette zone a connu le développement des cultures de contre-saison, notamment dans les Ouaddis du Kanem, du Lac intérieur et du Ouaddaï. La sécurité alimentaire peut venir de l'extension des superficies, de la vente des animaux et pour les zones qui disposent de ressources en eau, des cultures de contre-saison.

² une financée par la FAO, l'autre par la Banque Mondiale

- **Sud Sahel** : la zone couvre le Chari Baguimi (sauf le nord), le Guéra, le sud-est du Ouaddaï, et deux petites zones à l'est et à l'ouest du Salamat. **L'insécurité alimentaire conjoncturelle est plus rare**, seulement en mauvaise année. La population est principalement constituée d'agro-éleveurs. La céréaliculture est la production dominante, mais les rendements restent faibles et variables. L'arachide et le sorgho berbéré apparaissent et sont deux importants facteurs de sécurité alimentaire.
- **Sud** : la zone couvre la Mayo Kebbi, la Tandjilé, les deux Logone et le Moyen Chari, **l'insécurité alimentaire est rare**, elle concerne des familles disposant de peu de ressources dans des villages enclavés. L'arachide prend une place notable dans l'alimentation ainsi que les tubercules et le maïs en période de soudure.
- **Zones urbaines** : elles concernent principalement les villes de N'Djamena, Sarh, Moundou et Abéché, en effet dans les villes de plus petite dimension, la majorité des urbains a une activité agricole. **L'insécurité alimentaire est élevée dans la population à revenu faible** : selon une enquête de consommation, 45% des familles qui disposent d'un revenu annuel de moins de 400 000 FCFA, ne peut bénéficier d'une alimentation normale.

Dans la catégorie la plus pauvre, on observe une diminution prononcée de la ration protéinique et la consommation de céréales est fortement conditionnée par le prix. Ainsi la période de soudure, avec la forte montée des prix (doublement), oblige de nombreuses familles à préférer des céréales importées de pays voisins à des prix bas (maïs nigérian) et aussi à réduire fortement la "sauce".

43.2 - Groupes vulnérables

La population en **insécurité chronique** comprend les personnes âgées sans soutien, les handicapés, les veuves et femmes de ménages, les inactifs et chômeurs, les orphelins et enfants abandonnés et enfin les ménages avec un grand nombre d'enfants en bas âge. Ces groupes sont fréquents en ville, mais existent aussi dans les villages enclavés, en effet l'isolement par les pluies peut créer une situation de pénurie qui frappera ces catégories de population, bénéficiant en situation normale de la solidarité communautaire. L'effectif total des populations en insécurité chronique et conjoncturelle est estimé à 500 000 personnes³, la répartition de ce nombre entre les groupes en insécurité chronique et conjoncturelle est difficile à estimer en l'état actuel des connaissances.

L'insécurité conjoncturelle est encore plus difficile à cerner en effectif, en fréquence et en durée. L'insécurité conjoncturelle résulte en général de la conjonction entre la faiblesse des ressources familiales et l'élévation des prix en période de soudure.

Pour échapper à l'insécurité alimentaire chronique, les populations ont recours à toutes sortes de stratégies : cueillette pour la consommation et la vente, travaux artisanaux, migrations saisonnières, vente de bois de chauffe et de charbon, "petits" emplois dans le secteur informel et enfin ...recherche de l'aide alimentaire. Pour l'insécurité conjoncturelle, les stratégies consistent surtout à rechercher une activité d'appoint (salarial agricole, culture de contre-saison) et à décapitaliser (bétail et autres biens). Certaines de ces stratégies sont utilisées comme indicateurs par le système d'alerte précoce, notamment les migrations saisonnières, la recherche d'activités ou d'aliments de compléments et la décapitalisation.

³ ce chiffre a été calculé à partir de données sur la distribution de l'aide alimentaire, il doit donc être considéré comme un ordre de grandeur, faute d'une base meilleure

4.4 - LES CAUSES DE L'INSECURITE

44.1 - Disponibilité alimentaire

La production est analysée dans le chapitre 2, sauf pour l'élevage ; en tenant compte des importations, la disponibilité se caractérise de la façon suivante :

- La production de **céréales traditionnelles** couvre les besoins nationaux en année bonne ou mauvaise, mais le pays reste potentiellement déficitaire en année mauvaise, le BET et la zone sahélo-saharienne sont structurellement déficitaires, la zone sahélo-soudanienne est autosuffisante et même excédentaire pour le Salamat, mais devient déficitaire en mauvaise année. Les échanges frontaliers de céréales traditionnelles sont très mal connus, ils semblent être faibles en volumes, mais jouent un rôle déterminant pour l'approvisionnement des populations urbaines à faible revenu et pour la formation des prix.
- Le déficit en **riz et en blé** continue à augmenter, les marchés urbains et la frange occidentale du pays sont bien approvisionnés par les importations, peu taxées.
- La production vivrière nationale est peu diversifiée, et en raison d'exportations notables d'**animaux, de poissons et d'arachides**, l'alimentation est encore moins diversifiée. Le défaut de disponibilité, pour les différentes filières protéiniques (oléagineux, viande, poisson) est d'abord d'ordre économique : la demande solvable nationale, à un prix suffisamment rémunérateur pour le producteur, en l'état de sa productivité, est satisfaite, de même que la demande des pays voisins plus rémunératrice encore que la demande nationale.
- **Les fruits et légumes** occupent une place à part, la consommation nationale, surtout en ville, mais aussi en zone rurale, augmente à un rythme élevé depuis plusieurs années grâce à une forte croissance de la production et également à des importations substantielles de fruits ou de légumes, qui pourraient être produits dans le pays, pour la plupart.
- La contribution des **tubercules** est très mal connue, mais est loin d'être négligeable, surtout en période de soudure.

Il y a un fort potentiel d'accroissement de la disponibilité nationale en produits alimentaires par l'extension des superficies céréalières en zone sahelo-soudanienne, par l'intensification des cultures céréalières en zone soudanienne, par extension des palmeraies du BET (en cours), par la poursuite, voire l'accélération de la croissance des filières prometteuses (arachide, sésame, fruits et légumes) et par le développement de l'élevage. Ces gains de production se feront en partie au bénéfice de l'exportation (arachides, sésame, animaux), les gains en devises espérés étant supérieurs au coût des importations alimentaires de remplacement.

44.2 - Stabilité

La stabilité de l'approvisionnement en produits vivriers est très mal assurée dans la situation actuelle, les causes sont multiples.

La production des céréales traditionnelles, base de l'apport énergétique, est sujette à de grandes fluctuations inter annuelles, spécialement dans la zone sahélienne où elle peut varier de 50 000 tonnes à 410 000 tonnes. La tendance récente de la production céréalière semble se traduire par une faible croissance en zone soudanienne où les fluctuations inter annuelles sont modérées et par une croissance sensiblement plus forte en zone sahélienne.

Cette évolution va apparemment dans le sens d'une amélioration de la sécurité alimentaire, puisque la zone sahélienne est structurellement déficitaire, mais la permanence de la variabilité atténuera sérieusement ce gain. Il conviendrait en zone sahélienne de gagner davantage en sécurisation qu'en production nette.

Les dégâts causés aux cultures et aux récoltes, particulièrement prononcés dans le Sahel tchadien, aggravent encore l'instabilité (le caractère aléatoire) de la production disponible.

L'expérience accumulée dans les méthodes et techniques susceptibles d'améliorer la stabilité de la production disponible, sur les lieux de production, n'est pas très considérable sur les thèmes suivants: lutte contre les ravageurs du mil et du sorgho, incitation au stockage paysan, variétés à cycle plus court, techniques de conservation des eaux.

Bien que les marchés de produits vivriers soient, en principe libéralisés, les échanges entre les régions et aussi avec les pays voisins sont freinés par de nombreux obstacles, notamment :

- réseau routier en mauvais état : la réhabilitation des grands axes est en cours, mais les premiers axes réhabilités sont à nouveau dégradés par manque d'entretien et plusieurs axes attendent encore que les travaux démarrent,
- la circulation des céréales est encore soumise à autorisation préfectorale,
- des prélèvements non réglementaires effectués au niveau de contrôles routiers.

En outre, le marché des produits vivriers est peu dynamisé par la dispersion de l'offre ; en effet, la création de groupements céréaliers ou de banques de céréales en est encore au stade expérimental. Des gros commerçants sont concentrés dans la capitale et aussi dans les grandes villes de l'intérieur, mais il y a très peu de commerçants dans les zones potentiellement excédentaires. Les gros commerçants ne sont pas spécialisés en céréales, ils préfèrent pour l'instant prélever des marges élevées, mais disent être prêts à baisser leurs marges si les volumes à commercialiser changeaient d'échelle.

Le report saisonnier se fait actuellement assez mal, les interventions de l'ONC n'ont pu avoir l'impact escompté sur la régulation saisonnière, les capacités de stockage des commerçants sont limitées, l'accès aux zones excédentaires, ou bien aux zones déficitaires en saison des pluies est difficile. L'accès au crédit de campagne pour la commercialisation est peu aisé pour des commerçants qui ne peuvent présenter de bons dossiers aux banques, de plus l'incertitude et l'insécurité des transports et des stocks céréaliers ne poussent pas les opérateurs à prendre des risques sur une saison.

La faiblesse des capacités de stockage et l'absence d'opérateurs locaux dans les zones déficitaires rend les approvisionnements de soudure particulièrement aléatoires.

Cette situation se traduit par un marché peu fluide avec des prix élevés et incertains en période de soudure et, à l'inverse, des prix à la production peu incitatifs en période de récolte dans les zones excédentaires.

Le système des aides alimentaires devrait être un instrument permettant de garantir une stabilité d'approvisionnement dans les zones déficitaires, cependant le système actuel se caractérise par des incohérences nombreuses entre importations et distributions, une programmation déficiente, des différences de règles entre les donateurs et enfin une répartition régionale mal ciblée des aides.

44.3 - Accessibilité

Comme cela a été dit précédemment, l'accessibilité aux produits vivriers est très limitée pour la majorité des familles qui n'ont pas la possibilité d'assurer leur propre autosuffisance alimentaire. Celles qui peuvent bénéficier de cette accessibilité sont les familles urbaines disposant d'un revenu supérieur à 400 000 FCFA annuel, les producteurs de coton, certains éleveurs ainsi que les propriétaires de parcelles de palmiers.

La transhumance des familles de pasteurs vers les zones plus céréalières et les migrations de familles en situation précaire vers les villes, restent une des stratégies d'accessibilité aux produits alimentaires.

Globalement l'ensemble des revenus tirés des activités informelles en ville, de l'artisanat et des filières de diversification dans les zones rurales devrait permettre l'acquisition de la masse des céréales commercialisées (de l'ordre de 15 à 25% de la production). Mais dans la pratique la répartition de ces revenus est inégale, ce qui explique l'existence d'une frange importante de la population n'ayant pas suffisamment accès aux produits alimentaires pour des raisons économiques. Pour fixer les idées on peut dire qu'il manque, dans l'ensemble du pays, un volume de revenu nécessaire à l'achat de 50 000 tonnes de céréales environ pour permettre la satisfaction des besoins caloriques de toute la population.

L'accessibilité aux aliments de diversification alimentaire est nettement moins bien assurée que l'accessibilité aux céréales de base, spécialement en zone sahélienne où la présence de ressources en eau pour les cultures de contre-saison est l'une des rares possibilités d'améliorer la situation.

Deuxième Partie - ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 - STRATEGIES DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION

1.1 - LES FILIERES CEREALES

11.1 - Objectifs

Les objectifs assignés à la filière céréalière ont un caractère à la fois économique et social:

- accroître la production commercialisée de façon à assurer une meilleure couverture des besoins nationaux ;
- assurer la sécurité alimentaire du pays à l'horizon 2000.

11.2 - Orientations stratégiques

La concrétisation des objectifs énoncés ci-devant suppose la mise en oeuvre d'une stratégie orientée selon trois axes :

- créer un environnement économique et institutionnel favorable ;
- optimiser les choix de production par région ;
- renforcer les services d'appui.

a) Créer un environnement favorable

Les principaux goulots d'étranglement au développement de la filière céréalière doivent être levés. Il convient donc en préalable à toute intervention d'ordre technique :

- de réhabiliter et assurer l'entretien régulier du réseau routier de façon à faciliter les échanges inter-régionaux et donc assurer un meilleur équilibre entre zones excédentaires et zones déficitaires ;
- de désenclaver les zones où l'on peut espérer un accroissement rapide et significatif de la production céréalière grâce à une meilleure desserte routière. A cet égard, la Préfecture du Salamat a valeur d'exemple ; son potentiel productif est loin d'être exploité actuellement et l'ouverture de la route d'Am-Timan permettrait vraisemblablement de doubler à moyen ou long terme, la production moyenne actuelle de la Préfecture ;
- de diminuer le coût des transports routiers par la révision des taxes d'importation des véhicules utilitaires et des pièces détachées ;
- de libéraliser, dans les faits, les échanges de vivriers ; de façon pratique, il convient donc de lever les restrictions administratives (quotas régionaux e.a), qui entravent la libre circulation des biens et grèvent le prix des céréales par les nombreux abus auxquels elles servent de prétexte (taxes arbitraires et prélèvements illicites) ;
- d'organiser, tout au moins dans les grands régions productrices, des marchés céréaliers et de se doter des moyens effectifs d'en assurer le fonctionnement (stockage, crédit) et de garantir ainsi une certaine stabilisation des prix.

b) Optimiser le choix des productions.

La meilleure façon, sinon de garantir du moins d'améliorer la sécurité alimentaire est d'optimiser les choix de production en fonction des potentialités propres aux différentes régions.

En d'autres termes, la sécurité alimentaire d'une région, sauf cas extrême d'enclavement, ne dépend pas uniquement de son degré d'autosatisfaction en produits vivriers, mais aussi des ressources monétaires dont elle dispose pour couvrir ses besoins. Dans bien des cas, il sera souvent préférable de privilégier une culture de rente rémunératrice que s'efforcer d'assurer la couverture maximale en produits vivriers de base. La solution idéale consiste donc à optimiser le dosage entre culture de rente et culture vivrière. Dans cette optique, les choix de production pourraient être les suivants selon les régions.

Zone saharienne : On donnera la priorité à la date de rente tout en intensifiant les productions d'autoconsommation en sous-étage.

Zone sahélienne sèche : La spéculation à encourager prioritairement est bien évidemment l'élevage transhumant (d'où l'importance des aménagements pastoraux) ; on encouragera également, là où elle existe, l'exploitation de la gomme naturelle. Au plan agricole, l'effort portera sur l'intensification et la diversification de l'agriculture irriguée traditionnelle.

Les Préfectures du Chari-Baguirmi et du Lac, de par leurs atouts spécifiques sont destinées à devenir le principal bassin vivrier du pays. Elles constitueront donc une région de polyculture où chaque sous-zone, en fonction de ses caractéristiques propres pourra se spécialiser : blé, maïs, pomme de terre dans le polders du Lac, fruits et légumes au niveau des périmètres irrigués de la périphérie de N'Djamena, assolement céréales-oléagineux en culture pluviale améliorée et élevage amélioré partout ailleurs.

Zone sahélo-soudanienne : La priorité sera ici donnée à l'agriculture de décrue et à l'extension de l'agriculture pluviale en vue de faire des céréales la véritable production de rente.

Zone soudanienne : L'optimisation des choix de production suppose :

- de réhabiliter et réorganiser les grands périmètres rizicoles du Mayo Kebbi et de la Tandjilé ;
- d'intensifier et de diversifier les productions vivrières de l'assolement coton-vivriers (céréales, oléagineux, tubercules) de façon à maximiser le revenu des producteurs.

c) Renforcer les services d'appui

L'optimisation des choix de production implique de renforcer au niveau de chaque région concernée les services d'appui spécifiques à ces choix. Ainsi, l'extension des cultures pluviales (Chari Baguirmi) ou de décrue (Salamat) implique le développement d'une culture attelée, adaptée aux conditions édaphiques, dans ces deux Préfectures.

De même, tout programme d'intensification (zone soudanienne) suppose un renforcement du service chargé de la diffusion des intrants ainsi que du service chargé de la vulgarisation.

On encouragera également la création de banques de céréales dont le rôle en matière de sécurité alimentaire est évident.

Enfin on s'efforcera d'améliorer la connaissance de la filière en renforçant le service des statistiques agricoles pour lui permettre un meilleur suivi des superficies et des prix.

d) Projections céréalières

Des projections céréalières à l'horizon 2000 sont présentées en annexe sous le titre : Estimation de la consommation nationale de céréales et objectifs de production en l'an 2000.

1.2. - LES FILIERES OLEAGINEUX ET LEGUMINEUSES

12.1 - Objectifs

Le diagnostic a mis en évidence la dynamique de cette filière, les nombreux atouts dont elle dispose et les avantages multiples qu'elle apporte, ou est susceptible d'apporter, tant aux producteurs qu'à l'Etat.

En toute logique, il convient donc d'encourager son développement dans un double souci :

- de mieux assurer la couverture des besoins alimentaires,
- d'accroître le revenu monétaire des producteurs.

12.2 - Orientations stratégiques

Cinq axes stratégiques susceptibles d'assurer le développement de la filière ont été identifiés.

Au plan de la production

- recherche et diffusion de variétés nouvelles dans un souci d'amélioration qualitative et (ou) quantitative de la production ;
- intensification de l'association vivrière traditionnelle par extension à l'association, après adaptation, des paquets technologiques mis au point pour le coton dans le cadre de l'assolement coton-vivriers ;
- mise au point et substitution progressive, à l'association traditionnelle, de véritables assolements reprenant tout ou partie des principales cultures pratiquées : coton, oléagineux, céréales, tubercules.

Au plan de la commercialisation

- libéralisation des filières arachide et niébé puisque la réglementation actuelle qui régit les exportations a encouragé la fraude et la corruption au détriment, finalement, du producteur et de l'Etat ;
- analyse puis organisation de la filière sésame, afin de la rendre plus efficace. L'objectif n'est pas d'imposer un carcan à la filière mais au contraire d'aider la profession à mieux s'organiser et d'identifier les interventions de l'Etat susceptibles d'améliorer le fonctionnement des différents rouages de la filière.

Au plan de la transformation

- Introduction et promotion de technologies artisanales susceptibles de mieux valoriser la production oléagineuse ; en la matière deux solutions peuvent être envisagées : soit développer une recherche adaptative dans l'optique d'une meilleure adéquation entre produits transformés et goûts alimentaires de la population tchadienne, soit adopter des technologies mises au point dans des pays voisins, quitte à les améliorer progressivement pour répondre mieux aux exigences des consommateurs.

1.3 - LA FILIERE FRUITS ET LEGUMES

13.1 - Objectif

L'objectif de la filière fruits et légumes est de satisfaire progressivement les besoins nationaux tout en exploitant, dans la mesure où elle existent, les possibilités à l'exportation.

La concrétisation de ce double objectif implique donc :

- d'améliorer la ration alimentaire des populations rurales ;
- d'assurer la satisfaction d'une demande urbaine croissante ;
- d'identifier puis exploiter les créneaux à l'exportation.

13.2 - Orientations Stratégiques

Les orientations stratégiques sont dictées par le diagnostic qui a été posé. On peut les résumer comme suit :

Pour ce qui concerne la production :

- diversification,
- étalement,
- intensification,
- extension.

La nécessité de diversifier et étaler les productions ainsi que les moyens pour y parvenir ont déjà été largement explicités dans le cadre du diagnostic, il n'est donc pas nécessaire d'y revenir.

L'intensification représente le complément indispensable à la diversification et à l'étalement des productions. Dans le contexte actuel de surproduction saisonnière, l'intensification n'a, en effet, aucun sens, mais cela risque de ne plus être le cas, une fois levées les contraintes précitées.

Il est sans doute prématuré de développer ici, les diverses formes que devra revêtir l'intensification, mais on peut déjà citer les plus saillantes d'entre elles :

utilisation de fumures spécifiques complexes incluant les oligo-éléments ;

- recours important aux produits phytosanitaires pour prévenir ou enrayer le développement des parasites, particulièrement nombreux et divers en horticulture ;
- introduction des ombrières voire de tunnels en plastique pour se prémunir contre les effets dévastateurs des averses tropicales.

L'amélioration des systèmes d'exhaure traditionnels est particulièrement importante car elle permettra une extension significative des superficies irriguées avec corrélativement un accroissement sensible des productions fruitières et maraîchères souvent très insuffisantes actuellement pour satisfaire la demande potentielle locale et régionale.

b) Pour ce qui concerne la transformation

Le développement d'une petite industrie de transformation de type artisanal s'avère le plus sûr moyen de réduire les pertes, inévitables lorsqu'on est en présence de produits périssables. Il pourra être complété par la diffusion en milieu féminin de techniques simples de transformation domestique de type confiture par exemple.

Ultérieurement, l'urbanisation croissante et l'évolution parallèle de modes de vie et des habitudes alimentaires conduira sans doute à créer des unités de transformation plus élaborées visant à la confection de produits finis de type plat cuisiné.

c) Pour ce qui concerne la commercialisation

L'axe stratégique à privilégier est sans conteste l'organisation des marchés de façon à mettre en présence producteurs et acheteurs en des lieux définis, seul moyen de permettre à l'offre et de la demande de jouer librement ; on peut en outre espérer en corollaire, une régulation progressive du marché et le développement naturel, puisqu'il sera imposé par les lois du marché, d'un processus de diversification et de désaisonnalisation. Parallèlement à l'organisation des marchés, il conviendra également de sensibiliser et aider les producteurs à se regrouper de façon à mieux assurer leurs approvisionnements en intrants et accéder au crédit.

1.4 - LES PRODUCTIONS ANIMALES

Malgré un potentiel de production animale exploitable important, le commerce du bétail de la viande et des sous produits de l'élevage traverse une crise qui met en péril l'économie nationale. La relance de cette activité commerciale pose donc le préalable de lever les contraintes qui l'entrave. A cet effet, un certain nombre de mesures d'ordre politique, organisationnel, fiscal, financier, ou encore technique devront être prises. Elles constituent le fondement de la stratégie à mettre en oeuvre.

14.1 - Organisation de la commercialisation

La commercialisation du bétail, de la viande et des sous-produits de l'élevage est l'affaire des structures traditionnelles s'adaptant difficilement aux exigences renouvelées du marché. Celles-ci sont caractérisées par l'absence de partenariat et le manque de professionnalisme des acteurs économiques. La relance de cette activité ne pourra se faire qu'à travers un regroupement des négociants, exportateurs et convoyeurs-transporteurs.

Les mesures précises viseront à :

- identifier les membres des professions concernées d'une part, les axes d'échange principaux et des marchés agréés à équiper d'autre part,
- encourager la prise en charge par des professionnels de la gestion des marchés terminaux,
- promouvoir le groupement des exploitations en vue d'une plus grande efficacité commerciale (groupage des troupeaux, établissement de contrats commerciaux, etc.).

14.2 - Réduction du coût de la commercialisation par une meilleure réglementation

La réglementation fiscale et administrative concernant ce commerce est coûteuse, floue et complexe. Elle est source d'abus et pénalise les exportateurs. C'est pourquoi une réforme des textes s'impose. A ce titre, les actions envisagées sont :

- la révision des textes fiscaux et administratifs en concertation avec les différents acteurs concernés,
- l'allégement des taxes (abattement, marché, sultan intermédiaire, barrières, etc.),
- l'adoption d'une taxe unique à l'exportation et le regroupement des formalités en un guichet. Cette procédure devra être décentralisée au niveau des postes de sortie,
- une large information des opérateurs et des agents de l'Etat sur les nouvelles réglementations adoptées,
- la réduction du nombre de points de contrôle.

14.3 - Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information en matière de bétail ou de viande au niveau régional

L'information est essentielle à l'amélioration de l'efficacité des marchés, à la réduction du risque et des coûts de commercialisation.

Les négociants ont besoin :

- d'informations sur la situation des marchés (prix, niveau d'approvisionnement, niveau des transactions),
- d'informations administratives (lieux pour effectuer les formalités et réglementation en vigueur),
- d'informations sur la logistique (prix du fret aérien),
- d'informations bancaires.

14.4 - Amélioration des conditions de convoyage du bétail

Les mesures préconisées chercheront à réduire les frais de commercialisation à travers :

- l'aménagement des pistes sur les axes de commerce (gîtes d'étapes, points d'eau, etc.),
- éliminer les tracasseries en cours du convoyage des animaux.

14.5 - Amélioration des conditions de transport de la viande et des sous-produits de l'élevage

Il s'agira ici d'examiner de nouvelles options de transport de produits de l'élevage, par voie aérienne pour la viande ou maritime pour les cuirs et peaux.

14.6 - Augmenter la capacité financière des opérateurs

L'accès au système financier est une condition nécessaire à l'intensification des échanges de produits de l'élevage. Dans ce domaine, les mesures envisagées consisteront à :

- mener des campagnes d'information entre opérateurs et banques en vue d'un meilleur accès au crédit commercial,
- mettre en place un système sûr et rapide de rapatriement des fonds des exportateurs,
- favoriser la mise en place de fonds nationaux et régionaux de garantie pour faciliter les échanges de produits de l'élevage.

14.7 - Asseoir une politique commerciale régionale cohérente

L'objectif recherché consiste à renforcer la cohérence, d'une part entre la politique nationale de production animale et, d'autre part, les politiques de protection de divers pays par rapport au marché mondial.

Elles consisteront à :

- examiner, les orientations de production par rapport aux avantages comparatifs des partenaires,
- rechercher de nouveaux débouchés,
- mener une concertation sous-régionale pour l'harmonisation des textes réglementaires des exportations des produits de l'élevage.

1.5 - STRATEGIE DU SECTEUR PECHE

15.1 - Objectifs

L'analyse de la situation actuelle conduit à assigner les objectifs suivants au secteur :

- assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques ;
- augmenter la disponibilité en poissons de la population ;
- améliorer les conditions de vie et les revenus des pêcheurs ;
- Accroître le revenu national par le développement du secteur.

15.2 - Orientations stratégiques

Pour atteindre ces objectifs, les interventions de la DEPA seront orientées selon les axes suivants :

- Promotion de l'aménagement des ressources ;
- Renforcement du rôle des institutions compétentes en matière des pêches ;
- Développement et mise en valeur de la production nationale ;
- Promotion de l'aquaculture.

15.3 - Plan d'action pour le court et le moyen terme

Promotion de l'aménagement des ressources : l'aménagement des pêcheries peut être défini comme la coordination des instruments de régulation directe ou indirecte de l'effort de pêche permettant d'atteindre les objectifs généraux de développement.

Parmi les différents plans d'eaux du pays, le Lac Tchad présente les problèmes les plus immédiats d'aménagement, soit pour son importance socio-économique, soit pour la surexploitation en cours depuis plusieurs années. Cependant du point de vue socio-économique et écologique les plans d'eaux intérieurs sont aussi importants et ils nécessitent des études visant à une exploitation rationnelle de leurs ressources.

En ce qui concerne les eaux du Lac du Tchad, elles sont partagées entre quatre Etats riverains ; il est recommandé de réaliser son aménagement au niveau régional car des mesures de gestion mises en place par un seul pays auraient des effets bien limités. La CBLT devrait réunir sous ses auspices les quatre pays intéressés en vue de rédiger un accord et un protocole concernant l'aménagement des pêcheries.

Cet accord sera basé sur une étude hydro-biologique concernant l'état actuel des pêcheurs du Lac (enquête cadre). La fonction principale de cette étude sera de fournir des données scientifiques et socio-économiques actualisées qui permettront aux pays riverains de prendre les mesures d'aménagement nécessaires sur la base d'informations précises.

Renforcement du rôle des institutions compétentes en matière des pêches. En ce qui concerne la CBLT, la carence des effectifs administratifs et techniques pour le secteur des pêches est à peu près totale. La Banque Islamique de Développement (BID) a accepté de financer une étude pour la création d'un centre régional de pêche à Djimtilo. Cette étude devrait couvrir les aspects hydrobiologiques et l'enquête cadre présenté ci-dessus). Ce centre régional devra être en mesure d'organiser et coordonner l'aménagement des pêcheries du Lac Tchad.

En ce qui concerne l'**administration des pêches tchadiennes**, elle est dépourvue des moyens matériels et humains nécessaires pour remplir son rôle institutionnel. Les six secteurs de pêche ne sont pas opérationnels ; les agents de la DEPA sont sous l'autorité d'inspecteurs forestiers. L'encadrement opéré à travers ces structures ne fait qu'aggraver la mauvaise gestion des ressources, laissées à la merci d'agents sans formation, qui sont transformés en simples percepteurs de taxes.

On envisage donc la réalisation d'une étude ponctuelle qui devra arrêter les conditions pour:

- équiper la DEPA de manière adéquate pour remplir son rôle institutionnel ;
- séparer le rôle des agents d'encadrement de ceux chargés de la surveillance et de la répression ;
- assurer une formation adéquate des agents d'encadrement soit par des stages de moyenne durée dans un service de pêche d'un pays similaire soit par des projets de développement au Tchad qui seront formulés et financés au moment de la réalisation de la mission d'étude ;
- réorganiser le système de surveillance et relancer la coopération avec les pays voisins en prenant des initiatives réalistes dans le cadre de la CBLT, notamment pour ce qui concerne les prérogatives de la brigade mixte ;

Développement et mise en valeur de la production nationale : actuellement les ressources halieutiques du pays sont surtout exploitées par des étrangers. Il faudra donc arrêter une politique nationale vis-à-vis ces professionnels étrangers à savoir :

- maximiser les recettes fiscales au moyen d'une taxation élevée mais non dissuasive des pêcheurs étrangers ;
- nationaliser progressivement la pêche (taxation progressivement dissuasive à mesure que l'activité nationale se développe, ainsi qu'un appui aux pêcheurs nationaux).

Dans la deuxième hypothèse, il faudra arrêter une stratégie de développement des pêcheurs nationaux. Compte tenu de la grande dispersion de leurs implantations sur un territoire très vaste, la stratégie recommandée est de créer des pôles de service/développement dans les principaux centres de pêche situés dans les plans d'eau les plus importants du Tchad. Ces pôles devront être accessibles et situés dans une zone relativement homogène. Ils regrouperont l'ensemble des services d'appui aux activités amont et aval de la filière : approvisionnement en intrants, carburant, pièces détachées et atelier mécanique, débarcadères, fours améliorés, séchage, sel, conditionnement et stockage (pôles sur le Lac Tchad, Lac Fitri et autres) ; création d'une chaîne de froid pour la commercialisation du poisson frais (Chari-Baguimi). Les sites et les actions à mener seront identifiés par une mission ponctuelle.

Un effet espéré dérivant de cette stratégie sera de conserver des quantités croissantes de poisson au Tchad. Les autres effets induits par le projet seront les suivants :

- mise en valeur de la production (amélioration des produits traités, commercialisation du poisson frais), ce qui entraînera l'augmentation des revenus des pêcheurs ;
- formation pratique des agents de la DEPA, au sein du projet. Cette formation sera complétée par une formation de base dispensée par la DRHFRP ;
- reprise, sur des bases plus réalistes, de l'expérience coopérative des pêcheurs en privilégiant, dans la mesure du possible, son implantation au niveau des sites retenus pour devenir des pôles de service ;
- faciliter l'équipement des pêcheurs par l'accès au crédit octroyé par le projet ;
- prendre, dans le cadre de la stratégie alimentaire, les mesures susceptibles d'accroître ou de favoriser la consommation de poisson particulièrement par les groupes vulnérables (amélioration de circuits de commercialisation, cantines scolaires et aussi par l'information nutritionnelle).

Promotion de l'aquaculture : Le développement de l'aquaculture pourra se faire à condition que celle-ci s'avère économiquement et écologiquement viable dans le contexte des pêches du pays. En conséquence, une étude devra d'abord identifier les conditions de sa viabilité économique et financière.

En outre, cette étude devra identifier les sites les plus propices pour son développement, les techniques les mieux adaptées à l'environnement du pays, ainsi que le système de formation des cadres et des agents d'encadrement.

1.6 - ORGANISATION DES MARCHES VIVRIERS

16.1 - Introduction

L'impact des actions d'appui à la production ne peut être immédiat, en raison de la situation du pays et des contraintes qui pèsent tout autant sur les producteurs que sur les structures chargées de les aider ; l'amélioration de la productivité du secteur et de ses performances est une oeuvre de longue haleine. Il convient cependant de sélectionner parmi les différentes actions à développer, celles qui sont susceptibles d'entraîner des effets à court ou moyen terme. C'est le cas de l'organisation des marchés vivriers, principalement les marchés céréaliers.

L'organisation des marchés vivriers agira directement sur la stabilité de l'approvisionnement et indirectement sur la disponibilité des denrées alimentaires pour les consommateurs dont ceux qui sont en situation d'insécurité alimentaire, par de meilleurs prix aux producteurs.

16.2 - Amélioration du réseau routier

Parmi les grands axes à réhabiliter, il est essentiel d'améliorer la desserte du Salamat. Ces investissements majeurs seront mal valorisés si l'on ne prévoit pas la réalisation de pistes secondaires ainsi que le système pour en assurer l'entretien.

Le Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT) vient de s'engager dans son second projet sectoriel du secteur des transports (PST 2) dont la durée est de six années. Le programme prévoit un montant total de 121,4 millions de dollars, pour financer les actions suivantes :

- poursuite du renforcement institutionnel du MTPT et de la réorganisation du secteur,
- poursuite de la réhabilitation routière
- soutien à la politique de développement par la réhabilitation d'un réseau d'axes secondaires prioritaires, totalisant près d'un millier de kilomètres, pour améliorer la "desserte agricole",
- recherche routière,
- actions de protection de l'environnement,
- réforme et renforcement du système national d'entretien routier.

Le nouveau système d'entretien routier sera mis en place à travers une série de mesures dont certaines sont sélectionnées comme conditionnalités de l'accord de prêt passé avec l'IDA :

- transformation de l'OFNAR en Société Nationale d'Entretien Routier (SNER) qui sera soumise à la concurrence, y compris pour l'entretien routier,
- limitation à 4725 kilomètres du réseau prioritaire à entretenir ,
- création d'un Compte Autonome d'Entretien Routier (CAER) dans lequel seront versés les recettes que l'Etat s'est engagé à affecter à l'entretien routier (péages, taxes d'affrètement du BNF, fiscalité pétrolière),
- révision des procédures de passation des marchés.

Les projets de développement régional devront, à l'avenir, comprendre un volet pistes rurales : ouverture de pistes, réhabilitation de pistes existantes, mise en place de moyens pour l'entretien et prise en charge des dépenses d'entretien pendant le temps du projet. Le succès de l'entretien des pistes repose sur un système de financement adéquat. Il est souhaitable de lancer dès maintenant une réflexion sur le financement de l'entretien des pistes, mais il est peu probable que l'on parvienne à définir et rendre opérationnel un tel système avant plusieurs années. Jusqu'à cette échéance il convient donc de prévoir ces coûts dans le volet pistes rurales des projets régionaux. Le volet pistes rurales du projet Salamat, qui devra accompagner l'amélioration réalisation de la route d'accès, devra être conséquent puisque l'objectif général est de collecter des excédents céréaliers, à commercialiser dans le reste du pays.

Une alternative au volet "pistes rurales" inclus dans les projets de développement régionaux, consisterait à réaliser un programme national de pistes rurales qui devrait alors inclure une composante "ouverture de pistes" et une composante "entretien". La formule précédente apparaît plus flexible, plus décentralisée (comme devra l'être le futur système d'entretien des pistes) et par conséquent plus facile à gérer.

L'entretien des pistes sera l'occasion de faire appel à des tâcherons locaux (à former dans le cadre du projet) et de faire travailler, contre de la nourriture, les personnes à faible revenu.

16.3 - Elimination des obstacles à la circulation des produits

Les obstacles à la circulation des produits vivriers seront levés ; pour cela il faudra :

- réviser le régime de taxation concernant les produits vivriers,
- faire l'étude des modalités pratiques et des implications de tout ordre,
- établir un calendrier,
- mettre en place un dispositif de suivi de l'application des mesures,
- informer tous les intéressés.

Sont concernés la suppression de la réglementation sur la circulation intérieure des céréales, la simplification des procédures et taxations pour l'exportation des produits agricoles (notamment l'arachide), la suppression des prélèvements abusifs et la suppression des barrières.

Deux importants projets, financés par l'USAID, ont précisément pour objectif de contribuer à résoudre ces problèmes pour les produits agricoles :

- Le projet **Agricultural Marketing Technology and Transport - AMTT** - (Projet de commercialisation et de transfert de technologie agricole au Tchad) est concentré sur le marché intérieur, sa durée est de 4 années (1992/95) ;
- Le projet **Agricultural Trade Policy Reform Support Project** (Projet d'appui à la réforme des politiques agro-commerciales) est concentré sur le commerce extérieur, sa durée est de 5 années (1995/97).

Ces deux projets forment un programme d'action cohérent avec le national dispositif de concertation ainsi qu'une assistance "hors projet", intitulée "**MPA**", cette dernière est destinée à financer les manques à gagner résultant de modifications introduites dans la taxation.

Le dispositif de concertation consiste en un **bureau bilatéral de suivi des projets**, qui est un comité présidé par le Ministère du Plan et comprenant le Ministère de l'Agriculture et de l'environnement (vice président), le Ministère des Travaux Publics et des Transports, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Commerce et de la Promotion Industrielle, la Chambre de Commerce, un représentant du secteur privé, une représentante des femmes et l'USAID.

Le projet AMTT a récemment permis la promulgation d'un décret sur la suppression des barrières ainsi qu'une circulaire du Ministère de l'intérieur demandant aux autorités territoriales la suppression de toutes taxes non fondées légalement. Ce projet met actuellement en place un système de suivi de l'application des mesures.

Les secteurs de la pêche et de l'élevage ne sont pas couverts par les projets financés par l'USAID. Pour l'élevage, il est prévu d'exécuter, dans le cadre du PNE, un programme d'action similaire à celui qui est en cours pour les produits agricoles. Pour la pêche il faut prévoir la mise en oeuvre d'un programme d'action spécialisé.

Les aspects qui concernent le régime fiscal et douanier devront faire l'objet d'un examen conjoint avec le Ministère des Finances, qui a fait de la réforme fiscale l'une de ses priorités. Les Ministères chargés du développement rural sont en mesure de contribuer utilement à cette révision et à l'optimisation du régime applicable à des filières dont les perspectives de développement sont actuellement handicapées par un régime trop lourd, poussant à la fraude et aux prélèvements abusifs.

Les projets d'amélioration de la commercialisation doivent à terme entraîner une responsabilisation et une organisation des professionnels, la Chambre de Commerce est destinée à jouer un rôle central dans cette décentralisation.

16.4 - Amélioration de l'accès des commerçants au crédit

Ce volet qui pourrait également être confié à la Chambre de Commerce, consistera à :

- enquêter auprès des commerçants et des banques commerciales sur les obstacles à l'obtention de crédits ainsi que sur les motivations,
- identifier les types de crédit qui répondraient à des besoins,
- organiser des concertations sur les principaux problèmes identifiés (garanties, présentation des demandes de prêts, séparation de l'activité commerce de vivriers, etc.),
- mener des actions d'information et si nécessaire de formation,
- rechercher éventuellement des lignes de crédit.

16.5 - Promotion des banques de céréales et des groupements céréaliers

La politique consiste à encourager la création d'organisations paysannes spécialisées en commercialisation des céréales, pour entreprendre selon les contextes locaux et le désir des intéressés, une ou plusieurs des activités suivantes :

- regroupement de l'offre,
- précommercialisation, avant récolte (à la place des usagers),
- stockage saisonnier, pour la revente locale ou la vente hors zone,
- stockage de sécurité pour la communauté villageoise,
- magasin de distribution au détail.

Le type d'organisation à promouvoir dépend des activités choisies, qui elles-mêmes seront largement conditionnées par le type de zone :

- structurellement déficitaire,
- déficitaire en période de soudure,
- régulièrement excédentaire,
- mixte selon la pluviométrie).

Une analyse des activités par zone servira à mieux cibler les appuis à apporter, notamment les formules de financement des campagnes ou de l'équipement. Des formules types de financement pourront alors être mises au point (durée, taux d'intérêt, type de garantie, part d'autofinancement et, pour les crédits d'équipement, la subvention liée au prêt).

Ensuite il faudra mener une campagne de formation et d'information destinée aux structures de développement (ONDR, ONG,...), qui se chargeront de la promotion des organisations pour la commercialisation des céréales, de leur apporter formation et conseil et enfin de faire un suivi.

Une étude devra donc être lancée pour faire l'analyse décrite précédemment, définir le contenu technique de la campagne d'information et de formation à entreprendre et définir le montage institutionnel ainsi que le mécanisme pour la distribution des produits financiers. Cette étude pourrait être lancée et supervisée par l'entité qui sera chargée de coordonner les activités de crédit rural (voir le chapitre 4).

16.6 - Système d'Information sur les marchés

Le système d'information sur les marchés sera renforcé pour lui permettre d'étendre ses activités aux autres produits vivriers, il continuera sa collaboration informelle avec le Système d'Alerte Précoce afin de réduire les coûts de fonctionnement.

16.7 - Valorisation et extension des capacités de stockage existantes

La régulation des marchés céréaliers passe par l'augmentation du stockage qui est actuellement très réduite, en raison du retrait de l'ONC de l'intervention sur les marchés et surtout du contexte d'insécurité qui n'encourage pas au stockage. La solution au problème d'insécurité est un préalable à la relance de la fonction de stockage à tous les niveaux.

La régulation inter annuelle ne peut se faire que dans les greniers individuels pour des raisons de coût et de prise de risque. Il n'y a pratiquement pas d'expériences réussies, dans les pays soudano-sahéliens, d'encouragement au stockage individuel. Le principal facteur à considérer est la répercussion vers le producteur/stockeur du prix incitatif de soudure, qui intègre une "prime de stockage" supportée par le consommateur, mais actuellement celle-ci est essentiellement récupérée par les commerçants. La levée des obstacles à la commercialisation et la création de banques de céréales permettront à terme un meilleur prix au producteur, en période de soudure.

La régulation saisonnière doit être assurée par tous les opérateurs, les banques de céréales dans les zones rurales et les commerçants en ville. La création de capacités de stockage devra être encouragée et aidée (subventions) pour les banques de céréales comme cela a été dit précédemment. Pour le stockage en ville, il conviendra d'abord d'organiser la location aux commerçants de magasins inutilisés de l'ONC, qui agirait en prestataire de services (traitement antiparasitaire, gardiennage, entretien des locaux, pesée) ; s'il s'avère nécessaire d'encourager ensuite l'accroissement des volumes de stockage, il sera possible de garder la même formule : l'ONC construit d'autres magasins et les met à disposition des opérateurs.

2 - STRATEGIE DE VALORISATION DE L'EAU

2.1 - CONNAISSANCE DES RESSOURCES

Les carences constatées en matière de connaissance des ressources conduisent à se fixer un premier objectif de renforcement des moyens d'étude et de mesures hydrométriques et piézométriques. Néanmoins, l'ampleur de la tâche et les ressources limitées du pays ne permettent pas d'envisager de généraliser ce travail à l'ensemble du pays. Il s'agit, au contraire, d'ajuster les moyens à mettre en oeuvre aux besoins exprimés par les utilisateurs.

2.2 - HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

On peut s'assigner comme objectif de couvrir les besoins du pays en eau potable à l'horizon 2010, ce qui implique sur la base du constat actuel, soit 6.000 points d'eau desservant un peu plus de 25% de la population rurale, la réalisation d'au moins 15.000 points d'eau supplémentaires.

Pour atteindre cet objectif, il n'y a pas d'autre moyen que d'accélérer le programme d'hydraulique villageoise en triplant le rythme actuel, soit 900 points d'eau par an (un objectif progressif de 500 points d'eau dans un premier temps porté successivement à 750, puis à 1.000 peut également être retenu).

Des études préalables seront sans doute nécessaire dans certaines zones, notamment partout où le socle affleure (Tibesti, Ouaddaï, Guera,...), ainsi que dans le Chari-Baguirmi où l'expansion rapide de la capitale pourrait à terme poser un problème d'alimentation en eau.

L'aspect "mobilisation des ressources" ne constitue toutefois qu'un volet de la problématique de l'hydraulique villageoise. Le second aspect, tout aussi important, est celui de la "gestion" des points d'eau. A cet effet, les éléments suivants d'une politique nationale de l'eau sont proposés :

- sensibilisation et animation préalable des futurs bénéficiaires,
- création d'un comité de gestion et d'entretien du point d'eau au niveau de chaque village,
- formation des artisans réparateurs qui seront rémunérés par le comité de gestion,
- mise en place d'un réseau de points de vente de pièces de rechange,
- participation des futurs usagers à concurrence de plus ou moins 10% du montant de l'investissement,
- création d'une caisse alimentée par les usagers et destinée à financer l'entretien du point d'eau.

2.3 - HYDRAULIQUE PASTORALE

Les besoins en points d'eau annoncés dans le diagnostic n'ont qu'une valeur très indicative. On s'en remettra plutôt aux besoins définis par les services de l'élevage dans le cadre de leur programme d'aménagement pastoral, à savoir :

- dans la zone sédimentaire, créer des ouvrages mixtes (forages associés aux puits) avec pour objectif un débit de 50 m³/jour,
- dans la zone du socle hydrogéologiquement peu productive, créer des ouvrages délivrant 10 m³/jour ou encore aménager des mares artificielles,
- créer 1.000 points d'eau dans les couloirs de transhumance d'ici à 2010 (500 neufs et 500 réhabilités),
- mettre en place un système de gestion et d'entretien responsabilisant les associations d'éleveurs

On s'efforcera également d'assurer, partout où cela s'avère possible (points bas le long des axes routiers par exemple), le stockage des eaux de ruissellement.

2.4 - HYDRAULIQUE AGRICOLE

La réhabilitation de la plupart des **grands périmètres** s'impose si l'on veut les restaurer dans leur fonction initiale. Seuls Banda et Sategui Deressia sont actuellement opérationnels. La réhabilitation des seules infrastructures n'est cependant pas suffisante ; il convient également de revoir l'organisation générale de chaque périmètre dans l'optique d'un désengagement progressif de l'Etat et une responsabilisation parallèle des exploitants. A cet effet, il conviendra, entre autres :

- de créer des groupements d'usagers par unité hydraulique, eux-mêmes regroupés en une union de groupements au niveau du périmètre,
- de bien définir les tâches respectives de l'unité d'appui (services de l'Etat) et de l'organisation des usagers,
- de fixer la redevance à un niveau permettant de couvrir les dépenses de fonctionnement, l'entretien, les grosses réparations et le renouvellement des équipements.

Les petits périmètres privés et certains **périmètres villageois** fonctionnent bien. Le principe est donc à encourager. Il appartiendra aux services de tutelle d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de soutien adapté : accès au crédit, conseils techniques, formation des exploitants, rationalisation du marché des groupes motopompes,...

Le développement de la petite et moyenne irrigation gravitaire à partir de **barrages** pourrait, lorsque les conditions de marché le permettent, constituer une alternative à l'irrigation par pompage, particulièrement coûteuse. Il pourrait également être envisagé dans les régions enclavées de façon à y améliorer la ration alimentaire des populations autochtones. Il pose néanmoins le préalable d'une expérimentation en vraie grandeur sous la forme de un ou deux projets pilotes.

L'irrigation traditionnelle souffre essentiellement de la précarité et (ou) du faible degré de performance des moyens d'exploitation de la ressource. Ce sera le rôle de l'Etat de favoriser la modernisation des équipements et la formation concomitante d'un personnel qualifié pour en assurer la gestion et (ou) l'entretien.

L'agriculture de décrue n'a d'autre besoin particulier que la création éventuelle de diguettes pour assurer une meilleure économie en eau. Le rôle de l'Etat sera de faciliter et encourager ces travaux par la mise à disposition éventuelle des exploitants de brigades topographiques chargées de préparer le travail sur le terrain.

On rappellera, encore, l'intérêt de rétablir le fonctionnement des **yaérés** par curage des chenaux des systèmes de défluence ainsi que celui de la mise en valeur des **bas fonds** là où une pluviométrie régulière et suffisante (> 900 mm) permet de minimiser les risques d'échec.

3 - STRATEGIES DE RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI AU SECTEUR

3.1 - RECHERCHE AGRONOMIQUE

31.1 - Objectifs généraux

La politique nationale en recherche agronomique a été longuement discutée lors de l'élaboration du PNLTRA (Plan National à Long Terme de la Recherche Agronomique). Des objectifs ont été fixés pour le long terme : réorganisation du sous-secteur, programmes prioritaires, nombre de chercheurs et leur répartition. Les orientations stratégiques se situent dans ce cadre et doivent permettre d'élaborer un Plan à Moyen Terme.

Pour que la recherche agronomique soit un instrument efficace au service des producteurs à travers la vulgarisation, elle doit avoir comme objectifs prioritaires :

- l'élaboration d'une description précise et opérationnelle des différents systèmes de production pratiqués au Tchad, pour sa mise à disposition des intervenants du secteur,
- la mise au point d'innovations techniques adaptées à la situation du milieu rural et répondant aux besoins des paysans exprimés par les responsables des groupements et par les vulgarisateurs,
- la traduction de ces innovations techniques dans des modèles d'intensification agricole réalistes, efficaces et acceptables par les producteurs.

La recherche agronomique pourra ainsi fournir aux différents intervenants en milieu rural (services du ministère de l'agriculture, ONDR, opérateurs économiques,...) les éléments d'information et de décision indispensables. Elle devra être en permanence à l'écoute de ces besoins et adapter son dispositif pour le rendre plus efficace. Dans une situation économique qui ne lui permet pas de couvrir l'ensemble des besoins du pays, la recherche agronomique devra répartir ses moyens selon les priorités du secteur dans une perspective de sécurité alimentaire et d'augmentation des revenus des producteurs.

La réalisation de ces objectifs impose une optimisation des ressources et des moyens disponibles qui se traduira par leur redéploiement, des efforts de formation, une meilleure gestion des ressources fournies dans le cadre de la coopération internationale. Des exigences de travail et de résultats seront imposées aux chercheurs avec des évaluations régulières par des partenaires extérieurs aux structures.

31.2 - Orientations stratégiques

La principale orientation stratégique est le choix de ne plus faire de recherche fondamentale, mais de porter tous les efforts sur la recherche appliquée au service des producteurs, vu l'urgence des besoins et le volume limité des moyens. Les autres axes sont des conséquences directes du PNLTRA et ont été précisés lors du séminaire de préparation de la consultation sectorielle :

a) Regroupement de l'ensemble des activités de recherche agronomique en cinq programmes

Le regroupement en cinq programmes correspond à la nécessité de focaliser les activités de recherche agronomique sur les domaines prioritaires :

- en première priorité, recherche sur les systèmes de production, la sociologie et l'économie rurale,
- à moyen terme : améliorations variétales, agronomie, plantes, élevage, gestion de l'espace

La réalisation de ces programmes implique l'intégration des moyens nationaux de recherche et de ceux de la coopération internationale. Pour chaque programme, une équipe sera chargée de l'animation et de la coordination des chercheurs. Des missions d'appui et d'évaluation seront organisées de façon régulière.

En ce qui concerne les moyens matériels, il est prévu de renforcer et de rénover les centres de recherche agronomique de N'Djaména et de Bébédjia, qui regroupent 75% des années-recherche (A.R.) et de créer, à plus long terme, un nouveau centre à Abéché.

Les ressources humaines tiennent compte des disponibilités actuelles dans les domaines prioritaires (38 A.R.). Des années recherche existent dans les autres domaines et dans des projets (16 A.R.). Il est envisagé de transférer le maximum de ces A.R. dans les secteurs prioritaires, limitant ainsi les nécessités de recrutement ou de recours à l'assistance extérieure. En biométrie informatique, domaine concernant l'ensemble des programmes, il est envisagé de créer deux postes pour N'Djaména et Bébédjia. L'application du PNLTRA implique un nombre de 80 A.R. à moyen terme (cinq ans) et de 102 A.R. à long terme (dix ans). Des cadres techniques d'appui sont à prévoir pour appuyer les équipes de recherche.

Programme 1. Systèmes de production et économie agricole

Ce programme est celui qui est considéré comme le plus prioritaire parmi les cinq, notamment dans sa composante "systèmes de production". Il doit fournir à tous les intervenants en milieu rural les connaissances de base nécessaires à une bonne adéquation de leurs actions avec les besoins des bénéficiaires.

Les recherches seront menées par des équipes comportant trois spécialistes : système de cultures, système d'élevage, socio-économie rurale.

Les axes de recherche sur les systèmes de production sont les suivants :

- connaissance des systèmes de production,
- mise au point de modèles d'intensification avec les chercheurs spécialisés et les agents de développement.
- en zone saharienne : systèmes intensifs de production des oasis, élevage camelin et cultures irriguées,
- et en zone sahélienne orientale : cultures pluviales, bovins, petits ruminants et camelins.

Les travaux en économie et sociologie rurale sont envisagés dans le moyen terme. Ils concerneront l'étude du secteur économique informel et l'étude des revenus et des modalités de financement de l'agriculture.

Les besoins en A.R. sont de 18 à moyen terme (5 actuellement). Les implantations sont réparties sur N'Djaména et Bébédjia et Abéché dans un premier temps, puis sur Faya et Sarh.

Programme 2. Cultures pluviales

Ce programme vise en priorité à axer les recherches sur la lutte intégrée contre les ravageurs, l'intensification raisonnée des principales productions actuelles et à la diversification des productions.

Les besoins en A.R. sont de 22 à moyen terme (11 actuellement). Les efforts porteront prioritairement sur les cultures vivrières et, dans une moindre mesure sur le coton. Les implantations sont réparties sur trois centres : N'Djaména, Bébédjia et Abéché.

Programme 3. Cultures irriguées et intensives pluviales

Ce programme vise les mêmes objectifs que le programme 2 en ce qui concerne la lutte intégrée, l'intensification et la diversification. Il sera surtout réalisé par des généralistes "plantes". Les cultures prioritaires sont le maraîchage en zone sahéenne, les céréales et les productions fruitières.

Les besoins en A.R. sont de 8 à moyen terme (2 actuellement). Les implantations sont réparties prioritairement sur trois centres : N'Djaména, Bébédjia et Abéché.

Programme 4. Productions animales

Le thème prioritaire reste la santé animale (pathologie, épidémiologie). En deuxième priorité viennent les recherches sur les parcours (évaluation des ressources fourragères, amélioration des pâturages), les cultures fourragères (fourrages dans les systèmes de production et fourrages en imigué) et les productions animales (paramètres de production).

Les besoins en A.R. sont de 20 à moyen terme (10 actuellement). Les implantations sont réparties sur trois centres : N'Djaména, Bébédjia et Abéché.

Programme 5. Environnement

Les thèmes de recherche porteront en priorité sur :

- les forêts : les formations naturelles (formations sahéennes et soudaniennes, évaluation des expériences en cours et acquies des pays de la région) et la foresterie rurale et villageoise,
- les ressources piscicoles (actualisation des recherches réalisées par l'ORSTOM), et à moyen terme,
- la conservation des eaux et du sol (érosion éolienne, ensablement dans les oasis).

Les besoins en A.R. sont de 8 à moyen terme (4 actuellement). Les implantations sont réparties sur N'Djaména et Bébédjia dans un premier temps, puis sur Abéché.

b) Régionalisation du dispositif de recherche

Afin de permettre une meilleure couverture du territoire, tout en restant dans les limites autorisées par les moyens disponibles, il est prévu d'étendre les compétences de la station semencière de Gassi à d'autres domaines pour en faire le centre de recherche de la zone sahélienne. Cette évolution impliquera des aménagements des bâtiments actuels, leur extension et l'acquisition des équipements nécessaires. A plus long terme, il est envisagé de créer un centre de recherche à Abéché. Avec ce dispositif et en fonction des répartitions des équipes des différents programmes, 65% des A.R. seront implantés en zone sahélienne. Le poids relatif de la capitale sera réduit. Un autre centre à Sarh pourra être envisagé par la suite.

Les centres d'appui seront constitués des stations déjà existantes, la seule création envisagée concernant la zone d'Abéché.

Au niveau régional, des conseils régionaux de la recherche agronomique seront créés regroupant l'ensemble des intervenants dans le développement rural. Ces conseils devraient permettre de renforcer les liens entre la recherche et les organismes publics, professionnels et privés. Ils élaboreront des propositions pour les programmes de recherche régionaux.

c) Institution : coordination nationale des activités de la recherche

L'absence de coordination réelle de la recherche agronomique entraîne une perte importante d'efficacité du dispositif. Il est nécessaire qu'un système opérationnel de coordination soit mis en place, notamment pour assurer le suivi de la réalisation du PNLTRA.

Le séminaire national de préparation de la consultation sectorielle a opté pour une organisation légère à trois niveaux :

- le CNRST et sa structure permanente la DRST seront dotés des moyens leur permettant de fonctionner efficacement ; ils continueront à avoir la charge de la coordination de la recherche nationale au niveau global et favoriseront la concertation entre tous les ministères comportant des services de recherche ;
- la recherche agronomique sera coordonnée par la DRTA du Ministère de l'Agriculture qui sera réorganisée afin de pouvoir jouer effectivement ce rôle, des moyens adaptés lui seront affectés ; en ce qui concerne l'élevage, le laboratoire de Farcha continuera à assumer les mêmes fonctions ;
- une structure nouvelle sera créée pour assurer la coordination entre les services de recherche des différents ministères œuvrant au développement rural.

Dans ce cadre la pluralité des institutions actuelles est conservée. Les structures de coordination et de concertation n'auront pas de responsabilité de gestion.

Les missions de ces structures devraient être au minimum, les suivantes :

- unifier les politiques de recherche et définir les objectifs au niveau correspondant de compétence.

- coordonner les actions de recherche,
- veiller à ce que la recherche collabore de façon suivie avec les autres intervenants,
- s'assurer que les projets et les institutions orientent leurs travaux vers les objectifs nationaux de développement,
- favoriser la complémentarité et éviter la concurrence,
- adopter une structure de gestion permettant d'utiliser efficacement les fonds externes,
- comparer les résultats de la recherche et permettre leur large diffusion sous une forme appropriée aux différents publics.

Ces organismes tiendront des séances de travail à intervalles réguliers. Ils devront disposer d'un budget minimum de fonctionnement. Leurs membres seront représentatifs de l'ensemble des structures concernées par la recherche (les institutions de recherche, la vulgarisation, la formation, les projets de développement, les O.N.G., les représentants des professions,...), mais en nombre limité pour des raisons d'efficacité. Le principal avantage de cette option est son faible coût et le respect du principe de décentralisation. Les inconvénients peuvent naître d'une maîtrise moins complète des activités de recherche.

Le dispositif institutionnel devrait être complété par la création d'un comité national des programmes de la recherche agronomique. La mission de cette instance technique consistera essentiellement à se prononcer sur les programmes de recherches et sur leur conformité avec les stratégies du PNLTRA. Des comités régionaux seront également mis en place.

d) Formation des cadres de la recherche

Il est essentiel que les cadres de la recherche soient convenablement formés. La formation initiale et les spécialisations des chercheurs se faisant à l'étranger, il est souhaitable qu'il y ait accord entre les institutions de recherche et la direction des bourses pour que soient formés ou recyclés les cadres nécessaires pour la réalisation des programmes de recherche. En plus de la formation technique, il est nécessaire de prévoir une formation minimum (sous forme de recyclage) de tous les cadres en gestion et en valorisation des résultats.

Pour les techniciens, il est essentiel qu'il existe une concertation entre les institutions de recherche et la DRHFRP afin que des modules de formation soient orientés en fonction des besoins du PNLTRA, un des objectifs de celui-ci étant de doter les institutions de recherche de personnels techniques en nombre suffisant. Un certain nombre de cadres techniques des services ou des projets devraient également suivre une formation de recyclage dans les disciplines utiles à la recherche agronomique.

La structure de coordination de la recherche, en liaison avec les diverses institutions doit élaborer un plan de développement des ressources humaines conforme aux besoins du PNLTRA.

e) Organisation et gestion de la coopération internationale

La coopération internationale sera associée à la mise en oeuvre du PNLTRA, notamment pour apporter un appui dans l'exécution des programmes de recherche. Cette collaboration sera d'autant plus efficace que la coordination et la concertation entre les diverses institutions de recherche seront rendues effectives. Ceci permettra de mieux gérer l'ensemble des ressources.

Il est fortement souhaitable de renforcer les collaborations avec des organismes internationaux ou régionaux de recherche tels que IITA, ICRISAT, CILSS, CSTR (O.U.A.), notamment dans les domaines prioritaires du PNLTRA. Enfin, il est prévu d'augmenter l'accueil de chercheurs stagiaires de la région et de la coopération internationale.

f) Politique semencière

Dans ce domaine il est envisagé de conforter la politique semencière par un plan semencier national. Celui-ci doit s'appuyer sur des études définissant les tâches que doit conserver l'Etat et celles qui seront confiées au secteur privé. Il doit préciser les moyens à mettre en oeuvre pour les actions semencières selon le court, le moyen et le long terme en précisant les besoins en semences en tenant compte des capacités réelles de production et de distribution. Il doit prévoir les actions de soutien à la vulgarisation et à la formation,.

Le rôle de l'Etat devrait être :

- la programmation et la planification de la production semencière,
- la production des semences de prébase, de base et éventuellement des semences de première génération, ou de première multiplication,
- la formation professionnelle en technique semencière.

Le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les projets, ainsi que les paysans organisés devraient :

- produire les semences certifiées de seconde génération (R2),
- assurer le conditionnement et la conservation des semences R2,
- commercialiser et diffuser les semences

Il y a lieu, également, de promouvoir des textes pour la réglementation du contrôle et de la certification des semences.

3.2 - PROTECTION DES CULTURES

3.2.1 - Objectifs généraux

Sur la base des travaux sur l'évaluation des pertes, la protection des cultures, notamment des cultures vivrières, est un investissement rentable. Il constitue l'un des principaux moyens de parvenir à la sécurité alimentaire, particulièrement dans les zones les plus vulnérables.

Pour le moyen terme (période 1993-1996), l'objectif est de **mettre en place un dispositif adéquat de protection des cultures vivrières**, couvrant l'ensemble du territoire et disposant d'un minimum de moyens permanents. Cet objectif est lié à l'amélioration de la distribution et de la commercialisation de ces cultures.

Les objectifs immédiats sont :

- la mise en place d'un *système de démonstration et de diffusion de techniques de lutte intégrée en cultures vivrières*,
- l'augmentation de la *capacité d'intervention contre certains grands fléaux*.

Pour la zone sahélienne, la protection "adéquate" des cultures vivrières visera plus à réduire les effets des aléas climatiques qu'à augmenter le volume de production dans l'absolu.

32.2 - Orientations stratégiques

Les principales orientations stratégiques de protection des cultures contre les ravageurs sont les suivantes :

a) Le producteur premier responsable de la protection de ses cultures.

Etant le premier bénéficiaire d'une amélioration de sa production, il doit prendre en charge toutes les interventions directes sur ses cultures. Il est appuyé par les brigades villageoises dans le cas d'infestation nécessitant le traitement chimique. Il est formé aux techniques fiables de lutte intégrée par les structures de vulgarisation.

b) Adoption de la lutte Intégrée comme principale technique de lutte contre les ravageurs des cultures.

La lutte intégrée ou raisonnée consiste "en l'emploi combiné et raisonné de toutes les méthodes dont on dispose contre les différents ennemis des cultures, de façon à maintenir leur niveau assez bas pour que les dégâts soient économiquement acceptables". L'orientation radicale dans cette voie a plusieurs avantages :

- les méthodes sont le plus souvent à la portée des producteurs avec un minimum de formation et d'information.
- elle limite l'utilisation des pesticides qui sont coûteux et qui ne sont réellement disponibles que dans le cas d'attaques importantes des acridiens,
- elle respecte mieux l'environnement et limite les effets secondaires.

L'adoption de cette ligne stratégique implique que les acquis du projet "Lutte Intégrée" soient connus et diffusés. Il est également nécessaire que les agents chargés de la vulgarisation soient spécialement sensibilisés. Enfin, il faut que la recherche agronomique développe en liaison avec les agents de terrain les investigations sur la biologie des ennemis des cultures et les moyens de lutte.

c) Création de nouvelles brigades villageoises et redynamisation des brigades existantes

L'existence de plus de 1300 brigades villageoises formées pour intervenir auprès des paysans de leur village est un atout. Il est nécessaire pour mieux couvrir le territoire de former, à moyen terme, 500 brigades supplémentaires. Les brigades existantes devront être sensibilisées aux méthodes de lutte intégrée de façon à ce que leurs interventions avec des produits phytosanitaires soient limitées au strict nécessaire.

Les brigades se constitueront en groupement. Le premier équipement en matériel sera fourni dans le cadre d'un appui du gouvernement. Par contre, elles se chargeront de l'entretien de leur matériel, de son renouvellement et de l'achat des produits de traitement. Elles pourront se réunir dans une même zone en unions de brigades pour faciliter l'achat groupé de produits, de matériel et pour mettre en place un atelier commun de réparation des pulvérisateurs.

d) Renforcement de la liaison vulgarisation - S.N.P.V.

Les structures décentralisées du S.N.P.V. devront avoir des relations plus structurelles avec les équipes chargées de la vulgarisation dans leur zone d'intervention, comme cela est déjà le cas dans un certain nombre de zones. Elles devront :

- assurer la formation et l'information des agents de vulgarisation, en particulier en ce qui concerne la lutte intégrée,
- organiser, en commun, l'appui aux brigades villageoises,
- organiser la formation des producteurs et des membres des organisations paysannes dans le domaine de la protection des cultures.

La zone sahélienne est prioritaire dans un objectif à moyen terme dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire.

e) Mise en place d'une capacité minimale de surveillance, de prévention et d'intervention pour les grands fléaux.

Pour la lutte contre les grands fléaux, des structures adéquates (unités de lutte anti-acridienne et de lutte anti-aviaire) prendront en charge la surveillance et l'exécution des interventions.

Un réseau décentralisé de surveillance, avec l'appui d'une équipe légère au niveau national, sera doté d'un système de communication efficace pour une alerte rapide et une intervention en temps utile et à bon escient. Par ailleurs, il sera possible de mobiliser rapidement le minimum de moyens logistiques d'intervention.

f) Renforcement minimum des contrôles par l'ajustement de la législation en vigueur.

Pour lutter contre l'introduction de nouveaux ennemis des cultures, il peut être envisagé d'organiser un renforcement des contrôles aux frontières du matériel végétal de multiplication, dans la mesure où il pourra être efficace. De même les produits agro-pharmaceutiques pourront être soumis à examen avant d'en autoriser la libre commercialisation. La législation sanitaire devra être adaptée pour permettre ces contrôles de façon efficace et à un coût acceptable.

32.3 - Partage des tâches et des charges dans le cadre de la politique sous-sectorielle

a) Les producteurs

- ont en charge la protection de leurs cultures et de leur récolte,
- sont responsables du fonctionnement des brigades villageoises, par l'intermédiaire de leurs délégués,
- suivent les formations dispensées par les agents de la P.V. et les vulgarisateurs,
- informent les services compétents en cas d'apparition d'attaques acridienne ou aviaire,
- achètent les produits phytosanitaires nécessaires,
- participent financièrement au renouvellement du matériel de pulvérisation et à son entretien.

b) Les brigades villageoises et les groupements

- se constituent en groupement de fait ou de droit,
- appuient les producteurs pour les traitements phytosanitaires,
- suivent les formations dispensées par les agents de la P.V. et les vulgarisateurs, notamment en techniques de traitement, lutte intégrée et gestion de la brigade,
- informent les services compétents en cas d'apparition d'attaques acridienne ou aviaire,
- s'organisent éventuellement en unions de brigades pour des services communs,
- achètent les produits phytosanitaires,
- renouvellent le matériel de pulvérisation et l'entretiennent.

c) Le secteur privé

- vend les appareils de pulvérisation,
- assure l'approvisionnement en produits phytosanitaires.

d) Les structures de développement

- assurent la fonction vulgarisation en liaison avec le S.N.P.V. en ce qui concerne la protection des cultures et, notamment, servent de lien entre la P.V. et les producteurs et les brigades villageoises dans la période de mise en place du dispositif,
- organisent la formation de leurs agents et des membres des groupements villageois sur les techniques de protection des cultures et, spécialement, sur la lutte intégrée,
- fournissent le matériel initial aux brigades villageoises.

e) Le S.N.P.V.

- met en place le système décentralisé de lutte contre les ravageurs,
- assure la surveillance, l'évaluation du risque et l'avertissement,
- dispense la formation en liaison avec les structures de développement et avec l'appui de centres de formation, à l'intention des vulgarisateurs, des membres des organisations paysannes et de ses propres agents,
- diffuse l'information sur la protection des cultures,
- poursuit, en liaison avec la recherche agronomique, la recherche sur les moyens de lutte,
- met à disposition des vulgarisateurs et des producteurs des documents et des brochures techniques adaptés,
- gère une capacité minimale de surveillance, de prévention et d'intervention pour les grands fléaux (unités anti-aviaire et anti-acridienne).

Sur le plan institutionnel, dans la mesure où la plus grande partie des tâches dévolues au S.N.P.V. est de type opérationnel, il n'est pas assuré que sa structure actuelle soit la plus adaptée. Il peut être envisagé:

- d'alléger les tâches du S.N.P.V. et de les limiter aux aspects d'administration et de contrôle, avec un personnel réduit en conséquence,
- d'initier un projet public autonome qui serait chargé de la mise en oeuvre sur dix à quinze années du dispositif décentralisé,
- ou de créer un EPIC qui prendrait en charge toutes les activités opérationnelles.

3.3 - CREDIT RURAL

33.1 - Objectifs généraux

L'objectif à long terme est de pouvoir mettre à la disposition du monde rural un accès au crédit pour couvrir l'ensemble des besoins de ce milieu.

L'objectif pour le court et le moyen terme est de "construire" la capacité nationale à distribuer du crédit. Ce processus est long, car la situation actuelle du sous-secteur fait apparaître que :

- il existe une capacité effective à distribuer du crédit sur la filière coton, essentiellement,
- pour les autres besoins à couvrir, il n'existe que des tests des formules de distribution décentralisée du crédit.

Les raisons pour lesquelles la mise en place un système de crédit rural satisfaisant et efficace demandera du temps sont :

- il est nécessaire que l'emprunteur rural s'approprie la déontologie du crédit, essentiellement le principe de base selon lequel "il n'existe pas de crédit sans remboursement",
- il faut du temps pour la mise en place d'institutions financières nouvelles qui doivent acquérir la maîtrise des opérations, se constituer progressivement des fonds propres et étendre peu à peu leur réseau,
- il est nécessaire, sinon indispensable, de pouvoir associer la collecte de l'épargne à l'activité de prêt.

Un autre objectif du sous-secteur est de développer un crédit "rural" et non seulement un crédit "agricole". Dans ce cadre, le développement agricole devrait à l'avenir être principalement financé par la collecte de l'épargne rurale.

33.2 - Orientations stratégiques

a) Encourager les expériences de crédit décentralisé

Dans la mesure où la filière coton restera un cas particulier en raison de ses besoins élevés et spécifiques et de la possibilité de retenue à la source, il y a lieu de porter l'effort sur les autres besoins de crédit.

i. Organisation à terme du crédit

Le crédit doit être, à terme, distribué par des institutions financières rurales, garantissant la sécurité des dépôts éventuels, la continuité des opérations, notamment pour la récupération des prêts à moyen terme et, enfin, le professionnalisme. Tant que des textes définissant les institutions de crédit rural ne sont pas promulgués, il est nécessaire d'encourager les formules qui vont dans le sens de la professionnalisation et de la continuité. Par contre, il sera alors indispensable de définir les conditions garantissant le respect de ces deux critères et permettant d'éviter un échec.

Par ailleurs, s'il est important que le système soit principalement basé sur un réseau d'institutions financières rurales, il ne faut pas imposer une uniformisation des formules. Des formules différentes doivent pouvoir coexister dans la mesure où elles répondent à des besoins ou à des populations différentes. L'expérience accumulée actuellement étant insuffisante, il y a lieu de privilégier le critère de réussite : taux de remboursement, émergence de la demande, degré d'autonomie de la gestion ou degré de dépendance vis à vis des sources de financement extérieures, coût de l'intermédiation, coût de la diffusion de la formule, etc.

ii. Objet du crédit rural

Il est souvent affirmé que le crédit ne doit être utilisé que pour des activités productives permettant de garantir le remboursement. En fait, si on prend en compte la diversité des besoins pouvant provoquer une demande de crédit en milieu rural, il est plus judicieux d'appliquer la formule du prêt indifférencié. En contrepartie, l'emprunteur doit pouvoir justifier de l'exercice d'activités dont le profit lui permettra de rembourser le crédit. Cette formule est généralement assortie d'un plafond assez bas (de l'ordre de 150.000 FCFA), mais elle s'avère particulièrement efficace pour "apprendre aux emprunteurs ruraux la discipline et le mécanisme du crédit"

iii. Coût du crédit

Les taux pratiqués devraient dépendre essentiellement du coût du crédit. Il a été constaté qu'à l'heure actuelle les taux pratiqués sont très variables, certains opérateurs ayant, même, des taux proche de 0%. S'il n'est pas obligatoire que tous les taux soient identiques, il est par contre très important que les emprunteurs soient sensibilisés à la notion que tout crédit a un coût que le taux appliqué doit supporter au moins en partie. Il est possible d'admettre que dans certains cas, le coût du personnel ne soit pas répercuté, en particulier si les tâches d'établissement et de gestion du prêt sont effectuées bénévolement.

De même, il est envisageable que pour des opérations stratégiques, les prêts soient bonifiés. Il reste que les taux pratiqués doivent respecter un plancher minimum à fixer.

Le taux d'un prêt est calculé en tenant compte du coût de l'argent et du coût d'intermédiation. Ce dernier ne devrait pas répercuter les frais occasionnés par la promotion du crédit rural prenant en compte la construction et l'équipement des locaux, la formation des agents, les actions de démonstration et de publicité, les suppléments de frais généraux supportés pendant la période de lancement du crédit dans une nouvelle zone.

iv. Réglementation

Une réglementation adaptée aux institutions financières rurales devra être élaborée en concertation avec les organismes intéressés. Cette réglementation devra définir un cadre juridique souple pour être adapté au contexte tchadien. Elle doit définir les droits et les obligations des institutions, régler les modalités de fixation des taux d'intérêts, etc. Elle doit permettre de garantir les intérêts des déposants et des épargnants ainsi que ceux des structures.

Des avantages fiscaux pourraient favoriser la mobilisation de l'épargne, comme, par exemple, l'exonération de l'impôt sur le revenu des placements en milieu rural. La taxe sur la distribution du crédit devrait être supprimée.

Un système approprié d'assurance crédit-épargne pourrait être envisagé. Les modalités de sa mise en place devraient être proches de celles concernant les institutions bancaires, notamment en ce qui concerne le professionnalisme nécessaire (qui est différent de celui des institutions financières).

De même, il peut être envisagé la création d'un fonds de garantie alimenté, par exemple, par des retenues sur les crédits consentis. Il faut souligner qu'un tel organisme ne pourrait être que national, alors que le crédit est essentiellement décentralisé ce qui peut imposer des contraintes difficilement surmontables. Enfin, il faudrait que l'existence d'un tel fonds ne constitue pas un encouragement à financer des prêts non bancables.

v. Formation des agents de crédit

Un effort particulier doit être entrepris pour assurer la formation des agents de crédit qu'ils soient membres du personnel des institutions financières, des projets ou des O.N.G. ou qu'ils soient responsables des caisses de crédit villageoises. Cette formation doit être apportée par des spécialistes des institutions financières et du crédit (qui existent au FIR, notamment) et être basée sur des outils pédagogiques adaptés (qui pourrait être développé par la DRHFRP).

vi. L'épargne rurale

La collecte de l'épargne rurale sera encouragée, sans en faire cependant un préalable au crédit. Il y a lieu de bien distinguer les composantes des actions de crédit : opérations de collecte de l'épargne rurale, distribution du crédit rural et promotion du crédit. Ces différentes tâches ne sont pas nécessairement effectuées par un seul organisme. Dans ce domaine, il y a lieu de conserver également une certaine souplesse. La distribution de crédit à partir de l'épargne collectée par les mêmes institutions est une formule qui doit être possible, mais qu'il n'y a pas lieu de généraliser systématiquement. Des caisses autogérées localement peuvent très bien distribuer du crédit à partir d'argent extérieur.

b) La distribution du crédit par les projets et les O.N.G.

Tant que la capacité des institutions financières rurales (caisses locales de crédit rural, caisses d'épargne et de crédit, etc.) ne sera pas suffisante pour faire face aux besoins solvables manifestés par les paysans, les projets et O.N.G. non spécialisés en crédit pourront continuer à distribuer du crédit dans les conditions suivantes :

- acceptation de règles minimales,
- obligation d'harmoniser les conditions faites aux: emprunteurs,
- encouragement à collaborer avec un projet ou une O.N.G. spécialisé dans le crédit,
- formation des agents de crédit,
- accord passé avec une institution financière pour assurer la poursuite des activités de crédit après le projet.

Il faut amener, par la concertation, tous les organismes qui distribuent du crédit à respecter un minimum de règles : taux d'intérêt, taux de subvention d'équipement liée au prêt, part de l'investissement finançable sur prêt, conditions de remboursement, taux de remboursement minimal (en deçà duquel il est préférable d'arrêter les opérations de crédit), etc.

Les projets sont caractérisés par la durée limitée de leurs actions. Quand le crédit ne correspond qu'à une composante parmi d'autres, en plus de l'absence du critère de continuité, celui de professionnalisme est rarement respecté. Tant que les institutions financières ne peuvent faire face à la demande, un tel projet doit pouvoir distribuer du crédit pour répondre aux besoins exprimés par les bénéficiaires.

Cependant, il doit alors prévoir l'après projet, par exemple en passant un accord avec une institution financière de sa région d'intervention qui pourra l'appuyer, assurer la formation et le suivi des agents de crédit et, surtout, qui prendra l'engagement de récupérer les en-cours après la fin du projet.

c) Un service de coordination et de concertation entre les intervenants du sous-secteur

Un service sera chargé :

- de l'évaluation des expériences en cours afin d'en tirer les enseignements,
- d'organiser la concertation entre les organismes de crédit,
- de proposer des harmonisations,
- d'identifier les actions à entreprendre par les services publics,
- et de coordonner certaines fonctions amont telle que la formation.

Ce service pourrait être le FIR dans le cadre d'une redéfinition de ses missions, la fonction de coordination étant incompatible avec la fonction d'opérateur.

L'utilisation des fonds affectés normalement au FIR sera étudiée. Ils pourraient être affectés à la constitution d'un fonds de bonification des taux, au financement de subventions associées à des crédits pour certains investissements jugés prioritaires, tels que la petite irrigation ou les banques de céréales, etc.

d) Les secteurs prioritaires en matière de crédit

Dans la politique nationale du crédit la principale priorité devrait être donnée à la commercialisation des produits agricoles et pastoraux. Les autres secteurs prioritaires sont la pêche, l'élevage, l'équipement de culture attelée et les cultures irriguées.

e) Le rôle de l'Etat dans le cadre de la politique sous-sectorielle

Il est nécessaire de bien définir le rôle de chacun des intervenants dans le secteur du crédit et notamment de l'Etat.

L'Etat est :

- chargé de la législation, de la réglementation, de la mise en application et du contrôle de celles-ci,
- responsable, dans le cadre de l'union monétaire régionale, de la politique nationale de crédit, au sens strict, c'est à dire la fixation des taux de base bancaire et des mesures d'encadrement du crédit,
- doit jouer un rôle, non exclusif, dans la promotion du crédit rural : élaboration de la politique de promotion de crédit rural et suivi, identification de projets de promotion du crédit rural et mise en oeuvre éventuelle, par des organismes ou des projets publics, évaluation des expériences et circulation de l'information, animation de la concertation,
- est soumis aux mêmes règles que les autres institutions de crédit rural, et que des organismes ou des projets publics sont distributeurs de crédit,

Les institutions de crédit rural relèvent, normalement, du secteur privé, du secteur associatif, des O.N.G. ou, éventuellement, du secteur public concurrentiel. Enfin, il n'y a pas de monopole de l'Etat, ni des banques publiques pour la valorisation de l'épargne collectée.

3.4 - VULGARISATION ET ENCADREMENT

34.1 - Objectifs généraux

L'objectif principal en ce qui concerne l'encadrement des producteurs est de rendre plus efficace le dispositif actuel. Il s'agira de donner la primauté à la vulgarisation dans les missions de l'ONDR, principal organisme chargé de la vulgarisation. L'ONDR devra préciser, voire redéfinir le cadre directeur des actions de vulgarisation, notamment les caractéristiques communes minimum des différentes méthodes développées dans le pays. Il continuera à gérer les moyens disponibles (humains et matériels) de façon à répondre aux besoins prioritaires et à rationaliser leur utilisation. Il aura, plus qu'auparavant, à assurer un rôle d'appui et de suivi-évaluation auprès des ONG ayant des actions de vulgarisation.

Un deuxième objectif est de reconnaître, réellement, les producteurs et les structures qui les représentent comme les *véritables partenaires* de la vulgarisation. Dans ce sens, il faut impliquer les populations dans la détermination des objectifs, dans la mise au point des innovations et dans le suivi-évaluation des programmes.

34.2 - Orientations stratégiques

a) ONDR est la structure de vulgarisation nationale

L'ONDR a toujours eu dans ses attributions la vulgarisation agricole, mais, d'une part il a longtemps été limité géographiquement (zone coton) et, d'autre part, il a eu à assumer de nombreuses tâches parfois contradictoire avec cette activité. La redéfinition du rôle de l'ONDR dans la prise en charge de la vulgarisation et de l'encadrement devrait permettre de mieux rentabiliser les moyens disponibles, d'augmenter la couverture du territoire national et de résoudre la majorité des difficultés rencontrées actuellement dans ce domaine.

L'ONDR devra sur l'ensemble du territoire national identifier et programmer les actions de vulgarisation, établir un plan de financement afin de répartir les investissements et coordonner les divers intervenants. Il assurera la gestion de l'ensemble des ressources humaines et des moyens matériels.

La couverture de l'ensemble du territoire sera visée, mais compte tenu des moyens disponibles, le déploiement du système de vulgarisation sera variable dans le temps et dans l'espace en tenant compte des priorités de la stratégie de développement, du niveau d'adoption des techniques et de l'existence de projets. Dans certains cas, il peut être envisagé de limiter dans le temps l'intervention continue de la vulgarisation dans la mesure où les principaux thèmes sont assimilés et où les groupements peuvent assurer le relais (périmètres irrigués par exemple).

La vulgarisation reste un service public gratuit accessible à tous. Par contre l'approvisionnement en intrants et en matériel agricole, le crédit rural, etc. ne dépendent pas de la vulgarisation et sont pris en charge de plus en plus par le secteur privé. Les vulgarisateurs ont une fonction spécifique d'appui aux groupements par la mise à disposition de techniques agricoles et pastorales. Ils collaborent avec tous les organismes intervenant auprès des populations rurales. Il conviendra de définir leur rôle exact dans le domaine de l'animation rurale.

De même, il est prévu que les projets de développement rural ne se substituent pas à la structure de vulgarisation dans leurs zones d'action. Ils collaborent et se coordonnent avec les agents du secteur de façon à harmoniser l'ensemble des interventions auprès des populations cibles.

Par rapport aux O.N.G., l'ONDR devra, dans la mesure du possible, avoir l'opportunité d'un échange préalable à son installation sur le terrain de façon à apporter son aide sur les aspects vulgarisation et les collaborations à envisager, ainsi qu'éventuellement sur le choix d'implantation géographique. Elle assurera également les fonctions d'appui et de suivi-évaluation des activités des O.N.G. en matière de vulgarisation. Il ne s'agit pas d'imposer mais bien d'orienter. Cette concertation doit permettre d'éviter des trop grandes distorsions dans les méthodes.

L'orientation définie ci-dessus est celle qui a été définie par le séminaire de préparation de la consultation. Elle devra pour être confirmée attendre les conclusions de l'étude de restructuration de l'ONDR en cours. De même, la place de la vulgarisation dans les missions de la SODELAC devra être éventuellement précisée par l'étude de restructuration de cette société.

b) Les méthodes de vulgarisation

L'existence de plusieurs méthodes de vulgarisation permet de mieux répondre aux besoins des agriculteurs dans la mesure où ces méthodes sont adaptées au contexte local et national. Il est important de conserver cette diversité tout en définissant les caractéristiques communes minimales.

Tout système de vulgarisation doit permettre la transmission du savoir et du savoir-faire et doit répondre aux besoins des populations cibles. Il est admis, par la majorité des structures actuelles de vulgarisation, que l'agent de vulgarisation ou le conseiller agricole doit avoir une polyvalence limitée à la vulgarisation, la formation sur le terrain et la collecte d'informations.

Toutes les méthodes de vulgarisation auront en commun de s'adresser non pas au producteur de façon individuelle, mais au producteur membre d'un groupement.

Dans ces limites, les méthodes de vulgarisation continueront à être multiples comme c'est actuellement le cas. Les responsables de l'encadrement devront continuer à améliorer en permanence leurs méthodes, notamment en s'inspirant de certains aspects positifs des autres systèmes. Pour ce faire, l'ONDR favorisera les échanges entre les intervenants pour confronter et comparer les résultats.

La formation de base et la formation continue des agents de vulgarisation devront être assurées par la DRHFRP en concertation avec l'ONDR, selon des modalités de collaboration sur le terrain qui seront définies avec précision.

Le dialogue avec la recherche agronomique devra être renforcé, en particulier pour la sélection des thèmes vulgarisables, la définition de thèmes de recherche nécessaires pour apporter des réponses fiables aux producteurs,....

c) L'étude de restructuration de l'ONDR

Ainsi que précisé ci-dessus, les conclusions de cette étude auront une influence sur la mise en oeuvre de la stratégie dans le domaine de l'encadrement et de la vulgarisation. Cette étude étant en cours, il n'est pas possible d'intégrer ses résultats dans les présentes orientations.

Cette étude devrait apporter et préciser les réponses aux questions essentielles qui se posent en matière de vulgarisation, d'encadrement et d'animation rurale, notamment :

- la primauté de la vulgarisation dans les missions de l'ONDR,
- les principes de base à appliquer par l'ONDR et, si possible, par les autres structures de développement dans les actions de conseil, de vulgarisation et d'animation rurale, sur la base des attentes des paysans et leurs stratégies,
- la capacité des organisations paysannes à court, moyen et long termes à prendre en charge les activités de soutien à la production, corrélativement le rôle respectif du secteur privé et du secteur public,
- la stratégie de promotion du mouvement coopératif et associatif,
- la répartition des charges récurrentes liées aux activités de soutien à la production.

La CTA a désigné un membre de la commission "encadrement et vulgarisation" pour participer au suivi de cette étude et faire toutes propositions pour une bonne intégration de ses conclusions dans le futur rapport de synthèse de la Table Ronde.

3.5 - ORGANISATION ET FORMATION DU MONDE RURAL

35.1 - L'organisation du monde rural : le mouvement associatif et coopératif

a) Objectifs

Fin 1992 et début 1993, les textes légaux définissant le statut général des groupements et déterminant les modalités de reconnaissance et de fonctionnement des groupements ont été promulgués. Ils donnent une base légale aux 14.000 groupements ruraux que compte le pays.

L'ensemble des actions à destination des ruraux vise à les responsabiliser et à favoriser leur participation aux décisions et aux interventions qui les concernent, notamment par le biais des groupements. La politique gouvernementale est de créer les conditions favorables au transfert des activités économiques vers le secteur privé (production, approvisionnement, crédit, équipements, transformation, commercialisation,...).

L'émergence d'organisations rurales reconnues doit permettre d'adapter le développement rural aux réalités économiques, notamment par la prise en charge par celles-ci de certaines de ces activités. Il faut d'ailleurs souligner que généralement la pérennité des groupements (et le volontariat suivi de ses membres) est lié à l'obtention d'un avantage économique.

L'objectif à moyen terme est donc la constitution de groupements sur la base des activités économiques de leurs membres, notamment la production agricole au sens large.

b) Orientations stratégiques

Les principales orientations stratégiques sont :

1. Une structure nationale de coordination et d'appui aux groupements

Cette fonction peut être assurée par le "comité de coordination et de suivi des recommandations de la concertation nationale" créé à la suite des journées de réflexion d'avril 1992. Son rôle serait mieux défini dans le sens :

- de favoriser l'émergence de groupements,
- de sensibiliser les opérateurs économiques sur leur importance,
- de créer les conditions de réflexion sur l'autonomie et l'auto promotion des groupements et de favoriser les échanges entre ceux-ci,
- de s'opposer à toute ingérence des autorités administratives et politiques dans la gestion des groupements,
- d'apporter une attention toute particulière aux groupements féminins.

2 Publicité des nouveaux textes

Les anciens groupements doivent se doter d'une personnalité juridique en obtenant un agrément délivré par les sous-préfets ou les chefs de postes administratifs. Il est nécessaire d'organiser une vaste publicité sur les nouveaux textes et sur la démarche à suivre pour être agréé, ainsi que sur les avantages que confère cette reconnaissance (par l'État et les opérateurs). Les principes de base de la constitution et du fonctionnement des groupements doivent être également largement diffusés, notamment la libre adhésion, l'organisation interne et l'autonomie de gestion, la prise en charge des frais de fonctionnement, les avantages prévus par les textes,....

Au niveau national, cette tâche devrait être prise en charge par le comité de coordination et de suivi. Il pourrait demander la programmation régulière d'émissions de la radio rurale sur ce thème. Le relais doit être pris localement par l'ensemble des opérateurs, notamment la vulgarisation, les projets, les O.N.G....

3 La promotion des groupements

En plus de l'information sur les nouveaux textes, la promotion des groupements passe par la vulgarisation technique et le conseil, l'accès au crédit et la priorité dans la fourniture de services (thèmes qui ont été traités dans les chapitres précédents). De plus, il est très important de favoriser et de développer la formation des membres des groupements, notamment sur les aspects gestion et organisation.

Les établissements d'éducation de base et de formation professionnelle, ainsi que la radio rurale doivent concevoir et diffuser des programmes sur ces thèmes.

Parmi les diverses activités qui peuvent être à l'origine de la création de groupements, la commercialisation de la production est un des thèmes prioritaires dans la mesure où il doit, ainsi, permettre une meilleure valorisation de la production, notamment par la possibilité de supprimer des intermédiaires. Les groupements doivent être encouragés à créer des banques de céréales, notamment dans les zones les plus sensibles aux aléas climatiques.

La création de groupements féminins pourra être encouragée sur les thèmes des technologies appropriées, notamment pour la transformation des productions agricoles et leur conservation.

Enfin, il est important de ne pas limiter la promotion des groupements pour le seul secteur production agricole, mais pour l'ensemble du milieu rural. Par exemple, les groupements d'artisans pour l'approvisionnement en intrants et pour la commercialisation devront être appuyés.

35.2 - La formation

a) Objectifs

La formation (initiale ou continue) s'adresse aussi bien aux techniciens et cadres qu'aux producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, artisans,...).

En ce qui concerne la formation des techniciens, l'objectif est plus de mieux former les cadres en vue d'une meilleure adéquation aux postes qu'ils auront à occuper que d'augmenter notablement le nombre de personnes formées. Les programmes devront être élargis à l'ensemble des disciplines du développement rural.

La formation n'aura plus comme seul objectif de former des cadres pour la fonction publique, mais elle devra approvisionner le secteur privé en personnel technique qualifié (estimé à 98 personnes dans le plan à l'horizon 2000).

La formation continue aura pour principal objectif d'augmenter le niveau moyen de compétence des cadres techniques en exercice. Cette formation doit se faire à travers un plan de formation et répondre à des besoins spécifiques des employeurs du secteur rural. Pour la fonction publique, elle doit permettre le passage de 150 agents de niveau C5 au niveau B4. Les expériences acquises au cours de ces dernières années dans le domaine du recyclage serviront de base à ces plans de formation.

L'objectif majeur de la formation des producteurs sera de préparer les responsables des groupements pour permettre une meilleure autonomie de ces organisations de base. Un accent particulier sera mis sur la promotion des femmes dans le monde rural. L'alphabétisation fonctionnelle devra être renforcée.

b) Orientations stratégiques

Les CFPA resteront la base de la formation du monde rural (cadres techniques et producteurs) et tendront à devenir des Centres de Formation pour la Promotion Rurale (CFPR). Leur programme d'enseignement sera élargi aux techniques d'élevage et à celles ayant trait à l'environnement.

Le nombre de cadres à former à l'horizon 2000 a été estimé à 300. Par ailleurs, en liaison avec les employeurs potentiels, une réflexion doit être menée pour estimer, plus précisément, les besoins en nombre de personnes à former et pour améliorer les programmes actuels et les rendre plus conformes aux besoins du secteur professionnel hors fonction publique.

Une formation spécifique par module d'une durée de deux ans sera créée à destination de 150 cadres C5 en vue de leur passage en B4. Le processus devra s'étaler sur cinq ans. D'une façon plus générale, un plan cohérent de formation des cadres devrait permettre la mise en place d'une réelle politique de gestion des carrières grâce à la formation continue modulaire.

Pour une meilleure couverture du territoire, il faudrait créer des nouveaux centres dans les préfectures de la zone sahélienne non pourvues et dans le BET. Pour la zone soudanienne, la future ouverture de deux nouveaux centres complètera le dispositif. Il pourra être envisagé de relancer l'expérience des équipes mobiles de formation.

L'école de Ba-Illi sera dotée de moyens supplémentaires qui devraient lui permettre d'être un centre de formation pour les cadres techniques supérieurs en matière de développement rural : agriculture, eaux et forêts, génie rural, zootechnie, économie rurale, approche du monde rural et sociologie du développement. Il est envisagé la mise en place d'un programme de formation modulaire, dont le contenu et la durée seront définis en accord avec les intéressés (ONDR, O.N.G., etc.).

Les formations de producteurs bénéficieront également d'un aménagement de programmes pour permettre l'acquisition non seulement des techniques agricoles, mais également des connaissances nécessaires pour animer et gérer les groupements, ainsi que celles permettant de mener des actions de gestion des terroirs villageois. Les jeunes producteurs constitueront la cible privilégiée de ces actions de formation. La formation à destination des femmes mettra un accent particulier sur les techniques permettant de mener des activités génératrices de revenu : techniques de production, technologies appropriées en plus des cours classiques sur l'économie ménagère. La participation des producteurs à la gestion des CFPA sera systématisée.

Le projet d'extension de l'alphabétisation fonctionnelle doit être poursuivi et intensifié. Par ailleurs, un appui doit être apporté à la radio rurale pour qu'elle puisse augmenter sa plage de diffusion.

A l'horizon 2000, l'ensemble des formations supérieures continueront à être assurées par l'étranger.

Le corps enseignant est relativement instable. Les postes dans les projets ou dans le secteur privé sont plus rémunérateurs. Il est souhaitable de rendre le statut d'enseignant et de formateur plus attrayant qu'à l'heure actuelle. La qualité de l'enseignement dépend en grande partie de l'existence d'un corps professoral de vocation.

Il est envisagé d'organiser un séminaire pédagogique annuel pour les enseignants des écoles et un recyclage tous les deux ans pour les formateurs des CFPA.

35.3 - La femme dans l'économie rurale

a) Objectifs

La reconnaissance de la place fondamentale de la femme dans le processus du développement rural doit devenir une évidence pour tous. Il faut que ceci se traduise par l'association des femmes à l'identification et à la gestion des projets, à l'alphabétisation et à la formation et, d'une façon générale, à tous les stades du développement.

b) Orientations stratégiques

Les stratégies à mettre en oeuvre sont les suivantes :

- promouvoir le statut juridique des femmes à travers les textes législatifs ou réglementaires, tels que le code de la famille, le code foncier ou rural ;
- faciliter l'accès des femmes rurales :
 - au crédit rural,
 - aux technologies appropriées avec la création d'un système d'aide pour l'amélioration des méthodes de production, de transformation, de conservation et de commercialisation ;
- apporter un appui à la formation et à l'information ; en particulier développer une politique visant à encourager l'accès des filles à l'école et des femmes à l'alphabétisation.

3.6 - GESTION DES TERROIRS

La gestion des terroirs villageois s'inscrit dans une perspective à long terme de gestion des ressources naturelles. L'objectif est de mettre au point les approches et les instruments nécessaires à la mise en oeuvre de cette politique sur l'ensemble du territoire. L'approche gestion des terroirs villageois étant encore récente au Tchad, il y a lieu de commencer par des opérations pilotes.

Les principes de base de l'approche terroirs villageois sont les suivants :

- **décentralisation** : les ressources naturelles sont gérées par les communautés villageoises ;
- **concertation** : les mesures, actions ou projets qui touchent aux ressources naturelles doivent être préparés et réalisés avec les bénéficiaires ;
- **participation** : les intéressés participent aux travaux ou au financement de l'aménagement de leur terroir afin de se l'approprier et ensuite d'en assumer la gestion ;
- **approche globale** : les ressources naturelles sont exploitées par des systèmes traditionnels ou améliorés de production qui touchent à de nombreux aspects des écosystèmes.

Pour pouvoir avoir une réelle politique nationale de gestion des terroirs villageois, il est nécessaire de lever les obstacles législatifs en premier lieu et de pouvoir, ensuite, s'appuyer sur des expériences pilotes limitées qui fourniront les bases de la réflexion.

Le problème foncier constitue, ainsi que décrit dans la partie diagnostic la principale contrainte. Il faut, d'une part que les textes en vigueur soient appliqués et que, d'autre part, ils soient aménagés pour permettre aux communautés villageoises d'avoir le droit de gérer les ressources naturelles locales. Un code agro-sylvo-pastoral devra être élaboré et promu.

Une politique de gestion des terroirs signifie, également, la reconnaissance des collectivités locales par les pouvoirs publics et par les membres de la communauté rurale. Seule une telle entité aura la légitimité pour agir. Dans le cadre de la politique de décentralisation, il faut que les collectivités locales soient définies, reconnues et dotées de pouvoirs et de moyens.

En attendant que ces deux aspects qui dépendent du législateur soient éclaircis, il est souhaitable de promouvoir des opérations pilotes dans des zones favorables. Les enseignements tirés de ces expériences permettront de bâtir une réelle politique de gestion des terroirs villageois.

Le développement du mouvement associatif et coopératif est un atout important pour que les communautés locales soient sensibilisées à la gestion des ressources naturelles. De même, il est très important de poursuivre la formation des agents de terrain et des producteurs sur ce thème.

Dans la mesure où des pays de la sous-région ont déjà une certaine expérience de gestion des terroirs villageois (par exemple le Burkina Faso et le Mali), il serait souhaitable que des voyages d'études y soient organisés.

3.7 - ASPECTS INSTITUTIONNELS

Comme cela a été dit dans le diagnostic : *"L'organisation des services du Ministère et des organismes sous tutelle est encore largement conditionnée par un contexte antérieur dans lequel l'Etat intervenait davantage. Le transfert au secteur privé des activités productives ou commerciales est bien engagé, en revanche, les services publics rendent encore de nombreux services "marchands". Le Gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures visant pour certains organismes à réaliser le désengagement de l'Etat et pour les autres à faire le point sur les activités et la situation financière, avant de se prononcer sur les modalités de la réorganisation. Par rapport à l'objectif général de désengagement et de réorganisation des entreprises publiques, la situation des organismes sous-tutelle du Ministère est la suivante :*

- L'ONC a fait l'objet d'une étude de restructuration en cours d'examen, la mission qui devrait à l'avenir être assignée à cet organisme est la gestion technique du stock de sécurité, ce qui n'est pas très éloigné de son activité actuelle ; le volume optimal du stock de sécurité reste à déterminer, en recherchant le compromis entre une sécurisation maximale et la minimisation des charges récurrentes liées à la gestion de ce stock ; le financement du fonctionnement de l'ONC, dont la mission relève du service public, doit normalement être pris en charge par le budget de l'Etat, mais cela ne sera possible qu'à long terme, en attendant le financement ne pourra être assuré que par les donateurs.

- **L'ONADEH** n'a plus d'activités ; un projet de création d'une société d'exportation (FLEXTCHAD) de fruits et légumes a fait l'objet d'une étude avec l'objectif de reprendre dans un autre cadre, plus opérationnel, l'une des missions initiales de l'ONADEH ; les conclusions de cette étude sont en cours d'examen et la recherche de partenaires privés a été entreprise ; dans l'esprit des engagements du Gouvernement pour le désengagement des activités commerciales, ce projet ne sera encouragé qu'à la condition qu'il soit "porté" par des investisseurs privés, le rôle de l'Etat consistant à s'assurer que cette activité "stratégique pour les producteurs" soit effectivement lancée dans des conditions de viabilité.
- **L'ONDR** vient de faire l'objet d'une étude de restructuration. *Une synthèse des conclusions sera incluse ici.*
- **le FIR** fait actuellement l'objet, au niveau du Ministère, d'une réflexion sur ses missions futures, les premières conclusions sont exprimées dans le chapitre 4.3 de la deuxième partie : elles consistent d'une part à retirer au FIR sa fonction d'opérateur ou d'intermédiaire financier, qu'il n'a d'ailleurs pratiquement jamais exercé dans le passé et d'autre part d'en faire une structure légère de suivi des différentes expériences de crédit décentralisé et d'animation de la nécessaire concertation.
- **la SODELAC** fait actuellement l'objet d'une étude dans le cadre d'une opération plus vaste visant à privatiser plusieurs entreprises publiques ; comme pour l'ONDR, il conviendrait d'abord de mener une réflexion sur les missions de cet organisme ; c'est ainsi que le regroupement de toutes les activités de vulgarisation dans un seul et même organisme national, en l'occurrence l'ONDR peut s'envisager ; au-delà des missions de maîtrise d'ouvrage de la SODELAC que l'on peut difficilement remettre en cause, il reste à examiner les inconvénients et les avantages du maintien (ou du transfert) des autres activités telles que les travaux agricoles ou la commercialisation de produits agricoles.
- **le projet d'appui au BIEP** a fait récemment l'objet d'une évaluation dont les conclusions ont été examinées conjointement par le Gouvernement et ses partenaires ; bien que portant spécifiquement sur le projet d'appui et non sur l'organisme lui-même, l'évaluation a amené à se poser des questions sur la viabilité de cet organisme ; une autre consultation sera bientôt organisée pour mieux définir les conditions de la viabilité du BIEP dans sa forme d'EPIC ; selon les conclusions de cette dernière étude il faudra soit recalibrer l'assistance, soit même revoir le statut de l'organisme.
- **le SNPV** devra faire l'objet d'une réflexion, appuyée si nécessaire sur une étude organisationnelle, sur la meilleure formule institutionnelle ; en effet le SNPV n'est pas seulement chargé de définir la politique nationale en matière de protection des végétaux et d'en assurer le suivi, il doit aussi assurer des activités "de terrain", d'une part pour diffuser sa stratégie de lutte intégrée sur l'ensemble du territoire et d'autre part pour organiser la lutte contre les grandes catastrophes ; il y a donc lieu d'envisager une séparation plus nette entre la mission administrative et les missions opérationnelles.

Les aspects institutionnels ne concernent pas seulement les entreprises publiques, il y a également l'organisation de l'administration de l'agriculture, c'est à dire du Ministère. Il est sans doute prématuré d'envisager une opération lourde de réforme des structures du Ministère. A terme il est probable que le mouvement, bien lancé maintenant, d'organisation du monde rural se traduise par des changements importants dans les besoins d'appui des producteurs et aussi dans les rapports entre l'administration et les organisations paysannes. Il faudra, pour se lancer dans une telle opération de réforme, attendre que ces organisations se soient davantage développées et aient pu générer des organes nationaux susceptibles de s'exprimer en leur nom.

En attendant cette échéance, il y a cependant quelques aspects dans l'organisation du Ministère qui appellent des solutions dans le court terme, notamment :

- la création de services régionalisés,
- la création au Ministère d'une capacité d'analyse et de réflexion,
- l'amélioration du suivi opérationnel des projets.

4 - STRATEGIE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

4.1 - OBJECTIF DE LA STRATEGIE DE SECURITE ALIMENTAIRE

L'objectif de sécurité alimentaire consiste à **assurer en tout temps et en tout lieu à tous les hommes l'accès matériel et économique aux aliments de base dont ils ont besoin**. Avec cet objectif les besoins (d'un individu, d'une famille ou d'une communauté) peuvent être satisfaits aussi bien par sa propre production que par l'achat. L'objectif de sécurité alimentaire s'applique à tous les niveaux : au niveau national la sécurité alimentaire doit être assurée globalement, pour toute la population, par la production nationale et par les importations alimentaires (aide alimentaire comprise). Pour une famille urbaine, la sécurité alimentaire signifie l'achat de tous les produits alimentaires qui lui sont nécessaires ; pour une famille de paysan, la sécurité alimentaire signifie la satisfaction de ses besoins à partir de sa propre production et, si cela est impossible ou moins avantageux, en tirant d'autres activités les ressources financières qui lui permettront d'acquérir les compléments alimentaires nécessaires.

Pour un urbain il n'y a pas d'autre stratégie de sécurité alimentaire que d'obtenir un revenu suffisant pour couvrir les dépenses alimentaires de toute la famille ; ce seuil est estimé à 400 000 FCFA par an.

Pour un paysan, la stratégie de sécurité alimentaire est apparemment beaucoup plus complexe, parce que plusieurs produits sont concernés et que de nombreuses informations lui font défaut pour arbitrer entre les différentes options. En pratique, le paysan est habitué depuis toujours à faire ses choix selon une stratégie de sécurité alimentaire, ce qui n'exclue pas des comportements quelquefois en désaccord avec l'objectif de sécurité alimentaire, comme par exemple de vendre trop de céréales au moment de la récolte pour en racheter plus tard au double du prix ; cela peut s'interpréter comme l'existence de besoins d'une autre nature que l'alimentation et que le paysan juge prioritaire, dans un certain contexte. Si le paysan ne parvient pas à assurer sa sécurité alimentaire, c'est plus en raison des moyens dont il dispose et de l'environnement naturel et économique, que de sa capacité à optimiser son comportement dans une situation donnée

Il reste certes beaucoup à faire, notamment en matière d'information nutritionnelle, pour aider les familles tant urbaines que rurales, à mieux faire leurs choix, mais le plus important consiste à donner à chacun les moyens de produire ou d'acquérir les aliments dont il a besoin.

Pour l'Etat, l'élaboration et la mise en oeuvre de sa stratégie alimentaire est particulièrement complexe ; en effet, il doit créer les conditions favorables aux producteurs et aux opérateurs, orienter les investissements publics vers les actions favorables à la sécurité alimentaire, réaliser les transferts sociaux en faveur des plus démunis, mobiliser et coordonner l'aide alimentaire, gérer le stock de sécurité. Le tableau suivant présente à titre d'illustration le partage des responsabilités entre l'Etat, les opérateurs, les producteurs et les consommateurs, pour la réalisation de la sécurité alimentaire.

SCHEMA DE PARTAGE DES RESPONSABILITES POUR LA STRATEGIE DE SECURITE ALIMENTAIRE

	DISPONIBILITE	STABILITE	ACCESSIBILITE
Famille urbaine	----	épargner	trouver un travail pour avoir un revenu suffisant
Famille paysanne	produire suffisamment pour se nourrir et diminuer les besoins d'achats alimentaires	stocker et épargner choisir des techniques assurant la sécurisation de la production	vendre des produits ou travailler comme salarié pour obtenir le revenu complémentaire suffisant
Opérateur commercial	réaliser les transferts inter-régionaux importer pour satisfaire la demande nationale	stocker pour réaliser le report saisonnier diminuer les coûts de transport, de stockage et de commercialisation diminuer les marges en augmentant la capacité et le volume commercialisé	Aller vers tous les acheteurs
Etat	créer un environnement favorable à la production du secteur renforcer les services publics d'appui aux producteurs orienter les investissements publics vers les productions les plus à même d'assurer la sécurité alimentaire favoriser les échanges extérieurs	diffuser des techniques de production réduisant les aléas libéraliser les échanges et créer un environnement favorable au commerce réaliser des infrastructures de transport gérer un stock de sécurité Encourager le stockage au niveau des villages améliorer l'information sur les marchés orienter les investissements vers le stockage	orienter les investissements publics vers la création d'emplois, notamment dans les zones vulnérables Identifier les groupes vulnérables renforcer les services sociaux réaliser des transferts sociaux à travers la politique budgétaire mobiliser l'aide alimentaire et participation à sa coordination

en caractères gras les interventions spécifiques de sécurité alimentaire

143

Ce tableau montre que les interventions de l'Etat sont multiples et touchent à de nombreux domaines, en particulier le secteur du développement rural est concerné dans toutes ses composantes par la stratégie de sécurité alimentaire. Cela amène à préciser ce que la stratégie de sécurité alimentaire apporte de spécifique à une stratégie de développement du secteur développement rural, qui serait définie sans objectif déterminé de sécurité alimentaire.

La stratégie de développement du secteur est le moyen d'atteindre les objectifs généraux du Gouvernement; parmi ceux-ci, il y a d'abord un objectif purement économique de contribution à la croissance du PIB, cet objectif permet d'accroître la richesse nationale et celle des producteurs, mais il ne contribue pas à une répartition équitable des richesses si on ne lui associe pas un objectif de redistribution des richesses. C'est ainsi que l'objectif de sécurité alimentaire corrige et complète l'objectif de croissance économique appliqué au secteur, afin notamment de permettre à chacun de satisfaire ses besoins alimentaires.

Les stratégies de production et les stratégies d'appui aux producteurs ont été présentées dans les chapitres précédents, elles ne sont donc pas reprises ici ; il est cependant utile de rappeler en quoi elles contribueront à la sécurité alimentaire. Il faut d'abord souligner que le plan d'orientation du Tchad vers l'an 2000 a retenu pour l'agriculture vivrière un taux de croissance volontariste de 4,5%, supérieur au taux moyen du secteur primaire, qui est de 3,4%, lui même voisin du taux de croissance prévu pour l'ensemble de l'économie.

Dans le cadre de la politique de libéralisation, les choix de production sont faits par les producteurs, mais l'Etat peut guider l'évolution de la production dans une direction favorable à la sécurité alimentaire en orientant les investissements (définition et localisation des projets) et les services d'appui aux producteurs. Les principales orientations qui ont ainsi été retenues pour les productions agricoles sont les suivantes :

- extension des superficies dans les zones sahélo-soudanienne et sahélienne, en encourageant l'utilisation de la culture attelée, notamment dans le Salamat, préfecture pour laquelle un programme de développement (avec une composante principale céréalière) devra accompagner la réalisation de l'axe routier,
- développement des filières de diversification vivrière (oléagineux, fruits et légumes, tubercules),
- renforcement de la protection des végétaux, notamment en zone sahélienne, afin de réduire les pertes et les aléas sur les disponibilités vivrières,
- priorité à la petite hydraulique dans la zone sahélienne pour développer les cultures de contre-saison,
- priorité à l'élevage en zone sahélo-saharienne et développement des petits élevages prioritairement dans les zones vulnérables.

4.2 - RATIONALISATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

4.2.1 - Identification des groupes vulnérables

La lutte contre l'insécurité alimentaire passe par une bonne identification des populations concernées et par la description de leur situation sociale, économique, nutritionnelle et sanitaire. Une analyse de ce type devrait être réalisée comme base à l'élaboration d'un programme de sécurité alimentaire et à l'évaluation de son impact. Cependant il n'est pas du tout certain que le concept de groupe vulnérable soit opérationnel pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire et pour la définition de projets ciblés de développement rural.

En effet le Système d'Alerte Précoce, qui fonctionne depuis 1986 sur l'ensemble du territoire comme instrument de prévision et de programmation des aides alimentaires, coordonnées par le CASAU, a déjà tenté sans succès d'identifier les groupes vulnérables. Il a en revanche trouvé plus facile d'identifier des micro-zones en insécurité. Après l'alerte, la programmation de l'aide et sa distribution se fait pour l'ensemble de la micro-zone sur la base de listes de familles cibles établies par les autorités locales (chefs de canton). Par ailleurs, ce concept de micro-zones d'insécurité est particulièrement adapté à l'identification et la mise en oeuvre de projets de développement rural visant, à réduire l'insécurité alimentaire.

La tendance actuelle est d'avoir de plus en plus recours aux ONG pour la distribution de l'aide, après alerte et programmation ; il sera dès lors envisageable de tenter avec celles-ci une nouvelle expérience d'identification de groupes vulnérables, en vue d'améliorer le ciblage de la distribution. Il est relativement facile, après enquêtes sociologiques de définir précisément les profils des personnes et familles en insécurité alimentaire, mais la difficulté apparaît au moment de l'application, pour laquelle une identification exhaustive s'avère trop coûteuse.

Les groupes vulnérables sont ceux qui n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins alimentaires minima dans le temps et dans l'espace. L'identification des groupes vulnérables pose des problèmes sur le terrain, il faut en effet des enquêtes coûteuses, parce que la vulnérabilité est une notion dynamique, l'USAID par exemple avec son projet FEWS, distingue 5 catégories de vulnérabilité, qui changent chaque année, pour une zone ou un pays donné.

En conclusion il convient d'associer le concept de groupes vulnérables, pour les besoins de l'analyse et de l'évaluation de programmes, avec le concept de (micro) zones vulnérables.

42.2 - Mécanisme de l'aide alimentaire

Le volume de l'aide alimentaire est descendu en dessous de 20 000 tonnes par an, en raison des bonnes récoltes récentes et aussi de l'efficacité du système mis en place.

Ce système est coordonné par le CASAU, le SAP joue à la fois un rôle d'alerte et d'appui aux CASAU décentralisés pour la programmation. Enfin, l'ONC lance les appels d'offres d'achat de céréales pour le compte de l'Etat en concertation avec les bailleurs, assure le stockage, mais n'assure pas la livraison. Le CASAU organise le transport, financé sur des fonds de contre-partie et assure la distribution sur la base des listes établies par les autorités locales.

Dans plusieurs zones la distribution est faite par des ONG (SECADEV, CARE-TCHAD...). Il faut ajouter à ce dispositif, le PAM qui assure l'approvisionnement des cantines scolaires et distribue de la nourriture contre du travail, en général en collaboration avec un projet. En ville la distribution de l'aide alimentaire se fait à travers les centres sociaux.

Dans l'hypothèse où la production agricole se stabiliserait à un niveau voisin du niveau actuel, il sera nécessaire de poursuivre le système d'aide alimentaire actuel, parce qu'il concerne le groupe en insécurité chronique. L'expérience de 1990 a montré que le même système pouvait faire face assez rapidement à une situation d'urgence.

Le système d'aide alimentaire actuel doit donc continuer à fonctionner ; les aspects suivants devront toutefois être examinés :

- poursuite du financement du SAP et du CASAU, tant que le budget de l'Etat ne sera pas en mesure de prendre le relais,
- achat local de céréales,
- application de la **Charte de l'aide alimentaire** mise au point par le CILSS,

- opportunité de compléter le système d'aide céréalière actuel, par une aide d'amélioration qualitative de la ration, ciblée vers les mères et les jeunes enfants (pas tous scolarisés) des zones en insécurité,
- garantie du financement de l'aide alimentaire, sachant que les fonds de contrepartie s'amenuisent,
- fixation du volume et de la répartition géographique du **stock de sécurité** (le stock actuel est de 14 000 tonnes ; il est composé de 3400 t de mil, de 4000 t de sorgho local, de 4800 t de sorgho importé et de 2000 t de maïs ; le volume est réparti sur 17 sites, dont 4500 t à N'Djamena) ; des nombreuses estimations faites dans le passé sur le volume à donner au stock de sécurité, il ressort que ce volume devrait se situer largement au dessus du volume actuel.

L'objectif reste de conserver à l'aide alimentaire son caractère conjoncturel, pour cela il sera nécessaire de s'attaquer à l'insécurité alimentaire selon trois axes :

- 1. Mettre en oeuvre la stratégie de développement rural** en considérant que l'élévation du niveau général de la sécurité alimentaire a un impact, certes insuffisant, mais néanmoins positif sur la sécurité alimentaire de la catégorie de la population la plus défavorisée ; l'ensemble des orientations contenue dans ce document va dans cette direction, particulièrement les orientations suivantes qu'il est utile de rappeler :
 - responsabiliser les producteurs sur leur propre développement en encourageant les groupements à vocation coopérative ;
 - augmenter, sécuriser et diversifier la production vivrière en tenant davantage compte des possibilités de chaque région ;
 - assurer une bonne gestion des ressources naturelles en associant les communautés villageoises ;
 - promouvoir le développement des échanges par le désenclavement, la levée des obstacles divers à la circulation des produits, la rationalisation de la fiscalité et l'amélioration des circuits commerciaux ;
 - décentraliser les services d'appui aux producteurs ;
 - étendre les superficies céréalières en zone sahélo-soudanienne, en encourageant la culture attelée, cette orientation touchera particulièrement le Salamat qui bénéficiera de l'amélioration de son accès routier dans le cadre du projet du secteur transport ;
 - développer les filières de diversification agricole (oléagineux, fruits et légumes, tubercules) ;
 - renforcer la protection des végétaux en zone sahélienne ;
 - donner la priorité à la petite hydraulique en zone sahélienne pour développer les cultures de contre-saison ;
 - donner la priorité à l'élevage en zone sahélo-saharienne et en zone sahélienne et encourager les petits élevages.
- 2. Renforcer la solidarité des communautés villageoises**, en encourageant la création de banques de céréales à objectif de sécurité alimentaire et en évitant de distribuer l'aide alimentaire aux groupes vulnérables en désresponsabilisant leur communauté villageoise ;
- 3. Aider les groupes vulnérables à lutter contre l'insécurité**, en analysant leurs stratégies de lutte en vue d'appuis ciblés et en encourageant des activités productives adaptées à leurs moyens (cultures de contre-saison, petits élevages, principalement).

4.3 - AMELIORATION NUTRITIONNELLE

La situation alimentaire actuelle se caractérise autant, sinon davantage par un déséquilibre nutritionnel, des carences en protéines, vitamines et minéraux que par un déficit calorique. La satisfaction des besoins caloriques de toute la population doit rester une priorité, il faut désormais lui adjoindre un objectif d'amélioration de la ration alimentaire, en agissant à plusieurs niveaux :

- améliorer la situation nutritionnelle générale, en diversifiant la production agricole, en attirant les débarquements de poissons sur la rive tchadienne et en développant l'élevage, notamment les élevages à cycle court,
- rationaliser les conditions de la distribution de l'aide alimentaire par une meilleure définition des cas où l'aide est gratuite et les cas où elle est vendue à prix réduits et par la fixation de règles uniformes sur l'ensemble du territoire,
- méthodes permettant d'éviter que l'aide alimentaire ne devienne pour certains groupes ou certaines zones une assistance garantie et permanente,
- satisfaction des carences et déficits les plus évidents des groupes vulnérables, en diversifiant aussi l'aide alimentaire sur le modèle des distributions de vivres du PAM aux cantines scolaires.

L'amélioration de la situation nutritionnelle devra se faire aussi à travers l'**information nutritionnelle et l'élaboration d'un plan d'action nutritionnelle**. Ce dernier sera un complément à la stratégie alimentaire, il pourra comprendre une politique nutritionnelle s'adressant autant aux services de l'agriculture qu'aux services de santé et aux services sociaux, il devra également comprendre des actions spécifiques pour réduire les principales carences constatées : Avitaminose A, carence en iode, etc.

4.4 - ROLE DE L'ONC

L'ONC ne doit plus intervenir pour réguler le marché. A l'avenir sa mission consisterait à gérer le stock de sécurité, à continuer son activité d'information sur les marchés (en accentuant la collaboration avec le SIM) et à gérer les magasins dont il dispose. Une étude de restructuration vient d'être réalisée ; elle doit servir de base à une redéfinition du rôle de l'ONC, à la détermination des mesures d'assainissement de sa situation et enfin à l'adaptation de son organisation et de ses moyens à ses nouvelles missions.

La gestion du stock de sécurité est déjà devenue l'activité principale de l'ONC. Il organise les achats sur le marché local, procède à des renouvellements techniques, vend aux commerçants ; dans ce cas, les fonds de contrepartie sont versés dans un fonds spécifique, qui sert principalement à financer des achats.

Annexe - PROJECTIONS CEREALIERES

**ESTIMATION DE LA CONSOMMATION NATIONALE DE CEREALES
ET OBJECTIFS DE PRODUCTION EN L'AN 2000**

L'objet du présent document est d'estimer la consommation tchadienne de céréales à l'horizon 2000 (Hors blé et hors riz) et d'apprécier les conditions dans lesquelles ces besoins pourront ou non être couverts par la production nationale.

1 - Estimation de la consommation de céréales

Les études menées dans le cadre de Programme National de Sécurité Alimentaire définissent quatre strates de population :

- * les urbains au sens strict, n'ayant aucune activité agricole,
- * les agro-éleveurs, sédentaires, vivant en périphérie des villes ou dans les villages,
- * les agro-pasteurs, transhumants, menant une petite activité de production végétale,
- * les pasteurs transhumants et strictement éleveurs.

Les tableaux ci-après présentent les données démographiques pour les années 1990 et 2000.

**TABLEAU DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES DE BASE
ANNEE 1990**

Strates Préfectures	Urbains	Agro- éleveurs	Pasteurs	Agro- pasteurs	Total/ Préfecture
BET	4.400	42.490	58.080	0	104.970
Biltine	2.600	72.680	93.420	0	168.700
Ouaddaï	19.200	225.190	53.960	67.450	365.802
Salamat	2.800	94.240	0	35.590	132.630
Batha	9.000	69.110	110.380	77.270	265 760
Guéra	8.800	173.790	0	59.390	241.980
Kanem	7.800	100.640	111.090	97.210	316.740
Lac	1.800	112.610	0	128.830	243.240
Moyen Chari	103.000	416.950	0	0	519.950
Tandjilé	15.600	299.820	0	0	315.420
Mayo Kébbi	41.400	608.780	0	0	650.180
Chari Baguirmi	384.000	603.680	0	158.560	1.146.240
Logone Occidental	80.000	178.150	0	0	258.150
Logone Oriental	15.200	298.150	0	0	313.350
Total par strate	695.600	3.296.280	426.930	624.300	5.043.110

ANNEE 2000

Préfectures	Strates		Pascieurs	Agro-pasteurs	Total/ Préfecture
	Urbains	Agro-éleveurs			
BET	5.947	53.890	60.107	0	119.950
Biltine	3.522	92.040	97.984	0	193.540
Ouaddaï	25.944	254.130	45.737	65.359	391.170
Salamat	3.794	100.720	0	42.954	147.465
Batha	12.180	85.520	63.971	106.711	268.380
Guéra	11.895	215.510	0	63.954	291.360
Kanem	10.527	132.620	130.131	113.437	386.720
Lac	2.438	150.690	0	158.494	311.620
Moyen Chari	137.421	467.450	0	0	604.870
Tandjilé	20.360	325.780	0	0	346.140
Mayo Kébbi	55.217	686.570	0	0	741.790
Chari Baguirmi	503.642	804.610	0	200.928	1.509.180
Logone Occidental	106.757	180.730	0	0	287.490
Logone Oriental	19.549	322.490	0	0	342.040
Total par strate	919.192	3.872.750	397.930	751.837	5.941.710

Le tableau des consommations de céréales (hors blé et hors riz) par tête et par an pour chaque strate de population est le suivant (source BIEP - étude filière céréalière)

CONSOMMATIONS ANNUELLES DE CEREALES PAR TETE (en Kg/an)

Préfectures	Strates		Pasteurs	Agro-pasteurs
	Urbains	Agro-éleveurs		
BET	60	72	48	60
Biltine	84	96	48	60
Ouaddaï	84	96	48	60
Salamat	108	120	48	60
Batha	96	108	48	60
Guéra	108	120	48	60
Kanem	60	72	48	60
Lac	84	96	48	60
Moyen Chari	144	156	48	60
Tandjilé	96	108	48	60
Mayo Kébbi	108	120	48	60
Chari Baguirmi	120	132	48	60
Logone Occidental	132	144	48	60
Logone Oriental	132	144	48	60

En multipliant la consommation de céréales de chaque strate et de chaque préfecture par la population correspondante, il est donc possible de déterminer la consommation nationale estimée pour 1990 et prévisible à l'horizon 2000. Les résultats sont exprimés dans les deux tableaux présentés à la page suivante :

**ESTIMATION DE LA CONSOMMATION TOTALE DE CEREALES (en tonnes)
ANNEE 1990**

Préfectures	Strates Urbains	Agro- éleveurs	Pasteurs	Agro- pasteurs	Total/ Préfecture	Conso/tête Kg/an
BET	264	3.059	2.788	0	6.111	58,22
Biltine	218	6.977	4.484	0	11.679	69,23
Ouaddaï	1 613	21.618	2.590	4.047	29.868	81,65
Salamat	302	11.309	0	2.135	13.747	103,65
Batha	864	7.464	5.298	4.636	18.262	68,72
Guéra	950	20.855	0	3.563	25.369	104,84
Kanem	468	7.246	5.332	5.833	18.879	59,60
Lac	151	10.811	0	7.730	18.692	76,84
Moyen Chari	14.832	65.044	0	0	79.876	153,62
Tandjilé	1.498	32.381	0	0	33.878	107,41
Mayo Kébbi	4.471	73.054	0	0	77.525	119,24
Chari Baguirmi	46.080	79.686	0	9.514	135.279	118,02
Logone Occidental	10.560	25.654	0	0	36.214	140,28
Logone Oriental	2.006	42.934	0	0	44.940	143,42
Total par strate	84.278	408.090	20.493	37.458	550.319	109,12
Soit en Kg/an par tête	121,16	123 80	48,00	60,00	109,12	

Au niveau national, il apparaît donc que la consommation totale de céréales peut être évaluée pour 1990 à plus de 550.000 tonnes de produits nets soit une consommation moyenne par tête de 109,1 kg. Ce chiffre est à rapprocher de celui exprimé dans l'étude CILSS sur la situation alimentaire (exercice 1991/92 et perspectives 1992/93) publiée en décembre 1992, qui estime à 102,8 kg/tête la moyenne 1987/91 de la consommation apparente de céréales (hors blé et hors riz).

Au niveau des départements et des strates, de fortes variations apparaissent entre zones à prédominance élevage et zones à prédominance agriculture en fonction notamment des contraintes de production (aléas climatiques, sols, etc.), des habitudes alimentaires et des disponibilités de produits sur les marchés.

Le même calcul peut être effectué pour l'an 2000. Du tableau présenté ci-après, il ressort que le besoin total pour la consommation nationale en 2000 est de 653.036 tonnes de céréales.

**ESTIMATION DE LA CONSOMMATION TOTALE DE CEREALES (en tonnes)
ANNEE 2000**

Strates Préfectures	Urbains	Agro- éleveurs	Pasteurs	Agro- pasteurs	Total/ Préfecture	Conso/tête Kg/an
BET	357	3.880	2.885	0	7.122	59,38
Biltine	296	8.836	4.703	0	13.835	71,48
Ouaddaï	2.179	24.396	2.195	3.922	32.693	83,58
Salamat	410	12.086	0	2.577	15.073	102,21
Batha	1.169	9.236	3.071	6.403	19.879	74,07
Guéra	1.285	25.861	0	3.837	30.983	106,34
Kanem	632	9.549	6.246	6.806	23.233	60,08
Lac	205	14.466	0	9.510	24.181	77,60
Moyen Chari	19.789	72.923	0	0	92.711	153,27
Tandjilé	1.955	35.184	0	0	37.139	107,29
Mayo Kébbi	5.963	82.388	0	0	88.352	119,11
Chari Baguirmi	60.437	106.209	0	12.056	178.701	118,41
Logone Occidental	14.092	26.025	0	0	40.117	139,54
Logone Oriental	2.580	46.439	0	0	49.019	143,31
Total par strate	111.348	477.478	19.101	45.110	653.037	109,91
Soit en Kg/an par tête	121,14	123,29	48,00	60,00	109,91	

Si l'on tient compte des pertes après récolte (stockage, conditionnement, transports, etc.) estimées à 15 %, cela signifie que la production brute nationale susceptible de répondre à cette demande des consommateurs (653.000 tonnes en l'an 2000) ne devra pas être inférieure à 751.000 tonnes (hors blé, hors riz).

Si la production nationale n'atteint pas cet objectif, il sera nécessaire d'importer, de déstocker ou de faire appel à l'aide alimentaire par contre si elle le dépasse, il sera possible de stocker ou même d'exporter.

A titre d'information complémentaire : les besoins ont été estimés avec la même méthode de calcul jusqu'en 2010.

Le tableau récapitulatif, présenté à la page suivante, montre que la consommation nationale augmente d'environ 100.000 tonnes tous les 10 ans, au rythme suivant :

**TABLEAU DES VARIATIONS DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION
ENTRE 1990 ET 2010**

Années	Population (hab)	Consommation (tonnes)	Consom./Tête (kg/an)	Production brute nécessaire en tonnes
1990	5.043.110	550.319	109,12	632.870
1991	5.126.490	559.569	109,15	643.500
1992	5.211.240	568.975	109,18	654.320
1993	5.297.400	578.538	109,21	665.320
1994	5.384.980	588.456	109,28	676.720
1995	5.473.010	598.543	109,34	688.320
1996	5.564.510	609.065	109,46	700.420
1997	5.656.510	619.773	109,57	712.740
1998	5.750.030	630.668	109,68	725.270
1999	5.845.090	641.755	109,79	738.020
2000	5.941.720	653.037	109,91	750.990
2001	6.018.760	661.691	109,94	760.940
2002	6.096.800	670.460	109,97	771.030
2003	6.175.850	679.345	110,00	781.250
2004	6.255.920	688.348	110,03	791.600
2005	6.337.030	697.470	110,06	802.090
2006	6.419.190	706.996	110,14	813.040
2007	6.502.420	716.652	110,21	824.150
2008	6.586.730	726.440	110,29	835.410
2009	6.672.130	736.362	110,36	846.820
2010	6.758.640	746.419	110,44	858.380

Il s'agit donc maintenant d'estimer les conditions de réalisation de cet objectif en s'appuyant en particulier sur l'analyse des séries historiques de production au cours des dernières années en tenant compte notamment des différents aléas (en particulier climatiques).

2 - Analyse de la production de céréales depuis 1963

Les statistiques de production des céréales fournies par la D.S.A. du Ministère de l'Agriculture permettent d'obtenir des séries (toutes céréales confondues) plus ou moins complètes à cause des accidents ou conflits qu'a connu le Tchad au cours des trente dernières années. Il conviendra donc de les exploiter avec beaucoup de prudence notamment lorsqu'il s'agira de réaliser des projections pour les années à venir. Il sera en effet nécessaire de bien faire la part des choses entre les données que l'on peut considérer comme normales et celles à caractère exceptionnel dont on peut espérer qu'elles ne correspondent plus à une situation reproductible d'ici à l'an 2000 (années de guerre). Pour ce faire quatre hypothèses de lissage des courbes seront prises en considération :

Hypothèse 1 : toutes les données disponibles

Hypothèse 2 : Périodes hors conflits et sécheresse 1963/19771 et 1985/1992

Hypothèse 3 : Période récente 1983/1992 (y compris sécheresse de 1983/84)

Hypothèse 4 : Période récente 1985/1992 (non compris sécheresse de 1983/84)

Les séries de données disponibles (toutes céréales confondues) sont les suivantes :

<u>Années</u>	<u>Superficies emblavées</u>	<u>Production</u>	<u>Rendement moyen</u>
1963	1279,6	933,7	730
1964	1119,1	748,7	669
1965	975,9	653,6	673
1966	1026,0	672,1	655
1967	1044,3	714,4	684
1968	1056,8	710,4	672
1969	961,6	705,8	707
1970	939,3	669,4	713
1971	1019,7	702,8	689
1972		506,0	
1973		486,0	
1974		612,0	
1975		679,0	
1976		641,0	
1977		577,0	
1978		556,7	
1979		476,0	
1980		521,0	
1981		422,0	
1982		424,5	
1983	843,1	400,8	475
1984	808,4	355,5	440
1985	1146,2	811,6	708
1986	1086,8	634,6	584
1987	988,9	548,7	555
1988	1100,8	808,3	734
1989	1113,9	616,9	554
1990	1075,4	601,4	559
1991	1312,4	811,9	619
1992	1337,3	971,5	726

Le détail de ces séries par préfecture et par culture est fourni en annexe pour la période allant de 1986 à 1992.

La représentation graphique de ces séries (pour la production et pour les superficies) est présentée aux pages ci-après. Après lissage des courbes par régression linéaire pour les quatre hypothèses considérées, les observations suivantes peuvent être effectuées :

H1 : courbe ① : séries complètes : les superficies présentent globalement une pente positive tandis que les productions ont une tendance générale très sensible à la baisse (due en particulier à de très fortes diminutions lors des années de guerre et de sécheresse avec chute

des rendements)

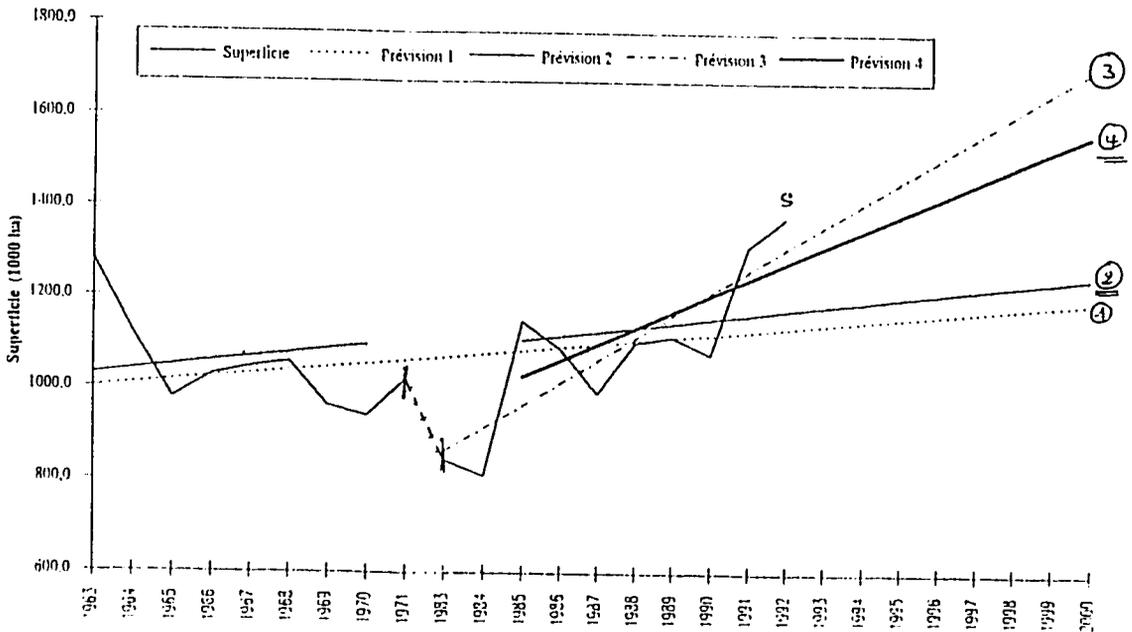
H2 : courbe ② : séries 1963/70 et 1985/91 : excluant les années de guerre et de sécheresse : mêmes observations (mais moins marquées que pour H1) au niveau des tendances générales à l'augmentation des superficies et à la baisse des productions

H3 : courbe ③ : série 1983/91 : période récente incluant les sécheresses de 1983 et 1984 : très fortes pentes positives des deux courbes - la reprise est d'autant plus nette que les deux premiers chiffres de la série sont historiquement les plus faibles

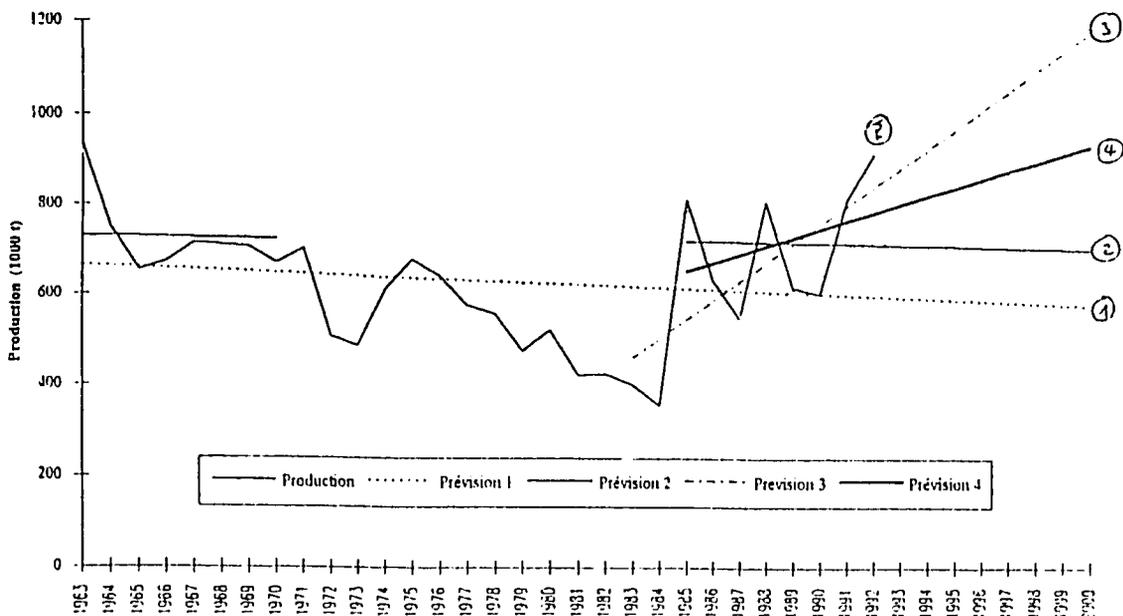
H4 : courbe ④ : série 1985/91 : période récente excluant les années de sécheresse : pente positive nette de la production et des superficies.

En fait les séries complètes peuvent être scindées en deux périodes très distinctes : une première période 1963/84 marquée par une chute constante des superficies et des productions de céréales, une seconde période allant de 1984 à nos jours où l'on observe un net redressement permettant de retrouver les niveaux historiques de production atteints en 1963. Les courbes ① et ②, intègrent les données de la première période et sont fortement influencées par la baisse générale observée, tandis que les courbes ③ et ④ représentent plus spécifiquement la seconde période.

Prévisions de la Production Agricole



Prévisions de la Production Céréales



3 - Estimation de la production de céréales à l'an 2000

Pour la suite de notre analyse nous n'étudierons que les tendances ② et ④ qui paraissent les plus représentatives pour effectuer des prévisions à l'an 2000. Elles sont en effet moins marquées par les calamités exceptionnelles connues dans les années 80, que les tendances ① (où les années de guerre accentuent fortement la baisse tendancielle) et ③ (où la sécheresse de départ induit une pente très forte).

Les deux courbes de la page suivante fournissent une représentation graphique de ce que pourrait être la production céréalière nationale à l'an 2000 :

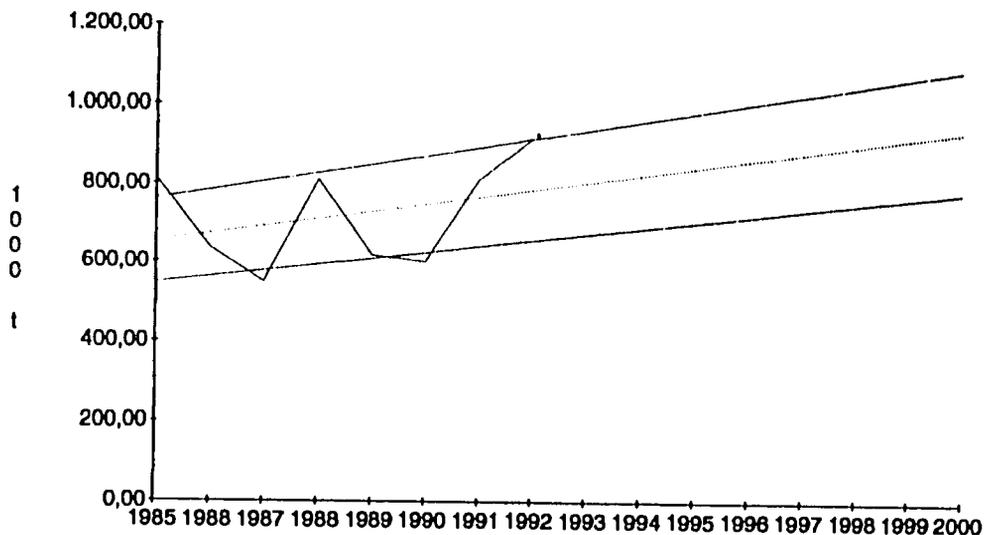
- 1) si la tendance générale ④ se poursuit : prévision 1 de la production céréalière,
- 2) si la tendance générale ② se poursuit : prévision 2 de la production céréalière.

Il en ressort les éléments d'appréciation suivants :

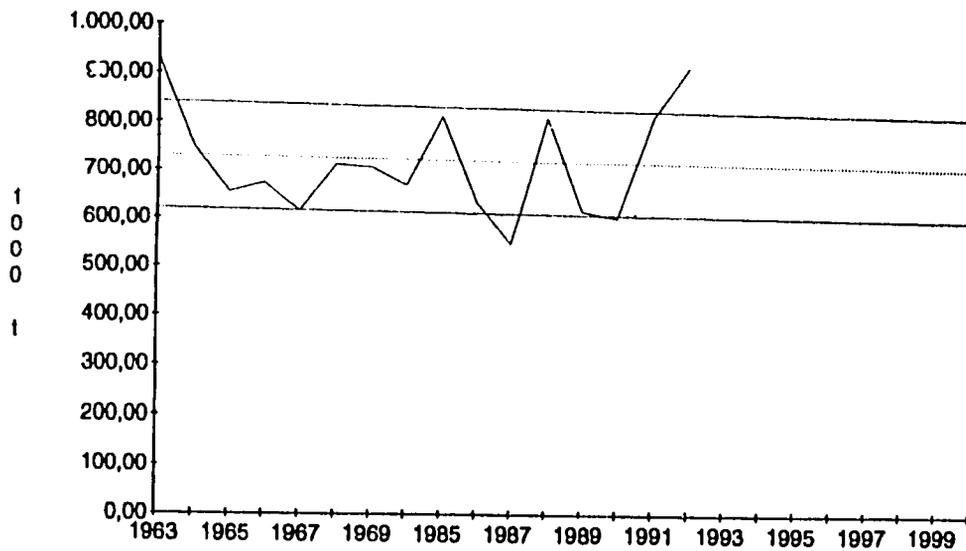
Prévision 1 : la tendance est à la croissance amenant la production nationale à un niveau calculé moyen de 935.000 t de céréales en 2000 avec un écart type de 16,45%, c'est à dire que cette production pourrait varier dans un intervalle allant de 1,088 millions de tonnes de céréales si les conditions sont favorables à 781.000 tonnes si elles sont défavorables.

Prévision 2 : la tendance est à la une légère régression amenant la production nationale à un niveau calculé moyen de 705.000 t de céréales en 2000 avec un écart type de 15,16%, c'est à dire que cette production pourrait varier dans un intervalle allant de 812.000 t de céréales si les conditions sont favorables à 598.000 tonnes si elles sont défavorables.

Prévision 1 de la Production Céréalière



Prévision 2 de la Production Céréalière



4 - Interprétation des résultats

Si l'on compare ces résultats avec les besoins nationaux estimés pour l'an 2000 à 750.990 t (voir paragraphe 2 ci-dessus), il ressort de cette analyse que :

- ⇒ si la tendance de la prévision 1 se trouve vérifiée, c'est à dire maintien du rythme d'augmentation régulière de la production observée depuis 1985, le Tchad est à même de satisfaire les besoins de la consommation nationale, même en année défavorable,
- ⇒ par contre, si la tendance de la prévision 2 se trouve vérifiée, le Tchad ne pourrait satisfaire son besoin de consommation que si l'année est favorable à la production et devra faire nécessairement appel à l'importation de produits céréaliers ou à l'aide alimentaire dans tous les autres cas de figure.

Nous sommes donc en face d'un modèle très sensible où tout peut basculer très rapidement entre l'obtention de la sécurité alimentaire et la dépendance structurelle en produits céréaliers. Ces observations devront être considérées avec beaucoup d'attention au moment de définir les politiques à mettre en oeuvre en matière de production céréalière.

5 - Quelques orientations possibles de politique céréalière

Il apparaît que la poursuite des tendances actuelles de la production (prévision 1) permettrait à terme de satisfaire la consommation nationale. Il convient donc d'analyser avec plus de précision les paramètres qui caractérisent cette production.

Les tableaux ci-après fournissent les statistiques par culture des superficies emblavées ainsi que des productions et des rendements obtenus.

Les régions de la zone soudanienne à pluviométrie relativement régulière produisent bon an mal an 400.000 tonnes de céréales soit un plus de la moitié des 750.900 tonnes nécessaires pour l'an 2000. Par contre, la zone sahélienne, à cause des très fortes variations pluviométriques qu'elle connaît, peut voir sa production fluctuer quasiment du simple au double entre 250.000 tonnes et 450.000 tonnes. Ces deux observations peuvent induire deux idées force dans la politique à suivre :

1) stabiliser et accroître la production de la zone soudanienne en visant plus l'augmentation de la productivité par les rendements que par les superficies : cela passe par des mesures d'aménagement de terroirs voire de remembrement, de maintien et d'amélioration de la fertilité des sols, de diffusion de variétés sélectionnées performantes, d'amélioration des façons culturales. En bref, il faudrait obtenir plus à partir des superficies que l'on cultive déjà.

2) conforter et sécuriser les conditions de production de la zone sahélienne sensible aux aléas climatiques en recherchant à mieux maîtriser les conditions d'apport en eau : un accent particulier devra être mis sur les techniques d'exhaure, sur les systèmes d'irrigation, de disposition et d'aménagement des parcelles et des champs, de façons culturales spécifiques et de matériel agricole adapté afin d'améliorer la productivité du travail. Il conviendrait dans ces régions de viser d'abord la régularité annuelle des superficies mises en cultures car ce sont elles qui présentent actuellement les plus fortes variations.

CULTURE : SORGHO
PRODUCTIONS EN TONNES

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Bitine	637	16	1 272	2 520	2 440	2 100	1 715	1 529
Ouaddai	8 680	7 862	11 467	13 318	1 862	5 500	5 840	7 790
Salamat	3 987	2 990	3 205	2 671	5 400	9 070	2 790	4 302
Batha	990	835	2 640	3 716	1 350	2 100	6 300	2 562
Guéra	31 050	27 225	25 137	39 888	23 050	32 200	13 500	27 436
Kanem + Lac	132	3 850	3 402	94	280	324	320	1 200
Chari Baguirmi	23 741	16 127	30 089	16 057	26 260	61 540	86 800	37 231
Moyen Chari	53 710	58 970	45 028	52 550	70 347	60 885	62 250	57 677
Tandjilé	37 284	23 886	16 368	11 401	26 825	12 770	35 750	23 469
Mayo Kebbi	63 596	53 373	54 720	43 301	50 400	57 750	70 980	56 303
Logone Occidental	17 347	12 514	17 051	19 085	19 450	13 790	31 680	18 702
Logone Oriental	57 355	48 334	47 505	32 409	52 500	27 885	60 800	46 684
Total TCHAD	298 509	255 982	257 884	237 010	280 164	285 914	378 725	284 884

CULTURE : PENICILLAIRE
PRODUCTIONS EN TONNES

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Bitine	12 500	8 490	32 296	11 245	4 530	9 700	11 250	12 859
Ouaddai	22 549	23 920	47 043	37 389	8 944	43 600	51 400	33 549
Salamat	1 510	2 169	2 360	1 721	4 250	2 660	3 900	2 653
Batha	14 782	13 520	34 400	24 068	6 060	22 100	18 900	19 119
Guéra	25 642	21 692	12 732	8 242	5 577	13 600	17 000	14 096
Kanem + Lac	5 211	2 175	50 670	5 314	6 506	11 240	38 500	17 098
Chari Baguirmi	40 486	30 356	47 381	25 277	27 935	54 950	44 500	38 698
Moyen Chari	47 901	33 478	37 972	23 011	30 792	24 410	43 400	34 423
Tandjilé	21 978	21 826	35 281	7 157	15 125	8 250	19 800	18 488
Mayo Kebbi	21 797	21 185	19 887	11 690	15 932	14 480	9 500	16 324
Logone Occidental	14 276	12 697	13 669	8 235	13 939	5 540	12 000	11 479
Logone Oriental	24 389	25 596	21 985	15 988	28 000	15 480	24 500	22 277
Total TCHAD	253 021	217 094	355 676	179 337	167 590	226 010	295 020	241 964

CULTURE : BERBERE
PRODUCTIONS EN TONNES

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Bitine	24	752	1 050	356	0	0	0	312
Ouaddai	4 753	2 750	7 320	4 213	0	7 800	5 600	4 634
Salamat	4 114	11 550	29 771	33 075	30 240	78 000	45 000	33 107
Batha	7 350	5 691	12 320	10 388	1 800	11 100	11 900	8 650
Guéra	5 182	647	3 500	6 055	8 960	10 000	11 200	6 506
Kanem + Lac			90					
Chari Baguirmi	3 181	1 870	9 000	8 610	5 044	8 410	9 000	6 445
Moyen Chari	257	203	1 617	3 699	2 024	2 010	0	1 401
Tandjilé	432	420	175	79	30	110	0	178
Mayo Kebbi	17 008	12 358	19 674	8 424	8 588	13 620	13 120	13 256
Logone Occidental								
Logone Oriental								
Total TCHAD	42 301	36 241	84 517	74 899	56 686	131 050	95 820	74 502

CULTURE : SORGHO
SUPERFICIES en HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Bitine	2 551	47	2 120	7 000	6 100	10 000	3 400	4 460
Ouaddai	13 040	15 732	16 382	24 215	9 800	12 000	9 800	14 424
Salamat	8 800	6 645	5 980	4 857	9 000	19 000	3 500	8 255
Batha	2 450	2 087	3 773	6 193	4 500	10 700	18 000	6 815
Guéra	69 000	60 500	35 910	56 983	46 100	48 000	43 400	51 413
Kanem + Lac	147	1 925	1 491	118	150	460	237	647
Chari Baguirmi	37 328	32 513	40 661	35 070	50 500	79 000	107 700	54 682
Moyen Chari	67 342	50 637	51 757	89 370	89 500	90 200	83 000	74 544
Tandjilé	57 534	47 582	21 824	39 315	40 400	41 200	55 000	43 265
Mayo Kebbi	96 976	88 165	54 940	62 394	73 900	81 000	83 500	77 268
Logone Occidentale	40 345	31 284	36 048	36 561	38 900	39 400	39 600	37 448
Logone Orientale	74 706	69 049	76 374	70 017	70 000	71 500	76 000	72 649
Total TCHAD	470 219	406 166	347 260	432 993	438 850	502 460	523 137	445 869

CULTURE : PENICILLAIRE
SUPERFICIES en HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Bitine	53 639	28 300	64 592	44 980	30 200	36 000	31 800	41 359
Ouaddai	44 040	62 952	72 361	83 087	55 900	115 000	115 000	78 334
Salamat	4 270	6 197	5 077	3 825	8 500	7 000	6 100	5 853
Batha	48 782	52 000	57 335	60 170	40 400	69 200	63 000	55 841
Guéra	34 500	50 062	25 465	41 242	42 900	36 000	15 400	39 367
Kanem + Lac	34 740	14 500	92 122	77 922	69 249	41 700	95 363	60 799
Chari Baguirmi	57 427	60 712	75 209	61 286	75 500	78 500	71 000	68 519
Moyen Chari	62 505	53 426	56 611	45 839	47 300	55 360	62 000	54 720
Tandjilé	33 525	35 839	34 607	27 870	27 500	33 000	33 000	32 192
Mayo Kebbi	40 088	37 161	22 536	22 395	24 700	26 600	15 500	26 997
Logone Occidentale	29 504	25 234	22 605	23 196	26 300	27 000	24 000	25 406
Logone Orientale	35 122	37 660	50 434	32 898	40 000	41 500	35 000	38 945
Total TCHAD	508 142	464 043	578 954	524 710	488 449	566 860	567 163	528 332

CULTURE : BERBERE
SUPERFICIES en HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Bitine	40	1 880	1 750	396	0	0	0	581
Ouaddai	6 790	5 500	12 200	7 022	0	10 000	7 000	6 930
Salamat	5 143	14 741	42 530	36 750	37 800	60 000	45 000	34 566
Batha	10 500	18 200	17 600	14 840	3 000	25 000	15 300	14 920
Guéra	7 403	1 750	5 000	8 650	12 800	13 000	14 500	9 015
Kanem + Lac			180					
Chari Baguirmi	5 302	6 475	12 000	20 839	9 700	10 350	11 000	10 809
Moyen Chari	367	300	1 617	3 699	3 114	5 020	1 208	2 189
Tandjilé	500	600	500	183	100	550	50	355
Mayo Kebbi	20 705	20 410	15 866	15 345	13 852	19 630	29 543	19 336
Logone Occidentale								
Logone Orientale								
Total TCHAD	56 750	69 856	109 243	107 724	80 366	143 550	123 601	98 727

CULTURE : SORGHO
RENDEMENTS EN KG/HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Biltine	250	340	600	360	400	210	504	343
Ouaddaï	666	500	700	550	190	458	596	540
Salamat	453	450	536	550	600	477	707	521
Batha	404	400	700	600	300	196	350	376
Guéra	450	450	700	700	500	671	311	534
Kanem + Lac	898	2 000	2 282	797	1 867	704	1 350	1 856
Chari Baguirmi	636	486	740	458	520	779	806	681
Moyen Chari	798	1 165	870	588	786	675	750	774
Tandjilé	648	502	750	290	664	310	650	542
Mayo Kebbi	656	605	996	694	682	713	850	729
Logone Occidental	430	400	473	522	500	350	800	499
Logone Oriental	768	700	622	457	750	390	800	643
Total TCHAD	635	630	743	547	638	569	724	639

CULTURE : PENICILLAIRE
RENDEMENTS EN KG/HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Biltine	233	300	500	250	150	269	354	311
Ouaddaï	512	380	650	450	160	379	447	428
Salamat	354	350	465	450	500	380	639	453
Batha	303	260	600	400	150	319	300	342
Guéra	398	433	500	200	130	378	1 136	381
Kanem + Lac	150	150	550	68	94	270	404	281
Chari Baguirmi	705	500	630	412	370	700	627	565
Moyen Chari	766	627	671	502	651	441	700	629
Tandjilé	656	609	1 019	257	550	250	600	574
Mayo Kebbi	544	570	882	522	645	544	600	605
Logone Occidental	484	503	605	355	530	205	500	452
Logone Oriental	694	680	436	486	700	373	700	572
Total TCHAD	498	468	614	342	343	399	520	458

CULTURE : BERBERE
RENDEMENTS EN KG/HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Biltine	600	400	600	899				537
Ouaddaï	700	500	600	600		780	800	669
Salamat	800	784	700	900	800	1 300	1 000	958
Batha	700	313	700	700	600	444	778	580
Guéra	700	370	700	700	700	769	772	722
Kanem + Lac			500					500
Chari Baguirmi	600	289	750	413	520	813	818	596
Moyen Chari	700	677	1 000	1 000	650	400		640
Tandjilé	864	700	350	432	300	200		502
Mayo Kebbi	821	605	1 240	549	620	694	444	688
Logone Occidental								
Logone Oriental								
Total TCHAD	745	519	774	695	705	913	775	755

CULTURE : MAIS
PRODUCTIONS EN TONNES

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Biakine								
Ouaddaï		350	18	121	0	100	120	118
Salamat	350	325				970		548
Batha								
Guéra								
Kenem + Lac	1 095	994	16 338	12 848	20 394	22 885	34 280	15 548
Charl Baguirmi	1 292	379	8 946		399	360	38 000	8 229
Moyen Charl	6 258	4 657	1 371	3 755	4 875	6 100	1 880	4 128
Tandjié	4 264	3 173	195	94	122	170	5 720	1 963
Mayo Kebbi	4 425	3 293	1 003	1 633	1 535	8 060	2 540	3 213
Logone Occidentale	3 908	2 908	294	206	340	1 180	7 680	2 359
Logone Orientale	3 701	2 754	5 704	514	1 158	7 950	1 120	3 272
Total TCHAD	25 293	18 634	33 869	19 171	28 823	47 775	91 340	37 872

CULTURE : RIZ
PRODUCTIONS EN TONNES

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Biakine								
Ouaddaï								
Salamat	11							11
Batha								
Guéra								
Kenem + Lac					65		26	46
Charl Baguirmi	140	258	187		600		1 800	597
Moyen Charl	306	391	1 152	793	360	1 260	1 336	800
Tandjié	6 308	14 534	48 236	58 222	40 260	62 160	56 984	40 958
Mayo Kebbi	5 445	2 175	13 784	44 154	20 728	32 720	37 125	22 304
Logone Occidentale	2 151	1 853	8 519	2 252	3 534	17 730	8 840	6 411
Logone Orientale	519	286	1 985	553	480	3 855	2 100	1 397
Total TCHAD	14 880	19 497	73 863	105 974	66 027	117 725	108 211	72 311

CULTURE : BLE
PRODUCTIONS EN TONNES

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Biakine								
Ouaddaï								
Salamat								
Batha								
Guéra								
Kenem + Lac	600	1 100	2 500	500	2 100	3 400	2 400	1 800
Charl Baguirmi								
Moyen Charl								
Tandjié								
Mayo Kebbi								
Logone Occidentale								
Logone Orientale								
Total TCHAD	600	1 100	2 500	500	2 100	3 400	2 400	1 800

CULTURE : MAIS
SUPERFICIES en HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
BITine								
Ouaddai		506	118	151	100	300	300	246
Salamat	700	650				3 000		1 450
Batha								
Guéra								
Kanem + Lac	1 369	1 130	16 490	10 268	18 109	16 890	25 292	12 793
Chari Baguirmi	2 154	431	4 473		700	450	19 500	4 618
Moyen Chari	7 822	6 573	1 660	5 858	6 500	6 800	2 500	5 388
Tandjilé	5 331	4 480	236	154	200	480	7 150	2 576
Mayo Kebbi	5 531	4 648	1 010	1 646	1 700	7 800	3 170	3 644
Logone Occidentale	4 885	4 105	420	348	500	1 800	9 600	3 094
Logone Orientale	4 627	3 388	7 050	1 075	1 700	11 000	1 400	4 391
Total TCHAD	32 419	26 411	31 457	19 500	29 509	48 520	68 912	36 675

CULTURE : RIZ
SUPERFICIES en HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
BITine								
Ouaddai								
Salamat	12							12
Batha								
Guéra								
Kanem + Lac					50		13	32
Chari Baguirmi	200	172	125		300		450	249
Moyen Chari	455	532	490	271	400	573	800	503
Tandjilé	8 469	12 112	22 156	14 327	21 120	25 900	27 135	18 746
Mayo Kebbi	3 830	3 782	4 438	11 992	12 784	13 500	16 500	9 547
Logone Occidentale	4 416	3 705	3 311	1 759	1 900	6 000	5 000	3 727
Logone Orientale	1 028	1 049	1 095	305	300	2 500	3 500	1 397
Total TCHAD	18 410	21 352	31 615	28 654	36 854	48 473	53 398	34 108

CULTURE : BLE
SUPERFICIES en HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
BITine								
Ouaddai								
Salamat								
Batha								
Guéra								
Kanem + Lac	900	1 100	2 300	300	1 400	2 500	1 132	1 376
Chari Baguirmi								
Moyen Chari								
Tandjilé								
Mayo Kebbi								
Logone Occidentale								
Logone Orientale								
Total TCHAD	900	1 100	2 300	300	1 400	2 500	1 132	1 376

CULTURE : MAÏS
RENDEMENTS EN KG/HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Bilrine								
Ouaddaï		692	153	801	0	333	400	481
Salamat	500	500				323		378
Batha								
Guéra								
Kanem + Lac	800	880	991	1 251	1 126	1 355	1 355	1 215
Chari Baguirmi	600	879	2 000		570	800	1 949	1 782
Moyen Chari	800	709	828	641	750	897	752	766
Tandjilé	800	708	826	610	610	354	800	762
Mayo Kebbi	800	709	993	992	903	1 033	801	882
Logone Occidentale	800	708	700	592	680	656	800	763
Logone Orientale	800	708	809	478	681	723	800	745
Total TCHAD	780	713	1 077	983	977	985	1 325	1 033

CULTURE : RIZ
RENDEMENTS EN KG/HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Bilrine								
Ouaddaï								
Salamat	917							917
Batha								
Guéra								
Kanem + Lac					1 300		2 000	1 444
Chari Baguirmi	700	1 500	1 498		2 000		4 000	2 394
Moyen Chari	673	735	2 351	2 926	900	2 199	1 670	1 590
Tandjilé	745	1 200	2 177	4 064	1 906	2 400	2 100	2 185
Mayo Kebbi	1 422	575	3 106	3 682	1 621	2 424	2 250	2 336
Logone Occidentale	487	500	2 573	1 280	1 860	2 955	1 768	1 720
Logone Orientale	505	273	1 813	1 813	1 600	1 542	600	1 000
Total TCHAD	808	913	2 336	3 698	1 792	2 429	2 026	2 120

CULTURE : BLE
RENDEMENTS EN KG/HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Bilrine								
Ouaddaï								
Salamat								
Batha								
Guéra								
Kanem + Lac	667	1 000	1 087	1 667	1 500	1 360	2 120	1 308
Chari Baguirmi								
Moyen Chari								
Tandjilé								
Mayo Kebbi								
Logone Occidentale								
Logone Orientale								
Total TCHAD	667	1 000	1 087	1 667	1 500	1 360	2 120	1 308

CULTURE : TOUTES CEREALES
PRODUCTIONS EN TONNES

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET	0	0	0	0	0	0	0	
Bitine	13 161	9 258	34 618	14 121	6 970	11 800	12 965	14 699
Oueddei	35 982	34 882	65 848	55 041	10 806	57 000	62 960	46 074
Salamat	9 972	17 034	35 336	37 467	39 890	90 700	51 690	40 298
Batha	23 122	20 046	49 360	38 172	9 210	35 300	37 100	30 330
Guéra	61 874	49 554	41 369	54 185	37 587	55 800	42 200	49 938
Kenem + Lac	7 038	8 119	73 000	18 756	29 345	37 849	75 596	35 672
Chari Baguirmi	68 840	48 990	95 603	49 944	60 238	125 260	180 100	89 854
Moyen Chari	108 432	97 699	87 140	83 808	108 398	94 665	108 866	98 430
Tandjilé	70 266	63 839	100 255	76 953	82 362	83 460	118 254	85 056
Mayo Kebbi	112 271	92 384	109 068	109 202	97 183	126 630	133 065	111 400
Logone Occidental	37 682	29 972	39 533	29 778	37 263	38 240	60 200	38 953
Logone Oriental	85 964	76 970	77 179	49 464	82 138	55 170	88 520	73 629
Total TCHAD	634 604	548 748	808 309	616 891	601 390	811 874	971 516	713 333

CULTURE : TOUTES CEREALES
SUPERFICIES en HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET	0	0	0	0	0	0	0	
Bitine	56 230	30 227	68 462	52 376	36 300	46 000	35 200	46 399
Ouaddai	63 870	84 690	101 061	114 475	65 800	137 300	132 100	99 899
Salamat	18 925	28 233	53 587	45 432	55 300	89 000	54 600	49 297
Batha	61 732	72 287	78 708	81 203	47 900	104 900	96 300	77 576
Guéra	140 903	112 312	66 375	106 875	101 800	97 000	73 300	99 795
Kanem + Lac	37 156	18 655	112 583	88 608	88 958	61 550	122 037	75 650
Chari Baguirmi	102 411	100 303	132 468	117 195	136 700	168 300	209 650	138 147
Moyen Chari	138 491	111 468	112 135	145 037	146 814	157 953	149 508	137 344
Tandjilé	105 359	100 613	79 323	81 849	89 320	101 130	122 335	97 133
Mayo Kebbi	167 130	154 166	98 790	113 772	126 936	148 530	148 213	136 781
Logone Occidental	79 150	64 328	62 384	61 864	67 600	74 200	78 200	69 675
Logone Oriental	115 483	111 646	134 953	105 195	112 000	126 500	115 900	117 382
Total TCHAD	1 086 840	988 928	1 100 829	1 113 881	1 075 429	1 312 363	1 337 343	1 145 087

CULTURE : TOUTES CEREALES
RENDEMENTS EN KG/HA

ANNEES PREFECTURES	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moyenne 1986/92
BET								
Biltine	234	306	506	270	192	257	368	317
Ouaddaï	563	412	652	481	164	415	477	461
Salamat	527	603	659	825	721	1 019	947	817
Batha	375	277	627	470	192	337	385	391
Guéra	439	441	623	507	369	575	576	490
Kanem + Lac	189	435	648	212	330	615	619	472
Charl Baguirmi	672	488	722	426	441	744	859	650
Moyen Charl	783	876	777	578	738	599	728	717
Tandjilé	667	635	1 264	940	922	825	967	876
Mayo Kebbi	672	599	1 104	960	766	853	898	814
Logone Occidental	476	466	634	481	551	515	770	559
Logone Oriental	744	689	572	470	733	436	764	627
Total TCHAD	584	555	734	554	559	619	726	623

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL - PROGRES

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSULTATION SECTORIELLE SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL, LA
SECURITE ALIMENTAIRE ET LES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

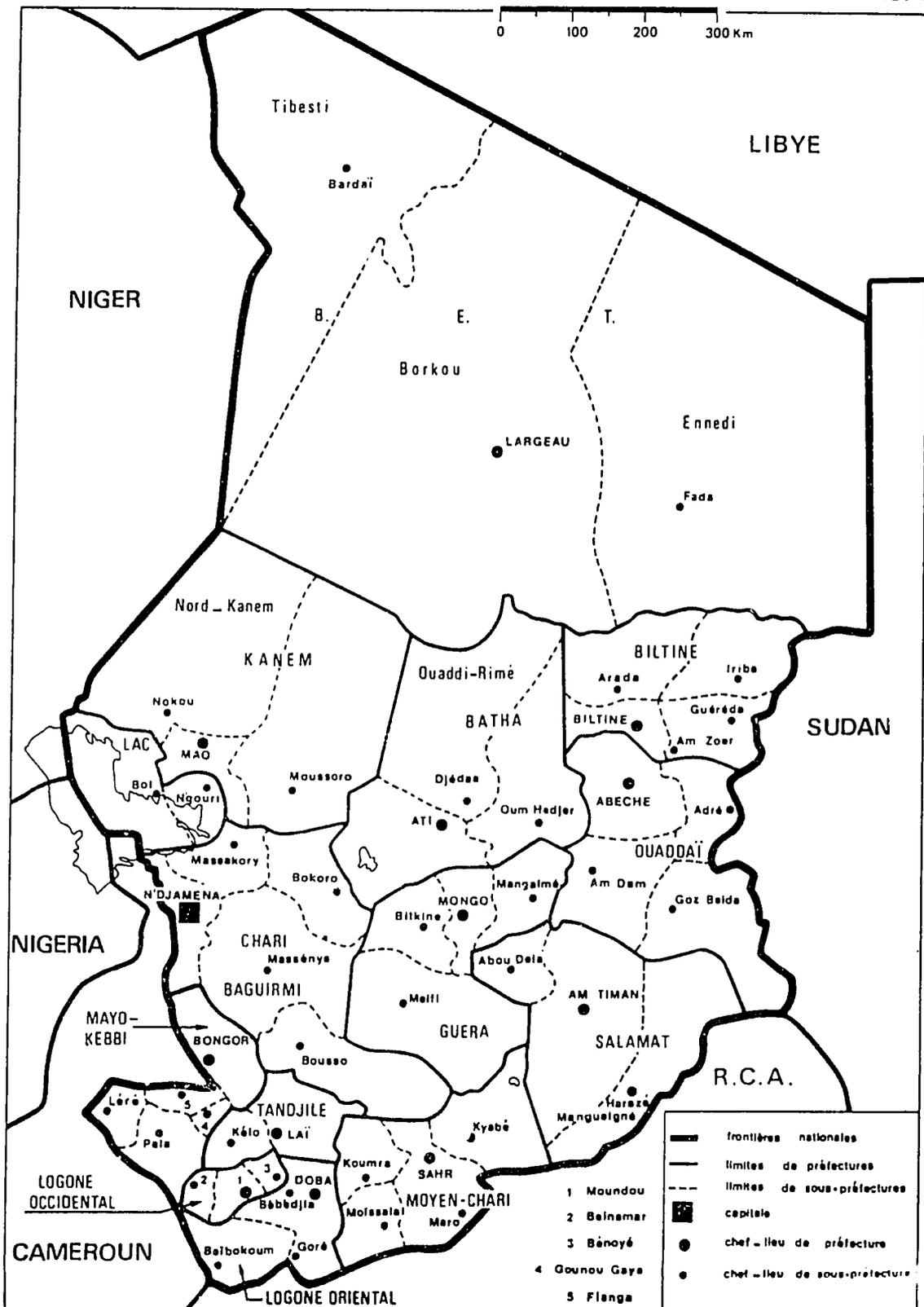
VOLUME 3 - PROGRAMME D'ACTION

CELLULE TECHNIQUE D'APPUI

N'Djaména - Décembre 1993

Le Gouvernement remercie la Banque Mondiale, la Coopération Française, la F.A.O. et le P.N.U.D. qui ont aidé la CTA dans la préparation des documents ainsi que dans l'organisation du Séminaire et de cette consultation sectorielle.

Sources : Service du Cadastre - République du Tchad.



LISTE DES ABREVIATIONS

ACDI	Association Canadienne de Développement International
ADER	Programme d'Appui au Développement de l'Economie Rurale
AGRHYMET	Centre Agro-Hydro-Météorologique
AMTT	Projet de commercialisation et de transfert de technologies agricoles au Tchad
A.R	Année Recherche
ASSAILD	Association d'Appui à l'Initiative Locale pour le Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement des Etats de l'Afrique
BELACD	Bureau d'Etudes et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement
BET	Borkou - Ennedi - Tibesti
BID	Banque Islamique de Développement
BIEP	Bureau Interministériel d'Etudes et de Programmation
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BRSP	Bureau bilatéral de Suivi des Projets (USAID)
CAER	Compte Autonome d'Entretien Routier
CARE Tchad	ONG américaine
CASAU	Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et l'Aide d'Urgence
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEBEVIRHA	Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEFOD	Centre d'Etude et de Formation pour le Développement
CES	Conservation des Eaux et du Sol
CETIMAF	Centre de Tissage Manuel des Femmes
CFD	Caisse Française de Développement
CFPA	Centre de Formation Professionnelle Agricole
CFPR	Centre de Formation pour la Promotion Rurale
CILONG	Comité Interministériel de Liaison des O.N.G.
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNAR	Centre National d'Appui à la Recherche
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
COTON TCHAD	Société Cotonnière du Tchad
CRD	Cellule de Recherche - Développement
CREC	Club Rural d'Epargne et de Crédit
CTA	Cellule Technique d'Appui
DCPE	Document Cadre de Politique Economique
DEA	Disponibilité Energétique Alimentaire quotidienne par habitant
DED	ONG allemande
DEFRVZ	Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche Vétérinaire et Zootechnique
DEPA	Direction des Eaux, Pêche et de l'Aquaculture
DGRHA	Direction du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole
DHA	Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement

DIAPER	Diagnostic Permanent
DOP	Direction de l'Organisation Pastorale
DPPSA	Direction de la Promotion de la Production et de la Sécurité Alimentaire
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DRTA	Direction de la Recherche et de la Technologie Agricole
DREM	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie
DRHFRP	Direction des Ressources Humaines, de la Formation Rurale et des Programmes
DRST	Direction de la Recherche Scientifique et Technique
DSA	Direction des Statistiques Agricoles
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
E/A	Etude/Action (ONG)
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ETA	Ecole Technique d'Agriculture
FAC	Fonds d'Aide et de Coopération
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIR	Fonds d'Intervention Rural
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board
FS	Fonds Saoudien
GMT	Grands Moulins du Tchad
GRAAP	Groupe de Recherche d'Appui à l'Autopromotion Paysanne
GTV	Gestion des Terroirs Villageois
GTZ	Agence de coopération allemande
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
IRCT	Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles
IUTE	Institut Universitaire de Technologie de l'Elevage
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
MCPT	Ministère de la Communication, des Postes et Télécommunications, chargé des relations avec la CST
MPC	Ministère du Plan et de la Coopération
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
OFNAR	Office National des Routes
OMVSD	Office de Mise en Valeur de Sategui Deressia
ONADEH	Office National de Développement de l'Horticulture
ONC	Office National des Céréales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONDR	Office National du Développement Rural
ONPT	Office National des Postes et des Télécommunications
ONHPV	Office National de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
ORSTOM	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération

OXFAM	Comité d'Oxford de lutte contre la faim
PADS	Programme d'Action pour le Développement Social
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAO	Projet d'Aménagement des Ouaddis
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
PASET	Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports
PAZS	Programme Agricole de la Zone Soudanienne
PDRI	Projet de Développement Rural Intégré
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Périmètres Inigués du Chari
PISB	Programme Intégré de Services de Base
PMDR	Projet Multisectoriel de Développement Rural en zone sahélo - soudanienne du Tchad
PNCSA	Programme National Complet de Sécurité Alimentaire
PNE	Projet National de l'Elevage
PNLTRA	Plan National à Long Terme de la Recherche Agronomique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPDZC	Programme Prioritaire de Développement de la Zone de Concentration
PPGTV	Projet Pilote pour la Gestion des Terroirs Villageois
PRSAP	Projet de Renforcement des Services d'Appui aux Producteurs
P.V.	Protection des Végétaux
RAD	Recherche Action Développement
SAP	Système d'Alerte Précoce
SECADEV	Secours Catholique et Développement
SNET	Société Nationale d'Entretien Routier
SNPV	Service National de la Protection des Végétaux
SIM	Service d'Information sur les Marchés
SODELAC	Société de Développement du Lac Tchad
SOMASUT	Société Nationale Sucrière du Tchad
SPONG	Secrétariat Permanent des O.N.G.
STEE	Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité
SWISSAID	ONG Suisse d'aide au développement
UDEAC	Union des Etats de l'Afrique Centrale
UNAD	Union des Associations Diocésaines de Secours et de Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Education et l'Enfance
UNSO	United Nations Sahel Organisation
USAID	Agence de coopération des Etats Unis
VITA	Volunteers In Technical Assistance

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE - MESURES ET ACTIONS	
1 - PRODUCTION, COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION.....	5
1.1 - RÔLE DE L'ETAT.....	5
1.2 - MESURES A PRENDRE.....	5
12.1 - Mesures dans le domaine des transports.....	5
12.2 - Mesures visant à améliorer la commercialisation.....	6
12.3 - Mesures destinées à assurer le suivi des filières agricoles.....	8
12.4 - Mesures spécifiques à la commercialisation du bétail.....	9
12.5 - Mesure spécifique pour la filière d'exportation du sésame.....	11
1.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS.....	11
13.1 - Les projets et programmes régionaux.....	11
13.2 - Les projets spécifiques à la filière fruits et légumes.....	15
13.3 - Les projets spécifiques aux activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles.....	15
13.4 - Les projets spécifiques à la commercialisation du bétail.....	16
1.4 - PROPOSITIONS DE PROGRAMMES POUR LE MOYEN TERME.....	16
14.1 - Projets et programmes régionaux.....	16
14.2 - Programmes et projets spécifiques aux filières de production... ..	17
14.3 - Projets spécifiques à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles.....	17
14.4 - Projets spécifiques à la commercialisation des produits de l'élevage.....	18
2 - LE SECTEUR DE LA PÊCHE.....	19
2.1 - RÔLE DE L'ETAT.....	19
2.2 - MESURES A PRENDRE.....	19
2.3 - REVISION DES PROGRAMMES EN COURS.....	20
2.4 - PROPOSITION DE PROGRAMME POUR LE COURT ET LE MOYEN TERME.....	20
24.1 - Développement et mise en valeur de la production nationale....	21
24.2 - Aménagement des pêcheries du Lac Tchad et renforcement institutionnel de la CBLT.....	21
24.3 - Renforcement institutionnel de la DEPA.....	22
24.4 - Développement de l'aquaculture à caractère commercial.....	23
3 - L'EAU ET SON UTILISATION.....	24
3.1 - ROLE DE L'ETAT.....	24
3.2 - MESURES A PRENDRE.....	24

3.3 - REVISION DES PROGRAMMES EN COURS.....	26
33.1 - Connaissance des ressources.....	26
33.2 - Hydraulique pastorale et villageoise.....	27
33.3 - Hydraulique agricole.....	27
3.4 - PROPOSITION DE PROGRAMMES POUR LE MOYEN TERME.....	29
34.1 - Connaissance des ressources.....	29
34.2 - Hydraulique pastorale et villageoise.....	30
34.3 - Hydraulique agricole.....	31
4 - LA RECHERCHE AGRONOMIQUE.....	33
4.1 - ROLE DE L'ETAT.....	33
4.2 - MESURES A PRENDRE.....	33
4.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS.....	35
43.1 - Appui à la préparation du PNLTRA.....	35
43.2 - Contrat Plan II Etat - CIRAD/CA.....	36
43.3 - Autres projets d'appui à la recherche appliquée.....	37
43.4 - Filière semencière.....	37
4.4 - PROPOSITION DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME.....	38
44.1 - Appui institutionnel à la mise en oeuvre du PNLTRA.....	38
44.2 - Programmes prioritaires de recherche agronomique.....	39
44.3 - Plan national semencier.....	39
5 - PROTECTION DES CULTURES.....	41
5.1 - ROLE DE L'ETAT.....	41
5.2 - MESURES A PRENDRE.....	41
5.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS.....	42
5.4 - PROPOSITION DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME.....	43
54.1 - Renforcement de la DPVC.....	43
54.2 - Mise au point par la recherche de systèmes de lutte intégrée.....	44
54.3 - Vulgarisation.....	44
54.4 - Formation.....	45
54.5 - Information.....	45
54.6 - Législation.....	45
6 - LE CREDIT RURAL.....	46
6.1 - ROLE DE L'ETAT.....	46
6.2 - MESURES A PRENDRE.....	46
6.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS.....	47
6.4 - PROPOSITIONS DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME.....	50
64.1 - Dispositif de concertation, de suivi et d'appui.....	50
64.2 - Harmonisation des conditions de crédit pour le matériel et les intrants.....	50
64.3 - Appui au développement d'un réseau d'institutions financières décentralisées.....	50

7 - VULGARISATION ET ENCADREMENT	52
7.1 - ROLE DE L'ETAT	52
7.2 - MESURES A PRENDRE	52
7.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS	54
7.4 - PROGRAMMATION A MOYEN TERME	56
8 - ORGANISATION ET FORMATION	57
8.1 - ROLE DE L'ETAT	57
8.2 - MESURES A PRENDRE	58
82.1 - Organisation du monde rural.....	58
82.2 - Formation.....	58
82.3 - Place de la femme dans le développement.....	60
82.4 - Gestion des terroirs.....	60
8.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS	61
83.1 - Organisation du monde rural.....	61
83.2 - Formation.....	62
83.3 - Place de la femme dans le développement.....	62
83.4 - Gestion des terroirs.....	63
8.4 - PROPOSITIONS DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME	63
84.1 - Organisation du monde rural.....	63
84.2 - Formation.....	64
84.3 - Place de la femme dans le développement.....	64
84.4 - Gestion des terroirs.....	65
9 - SECURITE ALIMENTAIRE	66
9.1 - RÔLE DE L'ETAT	66
9.2 - MESURES A PRENDRE	66
9.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS	69
93.1 - Appui à la sécurité alimentaire et aide alimentaire.....	69
93.2 - Stockage villageois	69
93.3 - Appui au développement économique des groupes vulnérables.....	71
93.4 - Amélioration sanitaire et nutritionnelle	71
9.4 - PROPOSITION DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME.....	72
94.1 - Appui à la sécurité alimentaire et aide alimentaire.....	72
94.2 - Stockage villageois	72
94.3 - Appui au développement économique des groupes vulnérables.....	73

DEUXIEME PARTIE - MISE EN OEUVRE

1 - SUIVI DE LA CONSULTATION SECTORIELLE	76
1.1 - BESOIN D'UN SUIVI APRÈS LA CONSULTATION SECTORIELLE	76

1.2 - CREATION D'UNE CELLULE DE SUIVI DE LA POLITIQUE ET DU PROGRAMME SECTORIELS.....	76
2 - EXECUTION DES MESURES D'ORDRE INSTITUTIONNEL.....	79
2.1 - RAPPEL DES MESURES D'ORDRE INSTITUTIONNEL.....	79
2.2 - ORGANISATION DE LA CONCERTATION ET DE LA PRISE DE DECISION.....	79
2.3 - RESTRUCTURATION DE L'ONDR.....	80
2.3 - ETUDE INSTITUTIONNELLE, pour une meilleure intégration de la protection de l'Environnement et du Développement Rural.....	81

ANNEXE - FICHER DES PROJETS EN COURS

INTRODUCTION

Ce volume 3 est le complément opérationnel du volume 2 - Diagnostic et Stratégies - Il a été préparé à partir des travaux des onze commissions réalisés depuis la fin du Séminaire de préparation qui a eu lieu les 24, 25 et 26 Juin 1993, à N'Djaména.

Le volume 3 est décomposé en trois parties :

Première Partie	Mesures et Actions
Deuxième Partie	Mise en oeuvre
Troisième Partie	Annexe - Fichier des Projets en cours

La première partie - Mesures et Actions - est présentée selon une structure similaire à celle du volume 2, lui-même découlant de la décomposition, en commissions, du domaine couvert par la consultation sectorielle. Le tableau suivant en rappelle les correspondances :

Commissions	THEME	Chapitres volume 2 1 ^{ère} et 2 ^{ème} Parties	Chapitres Volume 3 1 ^{ère} Partie
10	Cadrage macro-économique	Volume 4 - Cadrage macro-économique	Volume 4 - Cadrage macro-économique
5	Cultures pluviales et irriguées	1 - Production et Commercialisation 1.1 - Les céréales 1.2 - Les oléagineux 1.3 - Les fruits et légumes 1.4 - Les produits de l'Élevage	1 - Production et commercialisation
9	Commercialisation et échanges		
8	Pêche et son exploitation		
7	Eau et son utilisation	2 - Eau et son utilisation	3 - Eau et son utilisation
1	Recherche agronomique	3 - Services d'appui 3.1 - Recherche agronomique 3.2 - Protection des cultures 3.3 - Crédit rural 3.4 - Vulgarisation et encadrement 3.5 - Organisation et Formation	4 - Recherche agronomique
2	Protection des cultures		5 - Protection des cultures
3	Crédit rural		6 - Crédit rural
4	Vulgarisation et encadrement		7 - Vulgarisation et encadrement
6	Organisation et Formation		8 - Organisation et formation
11	Sécurité alimentaire	4 - Sécurité alimentaire conjoncturelle	9 - Sécurité alimentaire

Dans chacun des 9 chapitres de la première partie - Mesures et actions - sont présentés successivement les éléments suivants :

- **Rôle de l'Etat** : rappel, sans commentaires, des fonctions pérennes de l'Etat dans le domaine considéré.
- **Mesures à prendre** : les mesures concernent tous les actes gouvernementaux dans le domaine législatif, réglementaire, institutionnel, organisationnel, économique et de l'information. Prendre une mesure n'implique donc pas d'investissement, donc de projet, ni de dépenses autres que les dépenses de fonctionnement pour les administrations chargées de les exécuter

Il est néanmoins envisageable, pour un ensemble de mesures complexe et important, de programmer des projets d'appui pour apporter à l'administration l'expertise et les moyens logistiques qui pourraient lui faire défaut. Les deux projets d'appui, financés par l'USAID, pour améliorer les circuits commerciaux des filières agricoles, constituent un bon exemple de projets d'appui pour la préparation et l'exécution de mesures.

Les mesures ont déjà été introduites et justifiées dans la partie "Stratégies" du volume 2. Dans ce volume 3, chaque mesure est libellée avec son numéro d'ordre (pour faciliter le suivi ultérieur), assortie des actes élémentaires (ou activités) à exécuter. Pour chacun de ceux-ci, l'institution responsable et la période d'exécution sont mentionnées.

Ainsi présentées, les mesures constituent le **programme d'action "hors projet"** de l'administration, pour les années à venir. L'exécution de ce programme est indispensable pour créer les conditions les plus favorables d'abord pour le développement du secteur dans son ensemble, ensuite pour augmenter l'efficacité du programme d'investissement, enfin pour parvenir à un travail actif de programmation pour préparer l'avenir.

Les mesures ne sont pas strictement présentées sous la forme habituelle de **matrices**, c'est à dire de tableaux, mais on y trouve les mêmes éléments, additionnés, quand cela est nécessaire, de commentaires ou explications. La liste récapitulative des mesures à prendre est présentée dans le volume 1.

- **Révision du programme d'investissement en cours** : sont présentées sous cette rubrique, des observations, recommandations et propositions de correctifs pour les projets en cours, à la lumière des orientations stratégiques formulées dans le volume 2. Sont classés comme projets en cours, les projets effectivement en cours d'exécution sur le terrain, en 1993, ainsi que les projets déjà programmés, c'est à dire, préparés, décidés et financés. Ces observations, recommandations et propositions de correctifs sont reprises, projet par projet, dans l'Annexe - Fichier des projets en cours - préparée et mise à jour à partir du catalogue de projets de la Cellule de suivi et évaluation des projets du MAE.

Pour chaque chapitre, qui correspond en général au domaine d'une commission, les projets en cours sont examinés par "sous-ensembles homogènes". La segmentation en "sous-ensembles homogènes" résulte de considérations opérationnelles et de la logique, par exemple le domaine de l'eau et son utilisation est segmenté en :

- Connaissance et suivi des ressources hydrauliques
- hydraulique villageoise et pastorale
- grands périmètres
- petits périmètres
- irrigation traditionnelle.

Cette démarche par segmentation successive du secteur (en thèmes traités par commission et ensuite en sous-ensembles homogènes pour regrouper les projets) relève de l'approche programme qui a l'avantage d'établir un lien entre la stratégie et les projets.

Propositions de programme pour le moyen terme : Les éléments présentés sous cette rubrique sont décomposés selon le même découpage que celui qui est adopté pour la présentation de la révision des projets en cours. Se retrouvent ainsi regroupés dans un même "sous-ensemble homogène" : la poursuite d'actions ou de projets en cours, des projets déjà préparés mais non encore financés, des actions nouvelles nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie. On parvient de cette manière à des programmes de développement, couvrant de façon exhaustive et cohérente le domaine concerné par la consultation sectorielle .

Les propositions de programme pour le moyen terme ne sont pas homogènes pour leur degré de détail. En fonction du degré de maturation des idées d'actions ou de projets et aussi du travail de programmation antérieur, on dispose de :

- projets déjà préparés, par exemple en hydraulique villageoise ou bien le projet de développement intégré du Salamat,
- programmes élaborés mais dont les besoins d'appui n'ont été ni complètement définis ni chiffrés, par exemple le PNLTRA,
- projets ou programmes existants dont la poursuite à moyen terme s'impose, plusieurs projets de développement intégré sont dans ce cas,
- programmes identifiés dans le cadre de la préparation de la consultation sectorielle, dans ce cas on ne dispose pas des éléments de l'analyse de projet permettant de donner une description crédible du contenu et du montant d'investissement.

En conséquence, les montants ne sont présentés que s'ils résultent d'une préparation de projet, faite dans les règles. Dans les autres cas une action de préparation du programme ou du projet est proposée, c'est par cette étape qu'il conviendra donc de commencer, si la proposition de programme a retenu l'intérêt d'un bailleur de fonds, à l'occasion de la consultation sectorielle.

Les programmes de développement proposés pour le moyen terme sont récapitulés dans le volume 1, avec l'indication de la nature de l'engagement attendu de la communauté internationale : financement pour un projet ou un programme déjà préparé, poursuite d'un projet ou programme en cours, mission de préparation.

Première Partie - MESURES ET ACTIONS

1 - PRODUCTION, COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

1.1 - RÔLE DE L'ETAT

Définition et suivi des politiques par filière

Définition et suivi de la politique économique

Législation et réglementation en matière foncière, d'organisation des producteurs, d'activités commerciales et industrielles

Services publics d'appui aux producteurs (voir § 1.4, 1.5, 1.6, 1.7 et 1.8)

Statistiques agricoles

1.2 - MESURES A PRENDRE

12.1 - Mesures dans le domaine des transports

Pour le réseau national (principal et secondaire) il convient de rappeler les mesures qui seront prises dans le cadre du second projet sectoriel transport (PST 2).

PC 01 - Amélioration du système d'entretien routier

- création d'un compte autonome d'entretien routier dans lequel seront versées mensuellement et annuellement les ressources financières que l'Etat s'est engagé à affecter à l'entretien routier.
- privatisation des travaux d'entretien routier, l'OFNAR sera transformé en Société nationale d'Entretien Routier, gérée comme une entreprise privée et soumise à la concurrence.
- limitation à 4725 km du réseau national dont l'entretien est pris en charge par l'Etat :

Réseau principal : 3770 km

- N'djaména-Djermaya-Massaguet-Massakori
- Massaguet-N'Goura-Bokoro-Mongo-Abou Deïa-Am Timan
- Djermaya- Dandi
- Mongo-Mangalmé-Oum Hadjer-Abéché-Adré
- Mongo-Ati
- Abéché-Biltine
- N'Djaména-Guelengdeng-Bongor-Koyom-Eré-Kelo
- Guelengdeng-Sarh-Moundou-Léré
- Moundou-Bolarobou
- Sarh- Maro-Sido
- Massakori-Bol-Bagasola
- Mbaïkoro-Bédaoyo
- Doba-Goré

- Walia-N'Guéli - Voie de contournement

Réseau secondaire (desserte agricole) 955 km

N'Djamena-Linia-Dourbali	Bitkine-Melfi	Bokoro-N'Gama
Sarh-Kyabé	Kélo-Lai	Koumra-Moïssaia
Koyom-Lai	Pala-Fianga	Kemdera-Moïssaia
Doba-Lai		

PC 02 - Poursuite de la réhabilitation routière

- Accès au Salamat
- Un millier de kilomètres de desserte agricole

Il est nécessaire de compléter le réseau national par un programme d'action concernant les **pistes rurales**. Plusieurs mesures devront être aussi prises dans le domaine des pistes rurales.

PC 03 - Créer à la DGRHA une capacité de maîtrise d'ouvrage en pistes rurales

MAE/DGRHA 1994/96

PC 04 - Etudier un système d'entretien des pistes rurales et le tester

Tout système d'entretien de routes ou de pistes comprend un financement, une ou des institutions en charge et des solutions techniques. Alors que l'entretien du réseau national n'est pas encore totalement structuré, rien n'est encore établi pour les pistes rurales. La DGRHA est, certes, en charge des pistes rurales, mais elle est une institution nationale et ne pourra disposer de ressources financières nationales pour l'entretien routier ; en effet il a été décidé de limiter le réseau qui pourrait être pris en charge par l'Etat. Il n'y a donc pas d'autres solutions envisageables que d'inclure, systématiquement, dans les projets de développement intégré des volets "pistes rurales", comprenant un minimum d'appui à l'entretien. A terme, on pourra rechercher des solutions à travers les collectivités locales si une politique de décentralisation permet de les créer avec des budgets décentralisés.

- Définition d'une politique à court et à long terme pour l'entretien des pistes rurales
DGRHA 1994
- Mise en oeuvre

MAE/DGRHA à partir de 1995

12.2 - Mesures visant à améliorer la commercialisation

PC 05 - Mise en oeuvre effective des mesures arrêtées pour les produits agricoles

Il s'agit des mesures, concernant aussi bien le marché intérieur que les exportations, mises au point avec l'appui des deux projets financés par l'USAID et après que le bureau bilatéral de suivi des projets (BRSP) ait approuvé les mesures proposées.

- Mise en place d'un système de suivi impliquant les agents du secteur et les opérateurs, par la sensibilisation et l'information.

BRSP/Projets d'appui 1993

- **Appliquer le décret N°304/PR/93 du 8 juin 1993 dans toute son intégralité**, ce décret concerne la suppression de toutes les barrières et fouilles sur l'ensemble du territoire.

Ministère de l'intérieur 1993

- **Informé et sensibiliser tous les agents de commandement en poste** (Préfets, sous-préfets, chefs de cantons, etc.).

Ministère de l'Intérieur 1993/94

- **Poursuite de la mise au point de mesures.**

BRSP/Projets d'appui 1994/95/97

- **Organisation des professionnels pour leur implication et pour le suivi au delà des projets en cours.**

BRSP/Projets d'appui/Chambre de Commerce 1995

- **Facilitation du transit international par des mesures décidées dans le cadre de l'intégration régionale avec le Cameroun et la Centrafrique.**

Ministères concernés 1994

- **Mise en œuvre du programme d'action et du dispositif interministériel de prise de décision concernant l'élevage.**

Ministère de l'Elevage/PNE 1994/97

PC 06 - Améliorer l'accès des commerçants au crédit
--

- **Analyse des difficultés rencontrées pour l'obtention de crédits.**

Ministère du Commerce/Chambre de Commerce 1994

- **Information réciproque entre les opérateurs et les banques**, pour faciliter la présentation des dossiers, constituer les garanties et déterminer les domiciliations.

Chambre de Commerce 1994/95

- **Encourager l'assurance pour les expéditions à l'étranger**, en étudiant les formules avec les compagnies d'assurance et en menant une campagne d'information réciproque. Cette mesure serait à appliquer en priorité dans le domaine de l'élevage.

Chambre de Commerce 1994/95

- **Etudier la possibilité de crédits nantis sur stocks céréaliers en tierce détention.**

Ministère du Commerce/Chambre de Commerce 1994

- **Etudier des formules de crédit adaptées aux investissements des commerçants céréaliers** (acquisition de véhicules de transports et magasins).

Ministère du Commerce/Chambre de Commerce 1995

PC 07 - Améliorer l'information sur les marchés
--

Il y a actuellement deux systèmes d'information sur les marchés :

- le SIM géré par la DSA et financé par l'USAID et le DIAPER,
- le système d'information géré par l'ONC, bénéficiant de l'appui du projet Pays Bas/FAO

Ces deux systèmes ont des objectifs voisins et utilisent des données en partie d'origine commune (SAP notamment). En outre les deux systèmes vont poser des problèmes de financement de leurs frais de fonctionnement, qu'il convient de garantir pour assurer la fiabilité et la continuité du service. Se pose aussi la question de l'élargissement du système à d'autres productions.

Plusieurs solutions sont envisageables pour regrouper le dispositif dans une seule et même institution, il convient de les comparer et de faire un choix. Les institutions qui pourraient héberger le système sont :

- DSA,
- ONC, dans le cadre de sa restructuration,
- Chambre de Commerce, si ses statuts sont approuvés.

Cette dernière solution permettrait de faire prendre progressivement en charge le fonctionnement par les opérateurs.

- **Mettre en place la solution choisie pour regrouper le système d'information sur les marchés dans une seule institution.**

MAE/DSA/ONC/Ministère du Commerce/Chambre de Commerce 1994

- **Elargir le système, par étapes, aux autres produits agricoles.**

Institution chargée de gérer le SIM 1995/96

12.3 - Mesures destinées à assurer le suivi des filières agricoles

L'objectif du suivi économique des filières agricoles est de tenir les autorités et les intervenants informés, sur le niveau de compétitivité des produits nationaux : 1°) sur le marché intérieur par rapport aux produits importés, 2°) sur les marchés extérieurs pour les produits exportés. Le suivi consiste à regrouper des données sur les coûts et sur les prix aux différentes étapes de chaque filière, puis à faire des analyses comparatives dans le but d'identifier les "points faibles".

Les résultats de l'analyse serviront ensuite d'éléments de base pour adapter la politique et prendre des mesures concertées de relance.

Le suivi des filières est une fonction pérenne de l'Etat, elle est l'une des composantes du suivi de la politique agricole qu'il faudra renforcer au lendemain de la Table Ronde, comme dispositif de suivi de cette dernière.

Les aspects opérationnels d'une **Cellule de suivi de la politique agricole** (incluant une composante de suivi des filières agricoles) sont présentés dans la deuxième partie de ce volume.

Un autre aspect concernant les filières agricoles devra aussi faire l'objet d'un suivi : il s'agit du suivi des performances agro-techniques des filières, en relation avec les potentialités des zones agro-écologiques. L'objectif de ce type de suivi est d'évaluer la validité des options régionales (quelles filières encourager dans chacune des régions) et d'en déduire de nouvelles orientations. Ce suivi servira aussi à fournir des données de base pour le suivi économique. La capacité nécessaire pour réaliser ce suivi devra être logiquement regroupée avec la précédente, elle sera donc aussi une des composantes de la Cellule de suivi de la politique agricole.

Les données nécessaires pour le suivi agro-technique seront fournies principalement par la DSA et par les projets. Des enquêtes spécifiques ne seront programmées qu'en cas de lacune grave et en fonction des priorités.

L'établissement de **Schémas Directeurs de développement** pour les principales régions du pays (Région du Lac, Lac Fitri, Salamat : disponibles ; Zone soudanienne : en cours ; B.E.T., Biltine : en cours de lancement ; Ouaddai et Guera : prévus) est l'occasion de faire l'étude approfondie des "options régionales" et de fournir tous les éléments techniques et économiques pour orienter le développement des filières agricoles dans chaque région.

Les Schéma Directeurs seront donc des instruments précieux pour l'organisation de cette activité de suivi agro-technique des filières.

PC 08 - Création au MAE d'une capacité de suivi des filières agricoles

- Création d'une Cellule de suivi de la politique et du programme sectoriel (voir deuxième partie).

MAE 1994

- Participation de la Cellule de suivi de la politique et du programme sectoriel, à l'élaboration des Schémas Directeurs de développement régional.

MAE/Cellule de suivi - à partir de sa création

12.4 - Mesures spécifiques à la commercialisation du bétail et des produits de l'élevage

PC 09 - Réduction de la pression fiscale et simplification des démarches

Tout le monde est unanime pour juger excessive la **pression fiscale** sur le bétail et les produits animaux. De plus la **législation et la réglementation** sur la commercialisation sont particulièrement **lourdes et complexes**, ce qui est source de confusions et d'abus divers.

Il y a donc lieu de lancer, dans le cadre du PNE, un programme d'action similaire à celui qui est actuellement mené pour les produits agricoles, ce dernier pouvant servir de modèle pour certains de ses aspects. Ce programme d'action aurait pour objectifs :

- un allègement des taxes à l'exportation,
- la suppression des taxes et prélèvements illégaux,
- la participation au suivi de l'application du décret de juin 1993 sur la suppression des barrières,
- la suppression des frais de contrôle aux postes de douanes,
- la suppression de l'emploi des mercenaires comme base d'imposition,
- l'adoption d'une taxe unique à l'exportation perçue par le seul service des douanes,

- la simplification des formalités administratives,
 - l'information des opérateurs et agents de l'Etat sur les nouvelles dispositions,
 - l'organisation du suivi de l'application des mesures en impliquant les professionnels.
- **Création d'un comité interministériel pour la concertation sur les mesures à prendre et la prise de décision**, ce comité comprendrait un représentant de la Direction du Commerce, un représentant de la Direction de l'Elevage, un représentant de la Direction des Impôts et taxes, un représentant de la direction des douanes et un représentant des commerçants.

Organismes cités 1993

- **Mise en place d'un projet d'appui (volet du PNE)**

Ministère de l'Elevage/PNE début 1994

PC 10 - Organisation des professionnels par filière

Le commerce du bétail et des produits d'élevage est assuré par des "profanes" évoluant individuellement ou en groupes "pseudo-coopératifs". Ces commerçants manquent de savoir-faire, en outre leur capacité de négociation et d'entreprise est faible. Leur manque de professionnalisme les pénalise sur les marchés internationaux et l'absence d'organisation est un handicap pour le nécessaire dialogue avec le Gouvernement.

Les actions à mener consisteront à identifier les véritables professionnels pour chacune des filières, à encourager les commerçants à s'associer (par branche pour dialoguer avec le Gouvernement, par intérêt pour réaliser des activités communes), à entreprendre des actions de formation et d'information avec les associations constituées, à faciliter les contacts avec des opérateurs internationaux, etc. Pour cela il faut créer une capacité d'appui aux commerçants, de préférence au sein de la Chambre de Commerce.

- **Création d'une Cellule d'Appui au sein de la Chambre de Commerce**

Chambre de commerce/PNE 1994

- **Mise en place d'un projet d'appui à la Cellule**

Chambre de Commerce/PNE 1994

PC 11 - Amélioration du rapatriement des fonds

Depuis toujours les exportateurs de bétail vers le Nigeria éprouvent des difficultés de rapatriement des fonds à cause de la non-convertibilité du naira et de l'impossibilité d'effectuer des transferts de fonds de banque à banque dans des conditions normales. Les commerçants sont donc amenés à contourner cette difficulté en réimportant des marchandises du Nigeria, comme de la quincaillerie ou du carburant.

Par ailleurs les exportateurs de viande sont souvent confrontés à des refus de règlement après expédition.

- **Recherche d'un accord inter-bancaire pour le rapatriement de fonds**, en mobilisant la CBLT, l'UDEAC et la CEBVIRA pour appuyer la conclusion de tels accords.

Banques nationales/ministère du commerce 1994/95

- **Généralisation du crédit documentaire**, notamment pour les exportations vers le Congo.

Ministère du Commerce/Chambre de Commerce/ Banques 1994/95

PC 12 - Création d'un système d'information

Les exportateurs tchadiens sont sous-informés sur les marchés extérieurs. Ils auraient besoin de mieux connaître la situation des marchés extérieurs (prix, niveaux d'approvisionnement, transactions), les démarches administratives (réglementation, lieux pour effectuer les formalités), la logistique (prix du fret et transporteurs), information bancaire.

- **Création à la Chambre de Commerce d'un système d'information**, impliquant les professionnels pour sa gestion et la prise en charge des dépenses.

Chambre de Commerce 1995

12.5 - Mesure spécifique pour la filière d'exportation du sésame

PC 13 - Organisation de la filière sésame

Les possibilités d'exportation du sésame et la qualité du produit national justifient une action pour relancer l'exportation au moyen d'une meilleure organisation de la filière.

- **Etude de marché et analyse de la capacité nationale à répondre aux possibilités commerciales.**

MAE 1994

- **Elaboration d'un programme d'action pour la relance de l'exportation**, ce programme comprendra des mesures qui restent à identifier.

MAE 1994

1.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS

La grande majorité des actions concertées, axées sur le développement des différentes filières agricoles, s'inscrit dans le contexte de projets régionaux à vocation multisectorielle. En conséquence, nous traiterons successivement ici :

- les projets et programmes régionaux,
- les projets spécifiques à l'un ou l'autre thème ou à l'une ou l'autre spéculation.

13.1 - Les projets et programmes régionaux

La plupart des projets et programmes en cours sur financement extérieur sont de type multisectoriel et, à ce titre, traitent tout ou partie des principaux volets concourant au développement rural d'une région plus ou moins vaste selon l'importance de l'engagement financier.

La majorité d'entre eux touchent la zone sahéenne prise dans son sens le plus large (zone sahéenne sèche, zone sahéenne stricto sensu, zone sahélo-soudanienne), mais il existe aussi des projets relatifs aux zones saharienne et soudanienne. L'analyse qui suit respecte ce découpage agroclimatique, dans la mesure où la stratégie proposée pour chaque filière est en étroite liaison avec celui-ci.

a) Zone saharienne

L'ONDR, avec l'appui de la coopération française, travaille depuis 1987 à la revivification et à l'extension des palmeraies du Borkou (**Projet de développement des palmeraies**, - Fiche N° 6 de l'annexe). Une première phase, que l'on peut considérer comme préparatoire, s'est terminée en 1992. Elle s'est attachée plus particulièrement :

- **au plan hydraulique** : à vérifier le potentiel hydraulique de la région et à tester, puis développer de nouvelles techniques en matière d'exploitation de la nappe phréatique ou encore d'entretien des sources ;
- **au plan agricole** : à analyser les systèmes de production oasiens, à identifier les différentes variétés de palmiers dattiers, à étudier les possibilités de diversification et d'intensification des activités agricoles ;

Elle a également été l'occasion de mener quelques actions ponctuelles d'appui, (désenclavement de l'oasis de Tigui notamment) ou encore d'étudier les possibilités de transformation et de commercialisation de la datté.

L'évaluation ex post du projet ne fait pas ressortir des mesures correctives particulières, mais définit par contre le rôle de l'ONDR au cours de la seconde phase :

- **développer les activités de service de haut niveau,**
- **entreprendre des activités à fort investissement ponctuel.**

b) Zone sahéenne

Plusieurs petits projets ont été menés récemment par des ONG (CARE, Etude-Action, ORT) dans les préfectures du Lac et du Kanem ; ils sont maintenant, soit terminés, soit suspendus.

Si l'ORT s'est limitée, mais avec succès, à l'amélioration des techniques d'exhaure dans les ouadis et à la formation concomitante d'artisans (puisatiers, ferblantiers, foreurs, mécaniciens) , E/A et CARE ont, en revanche, élargi leurs activités à la diversification des cultures, ainsi qu'à leur intensification, d'une part, à l'animation et à l'organisation de groupements, d'autre part.

Le projet UNSO "**développement agro-sylvo-pastoral dans la préfecture du Kanem**" qui sera sans doute renforcé par un projet FIDA (Fiches N°9 et 10), reprend d'ailleurs, en les élargissant géographiquement, les anciennes activités de CARE. avec comme objectifs affichés, de mettre en place et développer :

- une approche participative de la gestion des ressources naturelles,
- l'intensification et l'amélioration des systèmes de production en agriculture, élevage et sylviculture.

Globalement l'ensemble des thèmes qui seront diffusés s'inscrit dans la stratégie retenue. On regrettera toutefois que des aspects aussi importants que **le stockage, le désenclavement et la commercialisation ne sont pas suffisamment pris en compte**, compromettant ainsi son efficacité, puisque la majorité des thèmes proposés n'ont d'intérêt pour les exploitants que s'ils permettent de dégager des surplus commercialisables, comme l'ont mis en évidence CARE et E/A. **Il est donc recommandé d'ajouter dans ce projet un volet "appui à la commercialisation.**

Le Ouaddaï, et le Guera bénéficient actuellement de trois projets axés, au moins partiellement, sur la production agricole. Leur zone d'intervention est néanmoins limitée. Ce sont :

- **le projet d'aménagement des ouaddis du Ouaddaï**, financé par la GTZ. Axé, au départ, sur l'aménagement des ouaddis en vue de ralentir l'érosion et protéger les berges, généralement complantées de fruitiers, le projet a ultérieurement évolué vers la diffusion de techniques simples de CES : aménagement de diguettes en pierres, corrections torrentielles, la diversification et l'intensification des cultures, la fabrication et la réparation de matériel agricole, la construction de magasins de stockage pour l'oignon et, plus récemment, la promotion féminine. **Sous cette nouvelle forme, il apparaît mieux adapté au contexte et semble d'ailleurs bien accepté par les bénéficiaires, il n'y a donc pas lieu, pour l'instant d'apporter de correctif majeur.**

- **le projet de développement intégré de la sous-préfecture de Meffi (Fiche N°2)** sur financement suisse (1989-1993). Il s'agit d'un projet RAD, qui s'est surtout préoccupé jusqu'à présent de créer un environnement socio-économique propice à la promotion d'un développement agricole ultérieur ; il est en conséquence prématuré de se prononcer sur son efficacité et son adéquation avec la stratégie retenue. Une échéance devrait cependant être fixée pour procéder à une évaluation des résultats obtenus, dans le but de décider, si nécessaire à une réorientation.

- **le projet de sécurité alimentaire dans le Nord Guera (Fiche N° 14)** co-financé par le FIDA et le PNUD (3,6 milliards F.CFA). Il s'agit d'un nouveau projet visant à assurer la sécurité alimentaire des ménages de la zone par la fourniture de semences améliorées, le développement de la culture attelée, la défense des cultures, la mise en oeuvre de mesures anti-érosives, la mise en place d'un système de crédit et l'amélioration des services de santé animale. Pour le mener à bonne fin, trois composantes sont prévues en complément au volet agricole :

- sensibilisation, animation et formation de groupements,
- infrastructures rurales (hydraulique pastorale et villageoise, pistes rurales),
- recherche-développement en matière d'élevage et de CES.

Le projet en est encore au stade de démarrage, il est prévu une évaluation à l'issue de la troisième année. A cette occasion il sera possible de vérifier si ce type de projet est susceptible, non seulement d'élever le niveau de revenu de populations actuellement défavorisées, mais aussi de faire reculer l'insécurité alimentaire de la frange la plus défavorisée.

D'autres observations que l'on peut formuler à l'égard du projet du Nord Guera ont trait, d'abord à la défense des cultures : l'efficacité de la lutte chimique, plus particulièrement contre les sautériaux, implique des traitements généralisés, auxquels il est à craindre que de nombreux agriculteurs refusent de s'associer en raison de leur coût élevé par rapport aux bénéfices escomptables ; ensuite, à l'absence de tout programme de formation d'artisans pour accompagner la promotion de la culture attelée.

Le Chari-Baguirmi (et le Nord du Mayo-Kebbi, pour ce qui concerne le projet FED) bénéficie de trois projets importants :

- le projet multisectoriel de développement agro-sylvo-pastoral de la zone sahélienne (Fiche N°1), financé par la France. Ce projet en est actuellement à sa troisième phase, dont le terme est prévu à fin avril 1994. Il est orienté prioritairement sur le développement de l'agriculture, avec comme activités essentielles :

- le développement de la culture attelée,
- l'utilisation ciblée des produits phytosanitaires,
- la diffusion de semences sélectionnées,
- la récolte et la commercialisation de la gomme arabique,
- la diversification des cultures (arboriculture fruitière de case, jardins maraichers),
- la création de banques de céréales,

Les autres volets concernent :

- la connaissance de l'environnement socio-économique,
- la protection de l'environnement naturel,
- l'hydraulique pastorale et villageoise.

Dans une phase ultérieure, il est envisagé d'élargir le projet à l'ouverture de pistes rurales et à l'appui aux initiatives villageoises.

Ce projet a valeur d'exemple, dans la mesure où sa durée et son exhaustivité progressive permettent de mieux cibler les thèmes prioritaires, d'apporter les correctifs souhaitables et ainsi d'éviter les écueils.

- les programmes PPDRZC et ADER (Fiches 4 et 5) du FED, pour un montant de 43 millions d'ECU, dont un tiers environ déjà consommé. Il s'agit de deux programmes complexes couvrant pratiquement toute la gamme des interventions envisageables en matière de développement rural. Il faut souligner la modicité du budget alloué au développement de la production agricole traditionnelle (moins de 2 millions d'ECU, c'est à dire moins de 5% du total disponible) et, plus encore, du faible engagement des dépenses y afférentes. Cela serait dû au démarrage tardif des activités de vulgarisation. Il est donc recommandé de prévoir dans la prochaine phase un ensemble nettement plus conséquent d'actions orientées vers l'appui aux filières agricoles les mieux adaptées à la zone, en accord avec les choix qui ont été faits dans la stratégie sectorielle.

c) Zone soudanienne

Les cinq préfectures de la zone soudanienne bénéficient du Programme de développement de la zone soudanienne (Fiche N°7), co-financé par plusieurs bailleurs de fonds (BAD - BM - CFD - Coopération Suisse - Coopération Française) et piloté par la France. Orienté plus spécifiquement sur la production cotonnière, ce projet n'a qu'un impact limité sur les productions céréalières et oléagineuses, auxquelles 10% environ du budget sont consacrés. Ses interventions les plus saillantes en la matière ont trait à :

- la diffusion de semences sélectionnées, notamment d'arachide,
- l'équipement des exploitations en matériel agricole et de transport,
- l'amélioration des techniques culturales (densité des semis notamment),
- la promotion de l'agro-foresterie et de techniques simples de conservation des eaux et des sols.

Il est recommandé qu'à l'avenir, le volet "cultures pluviales traditionnelles " soit renforcé et complété par des actions dans le domaine du stockage notamment et dans celui de la diversification des cultures, avec le développement de la culture du sésame, afin de mieux inscrire ce projet dans la stratégie retenue.

d) Remarque générale

L'essentiel de l'appui aux filières agricoles passe actuellement à travers les projets régionaux, ou projets de développement intégré. Ils ont donc vocation à prendre en charge les volets spécialisés, notamment pour améliorer les services d'appui aux producteurs. C'est pourquoi, les commentaires et recommandations sur les services d'appui ont été regroupés dans les chapitres 4, 5, 6, 7 et 8 ci-après, consacrés chacun à un type de service d'appui.

13.2 - Les projets spécifiques à la filière fruits et légumes

Deux petits projets vont dans le sens de la stratégie retenue pour la filière fruits et légumes. Ce sont :

- le volet "arboriculture fruitière " du **Programme agricole de la zone soudanienne** (Fiche N°3), avec la création d'un parc à bois devant permettre la fourniture annuelle de quelque 5.000 plants fruitiers greffés (financement FED) ;
- le volet agricole du **Programme intégré des services de base (PISB) dans les sous-préfectures de Kelo et Gounougaïa** (Fiche N°13), initié par l'UNICEF, qui s'adresse spécifiquement aux cultures fruitières et maraîchères.

13.3 - Les projets spécifiques aux activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles

Si l'on fait abstraction des projets visant la création de magasins villageois ou de banques de céréales traités par ailleurs, quatre projets sont actuellement consacrés au thème de la commercialisation :

- le **projet de renforcement économique du Ouaddaï**, exécuté par Africare sur financement USAID, consacré au suivi des prix des produits agricoles sur les principaux marchés et à la diffusion de mercures ;
- le volet "commercialisation " du **programme de réforme des politiques agro-commerciales**, entrepris sous les auspices de l'USAID : étude globale du système de commercialisation des produits agricoles non-industriels ;
- le **projet de commercialisation des fruits et légumes**, également financé par l'USAID et qui vise à améliorer le segment aval de la filière (récolte, tri, conditionnement et transformation) dans la région de N'Djaména ;
- le **projet DIAPER** sur financement Italie/FED, réalisé dans le cadre du CILSS, qui suit depuis près de dix ans les marchés des céréales et du bétail.

Un cinquième projet plus particulièrement axé sur la transformation artisanale mérite d'être cité en raison de son caractère exemplaire :

- le projet PNUD/SECADEV, intitulé **Projet de développement intégré dans la région du OUADDAÏ**, visant au départ la constitution de groupements de producteurs pour le décorticage de l'arachide, mais qui, sous la pression d'un contexte économique peu favorable, a évolué vers l'extraction artisanale de l'huile, son conditionnement et sa commercialisation sur les marchés régionaux.

13.4 - Les projets spécifiques à la commercialisation du bétail

Peu a été fait dans ce sens jusqu'à présent ; on citera néanmoins la création du marché à bétail de Goudji dans le cadre du projet ADER (fiche 5).

1.4 - PROPOSITIONS DE PROGRAMMES POUR LE MOYEN TERME

14.1 - Projets et programmes régionaux

Il est proposé de réactiver, afin d'en conforter les acquis, les deux projets menés ces dernières années par les ONG E/A et ORT, dans la préfecture du Lac. Les succès qu'ils ont enregistré sont indéniables. Cette idée devra se concrétiser dans le cadre des deux études de développement intégré, dont le financement a été demandé à la BAD (polders traditionnels et zone insulaire).

Par ailleurs, deux programmes de développement rural intégré sont sur le point de démarrer ou en cours de négociation :

- le programme de développement intégré de la région du Salamat, (Fiche N°12), co-financé par la BID, la BADEA, l'OPEP et le Fonds saoudien. D'un montant de 5.890.000 DTS, il comporte plusieurs composantes :

- infrastructures sociales,
- infrastructures routières,
- hydraulique agricole, pastorale et villageoise,
- élevage (aspects sanitaires essentiellement),
- forêts et environnement.
- agriculture, avec l'appui à la production et à la commercialisation des céréales, le développement de l'agriculture de décrue (6.500 ha), la promotion de l'agriculture irriguée traditionnelle pour l'approvisionnement en fruits et légumes d'Am-Timan (25 ha).

- le programme de développement intégré de la région du lac Fitri (Fiche N°11 - financement en cours de négociation, près de quatre milliards de F.CFA). Il s'agit comme le précédent, d'un projet mettant en oeuvre les recommandations d'une étude assez récente. Les documents consultés ne donnent qu'un éclairage très partiel sur le contenu du volet agricole, qui devrait faire une place importante à l'agriculture de décrue et aux différents aspects liés au stockage et au transport des produits agricoles.

La principale lacune identifiée, tout au moins au niveau du premier de ces deux programmes, est l'absence de toute référence à la culture attelée comme levier à l'accroissement des productions, il faudra donc inclure ce volet essentiel.

Avec la mise en oeuvre de ces deux importants projets et la poursuite des projets régionaux existants, presque toutes les zones agricoles du pays bénéficieront de l'appui d'un projet de développement rural. Mais les zones effectives d'intervention de ces projets sont loin de couvrir le territoire. L'extension géographique de ces projets est néanmoins loin de couvrir toute l'étendue du territoire ; de même leurs attributions ne concernent pas toujours la totalité des volets concourants à un développement rural harmonieux. Pour pallier progressivement ces lacunes, il conviendrait de privilégier l'élargissement des activités des projets en place.

Par ailleurs le PRSAP, dans la phase suivante a pour objectif de couvrir le Ouaddaï, le Biltine et le Salamat, avec cependant des dispositions particulières dans les zones où un projet de développement opère déjà. Le PRSAP permettra donc de compléter le dispositif d'appui constitué par l'ensemble des projets régionaux en apportant, de surcroît un renforcement de la fonction de vulgarisation.

14.2 - Programmes et projets spécifiques aux filières de production

Le Programme de défense et de restauration des sols dans le Biltine, le Ouaddaï et le Guera est présenté par l'ONDR en raison de la prise de conscience de plus en plus aiguë de l'impact négatif des phénomènes érosifs sur la production agricole.

Des interventions visant le même objectif sont actuellement en cours sous l'égide de la GTZ; il serait donc utile, dans un premier temps, de faire la synthèse des acquis, d'identifier ce qu'il reste à faire et de définir les priorités. Cela pourrait faire l'objet de l'intervention d'un consultant, qui pourra utilement s'appuyer sur les résultats de l'étude sur les ruissellements réalisée récemment.

Le **Projet d'équipement agricole**, avec un montant de près de 2,5 milliards de F.CFA vise à accroître sensiblement, par le jeu des subventions, le niveau d'équipement des zones rurales, tant en moyens de transport, qu'en matériel agricole ou encore en matériels de première transformation avec comme objectif final l'augmentation des productions.

Les objectifs de ce projet, tels qu'ils sont formulés, apparaissent très ambitieux. En effet, le rythme d'adoption des innovations est actuellement particulièrement lent, en outre la fourniture et la maintenance d'un volume aussi important d'équipements (près de 70.000 unités en quatre ans) risque de buter sur des difficultés logistiques de tous ordres. **Il est donc recommandé de retenir le principe d'un accroissement significatif des subventions, tout en étalant son application dans le temps et dans l'espace, au moyen des projets en cours.**

Le MAE recherche un financement pour la création d'un parc à bois au Jardin d'essais de Walia, dans la banlieue de N'Djaména, pour approvisionner les producteurs de la ceinture fruitière et maraîchère en plants de qualité ; il s'agit d'un investissement modeste (82 000 000 F.CFA) s'inscrivant dans le droit fil de la stratégie proposée.

14.3. - Projets spécifiques à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles

Le projet d'appui à la préparation d'un programme de construction d'entrepôts de céréales se justifie par la nécessité de se définir des objectifs clairs en matière de stockage de céréales, objectifs qui permettront d'identifier les zones d'implantation prioritaire et le type d'organisation de la gestion à promouvoir. Il suppose une évaluation des expériences en cours, suivie d'un séminaire devant servir de support à la formulation du programme national. Le projet pourrait s'étaler sur une période d'une année pour un montant de 250 000 \$.

Dans le cadre de la poursuite des deux projets USAID d'appui à l'amélioration de la commercialisation : **Projet AMTT et Programme de réforme des politiques agro-commerciales**, il conviendrait d'apporter les compléments suivants :

- amélioration des conditions d'accès au crédit pour les commerçants ;
- l'amélioration de l'information sur les marchés agricoles ;
- promotion de la transformation agro-alimentaire.

14.4 - Projets spécifiques à la commercialisation des produits de l'élevage

Trois projets sont en recherche de financement pour améliorer la commercialisation des produits de l'élevage :

- **le projet d'aménagement de pistes à bétail de commerce**, pour une durée de 3 ans et un montant estimé de 654 000 000 F CFA. Il s'agit d'un vaste projet ne se limitant pas à la simple ouverture de pistes, mais incluant également la création de points d'eau et l'amélioration des parcours dans un souci de proposer à la vente des animaux en bon état et de qualité ;
- **le projet d'appui à la commercialisation des produits animaux** ; une première phase de trois ans pour un montant de 196 000 000 F CFA aurait pour objectifs :
 - l'organisation des commerçants en groupements par type de produit à la vente ;
 - l'organisation et la gestion des marchés agréés ;
 - l'information des commerçants notamment pour ce qui concerne les marchés à l'exportation.
- **le projet d'aménagement des marchés à bétail** (1 538 000 000 F CFA) visant la création de douze foirails à bétail entièrement équipés.

2 - LE SECTEUR DE LA PÊCHE

2.1 - RÔLE DE L'ETAT

Assurer la pérennité des ressources par la définition et le suivi d'une politique d'aménagement

Elaborer et promulguer la législation et la réglementation des pêches

Renforcer les services publics d'appui aux producteurs

Libéraliser les échanges et créer un environnement favorable au commerce du poisson

Réaliser les infrastructures de transport pour désenclaver les villages de pêcheurs

Coopérer avec les pays voisins en vue d'aboutir à une gestion commune des ressources

2.2 - MESURES A PRENDRE

PE 01 - Arrêter la politique nationale vis à vis des professionnels étrangers

La majorité des professionnels de la pêche (pêcheurs et opérateurs) étant d'origine étrangère et exerçant son activité au bénéfice des marchés étrangers, il est difficile de définir une politique sans choisir préalablement l'une des options suivantes ou une option intermédiaire :

- maximiser les recettes fiscales retirées des activités de la pêche orientées vers l'étranger (taxation élevée mais non dissuasive des pêcheurs étrangers et renforcement de la surveillance),
- nationaliser progressivement l'activité de la pêche dans les eaux nationales (taxation progressivement dissuasive à mesure que l'activité nationale se développe et appui aux pêcheurs nationaux).

- **Restructurer et dynamiser la DEPA**

DEPA début 1994

- **Préparation d'une analyse comparative des principales options, en vue d'une décision gouvernementale.**

DEPA début 1994

- **Détermination des implications en matière fiscale, tarifaire, de surveillance et de services d'appui.**

DEPA 1994

PE 02 - Lever les obstacles à la commercialisation des produits de la pêche dans le marché intérieur,

Aucune disposition n'a été prise pour analyser les obstacles fiscaux et administratifs à la commercialisation des produits de la pêche dans le marché intérieur, à l'image de ce qui se fait actuellement pour les produits agricoles, avec l'assistance de l'USAID et qui se fera bientôt pour les produits de l'élevage, dans le cadre du PNE. Pour cela il faut associer un mécanisme interministériel de concertation et de prise de décision, à une équipe ayant la capacité d'enquête sur le terrain, d'analyse des obstacles et proposition des mesures.

Compte tenu de l'urgence de la mise en oeuvre de cette mesure, et du temps que pourra prendre le renforcement de la DEPA, il faut envisager le recours à un expert international pour une durée de deux années minimum, sa mission serait double : entreprendre sans tarder la préparation des mesures et former des cadres nationaux à l'analyse des circuits commerciaux des produits de la pêche.

- **Constituer un comité interministériel**

Ministères concernés 1994

- **Désigner le ou les cadres nationaux qui formeront une équipe avec l'expert international**

DEPA 1994

- **Recruter un expert international, premier volet du projet d'appui à la DEPA.**

DEPA 1994

2.3 - REVISION DES PROGRAMMES EN COURS

A l'heure actuelle il n'y a pas des programmes en cours dans le domaine des pêches, sauf des petits projets intégrés où la pêche est développée de manière marginale. La prise en compte de cette activité doit être renforcée dans le cadre d'une stratégie de développement du secteur.

2.4 - PROPOSITION DE PROGRAMME POUR LE COURT ET LE MOYEN TERME

Le manque d'informations fiables, de données statistiques ainsi que d'un système d'appui au secteur des pêches fait que, à présent, les mesures qu'on peut définir sont limitées.

Afin de parvenir au développement du secteur, il faudra d'abord réaliser les études qu'on a recommandées dans la stratégie de promotion des pêches, à savoir :

- développement et mise en valeur de la production nationale ;
- aménagement des pêcheries du Lac Tchad ;
- renforcement institutionnel de la CBLT ;
- développement de la pisciculture à caractère commercial.

Ces études représenteront la base du programme pour le court terme, tandis que les projets envisagés, dans le cas où ils seront réalisés, formeront le fondement du programme pour le moyen terme.

Les trois premières propositions de programme sont strictement liées : il serait par conséquent souhaitable que les bailleurs de fonds se concertent pour mener ces études et réaliser les projets dans leur ensemble.

On estime que les projets envisagés pourraient effectivement contribuer à réduire l'insécurité alimentaire du pays.

24.1 - Développement et mise en valeur de la production nationale

Il s'agira de :

- analyser la situation actuelle des pêcheries tchadiennes exploitant les différents plans d'eau du pays, afin d'en déduire les besoins concrets des communautés des pêcheurs ;
- étudier le système d'approvisionnement en intrants de pêche et le système de commercialisation du poisson, afin d'arrêter une politique réaliste apte à modifier le filière actuelle et susceptible de garder des quantités croissantes de poisson au Tchad ;
- analyser les système de crédit informel (extra bancaire) et arrêter une politique dans le domaine du crédit qui permettra aux pêcheurs tchadiens de s'équiper de manière adéquate ;
- mettre en place les conditions qui permettront à un nombre croissant de pêcheurs occasionnels tchadiens d'évoluer vers la pêche professionnelle ;
- étudier les besoins en infrastructures des principaux centres de pêche et arrêter les mesures pour leur réalisation ;
- analyser le système actuel de traitement et conditionnement (fumage, séchage, stockage, emballage) ; avancer des propositions réalistes aptes à améliorer la quantité du produit traité ;
- étudier le rôle des femmes dans le traitement et arrêter un programme susceptible de les impliquer dans le développement de ces techniques ;
- analyser la situation actuelle de la commercialisation du poisson frais et avancer des propositions pour son développement et favoriser la consommation par les groupes vulnérables ;
- analyser les caractéristiques sociales des communautés des pêcheurs des principaux centres de pêche et arrêter une politique qui facilitera leur évolution vers des groupements pré coopératifs ;
- identifier la zone et les centres de pêche les plus aptes à devenir des pôles de développement et de services en tenant compte des plans d'eaux à l'intérieur du pays.

24.2 - Aménagement des pêcheries du Lac Tchad et renforcement institutionnel de la CBLT

Il s'agira de :

- faire l'état de la bibliographie existant dans le domaine hydrobiologique ; procéder à la récolter et l'analyser ;
- mener une étude hydrobiologique ayant un caractère fortement pratique afin d'actualiser les connaissances sur l'état des stocks des poissons ;
- identifier les périodes de reproduction des poissons et les principales zones de frayère , avancer des propositions pour la mise en réserve de certaines zones du Lac, pour l'établissement d'un calendrier des pêches, etc. ;

- faire l'état du système actuel d'exploitation de ressources, en analysant les effets des engins de pêche les plus utilisés sur l'écosystème et avancer des propositions réalistes de régulation de l'effort de pêche ;
- avancer des propositions pour organiser la recherche scientifique à caractère pratique dans le bassin du Lac ainsi que pour organiser la formation du personnel nécessaire ;
- mener une enquête socio-économique cadre sur les communautés des pêcheurs dans le bassin conventionnel ;
- établir une procédure de sous-échantillonnage permanent pour la collecte de données statistiques sur les pêches du lac ;
- préparer la base de travail de collecte systématique et de traitement informatisé des données et informations disponibles sur les pêches du lac ;
- élaborer les mécanismes de liaison permanents avec les institutions des états membres (administrations, instituts de recherche, centres de formation, projets de développement) ;
- formuler des recommandations pour la mise en application effective de règlement commun de la pêche ;
- mener les études de faisabilité nécessaires à la consolidation des idées de projets identifiés ;
- avancer des propositions afin d'organiser une surveillance effective des activités d'exploitation des stocks ;
- faire des propositions pour créer un service de pêche efficace au sein de la CBLT ;
- identifier les besoins en assistance technique, personnel, etc. de ce service de pêche de la CBLT ;
- identifier les besoins en équipement, infrastructures, etc. du service de pêche de la CBLT.

24.3 - Renforcement institutionnel de la DEPA

Il s'agira de :

- analyser les attributions institutionnelles de la DEPA au niveau central et territorial;
- revoir ses attributions en tenant compte des programmes de développement envisagés ;
- faire des propositions pour organiser et structurer la DEPA, préparer son plan de travail, les budgets et autres prévisions de besoins ;
- élaborer les mécanismes de liaison permanents de la DEPA avec la CBLT et les pays limitrophes dans le cadre de la gestion des eaux internationales ;
- élaborer un nouvel organigramme de la DEPA, en rapport avec ses nouvelles attributions ;
- identifier les besoins en équipement de la DEPA pour remplir ses tâches institutionnelles ;
- identifier les besoins de la DEPA en infrastructures et faire des propositions pour réhabiliter et équiper les bureaux ;
- identifier ses besoins en personnel spécialisé ;
- analyser le système actuel de taxation afin de le simplifier et rationaliser ;

- recommander la création d'un comité interministériel pour la concertation des mesures à prendre et la prise de décision dans ce domaine ;
- organiser le système de surveillance des pêcheurs ;
- organiser un système de récolte d'informations de base ;
- séparer la fonction "encadrement" de la fonction "répression" ;
- avancer des propositions pour équiper les agents de surveillance de manière adéquate ;
- recycler les agents chargés de l'encadrement, soit par des stages de formation dans un service de pêche d'un pays similaire, soit par une formation pratique réalisée dans le cadre des projets de développement qui seront réalisés dans le pays ;
- compléter la formation des agents d'encadrement par des stages au travers de la DRHFRP ;
- avancer des propositions pour équiper les agents d'encadrement de manière adéquate.

24.4 - Développement de l'aquaculture à caractère commercial

Les contraintes rencontrées par les projets de pisciculture au Tchad venaient principalement du fait que ces expériences étaient menées par des non professionnels, ainsi que par les coûts élevés de production (prix de revient de l'activité de la pisciculture relativement élevé), le mandat de l'expert sera le suivant :

- identifier le potentiel naturel des zones les plus propices ;
- entreprendre des études de faisabilité des fermes piscicoles, afin de définir leur viabilité économique, écologique et nutritionnelle ;

Dans le cas où le calcul d'exploitation prévisionnel s'avérera positif, on entreprendra les mesures suivantes :

- identifier les techniques de production les plus adaptées au pays ;
- identifier les sites les plus propices pour l'installation des fermes piscicoles ;
- définir leur dimensionnement optimal, et leurs exigences en terme de moyens humains, financiers et économiques ;
- identifier le besoin en agents d'encadrement pour développer la pisciculture au Tchad ;
- définir le système de formation des agents ainsi que leurs besoins en équipement ;
- identifier les besoins en assistance technique ;
- envisager des mesures d'encouragements et d'aide au démarrage des entreprises piscicoles ; soutien financier, technique et économique ;
- compléter l'étude sur la spiruline (étude de marché) ;
- faire des suggestions pour développer d'autres formes d'aquaculture (crocodiles, grenouilles, etc.)

3 - L'EAU ET SON UTILISATION

3.1 - ROLE DE L'ETAT

Connaissance des ressources

Définition de la politique nationale d'utilisation et de gestion de l'eau

Législation et réglementation

Réalisation des infrastructures principales de mobilisation et de transfert

Subvention à la réalisation d'ouvrages d'exploitation

Contrôle de l'utilisation

Choix des systèmes d'exploitation ou d'aménagement

Conseil technique aux collectivités d'usagers ainsi qu'aux usagers individuels

Formation des personnels chargés de l'entretien et de la gestion des ouvrages ou des réseaux

Suivi de l'état des aménagements et des modalités de leur exploitation ainsi que des conditions d'hygiène

3.2 - MESURES A PRENDRE

EU 01 - Mettre à jour périodiquement les priorités en matière de mesures hydrométriques et de suivi des ressources en eau

L'objectif est d'ajuster les moyens (équipement de stations et dépenses de fonctionnement) aux besoins de suivi résultant de l'utilisation effective et prévisible des ressources en eau.

DREM/Bureau de l'eau - Permanent

EU 02 - Préciser le partage des tâches entre les divers services concernés

Cela concerne notamment la DOP et la DHA en matière d'hydraulique pastorale.

DOP/DHA 1994

EU 03 - Définir pour les points d'eau les systèmes d'exploitation les mieux adaptés

En analysant le comportement et en évaluant les performances des différents types de points d'eau réalisés, dans le pays, la DHA pourra préconiser, pour chaque unité hydraulique homogène, la technique la mieux adaptée à chaque situation.

- Evaluation technique et économique des différents types de points d'eau.

DHA 1994

- Cartographie des ressources exploitables et définition des techniques de mobilisation à promouvoir.

DHA/ONDR 1994/95

EU 04 - Adopter et faire appliquer le principe d'une redevance pour l'eau

Le montant sera calculé de façon à permettre au gestionnaire de couvrir les dépenses de fonctionnement, d'entretien et de renouvellement des équipements. Ce niveau permet en effet d'assurer la pérennité des aménagements sans recours à l'Etat, ni pour la réhabilitation, ni pour le fonctionnement. Cette mesure s'appliquera, avec des modalités différentes à l'hydraulique pastorale et villageoise ainsi qu'à l'irrigation.

- **Mise au point de la réglementation.** DHA 1994
- **Etudes pour la tarification** DHA 1994
- **Mise en application** DHA à partir de 1995

EU 05 - Suivi de la politique de gestion des points d'eau pastoraux et villageois

Ce suivi permettra d'identifier les problèmes qui se poseront dans l'application de la politique et d'en déduire, selon les cas, les mesures qui s'imposent en cas de dysfonctionnement de la filière mise en place :

- recyclage des personnels spécialisés (techniciens, artisans, gestionnaires),
- redynamisation des comités de point d'eau.
- rappel à l'ordre, voire sanction des fournisseurs d'équipements ou de leurs représentants locaux.

DHA à partir de 1993

EU 06 - Assurer le suivi des performances techniques et économiques des différents types d'aménagement hydro-agricole.

L'objectif est d'améliorer en permanence la viabilité et si possible la rentabilité des aménagements hydroagricoles, en s'appuyant sur les expériences de terrain. Cela permettra d'identifier les aménagements peu performants que l'on pourrait améliorer en transposant des techniques ou des méthodes utilisées valablement dans des aménagements similaires.

Ce suivi sera organisé par type d'aménagement, selon la typologie proposée dans le chapitre "diagnostic" du volume 2.

- **Création au sein de la DGRHA d'une capacité de suivi des aménagements**
DGRHA 1994/95
- **Organisation de l'échange d'information** sur l'expérience du terrain et sur les leçons que l'on peut en tirer, sous la forme de circulation de notes techniques, de séminaires ou d'atelier.

DGRHA à partir de 1995

3.3 - REVISION DES PROGRAMMES EN COURS

Les différents projets en cours peuvent être ventilés en trois grands programmes

- connaissance des ressources
- hydraulique pastorale et villageoise
- hydraulique agricole

33.1 - Connaissance des ressources

Ce programme est lui-même subdivisé en deux sous-programmes :

- le premier a trait aux **Eaux superficielles**
- le second concerne les **Eaux souterraines**

a) Les eaux superficielles

LA DREM héberge actuellement deux projets : AGRHYMET et Vulgarisation agrométéorologique.

Le projet AGRHYMET est le pilier essentiel des activités hydrométéorologiques au Tchad. On lui doit en effet :

- la remise sur pied des structures de la DREM,
- la formation du personnel (près de 80 ingénieurs, techniciens, et agents techniques formés, dont 65 sont toujours en activité au sein de la structure) ;
- la création et (ou) la réhabilitation de la plupart des stations de mesures actuelles après la guerre civile.

A l'issue de la troisième phase qui vient de se terminer, la situation se présente comme figuré dans le tableau ci-après, qui donne en outre les besoins identifiés pour disposer :

- d'une couverture homogène des grandes zones agricoles du pays (stations permanentes) ;
- d'une meilleure connaissance des caractéristiques hydrologiques de certaines zones potentielles de développement hydro-agricole ; pour cela, deux ou trois campagnes de mesures à la fois pluviométriques et hydrologiques permettraient d'établir les corrélations "pluie-débit" indispensables à la définition et au dimensionnement d'ouvrages et aménagements pilotes.

types de station	nombre de stations			
	existantes		à créer	
	en bon état	à réhabiliter	permanentes	temporaires
Agrométéorologique	21	10	9	-
Climatologique	15	5	15	-
Pluviométrique	137	137 ⁽¹⁾	22	22 ⁽²⁾
Hydrologique	48	9	2	20 ⁽³⁾

(1) renouvellement du seuil tous les quatre ans

(2) deux par bassin versant, soit huit en zone sahélienne et quatorze en zone soudanienne

(3) onze échelles limnimétriques pour les bassins versants représentatifs et une douzaine au niveau des yaérés

Le projet AGRHYMET contribue également de façon indirecte, sinon à l'accroissement, du moins à la sécurisation des productions agricoles par le système d'alerte précoce en matière d'attaques parasitaires diverses.

Le seul point noir sur ce projet d'envergure nationale est l'importance des charges récurrentes qui en menacent la pérennité, si le soutien international vient à faire défaut.

En conséquence il convient d'étudier avec le CILSS, les modalités qui permettraient de garantir la permanence du fonctionnement du "noyau" d'activités prioritaires.

b) Les eaux souterraines

Il n'y a pas à proprement parler de projet en cours consacré à l'étude systématique de l'une ou l'autre nappe. La DHA se contente de centraliser dans sa banque de données, hébergée au Bureau de l'eau, les données collectées à l'occasion de projets divers.

33.2 - Hydraulique pastorale et villageoise

La programmation de la création de puits et forages à vocation pastorale ou villageoise incombe normalement à la DHA. Ce programme est en général préparé en concertation avec les principaux bailleurs de fonds, ainsi qu'en liaison avec la Direction de l'Elevage.

Les principaux correctifs à apporter, en concertation avec des bailleurs de fonds, ont déjà été brièvement exposés dans le document de stratégie et ont d'ailleurs vu un début d'application dans la zone des Koros. Ils consistent :

- à **rationaliser les équipements de pompage**, en limitant le nombre de fournisseurs et en les obligeant à s'impliquer davantage. A cet effet, il leur est dorénavant imposé d'ouvrir une représentation au Tchad et, bien sûr, d'y entretenir un stock de pièces détachées ; ils sont en outre tenus d'assurer eux-mêmes le montage des pompes et de veiller à ce que leur agent local mette en place un réseau de points de vente de pièces détachées dans les zones où leurs équipements sont installés.
- à **renforcer les activités de l'ONHPV en matière de formation d'artisans réparateurs**, d'une part, la **sensibilisation des populations bénéficiaires** à la nécessité de se grouper pour assurer la gestion de leur point d'eau et l'instauration d'un système de tarification devant permettre de couvrir les frais d'entretien et de réparations, d'autre part.
- à **favoriser, à l'occasion de l'exécution de projets divers, la formation de puisatiers** de façon à accélérer le rythme annuel de réalisation ou de réhabilitation de points d'eau.
- à **procéder aussi vite que possible à la réhabilitation des forages hors service**, dont l'importance, qui peut atteindre 70% dans certaines régions (Ouaddaï notamment) n'est pas de nature à inciter les populations susceptibles d'être intéressées à investir dans ce type d'opération apparemment aussi peu fiable.

33.3 - Hydraulique agricole

On distinguera :

- la grande hydraulique
- la petite hydraulique
- l'irrigation traditionnelle.

a) La grande hydraulique

Les problèmes technique, économique ou organisationnel ont eu raison de la plupart des grands aménagements réalisés par l'Etat au cours des décennies 60 et 70.

Ce constat a incité le gouvernement à surseoir à tout nouvel aménagement de ce type et à focaliser ses efforts sur la réhabilitation ou la réorganisation de l'existant.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la réhabilitation des polders de Berim et Guiri, opération en cours qui a pris quelque retard en raison de l'insécurité qui affecte sporadiquement cette région. Ces travaux posent cependant un problème de fond sérieux : le niveau actuel du Lac ne permet pas la double culture annuelle, condition sine qua non à la rentabilité économique du projet. Pour pallier cette contrainte, il a été décidé d'ouvrir un chenal reliant Bol aux eaux libres du lac ; cette solution ne peut néanmoins se justifier que par la création d'au moins un polder supplémentaire, en l'occurrence le polder de Mamdi (1600 ha environ) ; les études sont maintenant terminées et les travaux, en principe co-financés par la BAD, la BID et la BADEA, pourraient commencer dès 1994. Il s'agit donc d'un investissement élevé pouvant néanmoins présenter divers avantages :

- couverture à plus de 50% des besoins en céréales panifiables et réouverture concomitante des Grands Moulins du Tchad ;
- création d'un pôle de développement au sein d'une région en plein essor démographique ;
- restauration pour le moins saisonnière du transport par voie fluviale entre Bol et N'Djaména.

Le succès de l'opération sera conditionné par la capacité de la SODELAC à surmonter les contraintes qui jusqu'à présent ont paralysé son action. Compte tenu de l'expérience passée et de l'évolution des conceptions en matière de gestion, il serait peut-être souhaitable d'envisager une solution alternative au monopole de la SODELAC, en dissociant les fonctions de gestion des aménagements de celles d'appui à la production et à l'organisation des usagers.

A Bongor (casier B), et à Sategui-Deressia, en revanche, l'accent a été mis, sur la reprise des activités dans les secteurs encore fonctionnels ou susceptibles de le redevenir à faible coût avec la participation active des bénéficiaires. A cette fin l'ONDR s'emploie à réorganiser et redynamiser, ici les comités de gestion (Bongor), là les groupements d'usagers (Laï) ; il reste néanmoins beaucoup à faire et l'ONDR ne pourra sans doute pas en venir à bout sans une assistance extérieure.

En conclusion il est proposé de poursuivre la réhabilitation des polders existants et de réaliser l'aménagement de Mamdi, programmé depuis longtemps. Ces options d'aménagements formant un ensemble indissociable et une exception justifiée par rapport à la politique nationale en matière de grande hydraulique.

b) La petite hydraulique

L'hydraulique villageoise bénéficie ou a bénéficié ces dernières années de l'assistance du FED (120 ha aménagés dans le cadre du sixième FED) et de diverses ONG (CARE, ARPES, etc.). Malgré l'engouement indéniable suscité par ce type d'aménagement, on peut néanmoins s'inquiéter de leur devenir après le retrait des bailleurs de fonds.

En effet, l'importance des frais de fonctionnement, qui ne prennent pourtant pas en compte l'amortissement et l'entretien de l'aménagement hors le coût de la pompe, compromet leur viabilité, d'autant que l'enclavement de la plupart de ces périmètres joue également en leur défaveur.

Les solutions ne sont donc pas évidentes ; elles supposent un gros effort en matière d'ouverture et d'entretien de pistes rurales d'abord, d'intensification et de diversification des productions ensuite, d'organisation de la commercialisation enfin.

Ici aussi une assistance extérieure ciblée sur ces thèmes serait profitable car il en va de la pérennité d'aménagements particulièrement coûteux (près de 5 millions de francs CFA l'hectare pour les quatre périmètres du FED).

c) L'irrigation traditionnelle

L'irrigation traditionnelle à partir d'une nappe peu profonde est surtout pratiquée en zone sahélienne ou saharienne ; de nombreux projets récents, en général menés par des ONG, ont mis au point des techniques d'exhaure simples permettant d'augmenter la productivité des puits ou de diminuer la pénibilité du travail ; ces techniques sont actuellement reprises par la plupart des projets où elles peuvent avoir une application : Kanem, Lac, BET, Biltine, Ouaddaï, Guera. Leur taux d'adaptation est néanmoins variable d'une région, voire d'un canton à l'autre ; en effet, malgré leur rusticité, ces techniques s'avèrent en général beaucoup plus chères que la technique traditionnelle du chadouf et les paysans n'y recourent que s'ils y trouvent un intérêt financier, c'est à dire s'il existe des possibilités de commercialisation de la production à des tarifs intéressants.

Il est donc recommandé aux projets susceptibles de diffuser ces techniques de vérifier leur validité technique et économique, dans le contexte où elles se situent, avant de procéder à des investissements.

3.4 - PROPOSITION DE PROGRAMMES POUR LE MOYEN TERME

34.1 - Connaissance des ressources

a) Les eaux superficielles

Compte tenu des difficultés financières que connaît actuellement le pays, la poursuite des activités du projet AGRHYMET est une nécessité vitale pour la DREM ; le montant de cette quatrième phase est évalué à 1 820 000 US \$.

Par ailleurs, cinq projets, venant en complément du précédent, ont été identifiés par la Banque Mondiale en 1991, dans le cadre de l'évaluation hydrologique de l'Afrique subsaharienne pour un montant évalué alors à 2 313 390 US \$; ils visent :

- le renforcement et la modernisation des réseaux climatologiques et pluviométriques, pour un montant de 875 200 \$.
- l'informatisation de la banque de données climatologiques et pluviométriques, pour un montant de 141 500 \$.
- la modernisation et l'extension du domaine d'intervention du service hydrologique de la DREM. La modernisation concerne l'équipement et la gestion du réseau de base ; l'extension vise à la fois le renforcement du réseau de base et son extension à de petits bassins versants représentatifs des zones sahélienne et soudanienne, en vue de leur aménagement à des fins agricoles, pour un montant de 763 700 \$.
- le contrôle des stations et des observations climatologiques et pluviométriques, pour un montant de 364 820 \$.
- la réactualisation des données hydrologiques et la synthèse des régimes des cours d'eau tchadiens, pour un montant de 168 170 US \$.

b) Les eaux souterraines

L'étude de deux nappes au moins revêt un caractère d'urgence en raison de l'intérêt social ou économique qu'elles présentent ; il s'agit :

- **de la nappe de Faya** dans le BET, où l'extension des palmeraies devrait permettre la réinstallation de très nombreuses familles ayant fui cette région particulièrement éprouvée par la guerre civile.

- **de la nappe des Koros**, qui sous-tend une région fertile et particulièrement peuplée afin de définir les conditions possibles de son exploitation pour l'alimentation en eau des villes et des grands centres ruraux, d'une part, pour le développement éventuel de l'irrigation, d'autre part.

On y ajoutera, pour être complet et bien que cela sorte du cadre strict du développement rural et de l'hydraulique pastorale et villageoise, l'étude de la nappe de N'Djaména où l'extension rapide de la ville pose des problèmes d'alimentation en eau et à relativement brève échéance de surexploitation.

Une consultation est nécessaire, dans un premier temps, pour préparer les termes de référence de ces études hydrogéologiques. Son coût est estimé à 50 000 \$.

34.2 - Hydraulique pastorale et villageoise

La satisfaction des besoins primaires des populations rurales nomadisantes ou agglomérées dans des centres dont la population est comprise entre 250 et 500 habitants, au moins, à l'horizon 2010 suppose d'accélérer le rythme de réalisation des points d'eau, qui devra être porté progressivement à un millier par an contre quelque 400 actuellement ; en fait le rythme présent est supérieur à 700 points d'eau annuellement, mais le problème qui se pose est que, pendant le même laps de temps, plus de 300 ouvrages deviennent inutilisables, qu'il s'agissent de puits (par vétusté) ou, plus fréquemment, de forages pourtant récents (en raison des difficultés de maintenance déjà dénoncées).

Ce constat définit donc parfaitement les deux axes d'intervention en la matière : **réalisations nouvelles**, d'une part, **réhabilitation, maintenance et gestion**, d'autre part.

a) Réalisations nouvelles

Sept projets sont déjà acquis ou en cours de négociation pour les années à venir ; ils totalisent 1265 points d'eau. Il s'agit :

- **de l'extension du projet d'hydraulique pastorale et villageoise dans la zone des Koros** (190 ouvrages, dont 20 stations de pompage) ;
- **du projet d'hydraulique pastorale et villageoise dans le BET** (50 puits pastoraux) ;
- **de la poursuite du programme FED dans le Chari-Baguirmi et le Mayo-Kebbi** (460 ouvrages, dont 80 puits réhabilités) ;
- **du projet d'hydraulique pastorale et villageoise au Kanem et au Batha**, en cours de négociation avec la BADEA (100 puits nouveaux et 10 stations de pompage) ;
- **du projet d'hydraulique pastorale au Batha et dans le Bittine**, en cours de négociation avec le Fonds koweïtien (18 puits pastoraux) ;
- **du projet d'hydraulique pastorale et villageoise dans le Ouaddaï géographique**, envisagé par la BID, dans le cadre du CILSS (300 forages villageois) ;
- **des volets d'hydraulique pastorale et villageoise des projets de développement intégré du Salamat** (BID-BAD-BADEA Fonds saoudien) et de la région du lac Fitri (BADEA) : respectivement 75 et 60 puits nouveaux .

Pour maintenir un rythme de croisière annuel de l'ordre de 800 points d'eau, la DHA recherche le financement de 1100 puits et forages supplémentaires, selon la répartition spatiale souhaitable suivante :

- **quartiers périphériques de N'Djaména** : 26 forages et mini-réseaux ;
- **Mayo-Kebbi** : 100 forages villageois (FV) et 50 puits pastoraux (PP) ;
- **Kanem** : 200 forages villageois et pastoraux ;
- **BET et Biltine** : 100 FV, 10 forages et 50 PP ;
- **Batha, Ouaddaï et Biltine** : 150 PP ;
- **Guera** : 300 FV ;
- **Tandjilé** : 150 FV.

A ces projets initiés par la DHA, il convient d'ajouter **un projet de la DOP visant l'aménagement de 24 mares**, selon une technique parfaitement au point et déjà largement éprouvée au Nord Cameroun, le long de 6 axes de transhumance, pour un montant évalué à **432 000 000 F.CFA**

b) Réhabilitation, maintenance et gestion

L'approche suivie par l'ONHPV au cours des années antérieures à 1992 s'est soldée par de nombreux déboires, principalement en matière de forages ; il est donc urgent d'y remédier, car ils déconsidèrent l'action entreprise par l'Administration aux yeux des populations rurales. A cette fin, la DHA souhaite soumettre aux bailleurs de fonds, les trois projets suivants qui présentent l'avantage soit de conforter les acquis en assurant la dynamisation des comités de points d'eau et le recyclage des artisans réparateurs, soit de restaurer à faible coût 600 forages environ, soit de faire les deux à la fois :

- **suivi du réseau de maintenance mis en place par les anciens projets** ; quelques 2100 pompes manuelles sont concernées, le montant est estimé à **144 200 000 F.CFA**.
- **assistance au gouvernement pour la mise en oeuvre de la politique de maintenance des équipements d'exhaure en milieu rural dans les préfectures du Biltine, du Ouaddaï et du Guera**, pour un montant de **510 500 000 F.CFA**.
- **réhabilitation et maintenance des pompes dans la préfecture du Moyen-Chari**, pour un montant de **70 000 000 F.CFA**.

34.3 - Hydraulique agricole

a) La grande hydraulique

La remise en exploitation des grands périmètres d'Etat, déjà amorcée à Bongor et à Laï, demeure un objectif louable qui peut être élargi au casier C de Doba, dans la mesure où le principe retenu va dans le sens d'une plus grande implication des producteurs dans la gestion des aménagements.

En fait, contrairement à ce qui se fait trop souvent, la priorité ne doit pas être donnée à la réhabilitation des infrastructures, mais aux aspects organisationnels et fonctionnels des groupements d'usagers : définition et répartition précise des tâches, adoption du principe d'une redevance réaliste, c'est à dire prenant en compte non seulement les frais de fonctionnement et d'entretien courants, mais aussi les grosses réparations et le renouvellement des équipements, notamment.

Bien qu'il s'agisse là de tâches spécifiques à l'ONDR, l'assistance extérieure est cependant nécessaire pour toute la durée de la phase transitoire, afin de lui apporter son concours technique et financier pour l'appui au transfert des responsabilités aux usagers et à la réalisation des travaux de réhabilitation strictement indispensables.

Cette politique pourrait sans doute être utilement appliquée aux polders de Bol, la SODELAC ne conservant alors que sa fonction technique de gestionnaire des aménagements principaux.

Pour mettre en oeuvre cette politique il faudra mettre en place, pour chaque grand périmètre à réorganiser, un comité local réunissant les intervenants sous la coordination de l'ONDR. De plus, **une consultation doit être organisée pour identifier les besoins d'appui ainsi que les modalités de la concertation nationale, dans le but de favoriser l'échange d'information entre les différents grands périmètres en cours de réorganisation. Le coût de cette consultation est estimé à 50 000 \$.**

b) Petite hydraulique

La création et la réhabilitation de périmètres villageois va se poursuivre dans les années à venir, notamment dans le cadre du 7^{ème} FED (trois nouveaux périmètres totalisant quelque 150 ha) et de l'assistance suédoise (projet DIAKONIA pour une superficie à peu près équivalente), sans compter certaines interventions limitées de réfection ou de confortement d'ouvrages anciens. En parallèle, il est souhaitable :

- d'une part, de consolider les acquis par des interventions diverses, telles la réfection des ouvrages endommagés, l'ouverture et (ou) la réhabilitation des pistes de desserte, la redynamisation des groupements, l'organisation des circuits commerciaux, l'installation de petites unités de conditionnement ou de transformation ;
- d'autre part, de définir le mécanisme permettant aux organisations d'usagers de faire effectuer, par des entreprises privées ou des tâcherons, les travaux d'entretien des infrastructures qui échapperaient par leur importance ou par leur complexité à la capacité des groupements.

La formulation des assistance nécessaires pour conduire ces actions nécessitera une assistance à la DGRHA, dont le montant est estimé à 120 000 \$.

c) Irrigation traditionnelle

L'amélioration des conditions d'exhaure est envisagée par la DGRHA, en liaison avec l'ONDR dans un certain nombre de ouaddis de la zone sahélienne et dans le BET en vue d'y développer une agriculture de rente. L'idée mérite d'être retenue sous réserve que des études économiques en confirment le bien-fondé.

L'amélioration de la riziculture de bas-fonds en zone soudanienne est également inscrite au programme de la DGRHA ; le secteur concerné représente 1 400 ha répartis entre 28 groupements. L'objectif recherché est le doublement des rendements par la maîtrise partielle de l'eau. Ce projet s'inscrit tout à fait dans la stratégie d'intensification adoptée pour la zone soudanienne mais sa mise en oeuvre doit être subordonnée aux résultats de l'étude hydrologique inscrite au programme de la DREM (connaissance des ressources).

Une assistance à la DGRHA est nécessaire pour formuler ces deux projets, le coût total pour les deux études est estimé à 150 000 \$.

4 - LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

4.1 - ROLE DE L'ETAT

RECHERCHE	<p>La recherche agronomique est l'une des principales fonctions pérennes de l'Etat</p> <p>Elaboration des programmes de recherche, en concertation avec les producteurs et le secteur privé</p> <p>Organisation de la collaboration scientifique avec les institutions de recherche étrangères</p> <p>Diffusion des résultats de la recherche</p> <p>Formation des chercheurs</p>
SEMENCES	<p>Gestion du patrimoine génétique</p> <p>Production de prébases des espèces vivrières en station</p> <p>Production de semences de base dans les centres semenciers (fonction transférable à terme)</p> <p>Programmation de la production de semences en fonction des besoins de chaque région</p> <p>Formation professionnelle et technique des agents de l'ensemble de la filière semencière</p> <p>Législation et réglementation</p> <p>Contrôle de la qualité</p>

4.2 - MESURES A PRENDRE

RA 01 - Adoption du PNLTRA

MAE 1993

RA 02 - Mise en place du dispositif de coordination nationale et de suivi

La pluralité des institutions actuelles de recherche sera maintenue. Les différents échelons du dispositif de coordination n'assureront pas de responsabilité directe de gestion des diverses institutions de recherche.

- **Redynamisation du CNRST/DRST pour la coordination de la recherche** : cette autorité politique a l'autorité de prise de décision en matière de recherche (y inclus la recherche agronomique), elle définit la politique nationale, le programme, le financement et la répartition des moyens, enfin elle émet des avis sur les conventions.

MAE et autres Ministères concernés 1994

- **Création d'un organe de coordination et d'orientation de la recherche en développement rural**

MAE 1994

- **Redynamisation de la DRTA** par sa réorganisation et la mise à disposition des moyens minimum ; elle assurera la coordination de tous les intervenants pour les activités de recherche agronomique.

MAE/DRTA 1994/95

- **Création d'un comité national des programmes**

MAE/DRTA 1994

- **Création des conseils régionaux** de la recherche regroupant l'ensemble des intervenants dans le développement rural, pour renforcer les liens entre la recherche et les organismes publics, professionnels et privés et élaborer des propositions pour les programmes de recherche régionaux.

MAE/DRTA 1994

- **Etablissement des critères de suivi et d'évaluation des programmes de recherche**

DRTA 1994

RA 03 - Elaboration d'un plan de développement des ressources humaines

Ce plan de développement des ressources humaines sera conforme aux besoins exprimés dans le PNLTRA, il sera élaboré par la DRTA en liaison avec les autres institutions de recherche.

- **Accord entre les institutions de recherche et la direction des bourses sur les types de formation à favoriser** pour la réalisation des programmes de recherche.

DRTA 1994

- **Renforcement des institutions de recherche agronomiques par le transfert de cadres nationaux travaillant actuellement à l'ONDR et à la SODELAC.**

DRTA/ONDR/SODELAC 1995

- **Concertation entre institutions de recherche et la DRHFRP, pour que les modules de formation des techniciens soient adaptés aux besoins des centres de recherche.**

DRTA/DRHFRP 1995

- **Définition des processus d'évaluation des travaux des chercheurs et de l'implication sur leur carrière.**

DRTA 1995

- **Mise au point de critères d'évaluation des résultats des travaux des chercheurs et mise en application au moyen d'évaluations régulières par des partenaires extérieurs aux structures.**

DRTA 1994/95

RA 04 - Renforcement de la collaboration internationale

Cela concernera des organismes internationaux ou régionaux tels que IITA, ICRISAT, CILSS, CIRAD, etc., dans les domaines prioritaires sélectionnés dans le PNLTRA.

MAE/DRTA permanent

RA 05 - Préparation et adoption du plan d'extension des centres de recherche

L'objectif est de parvenir par étapes à une meilleure couverture du territoire national.

- **Extension des compétences de la station de Gassi à tous les domaines de la recherche** et non plus seulement à la recherche semencière.

DRTA 1995/96

- **Création à moyen terme d'une station de recherche à Abéché et d'une à Faya, ainsi que d'un nouveau point d'appui de la recherche à Am Zoer.**

DRTA à partir de 1997

RA 06 - Elaboration d'une politique semencière nationale et d'un plan semencier

L'objectif est de définir le rôle des différentes institutions et des producteurs intervenant dans la filière semencière, de fixer des objectifs de développement de la filière et ensuite de préparer un programme à long terme. Des éléments de réflexion sont disponibles au projet d'assistance à la production semencière.

- **Réalisation d'une étude des conditions de distribution optimales**, notamment du prix de vente pour que l'ensemble des acteurs de la filière s'autofinance (services publics) ou en tire des revenus suffisants (paysans multiplicateurs), tout en favorisant l'achat de semences sélectionnées par les producteurs.

Projet d'assistance à la production semencière 1994

- **Etude des besoins et capacités réelles à mettre en œuvre pour satisfaire la demande** : évolution dans le temps et types de semences par zones agro-écologiques.

Projet d'assistance à la production semencière 1994

- **Formulation de la politique semencière et approbation** dans le cadre d'une concertation.

MAE fin 1994

- **Détermination et mise en œuvre des actions de soutien à la filière** dans le cadre d'un programme à long terme.

MAE fin 1994

- **Elaboration et promulgation de textes réglementaires** permettant d'assurer le contrôle et la certification des semences sélectionnées.

MAE 1994

4.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS

43.1 - Appui à la préparation du PNLTRA

Le Plan National à Long Terme de la Recherche Agronomique a été élaboré dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale et exécuté par la F.A.O. Il a permis une large mobilisation de tous les cadres de la recherche. Une dernière phase est programmée pour achever le Plan, en partie en ce qui concerne le moyen terme.

La commission de la CTA, chargée de préparer les documents pour la consultation sectorielle a largement débattu de ce thème. Il reste :

- à finaliser le document du PNLTRA pour inclure les conclusions de cette commission ;
- à organiser le débat avec l'ensemble des personnes qui avaient participé aux travaux d'élaboration du Plan.

Il est recommandé qu'avant la fin 93 et au plus tard début 1994 le processus soit achevé.

43.2 - Contrat Plan II Etat - CIRAD/CA

Si on met à part la filière semencière, la presque totalité de l'appui à la recherche est fournie dans le cadre du Contrat Plan II (1991-1994 - fiche 24) qui a pour objet principal la recherche sur le coton. Le financement est essentiellement assuré par la Caisse Française de Développement et l'assistance technique par le CIRAD/CA. Un certain nombre de volets ont été développé au cours des dernières années sur les cultures vivrières et fruitières. La poursuite des recherches initiées au cours des deux contrats plan doit être assurée par un plan triennal (1994-1997) qui est en cours de préparation.

N°Projet	Intitulé	Recommandations
24	Programme : fertilité des sols et gestion des systèmes de production	Poursuite avec : 1°) Elargissement à l'étude des systèmes de production d'une zone plus étendue 2°) Formulation de la méthodologie d'étude des systèmes de production pour son extension à d'autres zones agro-écologiques 3°) Appui à la formation d'autres équipes "systèmes de production"
	Programme cultures vivrières : sorgho	Poursuivre : 1°) En passant à la phase sélection et amélioration des variétés pour leur vulgarisation 2°) En améliorant la liaison avec le projet régional d'amélioration des variétés du mil, du sorgho, du maïs et du niébé pour éviter les doubles emplois et pour extension en zone sahéenne
	Programme cultures vivrières : niébé	Etablir une liaison avec le service de protection des végétaux
	Programme aide à la décision des paysans	Ce projet s'inscrit également dans la connaissance des systèmes de production
	Recherche développement en arboriculture fruitière	Diversifier les productions Poursuivre la diffusion des plants par l'intermédiaire de l'ONDR

2/13

43.3 - Autres projets d'appui à la recherche appliquée

N°Projet	Intitulé	Recommandations
28	Projet de renforcement des services d'appui aux producteurs	Projet qui est d'abord un projet d'appui à la vulgarisation. La composante recherche appliquée (tests de comportement) doit être poursuivie avec une réelle concertation avec les services de recherche
5	Programme de développement rural (ADER)	Reprise du volet recherche-développement avec l'appui du CIRAD en liaison avec la DRTA
1	Recherche-action-développement (PMDR)	Poursuite de la collaboration avec DRTA, en particulier en ce qui concerne les aspects enquête sur les systèmes de production
-	Projet régional d'amélioration du mil, sorgho, maïs et niébé	Poursuite de la recherche sur les divers systèmes de production en lien avec les équipes du Contrat Plan II

Par ailleurs quelques ONG ont des activités de recherche développement. En général, la collaboration avec les services de recherche du ministère se limite à la mise au point de protocoles. Il serait souhaitable que les chercheurs puissent être associés au suivi de ces actions et que les résultats obtenus soient toujours communiqués.

43.4 - Filière semencière

N°Projet	Intitulé	Recommandations
22	Assistance à la production de semences	Poursuivre la restructuration du projet en identifiant bien la part de la recherche agronomique proprement dite et celle de la production de semences de base et de multiplication de R1 et R2 Un effort particulier doit être porté sur la structuration du secteur multiplication et appui à la mise en place du contrôle Elaborer une politique semencière et un plan semences à long terme
-	Appui à la multiplication semencière	Projet en cours de démarrage qui doit permettre d'améliorer les conditions de travail du centre de Gassi
23	Multiplication des semences à Gargar	Ce projet n'est pas encore opérationnel. Il devrait, selon la stratégie retenue, permettre de tester la possibilité de transfert de la multiplication des semences du secteur public au secteur coopératif
8	Projet de relance du Lac Tchad (SODELAC)	Le projet doit, pour s'inscrire dans la stratégie retenue, mettre en place une collaboration avec la recherche agronomique pour un appui à la ferme de Matafo (notamment recherche sur le blé) et faire en sorte que la multiplication de semences puisse être confiée au secteur privé, en particulier à des groupements de paysans

4.4 - PROPOSITION DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME

4.4.1 - Appui institutionnel à la mise en oeuvre du PNLTRA

a) - Dispositif de coordination nationale et de suivi

Ainsi que précisé précédemment, le PNLTRA qui a fixé des objectifs à long terme à la recherche agronomique doit être complété par un document sur le moyen terme. Une consultation prévue en 1993 devrait permettre de le réaliser, notamment en se basant sur les travaux de la commission qui a préparé la consultation sectorielle.

Le dispositif de coordination nationale de la recherche et de suivi est indispensable à la réussite du PNLTRA. **Un appui léger, sous forme de consultations**, notamment pour la **définition précise des tâches de chacun** des organes de coordination, de leurs responsabilités et des liaisons entre eux sera nécessaire (montant estimé 80 000 \$). De plus, **une aide devra être apportée** pour rendre opérationnels le CNRST/DRST, le nouveau "comité de coordination et d'orientation de la recherche en développement rural", la DRTA, le comité national des programmes et les comités régionaux. Il s'agira essentiellement **d'équiper ses structures du matériel de base minimum et de leur fournir une dotation initiale pour le fonctionnement.**

b) - Développement des ressources humaines

La formation initiale et les spécialisations des chercheurs se font à l'étranger. Les besoins minimum fixés par le PNLTRA sont de 28 postes nouveaux à créer à moyen terme (5 ans). La répartition en spécialités est de 7 chercheurs en cultures pluviales, 4 en cultures irriguées et intensives, 5 en production animale, 8 en systèmes de production, 2 en biométrie et 2 en défense et restauration des sols. Certains de ces cadres seront transférés des structures de développement.

Le programme prévoit la formation de 4 à 5 nouveaux chercheurs par an, y compris le recyclage de certains cadres diplômés. **Un nombre équivalent de bourses sera attribué pour ces formations à l'étranger.**

Les besoins supplémentaires en cadres techniques d'appui (techniciens supérieurs et moyens) sont à moyen terme de 90 (soit 15 à 18 par an). Ils seront formés par la DRHFRP et l'IUTE, qui devront organiser des modules de formation orientés en fonction des besoins du PNLTRA. Des transferts entre les structures de développement et les centres de recherche seront également organisés. **Ces actions de formation et de recyclage nécessiteront un appui** dans la mesure où ils impliquent un renforcement des capacités de formation de l'école de Bé-illi et de l'IUTE.

c) - Régionalisation de la recherche

L'extension des compétences de la station de Gassi à tous les domaines de la recherche en feront le principal centre de recherche pour la zone sahélienne. Cette évolution implique l'arrénagement des bâtiments existants, la construction de nouveaux bâtiments et l'achat des équipements. **Un appui extérieur sera nécessaire pour réaliser cette transformation.**

De même, un financement devra être dégagé pour la rénovation et le renforcement du centre de Bébédjia.

L'ouverture des centres d'Abéché et de Faya, en 1997, complétera le dispositif en regroupant les recherches pour les zones sahélienne et saharienne. **La construction de ces centres nécessitera, également une aide extérieure** : construction et équipement des laboratoires, des bureaux et aménagement des terres de cultures.

A la même échéance, **une station sera ouverte à Am Zoer** pour compléter le dispositif des points d'appui de la recherche.

Le laboratoire des sols de N'Djaména devra également recevoir un appui pour pouvoir répondre aux besoins des équipes de recherche, en particulier celles travaillant sur les systèmes de production.

44.2 - Programmes prioritaires de recherche agronomique

Le PNLTRA a choisi d'orienter tous les efforts de la recherche agronomique sur la recherche appliquée au service des producteurs.

Cinq programmes prioritaires ont été définis. Ils sont présentés dans leurs grandes lignes dans le volume 2 - Diagnostic et stratégies Chapitre 41.2 :

Programme 1 : Systèmes de production et économie agricole

Programme 2 : Cultures pluviales

Programme 3 : Cultures irriguées et intensive : pluviales

Programme 4 : Productions animales

Programme 5 : Environnement

Ainsi que précisé au 4.3, les programmes de recherche en cours seront, si nécessaire réorientés pour correspondre à cette stratégie. Pour chaque programme de recherche une équipe sera chargée d'assurer la coordination des équipes de chercheurs.

La mise en oeuvre du PNLTRA a été chiffrée. En ce qui concerne le fonctionnement courant, sur la base d'un coût total par Année-Recherche (un chercheur et les moyens correspondants en personnel et matériel) de 20 millions, l'augmentation des besoins en année 10 est de 15% par rapport à la situation actuelle. Le budget de l'Etat n'est pas à même de faire face, sans aide extérieure, à l'ensemble de ces dépenses. Il peut assurer les salaires du personnel permanent, soit 50% du montant. **L'aide internationale devra donc prendre en charge la moitié des dépenses de fonctionnement et d'investissement (véhicules, informatique, matériel de bureau).**

Chaque programme de recherche comporte des volets qui nécessitent des moyens supplémentaires à ceux fournis par le fonctionnement courant, en particulier matériel spécifique, frais de déplacement sur le terrain, personnel temporaire (par exemple enquêteurs), etc. **Des projets spécifiques apporteront un appui pour chaque programme soit en prenant en charge l'ensemble du programme, soit certains volets.**

44.3 - Plan national semencier

A moyen terme, sur la base des études qui seront menées en 1994 par le projet d'assistance à la production semencière, la politique semencière étant définie et approuvée, les différentes actions de soutien à la filière dans le cadre de cette politique devront être mises en oeuvre.

Il apparaît, à priori, que ces actions porteront essentiellement sur le transfert de l'activité de multiplication du secteur public vers le secteur privé (fermes semencières, ONG, paysans individuels, groupements). Ce secteur doit également progressivement prendre en charge les activités de commercialisation. Les projets seront encore pendant un certain temps un relais pour la diffusion et la promotion des semences améliorées.

Si les activités de production de semences sélectionnées doivent tendre durant cette période à s'autofinancer, les activités d'amélioration, de sélection des variétés et de conservation resteront à la charge du service public.

La fonction contrôle qui est actuellement assurée par le centre de Gassi devra être organisée sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. Un corps de contrôleur sera constitué et mandaté pour jouer ce rôle. Les membres de ce corps ne seront pas permanents, mais seront des agents du ministère détachés pour des missions spécifiques durant de courtes périodes (pré commercialisation). Le laboratoire du centre de Gassi sera habilité à faire les analyses.

Les projets d'appui en cours sont à même d'accompagner et d'appuyer ces actions. A la date prévue pour la fin du projet PNUD/FAO (fiche 22), l'ensemble du processus de mise en place du plan national semencier ne sera pas achevé. Il est à prévoir une poursuite de l'assistance au moins jusqu'en 1998.

5 - LA PROTECTION DES CULTURES

5.1 - ROLE DE L'ETAT

LUTTE CONTRE LES GRANDS FLEAUX	Assurer la surveillance, l'évaluation du risque et l'avertissement Gérer une capacité minimale de prévention et d'intervention Poursuivre en liaison avec la recherche agronomique, la mise au point de moyens de lutte
LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS DES CULTURES	Assurer la surveillance, l'évaluation du risque et l'avertissement Mettre en place le système décentralisé de lutte contre les ravageurs Dispenser la formation technique des producteurs et agents de développement Vulgariser les techniques de lutte Evaluer les pertes pour l'économie nationale

5.2 - MESURES A PRENDRE

PV 01 - Réorganisation de la protection des cultures

L'objectif de la réorganisation est d'abord de séparer les fonctions "administratives" de définition de la politique de lutte, de législation et réglementation de suivi et de programmation, des activités "opérationnelles" telles que la mise en place du système décentralisé de lutte, la surveillance et l'avertissement et l'intervention contre les grands fléaux. La DPVC conservera les fonctions administratives. Les activités opérationnelles seront gérées dans le cadre d'un projet sous tutelle de la DPVC.

Cette réorganisation sera l'occasion de revoir le partage des tâches entre la DPVC, son projet et l'ONDR qui assumera, en principe l'ensemble des activités de vulgarisation et pourrait contribuer aussi à la surveillance et à l'avertissement.

- Schéma de réorganisation MAE mi-1994
- Réorganisation MAE/DPVC/ONDR 1994/95

PV 02 - Transcription dans les faits du choix de la lutte intégrée

- Etablissement avec la recherche agronomique de protocoles pour l'identification des méthodes de lutte intégrée fiables et vulgarisables. DPVC/DRTA 1994/96
- Protocole avec le CNAR pour l'établissement d'une base de données sur tous les résultats obtenus à ce jour en lutte intégrée et susceptibles d'être utilisés au Tchad. DPVC/CNAR 1995

PV 03 - Révision de la législation en vigueur concernant le contrôle phytosanitaire
--

DPVC 1994

PV 04 - Elaboration et mise en vigueur de la politique de protection des cultures
--

- **Définition du partage des tâches et des charges** entre les producteurs, les brigades de lutte, les structures de développement et la DPVC, notamment pour la fourniture du matériel, son entretien et son renouvellement, la distribution des produits, les frais de fonctionnement des services d'appui, etc.

MAE/DPVC/ONDR 1994

- **Protocole d'accord entre la DPVC, l'ONDR et les structures ou projets** menant des actions de vulgarisation pour un appui de la DPVC à la formation des vulgarisateurs aux méthodes de lutte vulgariisables et à la constitution de nouvelles brigades villageoises.

MAE/DPVC/ONDR/... 1994

5.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS

Deux projets apportent l'essentiel de l'appui à la Direction Nationale de Protection des Végétaux. Ils sont très complémentaires et mènent leurs activités en parfaite coordination. Le projet "appui à la protection des végétaux" (fiche 27) sur financement FAC correspond plutôt à un projet d'appui à la Direction de la Protection des Végétaux dans sa partie administrative et investissements, le projet PNUD/FAO/PAYS BAS "renforcement du service national de protection des végétaux" (fiche 26) à l'exécution d'actions spécifiques. Les deux projets ont concouru à la remise sur pied de la Direction qui avait subi de lourds dégâts lors des événements de 1990.

N°Projet	Intitulé	Recommandations
26	Renforcement du Service National de Protection des végétaux (PNUD/FAO/PAYS BAS)	<ul style="list-style-type: none"> - achever la formation des vulgarisateurs et des techniciens - élaboration du cadre de travail avec l'ONDR pour la formation des vulgarisateurs, la vulgarisation et la formation des brigades villageoises - achèvement de la construction des bases régionales - élaboration des termes de référence de la base de données sur les principaux nuisibles dont la réalisation sera confiée au CNAR - poursuite de la collecte des données - intensification des actions pilotes en milieu paysan en liaison avec l'ONDR et les projets de développement intégré - convention avec la DRTA pour les recherches sur les nuisibles (mise au point des protocoles de recherche)

219

N°Projet	Intitulé	Recommandations
27	Appui à la protection des végétaux (FAC)	<ul style="list-style-type: none"> - équipement des bases régionales - poursuite du programme de formation des cadres de la PV, en particulier formation à l'étranger - renforcement des services de la recherche en cadres compétents dans le domaine (besoins nouveaux estimés à 5 chercheurs pour les cinq années) - poursuite de la révision de la législation en vigueur sur le contrôle phytosanitaire

Les projets de développement rural intégré ont pour la plupart des volets en protection des végétaux. La lutte contre les sautériaux constitue l'un des thèmes de plusieurs projets en cours de démarrage : Sécurité alimentaire Nord Guera (fiche 14), Programme de développement intégré de la région du Lac Fitri (fiche 11) et du projet de développement rural du Kanem (fiche 9 - début prévu mi-94). Il est souhaitable que les actions envisagées s'intègrent dans le cadre du programme de lutte contre les grands fléaux.

Le projet "Initiative de renforcement économique du Ouaddai" (IREO), mène des actions pour l'amélioration des traitements post récoltes.

Un projet sur financement USAID a mené des investigations sur la population des rongeurs dans la zone sahélienne. Il s'est achevé en décembre 1992. Une deuxième phase de ce projet permettant de conforter les résultats obtenus est envisagée, du moins par la DPVC.

5.4 - PROPOSITION DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME

5.4.1 - Renforcement de la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement

Le renforcement de la DPVC recouvre essentiellement deux aspects :

- la décentralisation qui pourra être effective par **achèvement de la construction des 11 bases régionales** et la mise à leur disposition **des moyens nécessaires en personnel et matériel**
- l'extension et la fiabilité du réseau de surveillance des grands fléaux, spécialement les sautériaux et les criquets. **La création de onze postes de surveillance** judicieusement répartis dans les zones à risque est la base de ce réseau. Les données sont transmises aux organismes régionaux qui, en retour, préciseront, à l'aide de modèles, les stratégies de lutte que devra mettre en oeuvre l'Unité nationale de lutte anti-acridienne de la DPVC

Ce renforcement était entièrement programmé pour la période d'intervention des deux projets. Les contraintes budgétaires n'ont pas permis de respecter le rythme prévu. Il est donc nécessaire de réviser les besoins nécessaires et de redéfinir un échéancier sur 5 ans. **Il sera essentiellement financé par le projet d'appui à la DPVC (projet n°27).**

La décentralisation de la PV sera prise en compte dans le schéma de réorganisation de la structure prévue par la mesure PV 01.

54.2 - Mise au point par la recherche de systèmes de lutte intégrée

Les protocoles établis avec la recherche agronomique pour l'identification des méthodes de lutte intégrée fiables et vulgarisables tiendront compte des différents programmes prioritaires de recherche initiés dans le cadre du PNLTRA :

- insertion d'un volet protection des cultures, méthodes traditionnelles de lutte dans le programme "systèmes de production",
- mise au point en termes concrets de systèmes de protection intégrés pour les principales cultures vivrières, en relation avec les programmes "Cultures pluviales" et "Cultures irriguées et intensives pluviales",
- de façon plus spécifique, mise à disposition de méthodes et de techniques de surveillance (seuils d'intervention), de prévention et de lutte pouvant être inclus dans les systèmes de production.

Les cadres de la DPVC seront en permanence associés aux activités de recherche, notamment par la tenue de réunions d'échanges mensuelles ou bimestrielles. **Une partie des coûts supplémentaires induits, pour les services de la recherche, sera prise en charge par le projet de renforcement de la DPVC (projet n°26).**

Les résultats obtenus seront transmis au CNAR pour être intégrés à la base de données sur les méthodes de lutte intégrée. **La mise au point de cette base sera financée par le projet.**

54.3 - Vulgarisation

La vulgarisation auprès des producteurs des méthodes adaptées et fiables pour lutter contre les parasites des cultures sera réalisée par l'ONDR et les structures ou projets menant des actions de vulgarisation. La DPVC devra dans le cadre de protocoles d'accord avec ces structures assurer :

- la préparation du **matériel pédagogique adapté** pour que le message de Lutte Intégrée soit compris et accepté par le paysan,
- la participation des agents PV des structures décentralisées (avec appui de l'échelon national) aux deux premières phases de la méthodologie de vulgarisation de nouvelles méthodes, à savoir :
 - a) phase pilote : agents P.V., vulgarisateurs et paysans pilotes : démonstration,
 - b) formation des vulgarisateurs (sur la méthode spécifique à diffuser) par l'agent P.V.,
 - c) travail des vulgarisateurs avec les paysans brigadiers.

Les agents de la DPVC pourront, si nécessaire, intervenir auprès des paysans membres des brigades, en particulier pour appuyer le vulgarisateur. Les nouvelles brigades villageoises seront créées de préférence au sein des groupements de producteurs.

Le projet renforcement de la DPVC devra prendre en charge la multiplication du matériel pédagogique et les frais occasionnés par la phase pilote.

Les produits phytosanitaires ne seront fournis que pendant la phase pilote et en première dotation aux brigades villageoises. Une ligne budgétaire est à prévoir à cet effet dans le projet. De même, la première dotation en matériel de traitement des brigades sera à la charge du projet.

54.4 - Formation

Le programme de formation consiste dans la poursuite des actions initiées en phase 1 du projet d'appui :

- formation des cadres du S.N.P.V.,
- recyclage des agents, notamment de ceux des structures régionales,
- formation des vulgarisateurs en protection des cultures.

Un appui sera demandé à la DRHFRP pour les deux derniers types de formation. Les modules de formation spécifiques seront élaborés en commun avec la DPVC. **Le projet renforcement de la DPVC prendra à sa charge les frais de formation des agents de la PV.**

54.5 - Information

L'adoption des méthodes proposées passe par un effort d'information. Il faut :

- rendre les documents déjà élaborés plus accessibles au public des vulgarisateurs et des paysans, avec un souci plus didactique,
- utiliser la radio rurale pour la transmission des messages,
- publier les résultats scientifiques acquis au cours des travaux de recherche.

Le projet d'appui à la DPVC doit prévoir un budget correspondant à ce volet. Eventuellement, une consultation d'un spécialiste en réalisation de matériel didactique pourra être envisagée pour améliorer la présentation et les rendre plus performants.

La base de données sur la lutte intégrée sera directement consultable au CNAR par les projets et les structures de développement.

54.6 - Législation

Le projet de renforcement a élaboré des projets de textes législatifs et de textes d'application. Ils doivent être discutés et amendés avant d'être adoptés. Ils concernent essentiellement la quarantaine des plantes à l'entrée du territoire et le contrôle des produits agro-pharmaceutiques. La grande perméabilité des frontières rendra difficile et onéreuse une application stricte et générale de ces mesures. La DPVC devra donc cibler très précisément les types de matériel végétal et de produits qui devront prioritairement faire l'objet d'une attention particulière. Le réseau de contrôle sera progressivement mis en place en fonction de ces priorités. **Une assistance par le projet d'appui sera nécessaire, d'une part pour identifier ces items et, d'autre part, pour la mise en place du réseau de contrôle.**

6 - LE CREDIT RURAL

6.1 - ROLE DE L'ETAT

Politique du crédit, dans le cadre de l'union monétaire et du comité national du crédit
 Législation et réglementation en matière de crédit et d'institutions financières
 Politique de développement des institutions financières rurales
 Mobilisation de ressources financières vers le crédit rural
 Suivi et évaluation des activités de crédit et d'épargne rurale
 Formation technique d'agents de crédit
 Information sur le crédit et l'épargne rurale

6.2 - MESURES A PRENDRE

CR 01 - Mettre en place un dispositif de concertation, de suivi et d'appui

Pour promouvoir le crédit et l'épargne rural, il faut étudier avec les structures de crédit rural la mise en place d'un dispositif permettant : l'échange d'informations, la consolidation de l'expérience, l'organisation de services communs (formation d'agents), l'harmonisation des conditions de crédit, le dialogue avec les pouvoirs publics pour tout ce qui touche au crédit rural, la coordination des interventions sur le terrain (zones d'intervention, articulation entre crédit et opérations de développement) et enfin l'identification des appuis éventuels à apporter aux institutions de crédit rural.

Une fois défini ce dispositif de concertation, il deviendra possible d'étudier le rôle que le FIR pourrait être amené à jouer et de déterminer les éléments de sa réorganisation pour l'adapter à ses nouvelles fonctions, par exemple : suivi des activités d'épargne et de crédit, animation de la concertation, mise au point de formules de financement, gestion d'un fonds de garantie contre les risques liés à l'insécurité.

C'est dans ce cadre que la création d'une association des sociétés de crédit décentralisé du Tchad pourrait être favorisée.

- **Définition du dispositif de suivi** MAE 1994
- **Réorganisation du FIR** MAE/FIR 1994/95

CR 02 - Législation et réglementation pour les institutions financières rurales

Cette législation et réglementation sera élaborée par la Banque Centrale, dans le cadre d'une large concertation, en veillant au respect des principes suivants, tout en garantissant le respect des règles minimum de professionnalisme :

- confirmation de l'option crédit mutualiste, tel qu'elle a été retenue par le gouvernement depuis 1990 ;
- large éventail de formules possibles de crédit ; ces diverses formules doivent privilégier comme critères de réussite : le taux de remboursement, l'émergence de la demande solvable, le degré d'autonomie de gestion, le coût d'intermédiation et le coût de diffusion de la formule ;

possibilité d'attribution d'un crédit à toute personne ou groupements justifiant de l'exercice d'activités dont le profit en permet le remboursement, sans que celui-ci soit destiné obligatoirement à financer les activités garantissant le remboursement.

Banque Centrale 1994

CR 03 - Harmonisation des conditions de crédit pour le matériel et les intrants

- **Inventaire** de tous les intervenants en crédit pour le matériel agricole et les intrants, des types de matériels et d'intrants concernés, des prix pratiqués ainsi que des modalités et conditions des opérations.

MAE 1994

- **Organisation d'un séminaire** national réunissant tous les intervenants du secteur pour élaborer un **code de conduite** commun en vue d'harmoniser le plus possible les conditions et les modalités du crédit, notamment : les taux d'intérêt, la durée, les normes du matériel et des intrants, les zones d'intervention, etc.

MAE/intervenants du crédit - fin 1994

- **Mise en vigueur et suivi du code de conduite**, à l'issue du séminaire les dispositions prises seront immédiatement mises en vigueur selon les modalités arrêtées à cette occasion, les règles les plus impératives pourraient, par exemple faire l'objet d'un décret gouvernemental alors que d'autres "passeront" plutôt à travers l'information.

MAE/ Dispositif de suivi à partir de début 1995

CR 04 - Etude de faisabilité de systèmes limitant les risques

L'étude portera sur l'assurance, le crédit-épargne les fonds de garantie et distinguera les risques conjoncturels liés à la situation d'insécurité de risques plus structurels tels que les aléas climatiques et les ennemis des cultures.

MAE 1994

CR 05 - Désigner le ministère des finances comme tutelle des sociétés de crédit et la Banque Centrale comme organe chargé de leur supervision.

Ministère des finances 1994

6.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS

Le seul projet sur financement public ayant pour objet le crédit rural est le "Programme de développement du marché financier rural" exécuté par le FIR sur ses fonds. Il a à son actif la création de 260 caisses mutuelles d'épargne et de crédit en zone soudanienne. Il a assuré la formation de 130 animateurs chargés d'appuyer, normalement plusieurs caisses.

Le FIR n'a pas pu, de par son statut et la faiblesse de ses moyens apporter un appui suffisant aux animateurs. Ceux-ci ne disposent d'aucun moyen (financier ou matériel) et ne sont en fait animateur que de la caisse de leur groupement.

Sur l'ensemble des caisses créées, peu ont réellement fonctionné. Elles ont surtout joué le rôle de caisses d'entraide au moment de la soudure. L'épargne globale collectée est restée très faible. Le FIR ne peut être un opérateur efficace sur le terrain en matière d'épargne et de crédit. Ne serait-ce que parce qu'aucun de ses agents n'est inséré dans le milieu rural. Il est recommandé que cet organisme renonce, à terme, à continuer d'animer ce projet et qu'il soit envisagé pour ses zones d'intervention la reprise par un projet relais qu'il reste à identifier.

La grande majorité des *projets de développement rural intégré* gère un volet crédit ayant des objets très divers : matériels, petit outillage, attelages, intrants, moyens de transport, greniers, moulins à céréales, etc.

Caractéristiques ou problèmes identifiés	Recommandations
Champ du crédit définit selon les axes prioritaires du projet	Elargir les possibilités en tenant compte des demandes réelles des producteurs
Nombre limité d'exploitants bénéficiaires	Eviter une augmentation trop rapide du nombre de bénéficiaires lorsque le volet crédit n'est pas géré par une institution financière
Crédit accordé à travers les groupements	Maintenir cette clause avec caution solidaire, les projets ne sont pas armés pour pratiquer le crédit individuel
Le vulgarisateur est impliqué dans le suivi du crédit	Séparer nettement les fonctions vulgarisation-animation et crédit
Taux de crédit pratiqué : de 0 à 13% environ, variable selon les projets y inclus dans la même zone géographique.	<p>Modifier progressivement les conditions de crédit en appliquant un taux couvrant l'ensemble des coûts</p> <p>Participer à la concertation entre tous les intervenants du secteur et appliquer les règles qui auront été élaborées en commun</p> <p>Avoir des taux identiques ou très voisins sur une même zone d'intervention ou désigner un seul opérateur sur ces zones</p> <p>Indiquer clairement aux bénéficiaires s'ils reçoivent un don ou un crédit</p>

Caractéristiques ou problèmes identifiés	Recommandations
Taux de remboursement très variable : de moins de 50% à près de 100%, sans corrélation directe avec le taux pratiqué	<p>Mieux informer et former les bénéficiaires aux principes de base du crédit</p> <p>Appliquer strictement les clauses du contrat, en particulier recourir à la caution solidaire</p> <p>Arrêter la distribution du crédit quant le taux de remboursement est inférieur à un certain seuil</p> <p>Tout laxisme dans ce domaine (même pour de bonnes raisons) rendra difficile la mise en oeuvre ultérieure d'un véritable "service crédit"</p>
Nombreux projets gérés par l'ONDR	<p>En première priorité, harmoniser les conditions des crédits des différents projets ONDR en favorisant les échanges entre bailleurs de fonds</p> <p>Toutes les fois que c'est possible, transférer la fonction "crédit" à une institution financière spécialisée</p>

La plupart des ONG intervenant dans le monde rural pratiquent le crédit. Dans la zone soudanienne, essentiellement, certaines d'entre elles ont fait du crédit leur principale activité. Les recommandations ci-dessus pour les projets s'appliquent souvent à ces ONG, en particulier en ce qui concerne les taux d'intérêt pratiqués. Dans la mesure où les réseaux qu'elles ont mis en place constitueront souvent la trame du futur dispositif de crédit, il y a lieu de les soutenir et à leur permettre d'acquérir un plus grand professionnalisme, tout en maintenant la diversité des expériences.

Les unions (par exemple celle des Clubs d'épargne et de crédit) doivent être encouragées, un appui spécifique doit leur être apporté.

VITA Moundou est en voie de transformation en banque mutualiste avec l'aide de bailleurs de fonds. L'ensemble des partenaires du secteur doivent suivre cette évolution avec attention, dans la mesure où cette ONG ouvre ainsi une nouvelle voie.

En résumé, pour l'ensemble des projets en cours qui pratiquent le crédit, il est recommandé prioritairement :

- de disposer d'agents de crédit qui n'exerceront aucune autre fonction en contact direct avec les producteurs (animation, vulgarisation)
- d'appliquer, dès son instauration, le code de conduite entre organismes pratiquant le crédit
- d'arrêter momentanément ou définitivement le crédit tant que le taux de remboursement est inférieur à un certain seuil ou de le remplacer, clairement, par un don (il faudra dans ce cas envisager le remboursement de ceux qui ont déjà remboursé).

6.4 - PROPOSITIONS DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME

64.1 - Dispositif de concertation, de suivi et d'appui

Les grandes lignes et les principaux objectifs du dispositif de concertation, de suivi et d'appui au secteur crédit et épargne rural sont indiqués dans la mesure CR 01 en 6.2. Une **étude de faisabilité** devra être entreprise par une équipe restreinte disposant de moyens d'investigation et de déplacements pour rencontrer l'ensemble des acteurs. Au moins un séminaire devra être programmé pour permettre un accord minimum de l'ensemble des organismes concernés.

Le FIR est actuellement une structure contestée dans ses attributions actuelles et dans son efficacité par rapport aux missions qu'il a à remplir. Il est éventuellement possible de lui trouver une place dans le dispositif de concertation, ainsi que dans la gestion d'un fonds de garantie (CR 01). A la suite de la définition du système de concertation, une **étude de réorganisation du FIR** doit être menée qui déterminera s'il est le meilleur support pour le dispositif de concertation, s'il doit prendre d'autres orientations ou s'il doit disparaître.

Pour mener à bien l'ensemble du processus (étude de faisabilité du dispositif de suivi et étude de restructuration du FIR), un appui financier extérieur est nécessaire complété par un appui méthodologique (consultation) d'un à deux mois.

Par la suite, en fonction des conclusions des études, il pourra être envisagé de l'utilité d'un projet d'appui au FIR.

En tout état de cause, il est nécessaire d'initier, dès le début 1994, un projet qui prendra le relais du "Programme de développement du marché financier rural" du FIR.

64.2 - Harmonisation des conditions de crédit pour le matériel et les intrants

La grande disparité des conditions dans lesquelles est pratiquée le crédit pour le matériel et les intrants exige qu'un processus d'harmonisation soit mis en oeuvre, sous peine d'obérer gravement l'avenir du crédit rural.

Le déroulement de ce processus est décrit dans la mesure CR 03 :

- inventaire des intervenants et des caractéristiques des crédits ;
- séminaire national ;
- mise en vigueur et suivi du code de conduite.

Un financement doit être trouvé pour permettre la réalisation de ces différentes étapes (1994 - début 1995). Un appui par des consultations sera sans doute nécessaire.

64.3 - Appui au développement d'un réseau d'institutions financières décentralisées

A long terme, il est indispensable que le pays soit doté d'institutions financières professionnelles spécialisées en crédit rural. La démarche de mise en place de ces institutions doit prendre en compte la diversité actuelle et sa grande richesse.

Il s'agira de faire évoluer les structures de base existantes vers un plus grand professionnalisme, de favoriser leur regroupement afin de constituer un réseau de sociétés de crédit décentralisé.

Une étude en cours financée par la CFD préconise cette démarche auprès des caisses mutuelles. **Un projet d'appui aux caisses mutuelles** pourrait être initié à l'issue de cette phase d'étude qui permettrait de :

- renforcer le réseau d'appui des ONG opérant en épargne et crédit décentralisé ;
- renforcer chaque opérateur sur le terrain (dotation en personnel qualifié et formé, moyens de fonctionnement appropriés, etc.) ;
- instaurer un fonds d'assurance pour cause d'insécurité ;
- appuyer la création de caisses mutuelles urbaines et semi-urbaines (services aux caisses rurales).

Il peut être envisagé qu'une première assistance préparatoire à ce projet d'appui aux caisses mutuelles soit consacrée aux actions précédemment définies : mise en place du dispositif de concertation et d'appui, réorganisation du FIR et harmonisation des conditions de crédit pour le matériel et les intrants (montant estimé à 120 000\$).

La répartition des projets ayant un volet crédit est assez inégale : absence dans le Batha, multiples projets en zone soudanienne. **De nouveaux projets d'appui aux initiatives de base en crédit rural seraient nécessaire dans les zones non encore couvertes, mais à la condition qu'un appui aux producteurs puisse réellement être apporté.**

Il serait judicieux d'envisager **le financement d'actions pilotes permettant d'envisager des programmes à l'échelon régional ou national :**

- **deux projets pilotes de crédit solidaire en zone sahélienne et en zone saharienne ;**
- **un projet pilote de crédit pour les pêcheurs ;**

Enfin, le séminaire prévu à la fin de 1994, sur le thème des banques de céréales et des groupements céréaliers, pourra déboucher sur la proposition de **formules types de financement adaptées chacune à un type déterminé de banques de céréales. Les institutions financières rurales seront alors invitées à participer à la promotion de ces "produits financiers".**

7 - VULGARISATION ET ENCADREMENT

7.1 - ROLE DE L'ETAT

Elaboration et suivi de la politique nationale de vulgarisation

Intégration de la vulgarisation comme composante de la politique d'appui aux producteurs

Mise à disposition du producteur des techniques de production adaptées, par l'information, la vulgarisation et le conseil

Formation des vulgarisateurs et des conseillers agricoles

Gestion du personnel de vulgarisation

Elaboration par la recherche des thèmes techniques à diffuser

Etablissement de relations entre la vulgarisation, la recherche, la formation agricole et l'animation rurale

La vulgarisation est un service public pour les producteurs qui ne peuvent en supporter le coût

7.2 - MESURES A PRENDRE

VE 01 - Elaboration et mise en place d'un système national de vulgarisation

La mise en place d'un système national de vulgarisation, sous la responsabilité de l'ONDR, prendra en compte la diversité des méthodes de vulgarisation, les besoins des différentes régions, les projets déjà existants, les moyens actuellement disponibles, ainsi que les options régionales de production, telles qu'elles ont été esquissées dans la stratégie de développement rural.

Les principales composantes du système national de vulgarisation sont la ressource humaine (profil, expérience et statut du vulgarisateur), la formation et l'encadrement technique, l'organisation spatiale, l'organisation fonctionnelle, les moyens logistiques, les méthodes de vulgarisation et le financement du fonctionnement.

L'ONDR représente, avec son organisation actuelle, plus qu'une ébauche de ce système national de vulgarisation :

- il gère la totalité du personnel de vulgarisation du secteur public, à l'exception du service de vulgarisation de la SODELAC,
- la vulgarisation est sa principale activité, mais l'ONDR a été amené à gérer aussi d'autres activités d'appui aux producteurs, la dispersion de ses efforts n'étant sans doute pas compensée par les complémentarités. Sont concernées la distribution de crédit matériel et de crédit intrant en zone coton, la prise en charge de services variés dans le cadre de projets de développement intégré dont elle a accepté d'être l'exécutant,
- elle n'applique pas partout la même méthode de vulgarisation, outre la méthode initiale pratiquée en zone coton, plusieurs projets ont apporté, avec leur assistance des approches différentes du développement rural,
- le statut du vulgarisateur est unique, mais il y a de grandes différences de formation et de rémunération selon les appuis apportés par les projets,

- le personnel de vulgarisation est réparti sur le terrain selon le même type d'organisation spatiale, mais celle-ci est mal adaptée aux réalités agro-écologiques du pays,
- le financement du fonctionnement de l'ONDR et donc de la vulgarisation n'est pas assuré actuellement, à l'exception des zones de projet.

C'est dans ce contexte que le MAE a lancé une étude pour la **restructuration de l'ONDR**, dont l'objectif est de redéfinir ses missions, d'en dégager un nouveau schéma organisationnel et de déterminer les actions à mener pour réaliser effectivement la restructuration.

Les difficultés financières et de gestion auxquelles l'ONDR doit faire face donnent un caractère d'urgence à l'opération de restructuration, mais le rôle central que joue l'ONDR, comme instrument de la mise en oeuvre de la politique de développement rural, impose de revoir, à cette occasion, l'ensemble du **dispositif d'appui aux producteurs**, et en particulier les aspects suivants :

- partage des tâches entre le secteur privé et l'Etat pour les services d'appui à la production ;
- partage des tâches entre les services techniques et l'ONDR (DPVC, DRTA, DRHFRP, DNGRHA, DPPSA, principalement) ;
- définition de l'articulation sur le terrain entre les différents services, fixation des modalités pratiques de la collaboration au moyen de conventions passées entre l'ONDR et chacun d'eux ;
- définition des modalités pratiques du transfert de certaines activités (crédit, intrants, par exemple) ;
- rôle de l'ONDR dans l'exécution du projet national qui prendra la suite du PRSAP et contribution de celui-ci à l'ONDR ;
- rôle de l'ONDR dans l'exécution des projets de développement intégré ;
- organisation spatiale de l'ONDR, décentralisation de son organisation et de sa gestion ;
- coordination entre les différentes structures de développement sur le terrain.

En conclusion l'élaboration du système national de vulgarisation se fera dans le cadre de la restructuration de l'ONDR.

VE 02 - Restructuration de l'ONDR

La préparation de la restructuration de l'ONDR implique de nombreux intervenants, plusieurs services d'appui et plusieurs projets. L'étude de restructuration, déjà démarrée, est une des composantes de cette préparation, mais l'étude ne peut que fournir des éléments pour la prise de décision, après concertation. Pour cela il faut organiser une opération qui permettra de prendre les décisions, en quelques étapes et après une concertation suffisante entre les différents intervenants.

Cette opération pourrait se dérouler pendant le premier semestre de l'année 1994, de manière à démarrer les actions de restructuration au début du deuxième semestre. Ce calendrier est par ailleurs compatible avec le calendrier prévu pour la programmation de la phase nationale du PRSAP. Les aspects opérationnels de la préparation de la restructuration de l'ONDR sont présentés dans la deuxième partie de ce volume.

VE 03 - Restructuration de la SODELAC

La restructuration de la SODELAC est en cours d'étude, avec l'assistance de la Banque Mondiale. C'est dans ce cadre que seront examinés la place du service de vulgarisation dans la perspective de la création d'un système national de vulgarisation.

7.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS

Le tableau suivant présente les principaux projets développant une action de vulgarisation. Il s'agit essentiellement de projets de développement intégré à l'exception notable du PRSAP. L'ONDR est l'opérateur de tous les projets (hors la zone du Lac du ressort de la SODELAC).

A l'exception du Biltine et du Ouaddaï, il existe au moins un projet dans les préfectures prenant en charge la vulgarisation. Cependant, ces actions sont toujours limitées à quelques zones (souvent appelées pilotes) et une grande partie des producteurs n'est pas atteinte par les agents de la vulgarisation. En dehors des zones d'activité des projets, il est recommandé à l'ONDR et à la SODELAC :

- soit d'assurer un appui minimum en conseil auprès des paysans demandeurs selon les conditions suivantes : répartition des vulgarisateurs sur des zones importantes, affectation d'un moyen de déplacement individuel (sur les fonds du projet en prêt remboursable ou par mise à disposition) et suivi régulier de ces agents ;
- soit de n'affecter aucun vulgarisateur à ces zones en attente d'un projet ou de l'extension du PRSAP.

L'ONDR est l'opérateur de tous les projets (hors la zone du Lac du ressort de la SODELAC). Les avis convergent pour rendre prédominante la fonction vulgarisation dans cet office. Cependant en examinant les différents projets qui sont menés par l'ONDR, il apparaît que nombre d'activités diverses sont directement prises en charge par ses services, en particulier : crédit rural, distribution d'intrants et de matériel agricole, formation, recherche - développement, etc.

Dans le cadre de la stratégie retenue et afin de clarifier les fonctions du projet et de l'ONDR, il est recommandé que dans les projets en cours d'exécution les mesures suivantes soient prises :

- prise en charge de la vulgarisation au sein du projet par un service autonome avec du personnel ONDR titulaire ; l'ONDR doit affecter à ce service du personnel qualifié ayant comme seule activité la vulgarisation ;
- réalisation des autres activités et volets du projet, soit en recrutant du personnel contractuel à titre temporaire (durée du projet), soit en les sous traitant à une autre structure spécialisée publique ou privée : DRHFRP pour la formation, Centre de recherche agronomique pour la recherche-développement, secteur privé pour la fourniture d'intrants, institutions financières pour le crédit, etc.

Principaux projets comportant un volet vulgarisation

N° Projet	Nom du projet	Opérateur	Zone géographique	Méthode de vulgarisation	Remarques
6	Développement des palmeraies	ONDR	BET	RAD et Formation-visite	Projet en attente de 2ème phase Des résultats mitigés de la méthode RAD
9 10	Développement agro-sylvo-pastoral du Kanem et développement rural du Kanem	ONDR	Kanem	Participative	Volets multiples/Manque de personnel pour assurer correctement la vulgarisation
13	Programme intégré des services de base	ONDR	Batha, Kanem, Tandjilé, Mayo Kebbi	Participative	Volets multiples/peu d'agents/zone d'action dispersée/populations en attente de dons et non de conseils
8	Projet de relance du Lac Tchad	SODELAC	Lac Tchad	Vulgarisations de masse et rapprochée	Volets multiples, deux types de vulgarisation : polders modernes et agriculture traditionnelle
28	Projet de renforcement des services d'appui aux producteurs (PRSAP)	ONDR	Batha, Mayo Kebbi, Tandjilé, Chari Baguirmi	Formation visite	Phase pilote d'un programme plus vaste d'appui à l'ONDR
7	Programme de développement de la zone soudanienne	ONDR	Logone Occ. et Or., Mayo Kebbi, Tandjilé, Moyen Chari	Participative et RAD (CRD)	Conseillers agricoles/bons résultats
1	Projet multisectoriel de développement rural en zone sahélo-soudanienne (PMDR)	ONDR	Chari Baguirmi, Guera	Participative	Aire d'intervention en vulgarisation trop étendue/ améliorer la formation du personnel et le suivi
2	Développement rural intégré Melfi	ONDR	Guera	RAD	Difficultés d'application de la méthode RAD par les techniciens insuffisamment formés
14	Sécurité alimentaire au Nord Guera	DG/MAE	Guera	Participative	Projet en attente de démarrage
12	Programme de développement intégré du Salamat	ONDR	Salamat	Participative	Volets multiples, la vulgarisation n'est qu'un sous volet
3	Programme agricole en zone soudanienne (PAZS)	ONDR	Logone Occ. et Or., Mayo Kebbi, Tandjilé, Moyen Chari	Participative	Actions de formation, surtout/appui aux services ONDR de la zone pour la vulgarisation
-	Développement agro-sylvo-pastoral zone soudanienne	ONDR	Logone Occ. et Or., Mayo Kebbi, Tandjilé, Moyen Chari	Participative	Projet qui se termine/animation des groupements et pré vulgarisation
4	Programme prioritaire de développement zone de concentration	ADER/ ONDR	Chari Baguirmi	Formation et visite	Vulgarisation n'est qu'un des volets

232

7.4 - PROGRAMMATION A MOYEN TERME

La programmation de nouvelles actions dans le domaine de la vulgarisation dépend de la restructuration de l'ONDR. L'opération proposée de concertation et de prise de décision (VE 02) permettra de tracer le cadre de cette programmation à moyen terme. **Une assistance est nécessaire pour appuyer cette démarche.** Par la suite, un appui spécifique devra être apportée à l'ONDR pour financer sa restructuration.

La phase suivante du projet PRSAP sera approuvée dans le courant de l'année 1994 et démarrera en 1995. Elle vise à étendre la zone pilote d'intervention et d'appui aux services de l'ONDR au Salamat, au Ouaddaï et au Biltine. Les principaux objectifs de cette extension tels qu'ils sont définis actuellement sont :

- consolider les actions dans les premiers secteurs pilotes avec un accent particulier sur la vulgarisation à destination des femmes et la formation du personnel ;
- étendre l'expérience à d'autres secteurs situés dans la zone de concentration ;
- renforcer les actions de recherche appliquée et adaptative sur les cultures vivrières (liaison avec le PNLTRA à établir) ;
- lancer une opération d'alphabétisation fonctionnelle en appui aux associations et groupements villageois.

La mise au point définitive des volets de cette deuxième phase sera établie au cours du premier semestre 1994 et elle pourra ainsi s'inscrire dans le cadre de l'opération plus large de restructuration de l'ONDR.

8 - ORGANISATION ET FORMATION

8.1 - ROLE DE L'ETAT

ORGANISATION DU MONDE RURAL	Législation et réglementation en matière d'institutions rurales (coopératives, associations, groupements, unions, etc.) Agrément des organisations Formation à la gestion Politique de promotion Services publics d'appui
FORMATION	Politique de formation Création d'établissements et mobilisation des moyens pédagogiques Formation des maîtres et formateurs Formation professionnelle des producteurs et agents du secteur privé Formation diplômante des cadres et agents de développement Formation continue <i>La formation des producteurs, des agents de développement et du personnel du secteur privé est une fonction pérenne de l'Etat, qui cependant n'en a pas le monopole</i>
PLACE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT	Politique d'intégration de la femme dans le processus de développement Législation et réglementation Formation
GESTION DES TERROIRS	Politique foncière Politique de gestion des ressources naturelles Politique de décentralisation Législation et réglementation foncière (code foncier) Législation sur les collectivités locales Sensibilisation et information des populations vulgarisation des méthodes et techniques Inventaire et suivi des ressources naturelles Suivi environnemental

8.2 - MESURES A PRENDRE

82.1 - Organisation du monde rural

OF 01 - Mettre en place les structures de concertation et de suivi

- **Reconnaître officiellement la structure nationale de concertation et d'appui aux groupements, associations et coopératives, en cours de construction par ces organisations et qui doit remplacer le Comité de coordination et de suivi des recommandations de la concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif.**

MPC 1994

- **Favoriser la création sur tout le territoire des comités régionaux (20 à l'heure actuelle), leur donner un statut légal, préciser leur rôle et leur composition.**

MPC 1994

OF 02 - Informer le monde rural sur les possibilités d'organisation

- **Organiser une large diffusion des textes régissant le statut et les modalités de fonctionnement des organisations paysannes.**

DRHFRP 1993/94

- **Insérer dans les programmes des CFPR des informations sur ces textes.**

DRHFRP permanent

- **Prévoir dans tout projet ou programme de développement intégré un volet information-formation des membres des organisations rurales.**

MAE/DRHFRP permanent

82.2 - Formation

OF 03 - Améliorer la capacité des enseignants et formateurs du secteur rural

- **Etude et exécution des dispositions pratiques à prendre pour rendre le statut d'enseignant et de formateur du secteur rural plus attrayant ("statut particulier" de type Education Nationale), pour professionnaliser cette fonction et pour permettre le recyclage de ce personnel.**

DRHFRP 1994/95

- **Organiser un séminaire pédagogique annuel.**

DRHFRP Annuel

- **à égalité de niveau, donner la priorité aux formateurs issus de la zone d'implantation du centre de formation**

DRHFRP/CFPR permanent

- **augmenter le nombre de formatrices dans les CFPR**

DRHFRP/CFPR permanent

OF 04 - Amélioration de la formation à l'ETA de Bâ Illi

- **Elévation du niveau de recrutement des formations initiales des cadres du développement rural**
DRHFRP/ETA à partir de 1994
- **Mise en oeuvre d'une formation par modules**
DRHFRP/ETA à partir de 1995
- **introduire, dans les programmes de formation, des modules sur les organisations paysannes, la gestion des terroirs, le suivi-évaluation des projets**
DRHFRP/ETA à partir de 1995

OF 05 - Elaborer et mettre en oeuvre un plan de formation continue

Le plan de formation en formation continue des cadres de la fonction publique et du secteur privé sera élaboré après étude des besoins (quantitatifs et qualitatifs).

DRHFRP 1994

OF 06 - Rationaliser les critères d'attribution des bourses à l'étranger

Cela se fera à travers une définition plus précise des modalités d'attribution des bourses de formation supérieure de la voie interne et passation d'accords avec les directions.

MAE/DRHFRP 1994/95

OF 07 - Adapter les programmes des CFPR aux besoins des producteurs

- **Transformation des CFPA en CFPR, en élargissant la formation des agents et des paysans à l'élevage et à la protection de l'environnement.**
Ministère de l'Elevage/MAE/DRHFRP 1994/96
- **Améliorer la couverture du territoire en programmant la création de nouveaux CFPR dans les zones sahélienne et saharienne.**
MAE/DRHFRP 1994/97
- **Programmer un cycle spécifique de formation à la gestion et à la comptabilité à l'attention des responsables ou membres des groupements.**

DRHFRP/CFPR 1995

OF 08 - Responsabiliser les paysans dans la gestion des CFPR

- **Organiser des séminaires locaux ou régionaux réunissant les responsables des CFPR et les délégués paysans pour mieux connaître les besoins en formation et adapter les programmes de formation aux nécessités locales.**
DRHFRP/CFPR à partir de 1994
- **Harmoniser les modalités de participation des bénéficiaires à la gestion des CFPR**

DRHFRP/CFPR 1994

- Définir le niveau de participation financière des bénéficiaires à la prise en charge de la formation organisée à leur intention.

DRHFRP/CFPR 1994

OF 09 - Etendre la zone de diffusion de la radio rurale

L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire (stations régionales ou radio rurale nationale) et de favoriser la participation des producteurs aux émissions.

MCPT/1994

82.3 - Place de la femme dans le développement

OF 10 - Promouvoir un code de la famille, reconnaissant à la femme ses droits élémentaires

Cette mesure relève du Gouvernement et ne peut donc être programmée qu'en fonction de l'agenda gouvernemental.

OF 11 - Etudier et mettre en vigueur les mesures de promotion de la femme

Il s'agit notamment de faciliter l'accès des jeunes filles à l'école, l'accès des femmes au crédit rural, l'accès des femmes à la terre, et aussi d'améliorer la diffusion de technologies permettant d'alléger les tâches habituellement dévolues aux femmes.

Ministères concernés et DRHFRP 1994/95

OF 12 - Féminiser une partie de l'encadrement de base

Cela concerne aussi bien les agents de vulgarisation de l'ONDR que les formateurs des CFPR.

MAE/ONDR/DRHFRP à partir de 1994

83.4 - Gestion des terroirs

OF 13 - Elaboration d'une politique foncière et d'une politique de gestion des ressources naturelles

- Révision de la législation foncière en vigueur.

Ministères concernés 1994/95

- **Elaboration d'un code rural** : constitution d'une commission pluridisciplinaire composée de techniciens des départements intervenant en milieu rural et de juristes et chargée d'évaluer tous les textes juridiques ayant trait à l'espace rural et de faire des propositions concrètes.

MAE/Ministère de la justice 1995

- **Désignation d'un service ayant la charge d'assurer le suivi des projets pilotes en matière de gestion des terroirs villageois** afin de réunir les éléments pour l'élaboration à moyen terme d'une politique de décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

MAE 1994

8.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS

83.1 - Organisation du monde rural

Le seul financement en cours, concernant spécifiquement le mouvement coopératif et associatif, porte sur une assistance préparatoire (PNUD/BIT) au "**Projet de développement des institutions coopératives à la base pour alléger la pauvreté au Tchad**" (fiche 33). L'organisme d'exécution est le "*Comité national de suivi des recommandations de la concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif*". Cette assistance d'une durée de un an a pour principal objet la mise en place d'une structure nationale d'appui aux groupements et coopératives et d'élaborer un programme cadre général prenant en compte toutes les activités de promotion et de développement du secteur. Cette future structure sera autonome, autofinancée.

Cette assistance préparatoire comporte en outre deux volets qui auraient justifiés des financements spécifiques :

- "coopérative artisanale de femmes du Tchad" qui est en fait un appui au centre de tissage CETIMAF",
- "structure nationale de promotion et de développement de l'épargne et de crédit" qui consiste essentiellement en une étude du système de crédit décentralisé.

Il est recommandé :

- de centrer l'assistance préparatoire essentiellement sur la mise en place de la structure nationale d'appui aux groupements et coopératives et à la dynamisation des comités régionaux,
- de promouvoir au bénéfice du centre CETIMAF, un réel projet d'appui qui puisse très rapidement prendre le relais de l'assistance préparatoire,
- d'établir une concertation avec la CFD qui est en train de réaliser une étude sur les coopératives d'épargne et de crédit, afin d'éviter le double emploi.

La plupart des projets de développement rural intégré et des projets menés par les ONG appuient leurs actions sur des groupements villageois ou de producteurs. L'analyse des projets en cours montre que, dans de nombreux cas, les producteurs constituent des groupements uniquement pour bénéficier de l'appui du projet et que les règles minimum de fonctionnement ne sont pas toujours respectées. Afin de transformer progressivement les pré groupements en véritables groupements, il est recommandé aux projets en cours de :

- précéder la constitution des groupements par une campagne de sensibilisation sur les règles de fonctionnement des groupements ;
- ajouter une composante "**formation des responsables de groupements**" à la gestion dans les quelques projets ou cette activité n'est pas prévue ;
- veiller à ce que chaque année une information sur la gestion du groupement soit faite à l'ensemble des adhérents (par une personne "neutre", dans la mesure du possible).

83.2 - Formation

Trois projets représentent l'essentiel de l'appui à la formation des cadres du développement rural et des producteurs :

- **Appui aux formations rurales** (financement FAC - fiche 29) - DRHFRP et DEFRVZ ;
- **Appui de la DDA** (coopération suisse - fiche 30) à la DRHFRP ;
- **Appui aux formations du secteur rural Logones, Tandjilé** (FAC - fiche 32).

Ces projets permettent à la DRHFRP d'assurer en grande partie sa mission. Il est recommandé que **ces projets soient prolongés au delà du terme prévu**, afin de consolider les acquis obtenus au cours des phases actuelles. La décision est relativement urgente en ce qui concerne le **projet Appui de la DDA à la DRHFRP**, dont la fin est prévue actuellement en mars 1994.

83.3 - Place de la femme dans le développement

Des projets de développement intégré, par exemple le projet "Initiative de renforcement économique du Ouaddaï" (IREO), rencontrent des difficultés à mener leurs actions dans la mesure où une partie importante des tâches de production agricole est assurée par les femmes et où les vulgarisateurs sont des hommes. Ils doivent envisager d'**adjoindre des vulgarisatrices à l'équipe** qui auront un contact plus facile avec la population féminine à encadrer.

Trois projets sont principalement orientés vers un appui aux femmes rurales. Les recommandations en ce qui les concerne sont résumées dans le tableau ci-après.

N°Projet	Intitulé	Recommandations
-	Appui aux initiatives des femmes rurales au Mayo Kebbi	- renforcer l'appui en crédit rural auprès des projets déjà initiés - prolongation du projet au delà de janvier 1994
-	Technologies appropriées	- projet terminé en mars 1993 - poursuite à mettre en place précédée d'une étude sur les coûts de production et les possibilités de commercialisation
13	Programme intégré de services de base (PISB)	améliorer l'encadrement notamment pour les activités maraîchères

Dans le cadre du projet "Appui de la DDA à la DRHFRP" (fiche 30) cité en 8.32 (Formation), le service "formation féminine" de la DRHFRP reçoit une assistance technique. Ce service a pour objet de concevoir les projets des femmes rurales, d'assurer la formation des monitrices et formatrices et d'élaborer des projets pour les femmes rurales qui sont exécutés par les CFPR, des ONG ou le service lui-même.

Il est vivement recommandé que ce volet soit reconduit en même temps que le projet en prévoyant un accroissement des effectifs pour le recyclage et la formation initiale des animatrices dans le but d'une plus grande féminisation des agents de développement.

83.4 - Gestion des terroirs

Deux projets en cours portent une attention particulière à la gestion des terroirs.

Dans le cadre du "Projet multisectoriel de développement rural en zone sahélo-soudanienne" (PMDR - fiche 1), un volet est intitulé "appui à la réflexion sur la gestion des terroirs". Il vise à définir une politique en gestion des terroirs à partir de la connaissance des expériences menées dans les pays voisins. **Il est recommandé que cette cellule de réflexion, qui regroupe des cadres du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement et du Ministère de l'Elevage, diffuse auprès des cadres tchadiens et des projets le point de sa réflexion et propose un cadre pour la poursuite de ce travail. Cette cellule doit être dotée des moyens pour non seulement synthétiser l'état des expériences à l'étranger, mais, également, pour recenser et analyser les réalisations au Tchad passées ou en cours qui peuvent apporter des éléments à la définition d'une politique nationale de gestion des terroirs.**

Le "projet pilote pour la gestion des terroirs villageois (PPGTV - fiche 36)" mène une expérience limitée de gestion des terroirs dans neuf villages répartis dans plusieurs préfectures. S'il est encore trop tôt dans la phase actuelle pour tirer des enseignements, les actions proprement dites d'aménagement devant se dérouler en 1994, il est d'ores et déjà souhaitable d'envisager une plus grande extension du projet que celle actuellement prévue (2 villages pilotes). **Il est donc recommandé de trouver un financement complémentaire ou d'insérer ce type de volet dans des projets existants de façon à avoir des résultats sur au moins cinquante villages répartis sur l'ensemble du territoire.**

Plusieurs projets de développement intégré ont déjà des volets aménagement des terroirs villageois, mais il s'agit soit d'actions de reboisement et de protection des sols (Programme de développement rural ADER - fiche 5), soit d'amélioration des systèmes de production et de maintien de la fertilité (Développement agro-sylvo-pastoral du Kanem - fiche 10 - et Développement de la zone soudanienne - fiche 7). **Il est recommandé que ces projets, en liaison avec le PPGTV, étendent leur action à la gestion des terroirs dans quelques villages, en veillant à bien intégrer les différentes composantes nécessaires à cette approche.**

8.4 - PROPOSITIONS DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME

84.1 - Organisation du monde rural

L'assistance préparatoire PNUD/BIT doit déboucher en 1994 sur la mise en place d'une **structure nationale de concertation et d'appui aux groupements et coopératives**. Cette structure, dont l'organisation, le champ d'intervention et les modalités d'action auront été précisés au cours de la période de préparation, devra devenir opérationnelle rapidement, ce qui suppose un minimum de moyens de fonctionnement en matériel et en personnel qualifié.

Le projet préparé doit être normalement pris en charge par le PNUD/BIT. Dans le cas où cela ne serait pas possible une assistance extérieure serait nécessaire et indispensable.

Des assistances sont nécessaires également pour des actions spécifiques d'appui aux groupements telles que :

- **radio rurale : construction d'un deuxième émetteur pour une radio rurale nationale ou d'émetteurs régionaux (radios rurales locales) et élaboration d'émissions sur les thèmes : textes légaux et démarches pour l'enregistrement, fonctionnement des groupements, vie des groupements existants, etc. ;**
- **formation des responsables des groupements, notamment en organisation et gestion ;**
- **formation des agents de développement sur les règles de fonctionnement des groupements ;**
- **la promotion et l'appui aux groupements féminins.**

En ce qui concerne les trois derniers points et l'élaboration d'émissions radiodiffusées, les nouveaux projets PDRI ou les nouvelles phases des projets en cours devront les financer pour leurs zones d'intervention respectives.

84.2 - Formation

L'Ecole des Techniques d'Agriculture de Bâ-Illi est en cours de restructuration. Elle étend ses activités et ses programmes de formation des cadres du développement rural : instauration d'un tronc commun d'une année pour les cadres des trois filières Agriculture, Elevage et Environnement, restructuration des programmes de 2ème et 3ème année des différentes filières, formation promotionnelle des cadres C5 et B, recyclage de l'ensemble du personnel d'encadrement, etc

Une assistance extérieure est nécessaire pour accompagner cette opération de restructuration du centre de Bâ-Illi. La DRHFRP formulera le projet d'assistance.

Des CFPR sont à réhabiliter et de nouveaux doivent être construits dans les préfectures des zones sahéenne et saharienne afin de rééquilibrer le dispositif de formation des agriculteurs. **Un financement extérieur est nécessaire pour prendre en charge la construction ou la réhabilitation de ces CFPR, la dotation initiale en équipements et le fonctionnement dans la période de démarrage.** Les priorités en nouvelles implantations sont Abouboudam (Ouaddaï), Am Zoer (Biltine) et Faya (BET). En réhabilitation, il s'agit essentiellement des CFPR (CFPA) de Chedra (Kanem), Ati (Batha) et Mongo (Guera).

84.3 - Place de la femme dans le développement

L'amélioration de la prise en compte de la place de la femme dans le développement du monde rural passe essentiellement par les mesures qui ont été précisées en 8.23, comme par exemple l'instauration d'un code de la famille. D'autres actions en faveur de la population féminine sont proposées dans les domaines de la formation, du crédit rural, de la vulgarisation, etc.

En complément, le projet "technologies appropriées" dont le financement est terminé en 1993 doit être suivi d'une autre phase permettant de conforter les résultats obtenus lors des premières phases et de les compléter. L'objectif principal restant de développer des améliorations aux techniques traditionnelles de production, de conservation et de transformation des produits afin d'alléger les tâches féminines.

La connaissance des expériences en direction du public féminin est nettement insuffisante. Il est nécessaire de :

- **capitaliser l'ensemble de l'expérience acquise** sur le terrain par toutes les actions visant à mieux intégrer les femmes ;
- **dégager les méthodes et identifier les mesures et actions nécessaires** pour renforcer la politique de meilleur intégration des femmes.

Le **service formation féminine** de la DRHFRP qui a déjà acquis quelque expérience en ce domaine **pourrait assurer cette fonction à condition d'être doté d'une assistance complémentaire** à celle reçue de la DDA de la Coopération Suisse. Outre le financement des **moyens en matériel et en assistance technique** (consultations), il est nécessaire de donner à ce service les moyens de **mener ou d'appuyer des actions pilotes**.

84.4 - Gestion des terroirs

A court terme (un à deux ans), il n'est pas nécessaire de lancer de nouveaux projets de gestion des terroirs villageois. Il est préférable, ainsi que cela a été indiqué en 8.34 d'étendre les activités des projets existants qui ont un volet "gestion des terroirs". A plus long terme (trois à cinq ans), sur la base des expériences acquises et capitalisées par le projet PMDR, un programme plus ambitieux doit être développé.

9 - SECURITE ALIMENTAIRE

9.1 - RÔLE DE L'ETAT

Domaines	Fonctions pérennes
DISPONIBILITE	Créer un environnement favorable à la production du secteur Renforcer les services publics d'appui aux producteurs Orienter les investissements publics vers les productions les plus à même d'assurer la sécurité alimentaire Favoriser les échanges extérieurs
STABILITE	Diffuser des techniques de production permettant de réduire les aléas Libéraliser les échanges et créer un environnement favorable au commerce Améliorer l'information sur les marchés Réaliser des infrastructures de transport Gérer un stock de sécurité Encourager le stockage au niveau des villages Orienter les investissements vers le stockage
ACCESSIBILITE	Orienter les investissements publics vers la création d'emplois, notamment dans les zones vulnérables Identifier les groupes vulnérables Renforcer les services sociaux Réaliser des transferts sociaux à travers la politique budgétaire Mobiliser l'aide alimentaire et participation à sa coordination

En caractère gras les fonctions qui concourent à la réduction de l'insécurité conjoncturelle

9.2 - MESURES A PRENDRE

SA 1 - Améliorer la connaissance sur les groupes et zones vulnérables

- **Analyser les données du SAP** sur les dernières années afin d'en déduire une détermination "approchée" des cantons en insécurité chronique et des cantons en insécurité conjoncturelle.
SAP 1994
- **Enquête sur les groupes vulnérables** dans les principales zones urbaines et dans les cantons ruraux déterminés par le SAP (le BET sera couvert par les enquêtes qu'il est prévu de réaliser pour la préparation du Schéma Directeur)
BIEP 1994
- **Analyse des stratégies des groupes vulnérables** pour lutter contre l'insécurité alimentaire : synthèse à réaliser à partir des enquêtes précédentes, des éléments de réflexion du SAP ainsi que de l'expérience des ONG intervenant dans des zones vulnérables.

- **Suivi de l'insécurité alimentaire**, en affinant les méthodes actuelles du SAP, à la lumière des analyses précédentes.

SAP Permanent

SA 02 - Déterminer le volume optimal du stock de sécurité

Malgré plusieurs tentatives, il n'a pas encore été possible de déterminer le volume du stock de sécurité. Du fait que la gestion de ce dernier, est déjà et sera à l'avenir la principale activité de l'ONC, l'organisation et le budget de fonctionnement de l'ONC sont directement dépendant du volume qui sera fixé et de la distribution géographique de ce volume. Une étude, réalisée avec l'assistance de la FAO, est en cours, elle doit déboucher sur la proposition d'un volume optimal, nécessaire compromis entre le niveau maximal de sécurité des populations et le coût de sa gestion.

- **Etude du volume de sécurité et décision** ONC/FAO 1993
- **Mise en vigueur** (constitution du stock au niveau décidé et répartition dans les dépôts) MAE/ONC 1994

SA 03 - Restructurer l'ONC, et assurer son fonctionnement

La restructuration de l'ONC a fait l'objet de plusieurs études et consultations ; la plus récente dont le rapport, amendé si nécessaire après son examen par les autorités, doit servir de base aux décisions que le Ministère prendra. Les instances les plus impliquées dans ces décisions sont, outre la Direction Générale, la DPPSA, la Direction Générale de l'ONC et le Comité Technique de Pilotage de la politique céréalière.

- **Redéfinition du rôle de l'ONC** MAE/DPPSA 1993
 - gestion technique du stock de sécurité
 - gestion contractuelle des opérations programmées d'aide alimentaire
 - information des acteurs du marché sur les transactions
 - prestations pour le compte du secteur privé (protection des stocks)
- **Passation des conventions contractuelles** ONC/DPPSA 1994
 - contrat-plan entre l'Etat et l'ONC
 - conventions bilatérales entre l'Etat et les donateurs
 - protocoles ONC-Donateurs pour la gestion des aides programmées
 - redéfinition du rôle du comité paritaire de gestion du stock de sécurité
- **Exécution des mesures de restructuration** ONC 1994/95
 - concernant les dépôts
 - concernant l'organigramme et le personnel
 - concernant le budget de fonctionnement
 - concernant les règles de gestion du stock de sécurité et la révision du rôle du comité de gestion existant
 - concernant la facturation des prestations

SA 14 - Elaborer un plan d'action pour la nutrition et l'alimentation

Les objectifs sont :

- l'amélioration de l'état nutritionnel des groupes vulnérables,
- l'amélioration qualitative de l'alimentation de l'ensemble de la population,
- l'amélioration de la qualité de l'eau domestique,
- le renforcement du contrôle de la qualité des aliments,
- la lutte contre les carences en micro nutriments (vitamine A, fer, iode, etc.),
- prise en compte de l'amélioration nutritionnelle dans les programmes de développement,
- organisation de l'information nutritionnelle (écoles, centre sociaux, radio, etc.).

Le plan doit déboucher sur la mise en oeuvre de plusieurs programmes :

- sécurité alimentaire (rappel de la stratégie) ,
- qualité et sécurité des aliments ;
- les carences en micro nutriments ;
- les maladies infectieuses, le mode de vie, l'allaitement maternel, la prise en charge des personnes défavorisées ;
- évaluation, suivi de la situation nutritionnelle et alimentaire ;
- intégration des considérations nutritionnelles dans les programmes de développement en cours.

La préparation du Plan d'Action se déroulera sur une période de 9 mois, elle sera conduite par le Centre National de Nutrition sous la supervision d'un Comité Interministériel à créer (Plan, Agriculture et Environnement, Santé) Une assistance de l'ordre de 100 000 \$ est nécessaire pour la préparation proprement dite. Il faudra prévoir un autre appui au CNN pour la phase de mise en oeuvre.

- | | |
|---|--------------------------------------|
| • Elaboration des termes de référence et organisation de l'opération | MAE/Ministère de la santé début 1994 |
| • Elaboration proprement dite | MPC/MAE/Ministère de la santé 1994 |
| • Mise en oeuvre | à partir de 1995 |

SA 05 - Rationaliser l'aide alimentaire

La rationalisation de l'aide alimentaire a pour objectifs de réduire ses effets négatifs (sur les marchés et sur la mobilisation des populations défavorisées), d'améliorer la programmation et la gestion des opérations de distribution, de donner la priorité aux achats locaux.

- | | |
|---|-------------------------|
| • Accord Etat - Donateurs sur l'application de la Charte élaborée par le CILSS | MAE 1/1994 |
| • Définition et mise en application des nouvelles règles d'aide alimentaire et aussi de gestion du stock de sécurité (voir précédemment) | DPPSA/ONC/CASAU
1994 |

- **Accord Etat - Donateurs sur le financement de l'aide alimentaire et du stock de sécurité** (compte tenu de la réduction des fonds de contrepartie et de la définition de nouvelles règles pour la gestion du stock de sécurité)

MAE 1994

SA 06 - Suivi de l'impact de la stratégie de sécurité alimentaire
--

De même qu'il a été décidé de prendre en compte, dans la définition de la stratégie de développement rural, l'objectif de sécurité alimentaire et les orientations qui permettent de l'atteindre, le suivi de l'impact de la stratégie de sécurité alimentaire sera fait à travers le mécanisme qui sera mis en place pour le suivi de la stratégie de développement rural (voir la deuxième partie). Le suivi se fera cependant à partir d'une collecte de données et de l'établissement d'indicateurs spécifiques, notamment :

- disponibilités énergétiques quotidiennes par habitant (DEA) par préfecture et pour chacun des principaux groupes socio-économiques (urbains, agro-éleveurs, pasteurs) ;
- le même indicateur calculé pour les zones vulnérables ;
- volume distribué d'aide alimentaire par préfecture et pour les zones vulnérables.

- **Décision sur le mécanisme de suivi** MAE/1993
- **mise en place du mécanisme et de la méthode de suivi** MAE/1994

9.3 - REVISION DU PROGRAMME EN COURS

93.1 - Appui à la sécurité alimentaire et aide alimentaire

En application de la stratégie, les principaux correctifs à apporter sont destinés à accompagner la restructuration de l'ONC et à réaliser la rationalisation de l'aide alimentaire.

N°Projet	Intitulé	Recommandations
34	Appui à l'ONC pour la promotion et la production céréalière et de la sécurité alimentaire - Pays Bas/FAO	Révision pour appuyer : 1°) la restructuration 2°) la mise en place de la gestion du stock de sécurité
35	Système d'Alerte Précoce (SAP) - FED	Poursuite avec : 1°) élargissement éventuel de la zone d'action 2°) valorisation de la connaissance des zones et groupes vulnérables
-	Programmes d'aide alimentaire - Multidonateurs	Révision des volumes, des modalités de fourniture et de leur gestion, conformément à la politique de sécurité alimentaire

93.2 - Stockage villageois

La création de magasins, de groupements céréaliers et de banques de céréales est encouragée par de très nombreux projets, notamment les projets de développement rural intégré qui ont en général ce volet dans leur programme d'investissement. Ce type de réalisation est tout à fait conforme aux orientations de la stratégie de développement rural et de sécurité alimentaire.

Les actions en cours sont encore pour la plupart d'entre elles au stade pilote. Il n'est certes pas difficile de construire un magasin, mais une banque de céréales ne se limite pas à sa construction, les autres éléments sont plus importants et plus difficiles à établir :

- objectifs poursuivis (sécurité alimentaire ou valorisation de la production),
- opérations annuelles d'achat, de stockage et de vente à réaliser,
- fixation des prix,
- modalités du financement de l'infrastructure, du fonds de roulement, des opérations,
- statut et organisation.

Il est essentiel de bien définir au départ avec les intéressés l'ensemble de ces éléments, à commencer par les objectifs, par exemple :

- acheter au moment de la récolte dans les meilleures conditions, dans le village ou à l'extérieur, afin de disposer d'un stock suffisant au moment de la soudure, pour revendre aux meilleures conditions à ses adhérents ayant épuisé leurs réserves ; un tel **objectif de sécurité alimentaire** intéressera surtout des paysans et des zones déficitaires ;
- acheter au moment de la récolte aux adhérents producteurs, pour revendre aux meilleures conditions, éventuellement en attendant la période de soudure ; cet **objectif de valorisation de la production** intéressera des producteurs et des zones excédentaires.

L'ensemble des réalisations de banques de céréales et de groupements céréaliers représente un enjeu suffisamment important pour l'avenir pour justifier une démarche de concertation et de coordination en vue d'accroître les performances (taux de survie des banques de céréales après lancement, volumes traités, etc.). Cela fait l'objet de propositions dans le sous-chapitre suivant : "Proposition de programme pour le moyen terme".

Pour le court terme, les projets qui aident la création de banques de céréales et de groupements céréaliers devront :

- 1 **Définir plus clairement, avec les intéressés, les objectifs poursuivis,**
- 2 **Procéder à l'évaluation de leurs réalisations, en vue de la consolidation de l'expérience.**

Ces deux recommandations concernent tous les projets et composantes de projets "stockage villageois", qui ne seront donc pas cités.

Afin de préparer le renforcement des actions d'encouragement au stockage villageois, il est proposé d'organiser un séminaire sur ce thème, à la fin de l'année 1994. Cette opération se déroulerait comme suit :

- 1 **Evaluation de l'expérience** : Enquête sur les projets, description des résultats, identification des problèmes, typologie des opérations réalisées par les banques de céréales, analyse micro-économique des opérations commerciales, analyse du financement, évaluation sociologique de la satisfaction des bénéficiaires, propositions d'une politique d'intervention ;
- 2 **Tenue du séminaire** ;
- 3 **Elaboration d'une politique d'intervention et d'un programme.**

93.3 - Appui au développement économique des groupes vulnérables

Trois projets seulement ont comme objectif principal ou secondaire d'aider des groupes vulnérables à développer des activités productives :

- **Le projet de développement rural à objectifs multiples**, financé par le PAM, fonctionnant selon l'approche "food for work" s'est terminé au cours de l'année, un nouveau projet doit être préparé au cours de l'année 1994. Les correctifs éventuels à apporter à la formule du projet seront donc à introduire dans le projet futur (voir § 94).
- **Le projet de sécurité alimentaire et de restauration des sols au Nord-Guera**, financé par le FIDA, est encore dans sa phase de démarrage, après des enquêtes de terrain et l'analyse des stratégies de lutte contre l'insécurité, le projet définira, avant la fin de l'année, les actions à mener. La zone a été choisie parce qu'elle est très défavorisée et les actions seront destinées aux paysans pauvres qui seront invités à s'organiser en groupements pour gérer les activités du projet. A l'issue d'une période test de trois années, il est prévu de faire le point afin de réorienter, si nécessaire, le projet. Il sera alors possible de décider si la formule est "réplicable" aux autres "zones vulnérables" du pays.
- **Le projet PADS**, multidonateurs, a pour objectif principal d'atténuer les effets de l'ajustement structurel, notamment en favorisant la création d'emploi, principalement en zone urbaine. Ce projet est le mieux placé pour promouvoir l'emploi et les activités productives dans les groupes vulnérables urbains en commençant par des actions tests ciblées.

93.4 - Amélioration sanitaire et nutritionnelle

L'amélioration nutritionnelle est désormais une priorité gouvernementale, plusieurs actions sont actuellement menées, le plus souvent par les services de santé. Mais celles-ci sont encore trop dispersées pour former un programme complet et cohérent. C'est pourquoi il est prévu d'élaborer un **Plan d'Action pour la Nutrition et l'Alimentation** (voir mesure SA 04).

Les principales actions actuellement menées dans ce domaine sont récapitulées dans le tableau suivant :

N° Projet	Intitulé	Recommandations
-	Production et consommation de produits maraichers contre l'avitaminose A - FAO	1°) Réaliser un projet pilote dans une zone favorable 2°) Prendre des mesures favorisant la consommation de légumes riches en vitamine A
-	Soutien aux programmes sahéliens de lutte contre la malnutrition et l'avitaminose A - FAO	Intégrer les actions d'information nutritionnelle dans le futur Plan d'Action
13	Programme Intégré des Services de Base (PISB) - Volet santé - UNICEF	Poursuite des actions sanitaires et nutritionnelles au delà de la phase actuelle
-	Assistance au développement de l'éducation et de la formation - PAM	Poursuite du programme
-	Aide aux groupes vulnérables - PAM	Poursuite du projet au delà de la phase de deux années

9.4 - PROPOSITION DE PROGRAMME POUR LE MOYEN TERME

94.1 - Appui à la sécurité alimentaire et aide alimentaire

Les actions à entreprendre pour le moyen terme seront identifiées et programmées dans le cadre qui a déjà été défini :

- dispositif de suivi de la stratégie de sécurité alimentaire,
- restructuration de l'ONC,
- rationalisation de l'aide alimentaire.

Pour le moyen terme l'objectif est de réduire l'insécurité alimentaire chronique et de maintenir la capacité à faire face aux situations conjoncturelles. C'est pourquoi l'appui de la communauté internationale devra se poursuivre selon une démarche de programmation concertée annuelle, pour faire face aux besoins suivants :

- appui au dispositif de suivi de la stratégie de sécurité alimentaire et à sa mise à jour périodique ;
- financement programmé de l'aide alimentaire ;
- financement du fonctionnement du stock de sécurité.

94.2 - Stockage villageois

Une politique et un programme d'intervention seront élaborés à l'occasion du séminaire proposé pour la fin de l'année 1994. Les principales composantes à définir seront :

- différenciation des banques de céréales et groupements céréaliers selon les objectifs poursuivis par les intéressés et le type d'opérations réalisées, il est possible que l'on parvienne à une typologie par zone agro-écologique ;

- mise au point de formules de financement adaptées à chaque type d'institution villageoise de stockage, ces formules associeront selon des proportions à définir l'élément crédit, l'élément subvention à l'investissement et la participation des intéressés ;
- mise au point des schémas de financement selon le type de structure de développement ;
- recommandations de méthodes et de techniques, pour la sensibilisation, pour la création de l'institution rurale, pour la formation des gestionnaires, pour la conduite des opérations commerciales, pour la construction, pour la réduction des pertes, etc.
- rythmes indicatifs de réalisation par zone ou par préfecture et programme d'investissement ;
- définition d'un mécanisme de suivi.

94.3 - Appui au développement économique des groupes vulnérables

Le programme à moyen terme devra comprendre :

- **La mise en oeuvre de la nouvelle phase du projet PAM "food for work"** du secteur développement rural, en ciblant davantage les actions dans les zones classées comme vulnérables, à la lumière de l'expérience des dernières campagnes, ce projet pourrait comporter deux volets :
 - 1°) travaux d'aménagements d'intérêt collectif, comme dans la phase précédente,
 - 2°) création de banques de céréales en zone vulnérable (voir plus loin).
- **La création d'emploi pour les groupes vulnérables en zone urbaine**, en répliquant les actions que le PADS pourraient mettre au point (voir § 93.3).
- **La poursuite du Projet Nord Guera**, et la réalisation d'actions similaires dans d'autres zones très défavorisées si l'évaluation de ce dernier, à l'issue de sa troisième année, est concluante.
- **La mise en oeuvre d'un programme ciblé sur les groupes vulnérables**, dans les principales zones vulnérables de la zone sahélienne. Les différents projets de développement rural intégré dans la zone sahélienne contribuent à la sécurité alimentaire par l'amélioration générale de la situation, mais aucun de ces projets, même le projet Nord-Guera, ne cible ses actions sur les groupes vulnérables. Ce programme aurait deux objectifs complémentaires :
 - renforcer la solidarité des communautés villageoises, afin qu'elles puissent assurer la sécurité alimentaire de leurs groupes vulnérables,
 - aider les familles en insécurité alimentaire chronique à développer des activités productives.

Description sommaire du programme ciblé sur les groupes vulnérables

Les données disponibles au SAP permettent de sélectionner les cantons où l'insécurité alimentaire est concentrée.

Le programme ferait d'abord l'objet d'une préparation en deux étapes :

- enquête et analyse des stratégies de lutte contre l'insécurité (voir mesure SA 01),
- formulation du programme dans le cadre d'une concertation,

Cette préparation pourrait être réalisée en associant le dispositif en place pour la préparation du Programme National Complet de Sécurité Alimentaire (FAO/BIEP) et la (ou les) institution(s) intéressée(s) à prendre en charge le financement du programme. Un financement complémentaire de l'ordre de 40 000 \$ serait nécessaire pour l'expertise internationale.

La stratégie visée par le programme est de rompre la démobilitation des familles, bénéficiant d'une aide alimentaire quasi chronique, par une quadruple action :

- arrêt concerté de l'aide alimentaire en contrepartie de l'appui du projet,
- création dans le village d'une banque de céréales conçue pour constituer un stock disponible pour les besoins de la communauté en période de soudure (achat au meilleur prix en période de récolte dans le village ou en dehors, revente à "prix coûtant" c'est à dire au prix d'achat additionné des frais de stockage et d'une marge à apprécier par la communauté),
- étude et mise en place d'un système d'aide alimentaire interne au village,
- appui au développement d'activités productives particulièrement adaptées à la zone agro-écologique et aux possibilités des familles défavorisées ; deux productions répondent bien à ces critères : les cultures irriguées de contre-saison dans des ouaddis améliorés et le petit élevage.

La création des banques de céréales devraient bénéficier d'une assistance renforcée, pour la sensibilisation et l'information des bénéficiaires, la formation des responsables, la constitution du fonds de roulement (stock initial par le PAM ?), la construction (food for work et fournitures des matériaux et équipements), le suivi pendant la période de démarrage.

De même le développement des activités productives demandera un appui soutenu pour la sensibilisation, la vulgarisation, l'aménagement (avec la participation des intéressés) et la dotation en animaux reproducteurs et en outillage.

Il n'est pas proposé de concevoir un projet, avec un seul bailleur et une seule structure de développement qui serait trop rigide, mais plutôt un programme regroupant :

- un ou plusieurs bailleurs,
- le SAP avec une fonction d'information et de conseil,
- l'ONDR,
- une ou plusieurs ONG travaillant en sous-traitance de l'ONDR,
- le PAM.

Un comité de concertation serait créé, au moment de la préparation, entre les institutions intéressées. Il pourrait ensuite adopter le statut d'une "association de développement" pour coordonner les actions et consolider l'expérience.

Enfin, le programme devrait commencer, après sa préparation, par une ou deux opérations tests.

Deuxième Partie - MISE EN OEUVRE

1 - SUIVI DE LA CONSULTATION SECTORIELLE

1.1 - BESOIN D'UN SUIVI APRES LA CONSULTATION SECTORIELLE

La consultation sectorielle n'est pas une fin en soi, elle est une étape importante dans le processus, en principe continu, d'élaboration et de suivi de la politique sectorielle et de programmation des investissements.

La consultation sectorielle qui avait suivi la Table Ronde de Genève II, n'avait pas été l'occasion de mettre en place un dispositif de suivi. Cela s'est traduit par des retards dommageables dans l'exécution de décisions et la concrétisation d'engagements qui avaient été pris au moment de cette manifestation. La précédente réunion sectorielle était, en raison des priorités de l'époque (terminer la reconstruction et relancer le processus de développement soutenu), focalisée sur la programmation des investissements. Il s'agissait de redémarrer un programme d'investissement sur le terrain, dans toutes les composantes du secteur.

Les circonstances sont aujourd'hui différentes. il s'agit :

- 1° de mettre en harmonie la politique sectorielle avec la politique économique nationale,
- 2° de mettre à jour la stratégie de développement,
- 3° de réorienter le programme de développement en cours,
- 4° de poursuivre l'effort de programmation, afin de préparer l'avenir.

Par rapport à la précédente consultation sectorielle, les sujets à examiner avec la communauté internationale sont plus diversifiés et touchent plus au coeur des problèmes du secteur, parce que le processus de développement a pu être relancé. En revanche les besoins de financement ne présentent plus le même caractère d'urgence, parce qu'un programme d'investissement est actuellement en cours et que la programmation se poursuit, avec cependant des insuffisances que la consultation sectorielle doit permettre de réduire.

Le besoin de suivi de la réunion sectorielle n'en est que plus impératif, mais son champ ne se limitera pas aux "suites à donner" à des engagements de financements, il concernera en fait tous les aspects du développement du secteur. **Le suivi de la consultation sectorielle doit donc prendre sa place dans le cadre d'une tâche élargie et permanente de suivi de la politique et du programme sectoriels.**

1.2 - CREATION D'UNE CELLULE DE SUIVI DE LA POLITIQUE ET DU PROGRAMME SECTORIELS

Avec la création du BIEP, la capacité du MAE pour l'analyse et le suivi du secteur, s'est trouvée transférée en majeure partie vers des activités de prestations de services rémunérées. La Direction Générale, qui a la responsabilité d'assurer ce suivi de la politique et du programme sectoriel, n'a pas, ou plus, les moyens humains qui lui permettraient de faire face à ce type de besoins. La préparation même de cette consultation sectorielle a imposé de faire largement appel aux ressources humaines des différentes directions et aussi de structures extérieures au MAE, pour former la CTA. En outre le noyau de coordination de cette dernière a du être constitué pour l'occasion, sous l'autorité du Directeur Général.

La préparation de la consultation sectorielle et le suivi de celle-ci sont donc l'occasion d'envisager la création d'une **Cellule de suivi de la politique et du programme sectoriel**. Il y a déjà au MAE, une Cellule de suivi et d'évaluation des projets, bénéficiant de l'assistance de la DED (ONG allemande), mais son activité est actuellement réduite à la collecte de données permettant la mise à jour du catalogue de projets. Cette Cellule existant pourrait s'intégrer dans la future Cellule, aux attributions plus élargies.

Définition de la Cellule de suivi de la politique et du programme sectoriels

ATTRIBUTIONS :

- **Suivi de la politique du secteur**
 - .suivi de l'exécution des mesures
 - .suivi de l'impact des mesures
 - .suivi des implications pour le secteur de la politique économique nationale
 - .suivi économique des filières
 - .élaboration continue de la politique sectorielle
- **Suivi du programme sectoriel**
 - .suivi de l'exécution des projets
 - .suivi de l'impact des projets et consolidation de l'expérience
 - .participation à la préparation du programme d'investissement public et suivi de son exécution
 - .coordination de l'identification et de la préparation de programmes
 - .appui à la recherche de financements, suivi des engagements et des procédures de programmation des bailleurs de fonds
- **Elaboration des stratégies**
 - .stratégies de développement des filières
 - .stratégies d'intervention pour les services d'appui
 - .stratégies de développement régional (Schémas Directeurs)

ORGANISATION

La Cellule serait directement rattachée à la Direction Générale. La Cellule n'aurait aucun pouvoir de décision. Elle serait chargée d'une part de conseiller la Direction Générale et de lui préparer les éléments d'information et de décision. Par ailleurs, un mécanisme de concertation et de réflexion collective, comme la CTA, doit être institutionnalisé. La Cellule sera alors chargée du secrétariat technique de la CTA pour tous les dossiers ou activités qui lui seront soumis.

La Cellule collaborera étroitement avec les directions, ainsi qu'avec les organismes sous-tutelle, en évitant de se substituer à elles pour ce qui relève de leurs attributions, notamment le suivi des politiques et programmes sous-sectoriels. Pour cela elle pourrait, par exemple constituer un réseau de correspondants dans chacune des structures concernées.

La Cellule sous-traitera les analyses et les études dont elle aura besoin, elle aura donc la responsabilité de l'identification des besoins, de la préparation des termes de référence, de la passation de contrats de service, de la supervision des prestations sous-traitées et enfin de la valorisation des conclusions et recommandations.

MOYENS

La Cellule doit réunir une petite équipe de 3 à 4 cadres très qualifiés, expérimentés et ayant la capacité à l'analyse des politiques. Il est souhaitable d'adjoindre à ces 3 ou 4 cadres de "haut profil", un nombre égal de cadres plus jeunes, mais présentant un haut potentiel.

La Cellule devra disposer d'un minimum de moyens logistiques (véhicules, micro-ordinateurs, reprographie), ainsi que d'un budget de fonctionnement.

MISE EN PLACE

Le MAE désignera au lendemain de la consultation sectorielle, une équipe de cadres nationaux qui sera chargée de l'élaboration du dispositif de suivi, de la préparation des textes portant création et définissant l'organisation de la Cellule, de l'élaboration d'un premier programme d'activités, pour l'année 1994 et enfin de la définition des assistances qui seront nécessaires. Cette équipe sera assistée par une mission composée d'un agro-économiste spécialisé en analyse des politiques et d'un spécialiste des institutions, ces deux consultants interviendront pour un total de 4 hommes-mois. Le coût total de la préparation est estimé à 150 000 \$.

2 - EXECUTION DES MESURES D'ORDRE INSTITUTIONNEL

2.1 - RAPPEL DES MESURES D'ORDRE INSTITUTIONNEL

N° Mesure	Intitulé	Organismes concernés
RA 02	Dispositif de coordination nationale et de suivi de la Recherche Agronomique	DRTA, ONDR, CIRAD
PV 01	Réorganisation de la protection des végétaux	DPVC, ONDR
CR 01	Dispositif de concertation, de suivi et d'appui au Crédit Rural	FIR, ONDR, ONG
VE 01/VE 02	Restructuration de l'ONDR et mise en place d'un système national de vulgarisation	ONDR, DPVC, DRTA, DRHFRP, DPPSA, SODELAC
VE 03	Restructuration de la SODELAC	SODELAC, ONDR
SA 03	Restructuration de l'ONC	ONC, DPPSA

Pour avoir un tableau complet des réformes institutionnelles à étudier puis à mettre en oeuvre il faut ajouter :

- création d'une Cellule de suivi de la politique et du programme sectoriel, présentée dans le chapitre précédent,
- création de délégations régionales du MAE et articulation avec celles qui existent déjà pour l'Environnement.
- réaliser dans les services centraux les changements institutionnels résultant de la fusion des deux Ministères, intervenue en Juin 1993.

2.2 - ORGANISATION DE LA CONCERTATION ET DE LA PRISE DE DECISION

Pour réaliser efficacement des réformes institutionnelles il faut pouvoir associer des analyses, de la concertation entre les parties intéressées et des prises de décision à des échéances précises. Tout cela peut s'organiser au moyen d'une opération qui regroupera de manière cohérente : les objectifs (de la réforme) poursuivis, le calendrier avec des étapes et l'échéance finale, le dispositif de concertation et de prise de décision, la coordination et enfin les moyens humains et matériels.

Faut-il organiser une seule et même opération pour traiter de l'ensemble des "dossiers" présentés précédemment ? ou bien serait-il plus réaliste de traiter chaque dossier au moyen d'une opération spécifique ? cette deuxième approche est préférable parce qu'elle est plus flexible et plus réaliste. Cependant, en raison des liens évidents entre plusieurs dossiers il faut se donner un ordre de priorité. La restructuration de l'ONDR, et à travers cette opération, la réforme des services d'appui aux producteurs, doit être traitée en premier. les conclusions qui en découleront serviront de point de départ pour les autres dossiers, notamment la DPVC, la DRTA et le FIR.

Le schéma institutionnel à retenir doit s'articuler à trois niveaux :

- un Comité ministériel, pour la concertation à haut niveau et la prise de décision,
- une équipe de coordination et d'animation de 2 à 3 cadres expérimentés, appuyés si nécessaire par un expert international "facilitateur",
- le conseil d'administration (ou la Direction Générale du MAE, pour les administrations), pour prendre les décisions relatives à la mise en oeuvre de la réforme décidée.

Chaque opération se déroulera en trois étapes :

1°) diagnostic et redéfinition des missions ;

2°) schéma détaillé de la réforme ou de la restructuration (organigramme et organisation spatiale, définition des tâches, relations avec les partenaires, financement du fonctionnement, moyens nécessaires, passage de la situation actuelle à l'organisation-cible, type de gestion, mesures économiques garantissant la viabilité, etc.) ;

3°) Plan d'action, pouvant inclure un contrat-plan passé avec l'Etat.

L'opération de préparation de la réforme comprend les deux premières étapes. La troisième étape sera réalisée par l'institution elle-même sous la responsabilité de son conseil d'administration.

2.3 - RESTRUCTURATION DE L'ONDR

L'opération de restructuration de l'ONDR a démarré sous la forme d'une étude, financée par la Caisse Française de Développement et confiée à un bureau d'étude international. Ce dernier a effectué une première reconnaissance et publié une première note de diagnostic, dans laquelle un certain nombre de solutions sont esquissées.

Le bureau d'étude doit, normalement, achever son analyse et la formulation de ses propositions après une deuxième mission au Tchad. Le rapport devra être présenté de manière à servir d'instrument pour nourrir la concertation et faciliter la prise de décision.

L'opération proprement dite, destinée à organiser la concertation et la prise de décision pourra se dérouler au cours du premier semestre 1994. Cette échéance de la mi 1994, permettra d'achever la préparation de la phase nationale du PRSAP, en tenant compte des conclusions de l'opération et sans en retarder la procédure. Elle permettra de conduire les autres opérations, liées au dossier ONDR, au cours du second semestre 1994. C'est également au cours de ce deuxième semestre que pourra être élaboré le plan de restructuration de l'ONDR.

Ainsi organisée, l'opération de préparation de restructuration de l'ONDR devra permettre d'aboutir aux résultats suivants :

- **Décembre 1993** **Approbation des partenaires sur la démarche** et sur le calendrier, engagement de financement des appuis qui seront nécessaires ;
- **Janvier/février 1994** **Montage de l'opération** et mobilisation des moyens ;

- Mars/Avril 1994

Définition des missions de l'ONDR et partage des tâches avec les autres Institutions de développement :

- *partage des tâches entre le secteur privé et l'Etat pour les services d'appui à la production, et fonctions à transférer ;*
- *partage des tâches entre les services techniques et l'ONDR (DPVC, DRTA, DRHFRP, DGRHA, DPPSA, principalement) ;*
- *définition de l'articulation sur le terrain entre les différents services et des modalités de la collaboration ;*
- *rôle de l'ONDR dans l'exécution des projets de développement intégré ;*
- *rôle de l'ONDR dans l'exécution de la phase nationale du PRSAP et contribution de celui-ci à l'ONDR ;*
- *principes pour la coordination des différentes structures de développement sur le terrain.*

- Mai/Juin 1994

Schéma détaillé de la restructuration

- *définition des modalités pratiques du transfert de certaines activités (crédit, intrants, par exemple) ;*
- *organisation spatiale de l'ONDR, décentralisation de son organisation et de sa gestion ;*
- *organigrammes-cibles et organigrammes transitoires pour le niveau central et les niveaux décentralisés ;*
- *réforme du système de gestion ;*
- *définition des tâches et des profils ;*
- *budget prévisionnel et financement du fonctionnement ;*
- *avant-projet de contrat-plan Etat-ONDR*
- *avant-projets de conventions à passer entre l'ONDR et ses principaux partenaires*

30 Juin 1994

Approbation des dispositions à prendre pour la restructuration de l'ONDR

31 Décembre 1994

Plan de restructuration, assorti d'un projet d'appui.

Le coût de l'opération de préparation de la restructuration de l'ONDR, jusqu'en juin 1994, est estimé à 70 000 \$, en excluant le coût de l'étude préparatoire, en cours.

2.3 - ETUDE INSTITUTIONNELLE, pour une meilleure intégration de la protection de l'Environnement et du Développement Rural

La fusion des deux Ministères antérieurs en un seul MAE, impose une révision de l'organigramme et de la répartition des responsabilités. Celle-ci est en cours d'examen au MAE, les dispositions retenues seront annoncées, dès que les décisions auront été prises.

Avec ou sans fusion des deux Ministères, il est nécessaire de mieux intégrer la protection de l'environnement dans le développement rural. La première mesure a consisté à rapprocher les deux démarches de préparation des deux consultations sectorielles. L'examen conjoint des diagnostics et des stratégies proposées a conduit à constater la nécessité de revoir l'ensemble des institutions intervenant dans les deux domaines, dans le but de faire du développement durable une priorité dans l'action du service public.

Cette étude "institutionnelle" n'aura pour objectif principal de modifier le cadre institutionnel. Elle visera d'abord à faire des propositions concrètes pour une meilleure collaboration entre les services, ensuite à proposer des changements d'attribution afin de rendre le MAE plus cohérent et plus efficace (vis à vis de l'objectif de développement durable) et enfin si cela se justifie à proposer des changements institutionnels.

Les aspects à étudier en priorité sont les suivants :

- Représentations régionales de l'environnement et de l'agriculture,
- Service responsable de la politique foncière,
- Organisation du suivi de la gestion des terroirs villageois,
- Critères à appliquer aux projets de développement rural pour s'assurer qu'ils sont conforme à la politique de protection de l'environnement.

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL - PROGRES

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSULTATION SECTORIELLE SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL, LA
SECURITE ALIMENTAIRE ET LES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

ANNEXE AU VOLUME 3
FICHER DES PROJETS EN COURS

CELLULE TECHNIQUE D'APPUI

N'Djaména - Décembre 1993

TABLE DE MATIERES

N°	INTITULE	FINANCEUR	PAGE
1	Projet multisectoriel de développement rural en zone sahélo-soudanienne du Tchad (PMDR)	FAC	1
2	Développement rural intégré de Melfi	COOP.SUISSE	5
3	Programme agricole en zone soudanienne (PAZS)	FED	8
4	Programme prioritaire de développement (PPDZC) Zone de concentration	FED	10
5	Programme de développement Rural ADER	FED	13
6	Développement des palmeraies du BET	FAC	16
7	Programme de développement de la zone soudanienne	FAC	19
8	Projet de relance du Lac Tchad	BAD	22
9	Développement rural du Kanem	FIDA	24
10	Développement Agro-Sylvo-Pastoral du Kanem	UNSO	26
11	Programme de développement intégré de la région du Lac Fitri	BADEA	28
12	Programme de développement intégré du Salamat	BID/BADEA	32
13	Programme intégré de services de base (PISB) phase II	UNICEF	34
14	Sécurité Alimentaire au Nord-Guéra	FIDA	36
15	Projet de développement rural intégré dans le Batha	PAYS BAS	39
16	Projet Polder de Mamdi	BAD/BID/BADEA	42
17	Planification et Gestion des Ressources en Eau du Lac Tchad	PNUD	43
18	Micro-irrigation	FED	45
19	Brigade légère routière	FED	48
20	Commercialisation des produits agricoles transfert de technologies	USAID	50
21	Programme de réformes politiques Agro-Commerciales	USAID	52
22	Assistance à la production de semences	FAO/PNUD	54
23	Multiplication des semences à Gargar	PNUD/FENU	56

N°	INTITULE	FINANCEUR	PAGE
24	Contrat Plan II	CFD	58
25	Recherche d'accompagnement	FAC	61
26	Renforcement du service national de protection des végétaux	PNUD/FAO/P.BAS	62
27	Appui à la protection des végétaux	FAC	64
28	Projet de renforcement des services d'appui aux producteurs	BM	65
29	Appui aux formations rurales	FAC	67
30	Appui technique à la DRHFRP	COOP.SUISSE	69
31	Appui aux CFPA du Moyen-Charl	COOP.SUISSE	71
32	Appui aux formations du secteur rural Logone/Tandjilé	FAC	72
33	Développement des institutions coopératives à la base pour alléger la pauvreté au Tchad	PNUD/BIT	73
34	Appui à l'Office national des céréales	PAYS-BAS	75
35	Système d'alerte précoce (AEDES)	FED	76
36	Projet pilote pour la gestion des terroirs villageois (PPGTV)	UNSO	78
37	Assistance au renforcement du BIEP	FAO/PNUD	80
38	Projet d'aménagement des Ouaddis	GTZ	82
	- Liste des projets des Directions Techniques en cours		84
	- Liste des projet des ONG en cours		86

Fiche de projet (1)

Numéro Convention 410/C/DAG/88/TCH et 091/0159/00/CP/91

Titre	PROJET MULTISECTORIEL DE DEVELOPPEMENT RURAL EN ZONE SAHELO - SOUDANAIENNE DU TCHAD (PMDR)
-------	--

Organisme public concerné ONDR, ONHPV

Bailleur(s) de fonds FAG

Année de démarrage 1984

Durée
 phase I: 1984-1988
 phase II: 1989-1991
 phase III: 1991-1994 (PMDR)

Descriptif
 Soutien à la Sous-Direction sahélienne de l'ONDR pour renforcer sa capacité d'organisation avec la participation d'assistants techniques et le financement d'enquêtes statistiques.
 Action de relance de la culture attelée, diffusion d'intrants et d'appui aux groupements villageois dans le projet de concentration du Chari-Baguirmi. Sécuriser les productions existants et renforcer l'organisation du milieu rural

Région concernée
 Sahel surtout l'Est de Chari Baguirmi
 Zone d'intensification (sous-préfectures de Massenya, Bousso, Bokoro, Massakory)
 Zone d'intervention diffuse (du Lac Fitri à la frontière soudanienne) peu appuyée suite aux événements. Le Nord de Guéra.

Population ciblée 330 000 réparties dans plus de 1800 Villages

Budget
 Phase I+II: 64 956 000 FF
 PMDR: 38 000 000 FF

Total (000 FCFA)	86-89	Répartition par an				
		90	91	92	93	94
5 147 800						

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

LT: Obtenir en zone sahélienne une production supérieure aux besoins...
 Objectif d'augmentation de la production de 40000T pour 1992

Objectifs moyen terme:

Relancer les actions agricoles pour accroître la production vivrière
 Relancer actions d'élevage ...
 Sélectionner les meilleurs groupements et les réactiver
 Améliorer les conditions socio-économiques (eau)

Formation des cadres à tous niveaux
 Recherche d'accompagnement
 En zone diffuse seult volet agricole: amél.connaissance du milieu,
 redynamiser les services agricoles, opérations témoins

Commentaires:

Projet reformaté complètement avec le Projet multisectoriel de
 développement rural (PMDR)
 Projet de soutien classique de l'ONDR
 A connu les limites d'un service de vulgarisation (ONDR) mal
 préparé, sans référenciel technique manque de suivi

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

- aire de vulgarisation trop étendue par vulgarisateur sur précédent
 projet, rythme de formation insuffisant
- en 1988 programme de travail précis pour chaque vulgarisateur,
 objectifs chiffrés
- importance des groupements impliquant une formation pour les
 responsables de groupement
- approche participative de départ déformée. Plan de campagne non
 élaboré avec paysans. d'où mauvaise prise en compte des besoins
- Groupement créés sans motivation suffisante d'où absence de
 participation. Nombreuses réalisations concrètes dans un désintérêt
 notoire
- livraisons de matériel agricole et dressage des animaux souvent
 sans suite.
- Puits mieux introduits pour durer

Crédit

Dewande de matériel très forte des paysans

Distribution des intrants

Livraisons d'intrants et vaccinations avec succès mais insuffisante
 participation des paysans dans la gestion des intrants sur le
 terrain

Problèmes institutionnels liés au projet

Cellule de coordination pour harmoniser les différents volets
 rattachée à l'ONDR
 services jaloux de leurs prérogatives, administration trop lourde
 ayant handicapé la bonne marche du projet
 aspect multisectoriel insuffisamment pris en compte, autonomisation
 du volet élevage
 Excès de dirigisme suite à l'organigramme
 Collaboration avec ONG insuffisante

Environnement (ressources naturelles)

Un volet agro-forestier et un volet d'appui à la réflexion sur la gestion des terroirs sera conduit par l'ONDR.

Formation / transfert de technologie

Manque d'appui du personnel de terrain par la direction

COMMENTAIRES

Recherche Agronomique

Poursuite de la collaboration avec DRTA, en particulier en ce qui concerne les aspects enquête sur les systèmes de production.

Crédit rural

Pour l'ensemble des projets en cours qui pratiquent le crédit, il est recommandé prioritairement:

- de disposer d'agents de crédit qui n'exerceront aucune autre fonction en contact direct avec les producteurs (animation, vulgarisation)
- d'appliquer, dès son instauration, le code de conduite entre organismes pratiquant le crédit
- d'arrêter momentanément ou définitivement le crédit tant que le taux de remboursement est inférieur à 75% ou de le remplacer, clairement par un don (il faudra dans ce cas envisager le remboursement de ceux qui ont déjà remboursé)

Vulgarisation encadrement

Dans le cadre de la stratégie retenue et afin de clarifier les fonctions du projet et de l'ONDR, il est recommandé que dans les projets en cours d'exécution les mesures suivantes soient prises:

- prise en charge de la vulgarisation au sein du projet par un service autonome avec du personnel ONDR titulaire; l'ONDR doit affecter à ce service du personnel qualifié ayant comme seule activité la vulgarisation:
- réalisation des autres activités et volets du projet, soit en recrutant du personnel contractuel à titre temporaire (durée du projet), soit en les sous traitant à une autre structure spécialisée publique ou privée: DRHFRP pour la formation, Centre de recherche agronomique pour la recherche-développement, secteur privé pour la fourniture d'intrants, institutions financières pour le crédit, etc..

Organisation du monde rural

Afin de transformer progressivement les pré groupements en véritables groupements, il est recommandé aux projets en cours de:

- précéder la constitution des groupements par une campagne de sensibilisation sur les règles de fonctionnement des groupements;
- ajouter une composante "formation des responsables de groupements" à la gestion dans les quelques projets où cette activité n'est pas prévue;
- veiller à ce que chaque année une information sur la gestion du groupement soit faite à l'ensemble des adhérents (par une personne "neutre", dans la mesure du possible).

Gestion des terroirs

Il est recommandé que la cellule de réflexion sur la gestion des terroirs villageois diffuse auprès des cadres tchadiens et des projets le point de sa réflexion et propose un cadre pour la poursuite de ce travail- Cette cellule doit être dotée des moyens pour non seulement synthétiser l'état des expériences à l'étranger, mais, également pour recenser et analyser les réalisations au Tchad passées ou en cours qui peuvent apporter des éléments à la définition d'une politique nationale de gestion des terroirs.

Production agricole

Le système des mini-doses pour les semences sélectionnées, ne fonctionne pas bien on devrait tester le système contractuel avec des paysans multiplicateurs.

Il faudrait également voir dans quelle mesure le développement de la culture attelée et de façon générale, de la mécanisation agricole ne pourrait pas être accéléré par un accroissement des subventions.

Il faudrait de toute façon renforcer le volet formation d'artisans réparateurs et envisager la création des micro entreprises de fabrication.

Commercialisation

L'ouverture de pistes rurales est envisagée dans une phase ultérieure; il conviendra à cette occasion d'étudier avec les villages bénéficiaires les modalités pratiques d'en assurer l'entretien régulier.

Fiche de projet (2)

Titre		DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DE MELFI				
Organisme public concerné	ONDR					
Bailleur(s) de fonds	Suisse					
Année de démarrage	1989					
Durée	1994					
Descriptif	Développement de la sous-préfecture de Melfi, diffusion d'une méthodologie d'aide au développement privilégiant la prise en charge par les populations rurales de leur propre développement. Basé sur la RAD Recherche-Action-Développement					
Région concernée	Sous préfecture de Melfi (Guéra)					
Budget	709 971 000 FCFA					
Total (000 FCFA)	86-89	90	91	92	93	94
	Répartition par an					

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Stratégie basée sur la RAD

Recherche axée sur l'acquisition des connaissances de base de la zone et le recensement des potentialités locales (y compris humaines)
 Les Actions test permettent à l'équipe de projet de tester la capacité d'organisation du village et son savoir-faire. Ces actions sont décidées par le village et doivent correspondre à la première priorité perçue comme telle par la communauté villageoise. Elles font l'objet d'un contrat précis avec le projet.
 La stratégie d'appui aux initiatives paysannes suivant la RAD est développé comme une nouvelle approche pour les bailleurs de fonds.

Résultats encourageants en première phase 88-90:

93 villages ont conduit au moins une activité avec l'appui du projet.
 actions test menées dans les domaines suivants:

- Greniers semenciers
- Puits villageois (souvent aide en ciment et fer)
- Equipement en matériel agricole
- Magasins villageois
- Pistes rurales
- Aide à la commercialisation
- Stockage céréalier de sécurité

Commentaires

Très bon programme malgré les difficultés politiques locales, cependant difficile à étendre car ne correspond pas aux capacités effectives du cadre de terrain moyen.
 UNSO Kanem monté sur esprit Melfi

L'Extension demanderait une formation à grande échelle de cadres (60-70 cadres) à l'approche RAD et par ailleurs un réel intérêt des bailleurs pour l'approche qui nécessite de la flexibilité dans le financement (FAC prêt, FED moins).

Extension jugée souhaitable dans les autres régions n'ayant pas disposé d'appui de vulgarisation depuis longtemps (Guéra, Biltine, nord-Salamat, partie du Ouaddai)

Actuellement le projet FIDA Nord Guera tente de mettre en place une approche RAD (avec le SECADEV et l'ONDR). Il en irait de même du nouveau projet FIDA Kanem

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

Exemple en son genre d'approche de préparation du milieu au développement particulièrement adaptée aux zones peu assistées auparavant

Recherche axée sur l'acquisition des connaissances de base de la zone et le recensement des potentialités locales (y compris humaines)
 Les Actions test permettent à l'équipe de projet de tester la capacité d'organisation du village et son savoir-faire. Ces actions sont décidées par le village et doivent correspondre à la première priorité perçue comme telle par la communauté villageoise. Elles font l'objet d'un contrat précis avec le projet.
 La stratégie d'appui aux initiatives paysannes

Crédit

Crédit pour les greniers semenciers (remboursement avec intérêt)
 Puits coût de 255 à 975.000 FCFA (prof. 16m)
 Equipement en matériel agricole (seulement 26 charrues, 10 charettes et 99 houes occidentales)
 Aide à la commercialisation (femmes par qq groupement féminins)

Distribution des intrants

Matériel fourni pour l'amélioration des Pistes rurales

Problèmes institutionnels liés au projet

Gestion entre l'équipe de projet, l'ONDR et le BUCO (Bureau de coopération suisse)
 Contraintes au projet: Infrastructure routière insuffisante et nombreux villages déplacés, difficultés d'obtenir des informations des populations, situation politico-militaire

COMMENTAIRES

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Production agricole

L'approche RAD semble particulièrement bien adaptée à cette région. Il conviendra cependant de vérifier que les actions entreprises et/ou les thèmes vulgarisés:

- prennent en compte l'expérience gagnée à l'occasion d'autres projets régionaux
- s'inscrivent dans la stratégie retenue

Fiche de projet (3)

Numéro 5100.33.51.034

Titre	PROGRAMME AGRICOLE EN ZONE SOUDANIENNE (Vème FED) + actualisation PAZS Sécurité Alimentaire
--------------	--

Organisme public concerné ONDR

Baillieur(s) de fonds FED V

Année de démarrage 1986-1992

Durée 6 ans

Descriptif Actions de stockage villageois par groupements , diffusion de semences, culture attelée, renforcement de l'ONDR, formation des encadreurs

Région concernée Zone soudanienne

Budget 5.635.000 ECU
+ actualisation PAZS Sécurité Alimentaire
704 millions FCFA

Total	Répartition par an					
(000 FCFA)	86-89	90	91	92	93	94

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Promouvoir l'autosuffisance alimentaire et le développement économique et social de la zone soudanienne par:

- l'augmentation de la production
- le développement des groupements villageois de producteurs
- Amélioration des conditions de Commercialisation des produits vivriers

Moyens

- créer des groupements villageois pour le stockage et la commercialisation de produits vivriers
- Produire et diffuser des semences améliorés de maïs, berbéré, niébé, arachide avec l'objectif d'atteindre 15000-20000 ha par an
- Fournir du matériel pour la culture attelée (charrues, charettes et chaînes de culture) et intrants.
- Renforcer l'ONDR (renouvellement du parc roulant, 15 magasins de sous-secteurs, extension magasin central)
- Créer 1 Cellule de formation ONDR

+actualisation

- 130 magasins villageois + fonds de roulement pour crédit vivrier
- + recherche arboricole Bébédja + formation animateurs (90)
- + formation responsables des associations villageoises (2200)

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

appuyée sur la création de groupements villageois
appui aux initiatives paysannes

Distribution des intrants

Quantité limitée vendue pour créer un fonds de roulement dans les gpts
diffusion de semences

Charges récurrentes (après projet)

fonds de roulement après projet prévus

COMMENTAIRES

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Production agricole

Il est recommandé de redynamiser les activités du parc à bois de Bébédja par
l'affectation d'une assistance technique spécialisée

Fiche de projet (4)

Numéro 6100.32.51.010 (6/CD/010)

Titre	PROGRAMME PRIORITAIRE DE DEVELOPPEMENT ZONE DE CONCENTRATION (PPDZC)
-------	---

Organisme public ONDR

Bailleur de fonds FED

Année de démarrage 1988

Durée 1993

Descriptif
-Renforcement de la sécurité alimentaire et la promotion de l'économie rurale.
-La sauvegarde des ressources naturelles.
-L'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Région concernée Zone de concentration

Population ciblée Les préfectures de N'Djaména rurale, Massakory et de Bongor

Nombre de paysans 500 000 paysans

Budget FED 5 235 000 000 FCFA

Taux de réalisation 63,4% (nov.92)

Total (000 FCFA)	Répartition par an					
	1988	1989	1990	1991	1992	1993
5 235 000						

Type Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux:

Renforcer la sécurité alimentaire dans la zone

Spécifiques:

- améliorer l'accès permanente à l'eau
- soutien aux écoles et dispensaires de la région du projet
- actions de reboisement à partir de pépinières villageoise avec la participation des villageoise
- améliorer la productivité agricole

Activités prévues:

- petits périmètres irrigués
- intensification cultures crue/décru
- micro-irrigation
- reboisements villageois
- formation et bourses
- hydraulique villageoises
- pastorales et étude nappe
- infrastructure routière
- education
- santé
- actions sociales
- assistance technique

Résultats obtenus:

- amélioration de l'accès permanent à une eau potable proche (exception des centres de peuplement enclavés, problèmes de maintenance et de services après vente, coûts de réalisation élevés liés à une situation de monopole)
- sécurisation et augmentation de la production par la maîtrise d'eau et bon fonctionnement des périmètres (mais leur rentabilité financière reste à être confirmée)
- micro-irrigation a donné des bons résultats mais doit être confirmé à long terme
- l'insuffisance d'action de l'intensification agricole
- l'intégration des femmes au développement reste très faible
- taux d'exécution financière faible et variable par composante
- la participation des populations n'atteint pas les niveaux escomptés

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

l'approche participative afin d'augmenter la propre responsabilité

Charges récurrentes (après projet)

très élevée, pouvoir faible de populations cibles (difficultés en ce qui concerne la maintenance des investissements, retard dans la constitution de fonds de roulement)

Problèmes institutionnels liés au projet

- dysfonctionnement des structures
- relative faiblesse institutionnelle

Environnement (ressources naturelles)

- pépinières villageoise. Bonne production des plants et pépinières, action de reboisement accélérée.
- faiblesse des études dans ce domaine
- ressources halieutiques et informations ne sont pas des éléments opérationnels

Formation / transfert de technologie

efforts dans la formation des ruraux, mais très faibles parmi le milieu des femmes

COMMENTAIRES

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Production agricole

Il est recommandé:

- de tirer les conclusions de l'enquête menée sur le taux d'adoption du "thème mini-doses semencières" (cf fiche 1)
- d'accélérer le programme de développement de la culture attelée et l'équipement des exploitants en petits matériels agricoles et, parallèlement de renforcer le volet formation artisans réparateurs et de favoriser la création de micro-entreprises de fabrication
- d'élargir les activités du programme aux productions fruitières et maraichères.

Commercialisation

Il est recommandé, outre la poursuite de la construction et de l'équipement de magasins villageois

- a) d'étudier et promouvoir en liaison avec la DGRHA, les solutions envisageables pour faire assurer l'entretien des pistes rurales par les collectivités bénéficiaires.
- b) de mettre au point, à titre démonstratif, une opération pilote aisément répliquable pour la commercialisation du produits frais.

Hydraulique agricole

Il est recommandé:

- a) de coupler les réalisations nouvelles et leur désenclavement
- b) de revoir le montant de la redevance de façon à y inclure le coût de l'entretien des grosses réparations du renouvellement des équipements.

Fiche de projet (5)

Numéro CD/6002 + CD/6005

Titre	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURALE (ADER)
-------	--

Organisme public concerné	12 ministères, structures de terrain (ONDR, ONHPV, OPNAR, ...) ONG (SECADEV, ACRA, CARE)
Bailleur(s) de fonds	FED
Année de démarrage	1987-88
Durée	PPDR en cours ADER en cours 4 ans 1989-1992
Descriptif	PPDR: Périmètres villageois (300 ha), intensification décrue (3000 ha), forages/puits, micro-irrigation, reboisement (12 pépinières villageoises), pistes desserte, écoles (20), dispensaires/postes de santé. ADER: 1) Promotion de l'économie rurale 2) Gestion de ressources naturelles, 3) Amélioration de la qualité de vie rurale 4) Micro-réalisations 5) appui institutionnel (détail plus loin)
Région concernée	Zone de concentration (Lac, Chari-Baguirmi, Bongor?)
Population ciblée	260.000 habitants
Nombre de paysans	effectivement touchés directement 10000 foyers (60000 personnes) à travers 500 gpts
Budget	PPDR 15 millions ECU ADER 28 millions ECU
Total (000 FCFA)	Répartition par an 86-89 90 91 92 93 94

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

ADER Objectifs et actions du programme:

1) Promotion de l'économie rurale

- Base de participation des populations (trame de 500 groupements regroupant environ 25% de la population rurale)
- Développement de la production (techniques culturales, élevage bovin intensifié, élevage avicole)
- Appui à la commercialisation (140 magasins villageois, infrastructure des marchés, capital fourni aux groupements pour les besoins de trésorerie liés à la commercialisation, pistes rurales 1500 km)+
- Désenclavement de la rive sud du Lac Tchad (42 km de route)

2) Gestion de ressources naturelles,

- Actions de sensibilisation et de formation des populations rurales
- Appui à la protection et à l'aménagement de l'espace rural (132 km

- haies, gestion 2400 ha paturages, protection/aménagement 16000ha boisements, mise en défens 3300 ha/an, 11 pépinières ...)
- Amélioration de la sauvegarde de la faune/ gestion des ressources halieutiques

3) Amélioration de la qualité de vie rurale

- Hydraulique pastorale/villageoise (120 forages avec pompes pour villages, 30 puits à créer et 20 à rénover pour usage pastoral)
- Santé rurale
- Education (90 salles de classe à rénover, 160 à équiper)
- Promotion de la participation des femmes au développement (équipements + centres

4) Micro-réalisations et radio

- Sous programme de 3.5 millions ECU
- sensibilisation radio

5) appui institutionnel

- ONDR, ONHPV, OFNAR, Génie Rural, Santé publique...

résultats

Périmètres irrigués considérés comme une réussite
 Coordinaton/financement trop lourd
 Repli de l'ONDR sur les aspects agricoles; l'ONDR ne peut pas faire de coordination.

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

Par le biais de groupements, rechercher la responsabilisation des ruraux

Structure de vulgarisation:

Agents de développement (20-30)
 Paysans animateurs (50-125) à former
 Formation de ruraux volontaires membres de groupements (250-375)

Crédit

Matériel agricole remboursable sur 3 ans (1500 charettes, 2000 charrues... prévues)
 Crédits de campagne (voir intrants)

Distribution des intrants

Intrants et outillage vendus au comptant ou à crédit
 prévisions (5000 kits de petit outillage, 37000 doses traitement semences, 300t sem.céréales, 120t sem.oléagineux, 100t engrais
 Elevage avicole: vaccins

Problèmes institutionnels liés au projet

Si la conception multisectorielle du programme lui assure une forte adhésion de la population rurale, cette conception entraînant l'intervention d'un réseau compliqué d'institutions nationales entraîne des difficultés de gestion.

Environnement (ressources naturelles)

Lien étroit et complémentaire recherché entre les actions liés au développement des productions vivrières et celles liées à la sauvegarde des ressources naturelles

Formation / transfert de technologie

prévu à tous les niveaux

Appui institutionnel (formation au niveau central)

Formation des agents de vulgarisation:

Agents de développement (20-30)

Paysans animateurs (50-125) à former

Formation de ruraux volontaires membres de groupements (250-375)

COMMENTAIRES

Recherche Agronomique

Reprise du volet recherche-développement avec l'appui du CIRAD en liaison avec la DRTA

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Gestion des terroir

Il est recommandé que ce projet, en liaison avec le PPGTV, étende son action à la gestion des terroirs dans quelques villages, en veillant à bien intégrer les différents composantes nécessaire à cette approche

Production agricole/ Commercialisation/ Hydraulique agricole

cf fiche N°4

Fiche de projet (6)

Numéro

FAC 185

Titre	DEVELOPPEMENT INTEGRE DES PALMERAIES DU BET. Phases 1 et 2
-------	--

Organisme public concerné Sous-Direction Saharienne de l'ONDR

Bailleur(s) de fonds FAC

Année de démarrage 1990

Durée Phase 1: 2 ans
Phase 2: 2 ans

Descriptif Mise en place de la sous-direction saharienne ONDR, diagnostic de la situation (hydraulique, sociologique/foncier, commercial et agro-alimentaire, agronomique, variétal, économique) accès à l'eau d'irrigation, appui à l'élevage, production/transformation de dattes

Région concernée Borkou

Budget Phase 1: 300 millions FCFA
Phase 2: 200 millions FCFA?

Total (000 FCFA)	86-89	90	Répartition par an			
			91	92	93	94

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Phase 1: Relancer la présence des services agricoles dans la zone en dotant l'ONDR des moyens logistiques et en formant son personnel

Rechercher des alternatives aux techniques de production disponibles localement pour permettre d'améliorer leur productivité et de susciter un nouvel intérêt pour l'agriculture. Promouvoir ces activités.

Organiser au plan social et agronomique l'installation des nouveaux périmètres irrigués

Premier objectif
atteint pour les aspects matériels
Formation en cours

Deuxième objectif
propositions techniques faites à porter sur le terrain des paysans (utilisation d'engrais minéral, culture pure du dattier en irrigué, blé sélectionné, moyens mécaniques d'exhaure (nombreuses études réalisées) Programme d'hydraulique villageoise?

Troisième objectif
Retard des forages qui ont différé l'installation des nouveaux périmètres

Elargissement des objectifs en phase 2 à l'amélioration des conditions de vie avec activité "femmes" et installation du moulin à grains...

Détail:

Etudes et actions test OK en phase 1. Phase 2: mise en oeuvre des recommandations de ces études et consolidation des actions entreprises:

Volet hydraulique: Aménagement de la palmeraie de Ain Galaka, Curage des sources, Aménagement des canaux des périmètres, Test des moyens d'exhaure, Busage de puits tonneaux, Forage de puits N'gourma et Dozanga, Aménagement de 5 périmètres irrigués

Volet agronomique: Renforcer essais agronomiques, arboriculture, fertilisation et protection des végétaux, nouveau: pheniciculture, fourrage

Volet commercialisation Transformation des dattes, commercialisation dattes, nouveau: marché à Kirdimi

Volet institutionnel équipement ONDR, frais de fonctionnement, animateurs payés par le projet, appui à la cellule promotion féminine, formation des agents et cadres

Volet élevage DESP: reconstitution cheptel caprin, aviculture, camelin, alimentation

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

Approche:

Etude approfondie des systèmes de production
Actions concrètes (actions d'accrochage et actions test) initiées avec les paysans

A mettre en place, la suite:

animation de l'ONDR autour des propositions techniques sélectionnées dans la phase 1

Reprise du dialogue avec les paysans, expérimentation tentée chez le paysan

Mise en place d'une équipe ONDR conçue pour durer (locaux)

Crédit

Prévu:

vente à crédit de moyens de transport
crédit sur moulins à céréales

Distribution des intrants

Doit être pris en charge par l'ONDR pour assurer les conditions matérielles nécessaires aux changements proposés

Charges récurrentes (après projet)

Volonté de mettre en place une équipe ONDR réduite mais de qualité

Problèmes institutionnels liés au projet

Appui extérieur permanent à stopper au profit de missions d'appui ponctuelles

Situation d'attentisme de la population

Difficulté de trouver des cadres ONDR

Trouver des cadres prêts à rester dans la région (Goranes) et les former
 Problème avec cadres du sud du pays

Formation / transfert de technologie

Essai de formation des agents ONDR à la démarche RAD (problèmes car niveau
 cadres nécessaire pour RAD et RAD peu adapté à la région)
 Consolidation de la formation en phase 2 Fiche de projet

COMMENTAIRES

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Production agricole

Il est recommandé:

- de tester des variétés dattiers importées
- d'encourager la monoculture du palmier dattier sur les réalisations nouvelles
- de diversifier, mais avec modération, la production en sous étage dans les oasis traditionnelles

Commercialisation

Il est recommandé:

- de rechercher des opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par la valorisation et la commercialisation de dattes de qualité
- d'étudier les possibilités de commercialisation par voie aérienne de produits frais à haute valeur ajoutée (raisin, figue)

Hydraulique agricole

Il est recommandé

- d'aménager de nouveaux périmètres irrigués
- d'assurer la réhabilitation et/ou la protection des oasis traditionnelles

Fiche de Projet (7)

Numéro 91/0267/00/CD/92; 410/C/DAG/88/TCH; 18/C/88/TCH

Titre	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA ZONE SOUDANIENNE DU TCHAD
-------	--

Organisme public ONDR

Bailleur de fonds FAC

Année de démarrage 1984-1988 (Phase I)
1988-1992 (Phase II)
1992-1994 (Phase III)

Durée 1994

Descriptif Reconstitution un cadre administratif et économique stable, par l'appui à la diversification des cultures, la redynamisation des structures d'encadrement et l'encouragement aux groupements de producteurs.
Phase III souligne l'importance de l'amélioration de la balance commerciale du Tchad et la préservation et renouvellement des ressources productives

Région concernée Zone Soudanienne

Population ciblée Paysans dans la zone soudanienne

Nombre de paysans 300 000 exploitations agricoles

Budget Phase I+II : 76 790 000 FF
Phase III : 22 000 000 FF

Total	Répartition par an					
(000 FCFA)	84-89	90	91	92	93	94
4 939 000	3 000 000	300 000	400 000	500 000	500 000	300 000

Type Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux L'augmentation des revenus et du niveau de vie des populations rurales, et l'amélioration de la balance commerciale du Tchad

Spécifiques

- Stabilisation de la production cotonnière
- Diversification de la production agricole
- Augmentation de la production vivrière céréalière
- Augmentation de la structure d'organisation des paysannes
- Renforcement de la recherche d'accompagne-

ment

- l'augmentation et la modernisation des capacités d'égrenage et du parc de transport de la COTONTCHAD

Activités prévus

- l'accroissement de la productivité par introduction du fumure minérale, traitements phytosanitaires etc...
- l'association de l'agriculture et de l'élevage par la croissance de la culture attelée et le développement de l'embouche paysanne
- formation d'artisans ruraux, crédit agricole...
- formation permanente des agents de l'ONDR
- aide aux CPPA et aux groupements de défense sanitaire
- l'amélioration des appui apportés au monde rurale dans le sens d'un véritable conseil à la gestion des exploitations, du milieu naturel et des groupements

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

Lancement d'actions nouvelles portant sur la mise au point de méthodes d'intervention participatives. Renforcement des organisations paysannes et le développement de leurs responsabilités et de leurs activités.

Crédit

achat de matériels agricole par crédit

Charges récurrentes (après projet)

176 494 000 FCFA (calculé après la IIème phase)

Environnement (ressources naturelles)

Projet a prévu de rationaliser de l'utilisation des ressources naturelles

Formation/Transfert de technologie

- Formation au niveaux des groupements et cadre de l'ONDR
- Croissance de la culture attelée

COMMENTAIRES

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Gestion des terroirs

Il est recommandé que ce projet, en liaison avec le PPGTV, étende son action à la gestion des terroirs dans quelques villages, en veillant à bien intégrer les différentes composantes nécessaire à cette approche.

Production agricole et commercialisation

Il est recommandé:

- de renforcer les actions relatives aux cultures pluviales traditionnelles
- de développer la culture de sésame

Fiche de projet (8)

Titre	PROJET DE RELANCE DU LAC TCHAD
-------	--------------------------------

Organisme public SODELAC

Baillieur(s) de fonds BAD et avec une participation de 25 % du pouv.Tchad

Année de démarrage 1989

Durée 5 ans

Région concernée Lac

Budget(000 FCFA)

- Ass.Technique: 1 778 342 FCFA
- Equipement: 1 024 960 FCFA
- Infrastruct: 4 032 537 FCFA
- Batiments: 517 099 FCFA
- Formation: 282 090 FCFA

Total (000 FCFA)	89	Répartition par an				
		90	91	92	93	94
7 635 019	536496	804473	2640130	2334476	1238858	80580

Depenses effectués: 2 490 548 000 FCFA, soit 32 % (Nov.91)

Type: Prêt

ELEMENTS D'EVALUATION

Activités prévues: Réhabilitation de bâtiments, acquisition de matériels pour doter la SODELAC d'une capacité d'aménager 400 ha par an. Aménagement, mise en production de 800 ha du polder de Bérin. Formation, Ass.Techniques.

Resultats:
-Composante:

- Bâtiments: Pratiquement tout a été réalisée dans le temps. La clôture de la cité et des bureaux de BOI est en cours de construction.
- Matériels/Equipem: Excepté le matériel roulant livré fin 1989, tous les marchés ont été exécutés avec un retard par rapport aux prévisions.
- Etudes: L'étude du Schéma Directeur du développement socio-économique de la région du Lac, réalisée depuis 1990 avait pour objectif de déterminer les grandes orientations du développement à moyen et long term de la région du Lac et d'identifier des projets d'actions prioritaires.

284

-Aménagement:

- topographie général (triangulation/polygonation) sur Bérin-Sud (300ha) et Bérin-Nord (500ha).
- travaux d'aménag.
 - . débroussaillage et préplanage Bérin-Sud (100ha)
 - . Débroussaillage manuel zones arbustive Bérin-Sud (160ha).
 - . préplanage mécanique (60ha).

-Travaux réalisés à l'entreprise

- Construction canal tête-morte = 95%
- Construction prise et station de pompage= 90%

Charges recurrentes 233 000 000 FCFA

COMMENTAIRESRecherche Agronomique

Le projet doit s'inscrire dans la stratégie retenue, mettre en place dans les deux ans à venir le processus pour que la partie recherche agronomique de la ferme du Matafo (notamment recherche de blé) puisse être prise en charge par la DRTA et que la multiplication de semences puisse être confiée au secteur privé

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Production agricole et commercialisation

L'accroissement de la production agricole ne peut être le seul fait de l'exploitation des polders modernes
L'équilibre socio-économique régional suppose une intensification parallèle des producteurs au niveau des ouaddis et des polders traditionnels ainsi que dans les îles (élevage)
D'où la nécessité de préparer rapidement un programme de développement intégré pour ces deux régions

Fiche de Projet (9)

Titre		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DU KANEM						
Organisme public	Ministère de l'Agriculture							
Bailleur(s) de fonds	FIDA							
Année de démarrage	1992							
Durée	7 ans							
Descriptif/Approche	<p>Première phase: Recherche-Action participative financé par l'UNSO afin d'identifier les actions et les investissements répondant aux priorités et objectifs spécifiques de chaque communauté. (Propositions premier groupe)</p> <p>Parallèlement des interventions à caractère général visant à diminuer l'effet de certaines contraintes affectant l'ensemble de la population de la zone du projet ont été identifiées et seraient mises en oeuvre, indépendamment des résultats de la phase Recherche-Action. (Proposition deuxième groupe)</p>							
Région concernée	Le trois sous-préfectures du Kanem: Mao, Nokou, Moussoro							
Population ciblée	Populations d'agriculteurs et agro-éleveurs ayant des activités dans les Ouadis. Environ 6000 familles, soit 40000 personnes représentant 20% de la population cible.							
Budget	7 millions SEU							
Total (000 FCFA)	92	Répartition par an						
		93	94	95	96	97	98	99
2 087 000	183245	286480	294522	338538	343046	375383	265748	
Type	Subvention							
ELEMENTS D'EVALUATION								
Objectifs principaux	<p>-d'aider les populations de la zone du projet dans la recherche et le développement de systèmes de production qui sont à la fois adaptés aux nouvelles conditions agro-écologiques et puissent garantir de manière durable leur sécurité alimentaire.</p> <p>-d'appuyer les populations dans des actions visant à la protection et à la restauration des ressources naturelles.</p> <p>-d'accroître le niveau de vie des populations à travers l'appui aux initiatives locales génératrices de revenus.</p>							
Activité prévues								
-Prop. premier groupe	<p>-l'amélioration du système d'irrigation (pompes à main, petits motopompes, construction de bassins de stockage d'eau...);</p> <p>-la protection de l'environnement (brises vents, haies-vives...);</p> <p>-l'amélioration de la phéniciculture et de la fruticulture;</p> <p>-la mise à disposition d'une ligne de crédit pour</p>							

l'achat de petits ruminants et de chameaux de transport;
l'ouverture d'une ligne de crédit pour le financement
d'activités diverses génératrices de revenus.

-Prop.deuxième groupe -infrastructure (reseau de points d'eau villageois et
pastoraux, constr.et équipement de 3 centres de santé..)
-commercialisations (amélioration du système d'emballage
transformation et stockage des produits agricoles; mise
en place d'un système d'information sur les prix et
crédit...
-appui à la production agricole(semences améliorées,
contrôle des acridiens...)
-appui institutionnel

Bénéfices attendues -l'augmentation de la production agricole 25-30%.
-l'augmentation de la prod.céréales dans le ouadis au
niveau d'autosuffisance alimentaire des familles
-meilleure gestion des ressources naturelles
-une plus grande sécurité de propriété pour les ex-
ploitants et une diminution des prélèvements.
-accroissement de la sécurité alimentaire de la région
et augmentation de l'exportation à d'autres régions
de produits agricoles (oignon, dattes)

Approche paysanne
Basé sur la "Recherche-Action-participative"

Crédit
mise en place d'un système crédit

Environnement
Investissements et activités concernant la lutte contre l'ensablement, haies-
vives et brises vent, arbres fourragers, mise en défens, reforestation.etc.
Doit être spécifiées par les populations(Résultats d'Action-Recherche)

COMMENTAIRES

Protection des végétaux

La lutte contre les sauteraux constitue l'un des thèmes du projet de
développement rural du Kanem (début prévu mi-94). Il est souhaitable que les
actions envisagées s'intègrent dans le cadre du programme de lutte contre les
grandes fléaux

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Production agricole, hydraulique et commercialisation

cf.fiche N°10

Fiche de Projet (10)

Numéro UNSO/CHD/89/XO3/A/64/31

Titre	DEVELOPPEMENT AGRO-SYLVO-PASTORAL DANS LA PREFECT. DU KANEM
-------	---

Organisme Public ONDR

Bailleur(s) de fonds UNSO

Année de démarrage 1992

Durée 1997

Descriptif Le Projet vise à mettre en oeuvre une approche de gestion intégrée des ressources afin de privilégier la protection contre l'ensablement, l'amélioration de systèmes de production et la promotion des activités génératrices de revenus à travers de mini-projets d'initiative locale.

Région concernée Le deux sous-préfectures du Kanem: Mao et Nokou

Population ciblée Bénéficiera directement à quelques 1500 familles d'agro-pasteurs dans 30 ouadis, soit 10% du nombre total d'agro-pasteurs dans la zone.

Budget 619 564 000 FCFA
59 850 000 FCFA Apports du Gouvernement

Total (\$EU)	92	Répartition pa an			
		93	94	95	96
2 068 848	596 970	442 854	397 224	315 144	316 656

Type Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs principaux -Garantir les besoins essentiels de la population, même en cas de retour ou de persistance de la sécheresse;
-Augmenter durablement la production

Objectifs immédiats -Développement d'une approche de gestion du terroir et protection de l'environnement vers une prise en charge paysanne.
-Développement d'une approche d'intensification et d'amélioration des systèmes de production dans l'agriculture, l'élevage et la sylviculture

Activités prévues -Enquêtes socio-économiques des ouadis et leur environnement;
-Formulation et présentation d'un plan de gestion et d'exploitation des ressources naturelles du terroir à la communauté villageoise;
-Vise à mettre en place une dizaine de mini-projets bénéficiant à environ 500 familles
-Formation, diffusion, animation et vulgarisation des différents thèmes relatifs aux volets agri-

culture, élevage et l'environnement;
 -Appui à l'amélioration des moyens d'exhaure et une meilleure maîtrise des techniques d'irrigation
 -Introduction de la culture fourragère;
 -appui à l'amélioration des conditions sanitaires du bétail;
 -Plantation d'arbres à croissance rapide

Approche	Principe de gestion est celui d'une décentralisation des décisions opérationnelles au niveau régional. Mise en opération des structures participatives d'organisation telles que les groupements villageois, d'éleveurs, des femmes.... L'approche de projet repose sur une base contractuelle entre le projet et les villageois
Crédit	Mis à la disposition d'un fonds de roulement pour: - 10 groupements d'éleveurs pour l'achat de géniteurs; - l'achat des produits et médicaments vétér.; - achat des matériaux pour fabriquer des nouvelles pompes;
- Modalités	La période de remboursement du capital et intérêts ne dépassera pas 2 ans et les modalités de remboursement seront établies en 6 versements égaux, selon la capacité de paiement des paysans.
Environnement	Volet "Protection des ouadis contre l'ensablement" - plantation des arbres; haies-vives et brises vent
Formation	Formation et vulgarisation est une activité essentielle dans ce projet

COMMENTAIRES

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Gestion des terroirs

Il est recommandé que ce projet, en liaison avec le PPGTV, étende son action à la gestion des terroirs dans quelques villages, en veillant à bien intégrer les différentes composantes nécessaire à cette approche

Production agricole irriguée

L'objectif de diversification et d'intensification s'inscrit tout à fait dans la stratégie proposée; en revanche, il convient d'émettre des réserves sur la faisabilité "sociale" des puits collectifs et sur le recours à des techniques d'exhaure améliorées si l'on ne vérifie pas au préalable l'intérêt réel des populations à adopter ces thèmes (possibilités de commercialisation des surplus produits?)

Fiche de Projet (11)

Numéro

Titre	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA REGION DU LAC FITRI
-------	---

Organisme public ONDR

Bailleur(s) de fonds BADEA

Année de démarrage 1993

Durée 1997

Descriptif Développement simultané des différents secteurs du développement rural. Constitution au Fitri d'un véritable pôle de développement par appui à la production végétale, animale et à la pêche, conservation et amélioration de l'environnement et aménagement de points d'eau villageois et pastoraux et des pistes.

Région concernée Région du Fitri (10 000 km²)

Population ciblée 42 000 habitants sédentaires bilala (8000 familles-160 villages) et 17 400 transhumants arabes, séjournent en saison sèche de 6 à 8 mois sur les pâturages du Fitri

Nombre de paysans

Budget BADEA : 3 699 000 000 FCFA
Gvt.Tchad: 87 000 000 FCFA (Sal.foact.)

Répartition par Volet(000 FCFA):

-Agriculture	777 700
-Elevage	250 000
-Pêche	221 100
-Environnement	111 500
-Equipement	2 235 000
-Commercialisation	16 200
-Social	88 000

Total (000 FCFA)	Répartition par an				
	93	94	95	96	97
3 786 000	794 700	509 200	182 900	118 900	Invest.
	546 100	428 800	426 800	426 000	352 500 Fonct.

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux -Organisation et dynamisation du monde rural
-Augmentation de la production régionale, de sa contribution à l'économie nationale, du revenu des producteurs
-Sécurisation de la production agricole en culture de décrue

Activités prévues

1) Agriculture

- Appui à la production Mise en place d'un système de surveillance et d'alerte parasitaire. Construction de 12 magasins villageois de stockage. Formation et dynamisation de groupements villageois. Encadrement technique des paysans.
- Diversification des cultures Amélioration et extension de cultures déjà pratiquées mais sur des surfaces peu importantes: maraîchage, niébé, sésame. Amélioration des systèmes d'irrigation dans les jardins maraîchers (introduction du chadouf). Introduction des nouvelles cultures (maïs, fonio, riz, soja) d'abord ferme pilote avant leur diffusion éventuelle.

2) Élevage

- Appui et protection sanitaire Généralisation des vaccinations contre les charbons bactérien et la pasteurellose. Vaccination aviaire. Constitution d'équipes vétérinaires mobiles (à cheval).
- Aménagement de nouveaux espaces pastoraux Réalisation de 20 puits pastoraux permettant l'ouverture au cheptel de 50 000 ha de pâturages actuellement inutilisés suite à l'inexistence de points d'eau

3) Pêche

- Appui au pêche Améliorations des modes de traitement du poisson (fumage). Constitution de groupements de pêcheurs et approvisionnement des pirogues, lignes et hameçons, produits de traitements de poisson.
- Projet expérimental de pisciculture en cage Creusement de trois étangs d'alevinage. Construction de six cages expérimentales. Mise au point, au sein du projet de la méthode d'élevage, avant sa diffusion en milieu paysan.

4) Environnement

- Réserve sylvo-pastorale Délimitation d'un massif forestier de 3000 ha réparti en 6 blocs de 500 ha. Création des tranchées pare-feu autour du massif et entre les blocs. Soustraction de la réserve au surpâturage et aux coupes abusives de bois.
- Développement de l'agroforesterie Réalisation de pépinières villageoises et de campagne annuelles de plantations d'arbres forestiers et fruitières.
- Réserve intégrale de flore et faune de GERIA Création d'une réserve dans une zone de 39 000 ha.

5) Commercialisation

- Réalisation d'une étude de commercialisation

des produits agricoles dans la région Fitri en vue de mieux cerner les capacités d'intervention du secteur et les débouchés possibles pour les principaux produits agricoles.

6) Equipement

Aménagement d'eau

Réalisation des 60 puits pour 1345 m foncés par la méthode du havage monolithique. Protection des zones où la nappe phréatique est la salinité élevée par la recharge artificielle de cette nappe.

Aménagement rural

Régularisation interannuelle des surfaces inondées, permettant de cultiver annuellement 15 000 ha de berberé en décrue. Amélioration de la circulation intervillage par un surfacage de 100 à 200 km de pistes chaque année. Construction de deux dispensaires et de trois écoles.

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

Formation et encadrement à travers de groupements.

Distribution des intrants

Approvisionnement en intrants produits phytosanitaires et pour les jardins maraîchers.

Charges récurrentes (après projet)

-charges annuelles du projet : 83 800 000 FCFA
 -charges annuelle de production supporter par les paysans: 348 000 000 FCFA

Problèmes institutionnels liés au projet

La collaboration étroite d'une part au niveau régional avec les divers services de la Prefecture du Batha et d'autre part, à l'échelon central avec le MPC qui assure la coordination du projet et les Ministères techniques concernés exige une bonne collaboration et flux d'informations.

Environnement

Intégré dans le projet avec un grand volet

COMMENTAIRES

Protection des végétaux

La lutte contre les sautériaux constitue l'un des thèmes du Programme de développement intégré de la région du Lac Fitri. Il est souhaitable que les actions envisagées s'intègrent dans le cadre du programme de lutte contre les grands fléaux

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Production agricole, commercialisation

L'accent devra être mis sur le développement de l'agriculture de décrue et sur le développement concomitant du segment aval de la filière (stockage, désenclavement)

Fiche de Projet (12)

Titre	DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA REGION DU SALAMAT				
Organisme public	ONDR				
Bailleur(s) de fonds	BID/BADEA				
Année de démarrage	1993				
Durée	?				
Descriptif	Projet intégré avec deux volets principales: Agro-Sylvo-Pastoral et Routier				
Région concernée	Préfecture Salamat				
Budget	BID/BADEA = 5 640 320 000 FCFA Gvt.Tchad = 1 051 680 000 FCFA Projet Routier : 7 632 000 000 FCFA Projet Intégré : 16 260 000 000 FCFA				
Total (000 FCFA)	93	Répartition par an			
6 692 000		94	95	96	97 98

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux: L'Augmentation des revenus de la population rurale par augmenter la productivité agricole et améliorer le système de commercialisation des produits agricoles

Spécifiques:

- Améliorer la route dans le région
- Améliorer le système d'irrigation
- Améliorer la commercialisation des céréales
- Améliorer le système sanitaire du cheptel
- Développer l'agroforesterie
- Lutte contre la désertification
- Renforcement des infrastructures sanitaires et scolaires

Activités prévus:

1) **Projet Routier** Rémise en état de la piste Abou Dela-Am Timan
Création d'un radier routier sur le bahr Azoum
Création d'une brigade d'entretien

2) **Projet intégré**

-Hydraulique 60 puits de boisson, 15 puits mixtes, 3 sources pour abreusement
Création d'une retenue sur le radier routier du Bahr Azoum

294

- Agriculture Construction d'un grand centre de stockage de 5000 tonnes à Am Timan. Construction de 8 magasins d'achat.
Réalisation d'ouvrages avec vannes en tête des canaux.
Mise en place d'une pépinière d'arbre fruitiers
Mise en place d'un programme d'essai semencier
Irrigation permanente de 25 ha, après multiplication des chadoufs.

- Elevage Mise en place de 9 couloirs de vaccination et de 2 postes vétérinaires
Organisation de campagnes de vaccination et de déparasitage des animaux

- Environnement Création d'une pépinière forestière villageoise
Initiation des populations à l'arboriculture

- Social Restauration de l'infirmerie d'Abou Dela et du dispensaire d'Haraze
Construction de 2 dispensaires
Construction et équipement de 6 écoles

Environnement (ressources naturelles)

Sensibilisation aux populations à l'agroforesterie et la lutte contre la désertification. Réboisement (Accada seyal) autour des villages et création des divers pépinières forestière villageoise. Initiation des populations à l'arboriculture

Formation / transfert de technologie

Introduction de système d'irrigation Chadouf

COMMENTAIRES

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Fiche de projet (13)

Titre	PROGRAMME INTEGRE DE SERVICES DE BASE (PISB) Phase II						
Organisme public	ONDR						
Bailleur de fond	UNICEF						
Année de démarrage	1987						
Durée	Phase I 1987 - 1992 Phase II 1992 - 1994						
Descriptif	<p>-Amélioration de l'état de santé et du bien-être générale des femmes et des enfants au Tchad par la création de centres de santé maternelle et infantile et par élever et améliorer quantitativement les disponibilités alimentaires.</p> <p>-Amélioration de conditions de vie et d'hygiène en assurant l'accès aux sources fiables d'approvisionnement en eau</p> <p>-Assistance aux femmes à parvenir à des niveaux plus élevés d'auto-suffisance par les moyens d'allègement des travaux</p>						
Région concernée	10 préfectures du pays (BET, Biltine, Guera, Salamat sont pas concernés)						
Populations cibles	2 504 000 d'habitants						
Nombre de paysans	500 000						
Budget	6,5 millions \$ US, soit 1 755.000.000 FCFA						
Total	Répartition par an						
(000 FCFA)	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
1 755.000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Type	Subvention						

ELEMENTS D'EVALUATION**Objectifs et résultats obtenus (S-E)****Généraux:**

- Réduire le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité maternelle en milieu rural
- Améliorer les conditions de vie économique, sociale et culturelle au niveau des communautés rurales
- Appuyer les initiatives communautaires pour la mise en place des infrastructures et des services appropriés, dans les domaines de santé, éducation etc..

Spécifiques:

- Mise en place des infrastructures sanitaires et d'éducation au niveau des communautés

- Élever et améliorer les disponibilités alimentaires produits dans les zones rurales
- Développer les techniques de transformation et de conservation des produits vivrières
- Alléger significativement les corvées des femmes
- Assurer la couverture des besoins en eau potable

Activités prévues:

- apporter un appui aux initiatives communautaires
- équiper et fournir du matériel aux nouveaux postes
- fournitures d'intrants et de produits phytosanitaires
- appui à la création des caisses rurales d'épargne et de crédit
- appui à la constitution de groupement féminines
- appui à l'aménagement de petits jardins mise en place
- appui à la mise en place de garderies communautaires
- équiper les nouvelles écoles de mobilier scolaire
- confectionner le nouveau matériel didactique

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

- Stratégie de développement communautaire; forte participation paysanne
- Adhésion, engagement et responsabilité communautaires

Crédit

appui à la création de caisse d'épargne rurale

Distribution d'intrants

appui à l'achat des intrants et produits phytosanitaires

Charges récurrents (après projet)

faible et adaptées aux réalités des communautés concernées

COMMENTAIRES

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Place de la femme dans le développement

améliorer l'encadrement notamment pour les activités maraîchères

Production agricole

Il convient de renforcer les activités d'encadrement

Fiche de projet (14)

Titre	SECURITE ALIMENTAIRE AU NORD-GUERA								
Organisme public concerné	ONDR								
Bailleur(s) de fonds	FIDA								
Année de démarrage	1992								
Durée	1999								
Descriptif	Soutien aux populations vulnérables du Nord-Guera								
Région concernée	Les sous-préfectures de Mongo, Bitkine et Mangalmé qui constituent le Nord-Guera								
Population ciblée	12 000 exploitants, soit 85 000 personnes (50% de la population rurale du Nord-Guera), cultivant six hect.au maximum, pratiquant essentiellement la culture pluviale manuelle.								
Nombre de paysans	12 000 exploitants								
Budget	FIDA: 10,44 Mill US\$ PNUD: 4,07 Mill US\$ Gouv: 3,46 Mill US\$								
Total	Répartition par an								
(000 FCFA)	92	93	94	95	96	97	98	99	
5 211 738	672784	899119	851849	791662	871427	644063	480831	521173	

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Améliorer le degré d'autosuffisance des populations vulnérables par une augmentation de la productivité du travail agricole, une meilleure commercialisation et par une amélioration des conditions d'abreuvement et de couverture vétérinaire des troupeaux.

Activités prévus:

A) Pour la production agricole:

- 1) l'intensification des cultures par:
 - l'association et les rotations de cultures
 - l'amélioration des techniques culturales, en augmentant la part des légumineuses dans l'assolement
 - l'utilisation de semences traitées
 - la lutte contre les parasites
- 2) l'extension des surfaces cultivées
- 3) La protection et la récupération des sols par:
 - l'apport de matière organique
 - des travaux contre l'érosion hydrique et éolienne

B) Pour la Production animales:

- Creusement de 80 puits
- Vaccinations des troupeaux
- Introduction d'un système de distribution de médicaments

vétérinaires

- Formation dans la domaine Vaccination et Diagnostiques simples
- Appui aux groupements de femmes pour l'élevage de petits ruminants

C) Renforcement des Institutions par:

- La création de groupements villageois
- La formation des agents de tous niveaux
- la recherche agronomique appliquée

D) Les recherches d'accompagnement dans la domaine de:

- Lutte contre l'érosion
- restauration de la fertilité des sols
- lutte contre les prédateurs
- apport de fumier
- lutte contre les mauvaises herbes, par le sarclage mécanique

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

Approche R.A.D. avec le SECADEV et appui vulgarisation (distribution messages agronomiques) par l'ONDR

- Première étape: Enquête + diagnostic permanent:
Définition des Problèmes prioritaires dans chaque village (diagnostic permanent fait par le SECADEV)
Degré d'organisation dans les villages
Description des systèmes agraires et systèmes pastoraux
Situation de base
Typologie d'exploitation permettant de déterminer les groupes cibles
Problèmes permettant de dégager des niveaux/thèmes d'intervention par type d'exploitation
- Deuxième étape: Actions pilote, expérimentation, en collaboration avec les groupements de paysans existants ou formés
- Troisième étape: Vulgarisation ciblée répondant aux besoins et microréalisations dans le cadre des priorités des villages...

Crédit

-La mise en place d'un système de crédit est prévu pour les agriculteurs et les éleveurs. Ce système laisse aux emprunteurs l'option de rembourser en nature.

-Financer sur prêt et subvention les investissements collectifs de départ des groupements

Besoins de crédit pendant la durée du projet:

- Crédit agricole

de campagne	: 936,5 MFCFA	taux d'intérêt	10%/an
de petit équipement	: 142,1 MFCFA	"	10%/an
d'équipement lourd	: 278,1 MFCFA	"	7%/an
TOTAL crédit agricole: 1356,3 MFCFA			

- Crédit villageois : 669,5 MFCFA " 7%/an

TOTAL BESOIN DE CREDIT 2025,8 MFCFA

Problèmes institutionnels liés au projet

Organisation et gestion du projets fondé sur les différents niveau:

- Comité de programmation présidé par MPC. DGA assure le secrétariat
- Direction du projet: MDA, Elevage; Mines
- Comité de gestion: Préfet du Guéra, ONDR, ONG etc..

Remarque: Les caractéristiques institutionnelles du projet (mise en oeuvre par des ONG ou entreprise contractantes, pluralité des ministères concernés, sous-administrations de la zone nécessiteront un excellent système de communication.
Manque de participation de groupe-cible dans l'organisation et gestion du projet peut créer des problèmes (manque d'identification avec les objectifs, la transformation des activités insuffisant etc...)

Environnement (ressources naturelles)

- Diffuser la pratique des diguettes filtrantes pour freiner l'eau ruissellement.
- Creuser de puits pastoraux pour diminuer les effets du surpâturage

Remarque: Il est à craindre qu'à terme l'exploitation de ces nouvelles ressources n'entraîne une croissance du troupeau et que les effets néfastes du surpâturage n'apparaissent aussi dans ces secteurs nouveaux.

Formation / transfert de technologie

Mise à profit de l'expérience SECADEV et réadaptation du concept R.A.D. développé à Melfi
Ceci va nécessiter une formation soutenue des cadres ainsi que des agents de terrain

COMMENTAIRES

Protection des végétaux

La lutte contre les sautériaux constitue l'un des thèmes du projet en cours de démarrage: Sécurité alimentaire Nord Guéra. Il est souhaitable que les actions envisagées s'intègrent dans le cadre du programme de lutte contre les grands fléaux

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Production agricole

Il convient de compléter le programme d'intervention par la formation d'artisans pour la réparation voire la confection du matériel agricole dont la diffusion est envisagée

Fiche de projet (15)

Titre		PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DANS LE BATHA			
Organisme public	SNV (Association Néerlandaise d'Assistance au Développement)				
Bailleur de fonds	Pays-Bas				
Année de démarrage	1989				
Durée	I Phase 1989 - 1991 (études) II Phase 1992 - 1995 suspendu				
Descriptif	<p>Pour aborder le problème d'autosuffisance alimentaire l'accent de projet est mise sur trois sources:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les systèmes de production/exploitation devraient être améliorés dans un sens où la production est stabilisée, diversifiée et sécurisée tandis que la capacité de l'environnement est maintenu d'autre part. -L'environnement demandent une meilleur gestion des ressources naturelles pour maintenir ou améliorer la capacité de charge et pour conserver les valeurs naturelles existantes. -Les systèmes de commercialisation devraient être améliorés pour que les activités rémunératrices signifient un source importante pour compléter le régime alimentaire de la population 				
Région concernée	Concentration dans la sous-préfecture d'Ati et d'Ouaddi Rimé et d'Oum Hadjer.				
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> -agriculteurs sédentaires et agropasteurs dans la SP d'ATI et d'Ou Rimé -maraichers dans la SP d'Oum Hadjer Attention particulière aux femmes				
Budget	Pays-Bas 932 811 000 FCFA (PDR)				
Total (000 FCFA)	1989	Répartition par an			
932 811	296 441	219 609	216 775	199 984	
Type	Subvention				
ELEMENTS D'EVALUATION					
Objectif global	Amélioration de la position socio-économique de la population rurale dans la préfecture Batha				
Objectif de dév.	1)augmentation, sécurisation et diversification de la production rurale; 2)promotion de la gestion rationnelle des ressources naturelles; 3)promotion des activités rémunératrices				
Objectifs stratég.	4)promotion de la formation, de l'organisation et de la responsabilisation de la population dans les domaines sus-mentionnées 5)renforcement des structures de coordination et de la				

collaboration, ainsi que des structures régionales d'assistance.

Activités prévus

- 1)activités socio-économiques
 - planification régionale et recherche socio-économique
 - programme de crédit, diffusion des prix du marché
 - promotion féminine
- 2)activités écologiques
 - planification régionale et recherche écol.
 - aménagement du terroir
 - suivi hydrologique
 - suivi des pâturages
- 3)activités de formation et animation rurale
 - formation des animateurs
 - création des groupements
- 4)activités de la pêche
 - inventaire de pêche dans la zone
 - inventaire des besoins et des possibilités
- 5)activités agricole
 - amélioration des systèmes de cultures
 - démonstration-tests fumure organique
 - multiplication et diffusion des semences
 - stockage amélioré des produits vivriers
 - culture attelée
 - mise en place des crédits charrettes
 - installation des bandes de végétation
 - recherche agronomique appliqué à ATI
 - appui institutionnel à l'ONDR
- 6)activités maraichères
 - inventaire, plan d'action, programme de vulgarisation sur le plan maraichage
- 7)activités de l'élevage
 - identification des actions avec la participation des éleveurs
 - groupements d'intérêts pastoraux zone Lac Fitri
 - groupements d'intérêts pastoral zone d'ifénat
 - suivi de la dynamique des troupeaux
 - suivi de la pathologie
- 8)activités de l'hydraulique rurale
 - programme d'urgence de réhabiliter 40 puits
 - programme de l'hydraulique rurale
- 9)activités de foresterie rurale
 - élaboration d'un programme forestier régional
 - assistance à la gestion rationnelle des ressources forestières

Résultats obtenus

La suspension du programme au Tchad est intervenue au moment où le projet était arrivé en fin de sa première phase et il ne restait qu'à finaliser les différents rapports d'étude ainsi que leur synthèse dans un rapport final dans le cadre d'une proposition pour une suite des activités dans une deuxième phase. En

- suyvant un bref apercu des études réalisés:
- Etudes écologiques dans la préf. du Batha, déc.90
 - contributions spécifiques à l'étude:
 - les éleveurs du Batha, août 90
 - analyse globale de la prod. fourragère dans le Batha
 - Etude du bassin versant du Fitri
 - Ecoulement dans le bassin du Fitri, sept.90
 - Programme puits
 - réhabilitation de 40 puits dans le Batha, oct.90
 - programme hydraulique rural, août 90
 - Recherche-action dans le secteur élevage, fin 90
 - Recherche-action dans le secteur agricole
 - la culture de sorgho de décrue, juil.91
 - Suivi de pâturages et aménagement de terroir
 - Aménagement de terroir, sept.90
 - Recherche socio-économique, 1991

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

approche participative intégrée. L'homme possédera la responsabilité, la connaissance et la volonté, l'autorisation d'assurer son avenir avec ces propres capacités et moyens.

Cette approche paysanne se base sur deux principes:

- 1) Associer les producteurs marginaux aux niveaux où des décisions concernant le "quoi et comment" des activités de développement sont prises.
- 2) Eviter des investissements extérieurs à moins que le groupe cible ne participe à la préparation, soit par une contribution financière, soit pour fournir de la main d'oeuvre.

Environnement (ressources naturelles)

Promouvoir le développement intégré par l'exploitation rationnelle des ressources naturelles

Les aspects d'environnement a eu une attention particulière dans la première phase

Formation / transfert de technologie

formation des encadreurs, groupements et paysans dans l'aménagement de terroir

vulgarisation des produits et techniques de stockage approuvées

vulgarisation sur le traitement des produits sans/avec insecticides

COMMENTAIRES

Crédit rural

Mêmes recommandations qu'en crédit rural fiche 1

Vulgarisation encadrement

Mêmes recommandations qu'en vulgarisation encadrement fiche 1

Organisation du monde rural

Mêmes recommandations qu'en organisation du monde rural fiche 1

Fiche de Projet (16)

Titre	POLDER DE MAMDI
-------	-----------------

Organisme public SODELAC
 Bailleur(s) de fonds BAD/BID/BADEA
 Année de démarrage 1989
 Durée 1995
 Région concernée Lac Tchad
 Nombre de paysans 1106 exploitations familles
 Budget (FCFA) 11 804 063 000

Total (000 FCFA)	Répartition par an					
	90	91	92	93	94	95
11 804 063		660,8	2 970,2	3 398,3	2 559,1	2 215,2

Depensés effectives (Oct.91): 37 290 000, soit 0,00031 %

Type Prêt

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Objectifs

- i) l'augmentation de la production vivrière dans le cadre de l'autosuffisance alimentaire du pays;
- ii) l'amélioration des revenus de la population rurale de la zone du projet à travers une meilleure productivité obtenue par l'irrigation;
- iii) le désenclavement de la région;
- iv) la contribution au programme de relance des investissements et des activités économiques en vue d'une normalisation de la situation sociale dans le pays.

Activités prévues Aménagement agricole: réseau d'irrigation, drainage et pistes agricoles. Canal de navigation de 36 km. Construction de route Eaux Libre - Bol - Nigeria. Aménagement de 1800 ha (blé et maïs) pour 1106 exploitations familles

Production agricole

La double culture annuelle impose de recourir à la mécanisation de l'essentiel des activités agricoles (préparation du sol, semis récolte). Le parcellaire et les techniques culturales à vulgariser devront tenir compte les contraintes qui en résultent

Fiche de Projet (17)

Numéro RAF/88/O29/B/01/01

Titre	PLANIFICATION ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN DU LAC TCHAD
-------	---

Organisme public CBLT

Baillieur(s) de fonds PNUD

Année de démarrage 01/04/1990

Durée 01/04/1993

Descriptif Aider la CBLT à évaluer les ressources potentielles en eau du bassin du Lac Tchad et développer la capacité du personnel. Collecte, assemblage et analyse des données de base nécessaires à la préparation de L'évaluation des ressources potentielles.

Région concernée Lac Tchad

Population ciblée La population du bassin du Lac Tchad estimée à 5,5 millions.

Budget

PNUD	655 871 000 FCFA
Gvt.Tchad	136 571 000 FCFA

Total (000 FCFA) 792 442

	Répartition par an			
	1990	1991	1992	1993

Type Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Stratégie du projet Face à la désertification croissante, le CBLT a porté son effort sur le renforcement de la capacité de la Commission d'évaluer, de planifier et de gérer les ressources en eau du bassin en vue de promouvoir son développement social et économique et de conserver le Lac Tchad dans la mesure du possible.

Objectifs généraux Promouvoir dans le bassin, le développement socio-économique sans préjudice à l'environnement, en prenant des mesures pour l'accroissement de la culture irriguée, des pêches, de l'élevage, de l'approvisionnement en eau pour soutenir la production et l'autosuffisance alimentaires

Objectifs spécifiques 1) Aider à la CBLT à évaluer les ressources potentielles en eau du bassin du Lac Tchad et développer la capacité du personnel du Secrétariat dans ce domaine

2)Collecte, assemblage et analyse des données de base nécessaires à la préparation de l'évaluation des ressources potentielles du bassin du Lac Tchad et à la préparation des plans alternatifs d'aménagement des ressources en eau.

-- à court terme

3) Développer un modèle mathématique du régime hydrologique des principaux affluents du Lac Tchad, y compris la simulation de l'écoulement non permanent en aval de la ville de Lai et dans toutes les zones inondées.

-- à court terme

4)Préparer les options de stratégies de développement en matière d'aménagement des ressources en eau pouvant restaurer progressivement les niveaux du Lac et satisfaire équitablement aux multiples besoins des ressources en eau des Etats membres de la CBLT sans préjudice à l'environnement

-- à court terme

5)Evaluer les conséquences écologiques des différentes stratégies de développement et proposer des solutions pour atténuer tout effet indésirable

-- à court terme

6)Renforcer le Centre de Documentation de la CBLT afin d'assurer la collecte et la diffusion des données et informations entre les Etats Membres, les bailleurs de fonds et d'autres organismes intéressés

-- à court terme

7)Mettre sur pied un système pour l'utilisation des produits de la télédétection, en particulier les images par satellite pour la cartographie des types de sol, de la végétation, des zones écologiques et des eaux de surface.

Résultats obtenus

Banque de données informatisées; cellule de la télédétection, collecte et analyse des données en vue de l'évaluation des ressources en eau; modèle mathématique de Lac et ses affluents.

Problèmes institutionnels liés au projet

Les divers intérêts des Etats membres et la multidisciplinarité des activités affecte de grandes prétentions sur la coordination du projet et crée des besoins spécifiques de la CBLT. Pour cela il est important de restructurer et renforcer le Secrétariat du CBLT et de collaborer avec d'autres organismes inter-gouvernementaux africains tels que la Commission Mixte Tchado-Camerounaise, l'ADRAO, le CILLS etc..

Environnement (ressources naturelles)

Un objectif très important est de redresser la situation est la gestion optimale des ressources en eau du bassin basée sur la maîtrise de l'évaporation des eaux dans les plaines d'inondation tout en conservant l'équilibre écologique. Une conséquence directe de cette gestion le projet contribuera à lutter contre la désertification.

Formation / transfert de technologie

Formation professionnelle du personnel du Secrétariat dans le domaine gestion, informatique, les différentes méthodes d'analyse etc..

Fiche de projet (18)

Titre	MICRO-IRRIGATION
-------	------------------

Ce volet est inscrit dans la Convention PPDRZC

Organisme public	GENIE RURAL				
Bailleur de fonds	FED				
Année de démarrage	1989				
Durée	4 ans				
Descriptif	Réalisation des petits aménagements hydro-agricoles simples et diversifiés répondant à la demande des paysans et pouvant être gérés par eux. Une participation des populations aux travaux est requise à hauteur de 35% du montant des travaux sous forme de main d'oeuvre ou de fournitures de matériaux.				
Région concernée	Zone concentration (sud de Lac Tchad au Nord du Mayo-Kebbi en bordure du chain et jusqu'à Bokoro)				
Population concernée	Population rurale de Zone concentration				
Budget	190 000 000 FCFA				
	65% dépensé Déc.1992				
Total (000 FCFA)	1988	Répartition par an		1991	1992
190 000		1989	1990		
Type	Subvention				

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux:

Création de petits aménagements hydro-agricole de type gravitaire à participation villageoise afin d'améliorer la productivité agricole et la sécurité

Spécifiques:

- Meilleure maîtrise de l'eau
- Lutte contre dégradation des sols et de l'environnement

Activités prévues:

- Etude des sites
- Animation/Sensibilisation
- Aménagement
- Mise en valeur

Résultats obtenus (Jusqu'à oct.1992)

17 aménagements ont été étudiés, 8 réalisés (dont 1 détruit: seuil de Mani), 2 sont en cours de travaux, et 5 sont envisagés d'ici la fin de 1992.

-Aménagements réalisés:

Djimitilo: Passage busé sous piste pour permettre l'inondation d'une plaine à berbéré de 200 ha. Surface cultivée 70 ha.

Mani: Digue filtrante avec seuil en gabion et batardeau vanné pour évacuer les excédents d'eau sur maïs d'une dépression alimentée par le Chari.

Nala: Construction de 3 diguettes de rétention d'eau pour le berbéré sur 57 ha.

Djermaya: Construction d'une diguette de rétention d'eau pour le berbéré sur environ 1 km (75 ha).

Tom Mirefine: Seuil gabionné permettant la rétention d'eau dans une plaine à berbéré de 180 ha.

Abgaouyé: Digue et chenal sur un affluent du Chari pour améliorer l'inondation d'une plaine à berbéré de 60 ha.

Lamadji: Installation de pompes solaire alimentant un château d'eau pour irriguer 1 ha maraîchage.

Midjoué: périmètre irrigué pour cultiver 10 ha en maraîchage, sorgho, arachide et berbéré.

Karwaye: Remplacement du canal d'un ancien périmètre rizicole de 21 ha.

-Aménagements identifiés et étudiés:

Dingangaly: 4 ha de maraîchage

Abdlogana: diguettes pour 100 ha de berbéré

Mangam: diguettes pour 32 ha berbéré

Sagour: diguettes

Médé: périmètre rizicole de 15 ha

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

Implantation de plusieurs cultures et tech.culturelles. Organisation des paysans. Formation sur le crédit. Participation paysanne.

Distribution des intrants

Distribution de semences, engrais et pesticides.

Au début du projet: distribution du petit matériel agricole

Problèmes institutionnels liés au projet

bien qu'un intervenant à la demande de l'ONDR, le volet se cantonne aux aspects strictement hydrauliques. Il est impératif qu'une coordination étroite soit instaurée entre les hydrauliciens (Genie rural) et l'encadrement agricole (ONDR), d'abord au niveau de la sensibilisation des populations, à celui des études de faisabilité qui ne doivent pas être exclusivement hydrauliques, puis de l'encadrement, de la gestion et de l'entretien des périmètres.

Environnement (ressources naturelles)

Meilleure maîtrise de l'eau pour lutter contre dégradation des sols et de l'environnement.

Formation / transfert technologie

Deux techniciens supérieurs ont bénéficié d'une formation à l'ESTHER et l'EIER.

Technologie en petit échelon et adapté au milieu.

Fiabilité dans la conception des ouvrages et mode de gestion.

COMMENTAIRES**Hydrauliques agricole**

Type de projet à promouvoir en raison de l'investissement souvent minime qu'il requiert. Il convient néanmoins d'accorder beaucoup plus d'importance à la conception technique et au suivi de la réalisation d'une part, aux problèmes socio-économiques d'autre part qui risquent dans les deux cas d'en obérer d'efficacité.

Fiche de projet (19)

Titre		BRIGADE LEGERE ROUTIERE			
		-Volet Piste Rurales du Programme PPDRZC (Piste Farcha - Ambedane) -Volet Piste Rurales du Programme ADER			
Organisme public		GENIE RURAL			
Baillleur de fonds		FED			
Année de démarrage		1988			
Durée		4 ans			
Descriptif		Appui à la restauration des réseaux de routes et piste, à la fois dans le cadre d'un programme national routier, et dans celui des programmes PPDR et ADER intéressant plus particulièrement la zone de concentration.			
Région concernée		Zone de concentration et la route N'Djaména-Massénya et Massénya-Bouso.			
Population ciblée		Les paysans et villageois dans la zone de concentration enclavés			
Budget		PPDRZC 228 773 630 FCFA ADER 629 300 000 FCFA			
Total (000 FCFA) 858 073	1988	Répartition par an 1989 1990 1991 1992			
Type		Subvention			
ELEMENTS D'EVALUATION					
Objectifs et résultats obtenus (S-E)					
Généraux		Désenclavement de zones de production et desserte des villages pour permettre aux populations d'améliorer les échanges et la circulation des produits.			
Spécifiques		PPDRZC:Reconstruction complète du tronçon de 14 km reliant Farcha à Mara ADER:amélioration,réhabilitation et entretien de 1000 à 1500 km de pistes de desserte rurale.			
Activités prévues		-Création d'une brigade routière légère -Equipeement brigade -Construction hangar atelier et bureaux -Assistance Technique -Etudes sur les pistes			
Résultats obtenus		PPDRZC:En nov.92 le tronçon de 14 km sont réalisés mais fait l'objet d'aucun entretien. Les trois barrières de pluies installées ne sont pas			

respectées, et le tronçon le plus proche de Farcha est très détérioré sur environ 4 km. En revanche les 10 km les plus éloignés sont dans un état satisfaisant et ne nécessitent qu'un reprofilage et la remise en place des gravillons qui ont migré sur les bas côtés.

La réalisation de cette piste a consommé 65% du montant prévu

ADER: La brigade n'a reçu les premiers engins de travaux et les véhicules qu'en Janvier 1992. Les bâtiments n'ont été partiellement achevés qu'en Juin 1992, et le personnel technique n'a été recruté qu'en avril-mai 1992. Le programme de réalisation de pistes a donc pris beaucoup de retard.

ONDR a défini 950 km de pistes à aménager, dont 313, situés en dehors de la zone de conc.. Sur les 950 km, 193 sont à réaliser en priorité.

Nov.1992 seulement 8 km avaient été réalisés.

Charges récurrentes (après projet)

265 000 000 FCFA

Formation / transfert de technologie

Divers engins de travaux et véhicules sont fournis
Formation pour le personnel de la brigade est prévue

Fiche de Projet (20)

Numéro 677-0062-C-00-2003-00

Titre	COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES
-------	---

Organisme public Ministère de l'Agriculture

Bailleur(s) de fonds USAID

Année de démarrage 1992

Durée 1996

Descriptif Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture. Accroître et faciliter la participation du secteur privé aux activités de commercialisation des produits agricoles: mise en place d'un système national d'information commercial, installation d'un centre d'appui aux entreprises agro-industrielles; réalisation d'une série d'études sur le marché et sur la réglementation en la matière.

Région concernée National (N'Djaména)

Budget USAID: 3 244 800 000 FCFA
Gvt: 1 111 500 000 FCFA
TOTAL 4 356 300 000 FCFA

Par Volet:(000 FCFA)

-Système d'inform. sur les marchés (SIM): 1 771 200

-USAID: 690 300

-Gvt : 1 080 900

-CAPAGRI (Promotion Agro-industrielle): 747 000

-USAID: 747 000

-Analyse des marchés et leur politique: 1 292 700

-USAID: 1 262 100

-Gvt. : 30 000

-Suivi et Evaluation 544 800

-USAID: 544 800

Total (000 FCFA)	92	Répartition par an			96
4 356 300		93	94	95	

Type Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Objectifs principaux/spécifiques

- 1) meilleure efficacité du système de commercialisation des produits agricole au Tchad.
 - des coûts de commerc. plus faibles
 - une réduction des fluctuations saisonnières des prix
 - une augmentation régulière des produits agricoles dans le temps et dans l'espace
 - une plus grande réduction des coûts à la consommation

- une augmentation de la valeur ajoutée
- ii) augmenter la capacité du secteur privé d'entreprendre les activités de commercialisation des produits agricoles et d'améliorer la capacité du secteur public à faciliter le déroulement de ces activités
 - améliorer l'accès aux informations des intervenants sur le marché
 - améliorer les informations sur le marché

Activités prévus

Le projet compose de trois volets:

- 1) Système d'informations sur les marchés (SIM)
 - collecte, traitement, analyse et vulgarisation fiables et opportuns des informations commerciales sur les prix des principales cultures céréalières et horticoles auprès d'un nombre croissant de marchés et de produits
 - évaluation rapide du système de commercialisation des principales cultures horticoles, une étude plus détaillée des sous-systèmes de commercialisation du mil et du sorgho
- 2) Analyse des marchés et leurs politiques (AMP)
 - production d'informations sur les éléments principaux du système commercial qui sont mal appréhendés
 - identification des principales contraintes d'ordre politique, réglementaire et institutionnel qui entrave le fonctionnement du système
- 3) Centre d'Appui à la promotion Agro-Industrielle (CAPAGRI)
 - mise en place d'une structure tchadienne privée de consultation agro-industrielle (Centre d'Appui Agro-industriel (CAAI))
 - apport AT et managériale au secteur privé pour augmenter ses compétences et connaissances dans l'agro-industrielle

Resultats escomptés pour 1993

- divers études sur la commercialisation des produits agricoles
- une stratégie pour accroître l'efficacité de l'industrie de transport privé
- une stratégie pour accroître le rôle de la femme dans la commercialisation des produits agricoles
- analyse complète et détaillée sur le secteur mil et sorgho
- un système d'information sur les marchés opérationnel pour les cultures céréalières
- des données pour documenter l'augmentation des coefficients de corrélation des marchés
- 2 nouvelles agro-industries ou lignes de produits seront établies
- expansion de vente de deux agro-industries existantes

Problèmes institutionnels liés au projet

La contribution financière du gvt. Tchad est grand, il y a des doutes qu'il peut l'assurer. La capacité institutionnel au MA/DSA est faible est incertain pour assurer une bonne déroulement. La participation des différents organismes public au différent niveau du projet AMTT pose une grande exigence à une système d'information entre eux.

Formation/ transfert de technologie

La formation est une activité préponderant dans le projet, surtout dans le volet CAPAGRI. Formation dans le gestion, marketing, conseils organisationnels dans la domaine agro-industriels
Installation de six ordinateurs dans le projet SIM (Version anglais!)

Fiche de projet (21)

Numéro 677-0068

Titre	PROJET DE REFORMES DES POLITIQUES AGRO-COMMERCIALES
-------	---

Organisme public Ministère de l'Agriculture

Bailleur(s) de fonds USAID

Année de démarrage 1992

Durée 1998

Descriptif Le projet a pour but l'accroissement du rendement du système de commercialisation des produits agricoles non industriels par mettre à disposition des études, une assistance à long et court terme et certains biens d'équipement pour appuyer les efforts dans le cadre d'un programme parallèle d'assistance hors-projet.

Région concernée National

Population ciblée Population rurales

Budget USAID : 16 000 000\$
Gvt.Tchad: 40 000\$

Total (000 FCFA)	92	Répartition par an					
		93	94	95	96	97	98
4 493 000							

Type Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Objectifs Généraux:

Amélioration de la qualité de la vie des populations rurales, par la croissance généralisée d'une production agricole non-industriels axée sur les marchés.

-Résultats escomptés:

Au niveau global, la réalisation de l'objectif visé se mesurera aux principaux indicateurs que sont les accroissements des exportations de certains produits agricoles provenant des principales régions agricoles du pays, les accroissements de l'emploi dans le domaine des activités agro-commerciales et la commercialisation plus accrue de certains produits agricoles.

Objectifs Spécifiques:

Accroissement de l'efficacité du système de commercialisation des produits agricoles non-industriels. Il se reflète dans les coûts de commercialisation plus faibles qui se composent de: la production de l'excédent commercialisé, le stockage, la manutention à chaque phase de la chaîne commerciale, la transformation des produits, le transport et les recettes perçues par les commerçants.

- Resultats escomptés:

- une réduction des coûts de transport résultant surtout des tarifs plus réduits des taxes perçues sur les camions et pièces de rechange.
- des augmentations du nombre d'entreprises du secteur formel qui exportent des produits agricoles
- des augmentations du nombre d'entreprises enregistrées, qui vendent aux paysans des intrants agricoles
- des augmentations du nombre de sociétés agro-commerciales enregistrées dans le secteur formel

Activités prévues

Le projet comport deux volets: une assistance hors-projet et une assistance dans le cadre du projet

1) Le Volet Assistance Hors-Projet

Mise à la disposition du Gvt.Tchad d'une aide budgétaire liée aux réformes de politiques conçus pour améliorer le rendement de la commercialisation. Réforme politique par:

- la réduction des droits sur les importations de camions et pièces de rechange
- la réduction des droits sur les importations d'intrants et équipements agricoles
- libéralisation des procédures d'obtention de la patente pour les exportations de produits agricoles
- suppression des taxes à la exportation sur les produits agricoles

2) Le Volet Projet2.1) Le Sous-Volet Commerce d'exportation

- Etude globale du commerce actuel
- Etudes de trois types de produits (niébe/l'arachide, les légumes et le poisson
- Services consultatifs aux commerçants et producteurs

2.2) Le Sous-Volet Etudes des Politiques et Suivi des Impacts

- Etude de la patente et de la réglementation en matière d'exportation
- Etude de la taxe à l'exportation

Approche paysanne

L'approche de "Reconnaissance Rurale Rapide" (RRR) est appliqué pour identifier les participants-clés dans les régions des produits cibles

Environnement (Ressources naturelles)

Le projet prévoit une étude de base sur l'environnement ainsi qu'une étude du potentiel de production pérenne de l'écosystème pour les poissons et les produits halieutiques.

D'autres éléments méritent un suivi attentif dont l'utilisation d'engrais, de pesticides, le dev. de l'agriculture extensive, les impacts sur les espèces exposées et menacées, les impacts de l'habitat critique, les impacts sur la fertilité des sols et les impact sur l'eau et sur la qualité de l'eau.

Fiche de projet (22)

Numéro CHD/91/004

Titre	ASSISTANCE A LA PRODUCTION DE SEMENCES
-------	--

Organisme public concerné Ministère de l'agriculture, Recherche agronomique

Bailleur(s) de fonds PNUD / FAO

Année de démarrage 01/07/1991

Durée 4 ans

Descriptif

L'objectif principal est de pallier très rapidement à l'insuffisance et au manque de diversité des semences améliorés contrôlés pour la zone sahélienne en produisant des semences de base vulgarisables et d'autre part de promouvoir l'utilisation effective de ces semences améliorées par les producteurs

Région concernée Région sahélienne. Site: Gassi et Djilali

Population ciblée 10% des paysans de la zone

Budget

-PNUD: 750 Mill.FCFA
 -Gvern: 50 Mill.FCFA
 -PAM: 200 Mill.FCFA

Total	Répartition par an			
(000 FCFA)	91	92	93	94
1.100.000	82844	377900	370100	268000

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

- Inventaire des ressources phytogénétiques
 - Constitution et enrichissement d'un reservoir génétique,
 - Caractérisation et production d'un matériel de prébases adapté aux conditions sahéliennes
 - Expérimentation des variétés les plus prometteuses
- Production de semences de bases et certifiées (R1)
 - Réaménagement foncier de la station
 - Construction et adaptation des bâtiments
 - Adaptation du matériel de culture
 - Organisation et gestion
- Renforcement des capacités de la filière semences, appui à la mise ne oeuvre d'une politique semencière
 - Doter la filière semencière d'un personnel compétent
 - Contribuer à la mise en oeuvre d'une institution chargée de la programmation et du suivi de la filière semencière

Action à entreprendre

Aménagement hydro-agricole de 65 ha à Gassi
 Achèvement des infrastructures du centre de Gassi
 Production des semences de base:

R1: 32 t.d'arachide; 12 t de sorgho; 14 t de mil; 18 t de maïs; 6 t de niébé; 3 t de sésame.

Création d'une capacité de stocker 250 tonnes de semences R1 et R2 produits par la ferme et les paysans semencier de la région.

Distribution des intrants

Diffusion des semences par minidoses par ONDR, ONG

Charges récurrentes (après projet)

862 716 000 FCFA

Création 14 postes de fonctionnaires

Problèmes institutionnels liés au projet

La gestion de la station de Gassi doit passer aux mains du servive de la recherche agronomique.

Les fonctions centrales à assurer par le Service National Semencier

Formation

Le centre Gassi accueille des étudiants et des cadres nationaux pour des stages pratiques de courte et de longue durée. Il sert de centre de formation pour son personnel et pour les Agents d'encadrement des organismes de Développement ONDR et des ONG.

COMMENTAIRES

Recherche Agronomique

Poursuivre la restructuration du projet en identifiant bien la part de la recherche agronomique proprement dite et celles de la production de semences de base et de multiplication de R1 et R2.

Un effort particulier doit être porté sur la situation du secteur multiplication et appui à la mise en place du contrôle. Elaborer une politique semencière et un plan semences à long terme.

A la date prévue pour la fin du projet PNUD/FAO, l'ensemble du processus de mise en place du plan national semencier ne sera pas achevé. Il est à prévoir une poursuite de l'assistance au moins jusqu'en 1998.

Fiche de Projet (23)

Numéro CHD/83/CO2

Titre	MULTIPLICATION DES SEMENCES A GAR-GAR
-------	---------------------------------------

Organisme public	DRTA		
Bailleur(s) de fonds	PNUD/FENU		
Année de démarrage	1993		
Durée	3 ans		
Descriptif	Pour sécuriser la production alimentaire de base dans la région sahélienne le projet a pour l'objectif de créer à Gar-Gar un dispositif performant de multiplication de semences améliorées géré et entretenu par un ou plusieurs groupements villageois de producteurs.		
Région concernée	Zone sahélienne		
Population ciblée	paysans		
Budget	FENU	1 746 546 US \$	
	PNUD	687 720 US \$	
	Gvt.Tchad	14 160 000 FCFA	
Total (000 FCFA)	Répartition par an		
695 400	1993	1994	1995 1996
Type	Subvention		

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux:

La sécurisation de la production alimentaire de base dans la région sahélienne passe notamment par la réduction du risque climatique et donc en particulier par l'utilisation de semences améliorées adaptées aux diverses conditions agro-climatologiques; la mise en place d'un dispositif performant de multiplication et de diffusion de semences améliorées.

Spécifiques:

- créer à Gar-Gar un dispositif performant de multiplication de semences améliorées qui sera mise en production, géré et entretenu par un ou plusieurs groupements villageois de producteurs travaillant en irrigué ou en pluvial.
- créer à Gar-Gar une antenne du "Bureau des semences" physiquement indépendante des infrastructures de production appartenant aux groupements.
- créer une unité de traitement, de stockage, de promotion et de diffusion de semences améliorées qui devra être gérée dans le cadre d'un sous-contrat par une ONG.

Activités prévues:

- Formation-animation des groupements
- Appui à la formation-animation des groupements
- Création de fonds social d'appui au groupement
- Réhabilitation du périmètre irrigué de Gar-Gar
- Infrastructures de l'Antenne des Semences à Gar-Gar

Résultats obtenus:

Le projet n'a pas démarré.

COMMENTAIRES

Recherche Agronomique

Ce projet n'est pas encore commencé. Il devrait, selon la stratégie retenue, permettre de tester la possibilité de transfert de la multiplication des semences du secteur public au secteur coopératif.

Fiche de Projet (24)

Titre	CONTRAT PLAN II
-------	-----------------

Organisme public ONDR/IRCT/COTONTCHAD

Bailleur(s) de fonds CFP/BM/BAD/FAC/Pays Bas/Suisse

Année de démarrage 1991

Durée 1994

Descriptif
 -Poursuite des actions de redressement et de relance de la filière coton.
 -Promotion et renforcement de l'organisation du monde paysan.
 -Intensification des productions cotonnières et vivrières

Région concernée Zone soudanienne

Budget

COTONTCHAD	14 484 000 000 FCFA
ONDR	7 600 000 000 FCFA
IRCT	1 866 000 000 FCFA

Total (000 FCFA)		Répartition par an		
		1992	1993	1994
23 970 000	COTONTCHAD	6 153 000	3 402 000	4 929 000
	ONDR	2 440 000	2 554 000	2 606 000
	IRCT	546 200	711 800	608 600
	TOTAL	9 139 200	6 067 800	8 143 600

Type Prêt aux conditions concessionnels

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux:

- Prise en charge accrue par les producteurs des activités les concernant.
- Intensification de la production cotonnière à superficie constants
- Mise en jeu d'un dispositif destiné à accroître globalement les niveaux de productions agricoles.
- Renforcement du rôle de la recherche
- Poursuite et amélioration de l'outil industriel

Spécifiques:

- Protection du milieu naturel et gestion des ressources en vue d'assurer la pérennité du développement
- Intensification des productions vivrières et amélioration de leur commercialisation
- Accroissement et modernisation des usines d'égrénage
- Réduction et modernisation du parc de matériel de transport
- Promotion du monde rural par la participation accrue de communautés de base (organisation des associations villageoises, définition des statuts,

formation des membres)

Transformation de l'encadrement rural (allègement des effectifs, formation des conseillers des associations etc.)

Relance de la recherche d'accompagnement

Recouvrement des crédits de productivité

Activités prévues:

-Construction usine moderne à Pala

-Modernisation capacité des usines de Kelo, Koumra et Sahr

-Acquisition camion de transport des grains et fibre de coton

-Formation et implantation des Brigades routières

-Équipement du monde rural

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

renforcer l'organisation rural (association villageoise etc.)
éléments participative

Crédit

Vente de petit matériel sur crédit

Distribution des intrants

Acquisition des intrants et produits phytosanitaire

Problèmes institutionnels liés au projet

Allègement progressif de l'effectif et réduction de certaines services

Environnement

Protection des ressources naturelle en vue de garantir un développement harmonieux et durable

Formation/transfert de technologie

-Poursuite de la formation des agents de l'ONDR et des membres des associations villageoises

-Appui par l'assistante technique réduite

-Intensification et collaboration dans les activités de la recherche portant sur la vulgarisation, les facteurs de production et relèvement de la productivité

COMMENTAIRES

<u>1) Recherche Agronomique</u>	
<u>Volet</u>	<u>Recommandations</u>
Programme: fertilité des sols et gestion des systèmes de prod.	Poursuite avec: 1) Elargissement à l'étude des systèmes de production d'une zone plus étendue 2) Formulation de la méthodologie d'étude des systèmes de production pour son extension à d'autres zones agro-écologiques 3) Appui à la formation d'autres équipes "systèmes de production"
Programme cultures vivrières: sorgho	Poursuivre: 1) En passant à la phase sélection et amélioration de variété pour leur vulgarisation 2) En améliorant la liaison avec le projet régional d'amélioration du mil sorgho, mais et niébé pour éviter les doubles emplois et pour extension en zone sahélienne
Programme cultures vivrières: niébé	Etablir une liaison avec le service de protection des végétaux
Programme aide à la décision des paysans	Ce projet s'inscrit également dans la connaissance des systèmes de production
Recherche développement en arboriculture	Diversifier les productions Poursuivre la diffusion des plants par l'intermédiaire de l'ONDR
<u>2) Production agricole</u>	
Renforcer le volet "cultures pluviales traditionnelles" tant au niveau de la production (intensification et diversification) qu'au niveau de la commercialisation (stockage)	

Fiche de Projet (25)

Titre	RECHERCHE D'ACCOMPAGNEMENT
-------	----------------------------

Organsme public	IRCT
Bailleur de fonds	FAC
Année de démarrage	1991
Durée	1994
Descriptif	Conduite des essais en hors station
Région concernée	Zone soudanienne
Budget	250 000 000 FCFA
Total (000 FCFA)	Répartition par an
250 000	1991 1992 1993 1994
Type	Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION (S-E)

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux:

Augmenter la productivité de la production agricole par la recherche d'accompagnement des cultures vivrières et des cultures de rentes.

Activités prévues:

Conduite des essais en hors de station (points d'appui, points de pré vulgarisation en milieu rural)
Affinement des données sur station.

Fiche de projet (26)

Numéro CHD/88/001

Titre	RENFORCEMENT DU SERVICE NATIONAL DE PROTECTION DES VEGETAUX (DPV)
-------	---

Organisme public concerné DPV

Bailleur(s) de fonds PNUD/ Pays Bas FAO + aide FAC récemment

Année de démarrage 1988

Durée 4 ans

Descriptif

renforcement du Service National de la Protection des Végétaux pour lui permettre d'assurer une défense efficace des cultures contre les ravageurs et les maladies des plantes. Basé sur la lutte intégrée

Région concernée National

Population ciblée 1 million de familles de paysans

Nombre de paysans idem

Budget 4.4 millions US\$ PNUD et 494 millions FCFA gvt

Total	Répartition par an					
(000 FCFA)	86-89	90	91	92	93	94
2 100 630						

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

- Rendre les structures DPV fonctionnelles (formation, locaux, ...)
- Réduire les risques et l'ampleur des dégats occasionels des principaux ravageurs et maladies (système de base de données, manuels et fiches techniques, suivi, études définissant les techniques de prévention)
- Niveau de compétence amélioré des agents de terrain (ONDR, SODELAC, COTONTCHAD...) (200 agents formés)
- Règlementation phytosanitaire

résultats:

Assistance FAC plus récente et relativement limitée, peu de résultats

Charges récurrentes (après projet)

près de 20 salariés supplémentaires
322 millions FCFA

Environnement (ressources naturelles)

Lutte intégrée pour minimiser effets néfastes

324

Formation / transfert de technologie

Formation du personnel DPV (29 personnes, dont 14 cadres)

Formation des vulgarisateurs, du personnel ONG. par le personnel DPV

COMMENTAIRES

Protection des végétaux

- achever la formation des vulgarisateurs et des techniciens
- élaboration du cadre de travail avec l'ONDR pour la formation des vulgarisateurs, la vulgarisation et la formation des brigades villageoises
- achèvement de la construction des bases régionales
- élaboration des termes de référence de la base de données sur les principaux nuisibles dont la réalisation sera confiée au CNAR
- poursuite de la collecte des données
- intensification des actions pilotes en milieu paysan en liaison avec l'ONDR et les projets de développement intégré
- convention avec la DRTA pour les recherches sur les nuisibles (mise au point des protocoles de recherche)

Poursuite du projet après cette phase

Fiche de Projet (27)

Numéro 187/CD/89/VI/TCH

Titre	APPUI A LA PROTECTION DES VEGETAUX
-------	------------------------------------

Organsime public DPV

Baillleur de fonds FAC

Année de démarrage 1989

Durée 1994

Descriptif Réorganisation du Département de la Protection des végétaux afin d'accroître l'efficacité des actions entreprises dans les domaines de:

- la lutte anti-acridienne
- la lutte contre les maladies cryptorganiques
- la formation des encadreurs et de paysans
- la détection et l'intervention
- le suivi des opérations

Région concernée ensemble du territoire

Budget Phase I (1989 - 1992) = 200 000 000 FCFA
Phase II (1993 - 1994) = ?

Total (000 FCFA)	1989	Répartition par an				
		1990	1991	1992	1993	1994
Type		Subvention				

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux Réorganisation du Département de la Protection des végétaux afin d'accroître l'efficacité des action entreprises

Activités prévus

- 1) Réorganisation de la DPV
 - Moyens logistiques AT (bureau, véhicule)
 - Formation (stage à l'étranger, formation des équipes, matériel didactique)
 - Investissements (laboratoire, radio, matériel de traitement etc..)
- 2) Travail sur le terrain
 - prospections
 - organisation de la lutte
 - commande de produits

Résultats obtenus Investissements pour achat de matériel de traitement et fait.
Formation des équipes.
réalisation à 60% en juillet 1993

Formation / transfert de technologie

Formation des équipes (encadreurs et paysans) dans la lutte contre les maladies et anti-acridienne prévu.

Fiche de Projet (28)

Titre	PROJET DE RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI AUX PRODUCTEURS (PRSAP)
-------	--

Organisme public concerné	ONDR					
Bailleur(s) de fonds	Banque Mondiale					
Année de démarrage	1991					
Durée	2 ans					
Descriptif	Projet pilote d'introduction de la méthode de vulgarisation Training and Visit dans trois préfectures (Tandjilé, Batha, Mayo Kebbi)					
Région concernée	Tandjilé, Batha, Mayo Kebbi					
Budget	US\$ 750 000					
Total (000 FCFA)	86-89	90	Répartition par an			94
			91	92	93	

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Le PRSAP a pour but de redynamiser les services de vulgarisation afin qu'ils puissent aider les agriculteurs à accroître de manière significative leurs productions et leurs revenus.

Objectifs: Promouvoir l'enseignement des populations rurales
 Aider les ruraux à identifier leurs besoins pour leur permettre d'y satisfaire
 Motiver les populations rurales et les inviter à adopter de nouvelles méthodes qui leur permettent d'améliorer leurs conditions et leur niveau de vie
 Aider les femmes de la campagne à acquérir des connaissances et une compétence nouvelles pour les travaux ménagers, l'économie domestique et la puériculture
 Aider la jeunesse rurale à compter sur ses propres forces pour résoudre ses problèmes...

Résultats physiques: 5 ateliers de formation (Ati, N'Djaména, Bongor, Lai)

Remarques: Projet fonctionnel nécessaire pour appuyer la redynamisation des services ONDR
 Alimentation des services en amont insuffisante avec pré-vulgarisation/expérimentation trop peu développée
 Projet complémentaire des efforts actuels FAC

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

visite régulière et à jour fixe des paysans
 parcelles de démonstration et parcelles témoins
 Création de groupes de contact
 Vulgarisateurs très suivis dans leur travail et en formation continue

Crédit

Non pris en compte en phase pilote

Charges récurrentes (après projet)

Systeme relativement couteux
actuellement personnel de 50 agents sur projet pilote
3.490.000 FCFA par an

Problèmes institutionnels liés au projet

Systeme très gourmand en personnel
Qualification du personnel très basse
Manque de liens avec la recherche

Formation / transfert de technologie

Techniciens spécialisés formés chaque mois en atelier
agents de vulgarisation formés chaque quinzaine sur les thèmes à développer
Particulièrement utile vu le besoin de mise à niveau des agents de terrain ONDR

COMMENTAIRES**Recherche Agronomique**

Projet qui est d'abord un projet d'appui à la vulgarisation. La composante recherche appliquée (tests de comportement) doit être poursuivie avec une réelle concertation avec les services de recherche.

Fiche de projet (29)

Numéro 92/0121/00/CD/92/DEV/TCH et 189/CD/89

Titre	APPUI AUX FORMATIONS RURALES
-------	------------------------------

Organisme public DRHFRP

Bailleur de fond FAC

Année de démarrage Phase I: 1982 - 1989
Phase II: 1989 - 1991
Phase III: 1991 - 1994

Durée 1994

Descriptif Pour améliorer la formation rurale le projet comprend trois composantes:
- Appui à une cellule de suivi des formations des ingénieurs et techniciens, rattachée à la DRHFRP
- Soutenir les actions des CFPR du deux Logone et du Tandjilé
- Fonctionnement de l'ENATE (Ecole Nationale des Agents Techniques d'Elevage).

Région concernée Logone occ.; Logone or. et Tandjilé

Budget Phase I : 260 000 000 FCFA
Phase II : 250 000 000 FCFA

Total (000 FCFA)	Répartition par an					
	82-89	90	91	92	93	94
510000		110 000	80 000	100 000	90 000	80 000

Type Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux Appui au perfectionnement des producteurs visant l'augmentation de la productivité agricole et la diversification des cultures.
Arrêt des créations nettes de postes dans la fonction publique

Spécifique - Mettre en place et d'assurer le fonctionnement d'une cellule chargée de la conception, du suivi et de la gestion des formations des ingénieurs du développement rural. Les moyens comprennent l'installation et l'équipement d'un local et d'une bibliothèque, du matériel informatique et de reprographie
- Mettre à disposition de l'état d'ici à l'an 2000, le nombre de cadres supplémentaires suivants:
A1/12, A2/40; B3/166; B4/150
- Appui au dispositif de formation dans les CFPR du deux Logones et Tandjilé comprend la réfection de locaux, le remplacement des véhicules, les frais de fonctionnement et le financement des activités de formation

- Permettre à l'ENATE de terminer les formations engagées et d'entamer sa reconversion dans le cadre du Projet National Elevage qui met en place un programme de perfectionnement des agents de l'élevage et de formation des éleveurs

Formation/Transfert de technologie

Formation de cadre supérieur dans la domaine agricole

COMMENTAIRES

Formation

Il est recommandé que ce projet soit prolongé au delà du terme prévu, afin de consolider les acquis obtenus au cours de la phase actuelle.

Fiche de projet (30)

Titre	APPUI TECHNIQUE A LA DRHFRP
-------	-----------------------------

Organisme public	DRHFRP
Baillieurs de fonds	SUISSE
Année de démarrage	1983
Durée	Phase 7 = 01.04.91 - 30.09.1994
Descriptif	Appui technique à la Direction de l'enseignement et de la Formation Professionnelle Agricoles
Région concernée	ensemble du pays
Budget	1983 - 1994 2 283 733 000 FCFA 1991 - 1994 321 700 000 FCFA
Total (000 FCFA)	Répartition par an
2 283 733	1983-1990 1 491 841
	1991 337 461
	1992 337 461
	1993 357 319
	1994 180 255
Type	Convention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux:

Mise en valeur des expériences acquises dans le cadre de l'enseignement et de la formation agricoles sur un plan national

Activités prévues:

- Appui fonctionnel à la DRHFRP
- Appui à la structuration des organisations paysannes
- Formation continue des cadres du secteur agro-sylvo-pastoral
- Formation du personnel
- Formation des femmes rurales
- Bourses et recyclages
- Coordination

Résultats obtenus:

- Formation des monitrices assurée
- Financement stages des agents à l'intérieur et à l'extérieur
- Informatisation de la Direction
- Construction des bureaux
- Achats de matériels et véhicules

Charges récurrentes (après projet)

98 484 000 FCFA

Formation/ transfert de technologie

Formation des paysans sur un plan technique, social et humain. Formation et introduction de nouvelles techniques

COMMENTAIRESFormation

Il est recommandé que ce projet soit prolongé au delà du terme prévu, afin de consolider les acquis obtenus au cours de la phase actuelle.

Place de la femme dans le développement

Dans le cadre de ce projet le service "formation féminine" de la DRHFRP reçoit une assistance technique. Il est vivement recommandé que ce volet soit reconduit en même temps que le projet en prévoyant un accroissement des effets pour le recyclage et la formation initiale des animatrices dans le but d'une plus grande féminisation des agents de développement.

Fiche de projet (31)

Numéro t.311 Tchad-3

Titre	APPUI AUX CFPA DU MOYEN CHARI
-------	-------------------------------

Organisme public	DRHFRP				
Baillleur de fonds	Suisse				
Année de démarrage	1965				
Durée	1993				
Descriptif	Former les paysans dans les CFPA. Promouvoir la formation dans les villages. Appuyer la création de services et de structures communautaires et autogères.				
Région concernée	Moyen-Chari				
Population ciblée	villageoises, en particulièrement les femmes				
Budget	3 302 879 000 FCFA depuis 1965				
Total (000 FCFA)	Répartition par an				
3 302 879	1965-1990	1991	1992	1993	1994
Type	Subvention				

ELEMENTS D'EVALUATION

Généraux:

Formation paysanne à travers les CFPA d'une part et ,d'autre part, la création d'une structure indépendante, chargés des actions villageoises

Spécifiques:

- Formation des paysans sur un plan technique, social et humain.
- Promotion de la formation dans les villages.
- Appui à la création de services et de structures communautaires
- Introduction de nouvelles techniques agricoles
- Réorientation de la formation féminine

Résultats obtenus:

- CFPA est opérationnel, les paysans sont formés permanents
- Formation des formateurs assurée

COMMENTAIRES

Formation

Projet terminé, prévoir une poursuite

Fiche de projet (32)

Numéro 189/CD/89/VI/TCH

Titre	APPUI AUX FORMATIONS DU SECTEUR RURAL LOGONE/TANDJILE
-------	--

Organisme public DRHFRP

Bailleur de fonds FAC

Année de démarrage 1989

Durée 1993

Descriptif Dans le projet "Appui aux formation rurales" financé par le FAC (voir fiche de projet N°29), il s'agit de mettre en oeuvre trois structures de formation:
-CETA de Doyoba
-ENATE de N'Djaména
-CFPA des Logone et Tandjilé
Pour cela le projet "Appui aux formations du secteur rural Tandjilé/Logones" est un sous-projet

Région concernée Les deux Logones et Tandjilé

Budget 130 000 000 FCFA

Type Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux:

Appui au perfectionnement des producteurs visant l'augmentation de la productivité agricole et la diversification des cultures

Spécifiques:

Appui au dispositif de formation dans les CFPA du deux Logones et Tandjilé comprend la réfection de locaux, le remplacement des véhicules, les frais de fonctionnement et le financement des activités de formation

Résultats obtenus:

2 centres (CFPA) créés à Kelo et à Béré
Formation des formateurs assurée

COMMENTAIRES

Formation

Il est recommandé que ce projet soit prolongé au delà du terme prévu, afin de consolider les acquis obtenus au cours de la phase actuelle.

Fiche de projet (33)

Numéro CHD/93/008/A/01/11

Titre	DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS COOPERATIVES A LA BASE POUR ALLEGER LA PAUVRETE AU TCHAD
-------	--

Organisme public	Organisation Internationale du Travail (OIT)	
Bailleur de fonds	PNUD	
Année de démarrage	1 Juillet 1993	
Durée	1 ans (Assistance préparatoire)	
Descriptif	Cette phase d'assistance préparatoire a pour objet de mettre en place une structure nationale d'appui aux groupements et coopératives et d'élaborer un programme cadre général dans lequel s'inscrivent toutes les activités de promotion et de développement du secteur associatif et coopératif.	
Région concernée	nationale	
Population ciblée	1720 Mouvements de base	
Budget	PNUD	183 120 000 FCFA
	Gvt.Tchad	12 000 000 FCFA
	Population	10 000 000 FCFA
Total (000 FCFA)	1993	Répartition par an 1994
205 120		
Type	Subvention	

ELEMENTS D'EVALUATION

Généraux:

Contribuer à l'atténuation des effets de la pauvreté au sein de la population de la base grâce à l'action des coopératives et groupements autogérés et autofinancés qui, à travers les activités génératrices des revenus auront contribué de façon significative à la croissance des revenus de leurs membres, et partant, du revenu national.

Spécifiques:

- contribuer à la création d'une structure nationale autonome et autofinancée de promotion et de développement des groupements et des coopératives au Tchad, en vue d'améliorer l'environnement institutionnel.
- contribuer à la transformation du CETIMAF en une structure autonome, autogérée et autofinancée, grâce au développement des capacités techniques de gestion de production et d'organisation des tisserandes
- réaliser une étude sur les possibilités de développement des coopératives d'épargne et de crédit et des modalités de leur mise en place
- élaborer un programme cadre sur base des données issues des trois objectifs immédiats ci-dessus mentionnés

Activités prévues:

- contribuer à la mise sur pied des comités régionaux de suivi
- aider à convoquer l'Assemblée Générale constitutive de la structure nationale de promotion des groupe. et coopératives
- aider à la formation des membres des organes de la structure nationale
- aider à la recherche des locaux
- fournir des données d terrain
- sélectionner et envoyer en formation de cinq cadres nationaux
- un système de gestion financière comptable et budgétaire est installé au CETIMAF
- des statuts d'une caisse mutuelle d'épargne et crédit pour les femmes à N'Djaména sont élaborés et adoptés

Crédit

crédit pour l'installation des tisseuses dans les ateliers et les métiers à tisser et les matières premières aux tisserandes

Problèmes institutionnels liés au projet

Le projet sera placé sous la tutelle du Comité National de Suivi des Recommandations de la Concertation Nationale sur le Mouvement Associatif et Coopératif du Tchad
Beaucoup des ministères sont concernés. Exigence à une bonne système d'information

Formation / transfert de technologie

Formation des membres des organes de la structure nationale de promotion des coopératives dans les domaines suivants:
-gestion de programme de développement coopératif
-technologie adaptée documentation/étude/recherche

COMMENTAIRES

Organisation du monde rural

Il est recommandé:

- de centrer l'assistance technique préparatoire essentiellement sur la mise en place de la structure nationale d'appui aux groupements et coopératives et à la dynamisation des comités régionaux,
- de promouvoir au bénéfice du centre CETIMAF, un réel projet d'appui qui puisse très rapidement prendre le relais de l'assistance préparatoire
- d'établir une concertation avec la CFD qui est en train de réaliser une étude sur les coopératives d'épargne et de crédit, afin d'éviter le double emploi.

Fiche de projet (34)

Numéro GCPS/CHD/O18/NET

Titre	APPUI A L'OFFICE NATIONAL DES CEREALES
-------	--

Stock de réserve de céréales et de Sécurité
Alimentaire

Organisme public concerné	Office National des Céréales (ONC)					
Bailleur(s) de fonds	Pays Bas					
Année de démarrage	1986					
Durée	1993					
Descriptif	Réhabilitation des magasins et bureaux de l'Office Mise en place d'une assistance Technique					
Région concernée	National					
Budget	2 309 000 000 FCFA					
Total (000 FCFA)	86-89	Répartition par an		92	93	94
		90	91			

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

- Créer un stock de sécurité
- Les difficultés structurelles de gestion de l'ONC ont appelé à sa restructuration qui devrait être étudié fin 1992.
- Cette restructuration devrait amener à limiter les actions de l'ONC à la gestion du stock de sécurité.

COMMENTAIRES

Il convient:

- de rédefinir le rôle de l'ONC et de procéder aux restructuration qui en découleront,
- de mettre en place l'outil de gestion du stock de sécurité.

Fiche de Projet (35)

Titre	SYSTEME D'ALERTE PRECOCE (AEDES)				
Organisme public	DPPASA				
Bailleur(s) de fonds	FED				
Année de démarrage	1986				
Durée	1993 Prolongation 1993 - 1996 prévue				
Descriptif	Mis en place d'un système d'informations précoce et fiables sur la situation alimentaire et nutritionnelle. Donner aux ministères concernés et aux donateurs des indications claires à la situation alimentaire et nutritionnelle. L'extension dans la zone soudanienne prévue				
Région concernée	Zone sahélienne				
Budget	1 206 789 000 FCFA - 30% Assistance technique - 30% Equipement - 5% Formation - 25% Fonctionnement - 10% Imprévus				
Total (000 FCFA)	Répartition par an				
	86-89	90	91	92	93
Type	Subvention				

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux Amélioration du recueil, la transmission et l'analyse des informations en rapport avec la possibilité des crises alimentaires ou nutritionnelles.

Activités prévues Les activités comportent trois phases:

- Phase I: Recueillir les informations quantitatives et techniques nationales et régionales relatives aux prix des aliments sur les marchés, l'état nutritionnel des populations et les structures des ressources familiales. Le suivi qualitatif des campagnes est fait en cette phase

- Phase II: Collecte des données effectués sur la base de 4 questionnaires par mois à intervalle d'une saison agricole. Cette collecte porte sur des données démographiques et économiques (y compris la description des comportements alimentaire des populations de 200 cantons.)

- Phase III: Analyse des données des phase I et II en vue de déterminer les cantons à risque. A cette phase, l'on procède d'une part à des enquêtes ponctuelles de vérification des résultats obtenus aux phases précédentes, et d'autre part à faire l'étude détaillée et précise de la situation socio-nutritionnelle dans la zone à risque. Les différentes phases constituent des étapes dans la mise en forme des bulletins mensuels de SAP.

Résultats obtenus Bulletin mensuel

Charges récurrentes (après projet)

FCFA 108 843 000 FCFA

COMMENTAIRES

Projet à poursuivre en élargissant la zone d'action et en valorisant la connaissance des zones et groupes vulnérables

Fiche de projet (36)

Numéro CHD/91/X01/A/64/99

Titre	PROJET PILOTE POUR LA GESTION DES TERROIRS VILLAGEOIS (PPGTV)
-------	---

Organsime public Direction des Forêts

Bailleur de fonds UNSO

Année de démarrage Septembre 1992

Durée 5 ans

Descriptif
Le projet vise à contribuer au développement durable des communautés villageoises par la mise au point des méthodes en vue de:

- la restauration et la préservation des ressources naturelles
- l'amélioration de la gestion et l'exploitation des ressources naturelles du terroir villag. à travers une participation et une responsabilisation de la population appuyée par les services techniques

Trois villages-pilotes serviront de "laboratoire de terrain" pour la mise au point des méthodes d'amélioration durable de la situation écologique et socio-économique en milieu tchadien

Région concernée Dans trois villages:
DOHER (zone soudanienne)
MESKIN (zone soudano-sahél.)
KILGUIM (zone sahélienne)

Population ciblée Phase pilot = 3 Villages

Budget
BNUS/UNSO 288 120 000 FCFA
Gvt.Tchad 23 400 000 FCFA

Total	Répartition par an				
(000 FCFA)	1992	1993	1994	1995	1996
311 520	88 600	84 740	63 800	37 460	35 500

Type Subvention

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux
Le projet contribuera au développement durable de la communauté villageoise par:

- la restauration et la préservation des ressources naturelles qui constituent la base de production et;
- l'amélioration de la gestion et d'exploitation des ressources naturelles du terroir villageois

-Immédiat

Contribuer à la mise au point et au développement d'une approche vulgarisable de gestion des ressources naturelles au niveau des terroirs villageois. Pour atteindre les objectifs, les activités décrites ci-dessous seront recherchées:

Activité prévus

- 1) Mise en place des structures villageoises sur la gestion des ressources naturelles par:
 - Animation/Sensibilisation
 - Formation cadres/paysans
- 2) Mise en place de comités de gestion des activités villageoises
- 3) Un schéma d'aménagement du terroir élaboré avec les populations des villages par:
 - caractérisation et diagnostic du milieu
 - élaborer d'un schéma directeur d'aménagement du terroir villageois
- 4) Travaux réalisés dans le cadre du schéma d'aménagement du terroir établi avec mise au point de techniques appropriées
 - arborisation du paysage
 - conservation des eaux et des sols
 - intégration agro-sylvo-pastorale
 - formation techniques appropriées

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

l'approche globale est la responsabilisation de la population rurale dans la gestion des ressources naturelles. La participation de tous les ruraux est indispensable pour la réussite (Approche participative).

Environnement (ressources naturelles)

la coeur du projet (voir objectifs)

Formation/ transfert de technologie

Le cadres et les paysan seront formé sur les techniques appropriées, conservation des eaux et des sols, d'aménagement du terroir

COMMENTAIRES

Gestion des terroirs

Il est souhaitable d'envisager une plus grande extension du projet que celle actuellement prévue (3 villages pilotes). Il est donc recommandé de trouver un financement complémentaire ou d'insérer ce type de volet dans des projets existants de façon à avoir des résultats sur au moins cinquante villages répartis sur l'ensemble du territoire

Fiche de projet (37)

Numéro CHD/89/006

Titre	ASSISTANCE AU RENFORCEMENT DU BUREAU INTER-MINISTERIEL D'ETUDES ET DE PROJETS (BIEP)
-------	--

Organisme public concerné BIEP

Bailleur(s) de fonds PNUD /FAO

Année de démarrage 1983

Durée 11 ans

Descriptif projet de renforcement institutionnel apportant une assistance technique technique et financière au BIEP afin de permettre à celui-ci d'exercer pleinement ses attributions dans le domaine des études, de la planification et de la préparation de projets de développement dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Région concernée N'djaména

Budget phase II: 3.16 millions US\$ PNUD + apports nationaux 470 millions FCFA

Total	Répartition par an					
(000 FCFA)	86-89	90	91	92	93	94
1 372 045		187200	234300	306300	141900	75000

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Objectif de développement: renforcement de la capacité nationale d'identification et de formulation de projets d'investissement et la réalisation d'études spécifiques dans le domaine agro-sylvo-pastoral

1 Rendre la nouvelle structure du BIEP opérationnel dès 90-91

2 Faire acquérir à la Direction des études les compétences nécessaires à l'exécution de son mandat

15 cadres spécialisés de profil de Bureau d'Etudes

Dossiers d'études et de projets (3 études de filière, 30 études de projet, 2 études régionales)

Résultats:

Le rôle de formation de cadres a été rempli et le renforcement de la capacité nationale... a été dans une certaine mesure réalisé. Mais le Tchad a progressivement récupéré une grande partie des cadres formés pour les replacer dans les ministères, empêchant le BIEP de conserver un nombre suffisant de cadres formés pour optimiser son opérationnalité. La quantité d'études réalisées est satisfaisante, mais la qualité des études n'a pas toujours été adéquate.

Charges récurrentes (après projet)

La viabilité financière du BIEP sans projet d'appui demeure à renforcer

Problèmes institutionnels liés au projet

Trop grand turn-over de cadres, difficile reconnaissance du BIEP par les bailleurs.

Organisme dont le rôle a été longtemps mal compris étant donné un statut flou (public puis semi-public)

La facturation des services, condition pour travailler comme bureau d'études autonome, a été mal acceptée par les organismes publics...

Formation / transfert de technologie

Un programme complet de formation des cadres (85-87) prolongé par des séminaires de formation ponctuels et de nombreuses études réalisés avec l'appui de bureaux d'étude internationaux ayant permis des transferts de savoir méthodologique ont permis d'assurer les objectifs de formation/transfert.

COMMENTAIRES

Le projet est suspendu. L'assistance technique s'est retirés

Fiche de projet (38)

Titre		AMENAGEMENT DES OUADIS DU OUADDAI					
Organisme public	ONDR						
Bailleurs de fonds	GTZ (RFA)						
Année de démarrage	Mai 1989						
Durée	Phase I Mai 1989 - Août 1992 Phase II Sep.1992 - Août 1995						
Descriptif	La population rurale est en mesure, en collaboration avec les services de développement régional, de réaliser des mesures de protection contre l'érosion et d'appliquer des méthodes d'exploitation économiquement et écologiquement adaptées au milieu paysan.						
Région concernée	Ouaddai						
Population ciblée	Population plus défavorisés						
Budget	Phase I et II 1 553 800 000 FCFA						
Total (000 FCFA)	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
1 553 800							
Type	Subvention						

ELEMENTS D'EVALUATION

Objectifs et résultats obtenus (S-E)

Généraux:

Augmentation durable de la production des petits exploitations familiales dans les ouaddis en cultures maraichères pluviales et de l'élevage. Application des méthodes d'exploitation économiquement et écologiquement adaptées.

Activités prévues:

- Développement d'un concept du projet adapté à long terme et une approche méthodique.
- Promouvoir et rendre fonctionnels des groupements d'autopromotion dans les villages.
- Vulgarisation d'un système de pérennisation des mesures de lutte contre l'érosion
- Analyse des possibilités d'une diversification des méthodes de production culturelle avec des techniques culturelles améliorées.

Résultats obtenus: (Phase I)

- Mise en place de son infrastructure
- Réalisation de tests dans le but de:
 - améliorer les techniques culturelles

- diversifier les cultures
- Création d'une pépinière d'arbre fruitier pour le parc à bois
- Introduction au niveau des groupements des techniques de lutte contre l'érosion
- Identification de l'orientation du projet pour la phase suivante.

Approche paysanne (vulgarisation/organisation)

approche participative. Participation des femmes dans la prise de décision.

Environnement (ressources naturelles)

- Element principales dans l'objectif du projet.
- Analyse des mesures de lutte contre l'érosion
- Acitivités des protection de l'environnement basé sur la participation active des groupements

Formation/transfert de technologie

-Analyse et initiation des possibilités d'une diversification des méthodes de production culturales avec des techniques culturales améliorées.

COMMENTAIRES

La réorientation recente des activités du projet (conservation des eaux et des sols, diversification et intensification des cultures, fabrication et réparation du matériel agricole, construction de magasin de stockage, promotion féminine) est beaucoup mieux adaptée au contexte local car elle vise à répondre aux préoccupations majeures des paysans.

BE21 YAVITVDFE DOCNEM1

CSE
18/09/93

PROJETS DES DIRECTIONS TECHNIQUES
EN EXECUTION

BEST AVAILABLE DOCUMENT

OPERATEUR	INTITULE	CLASSEMENT	ZONE	DEMARRAGE	FIN	BATLLEUR	COUT (000 FCFA)
BIEP	Assistance au renforcement du BIEP	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	01/04/1990	31/12/1994	PNUD	1 372 045
CBLT	Planification et Gestion des Ressources en Eau du Lac Tchad	Développement rural intégré	Chari-Baguirmi/Lac	01/04/1990	01/04/1993	PNUD	791 471
DPPASA	Politique alimentaire de lutte contre la famine	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	1985	1996	USAID	381 680
DPPASA	Système d'Alerte Précoce (ABDES)	Appui Institutionnel	Sabélienne/	1986	1993	FED	1 706 789
DPPASA	Système d'alerte précoce contre famine I + II (PEWS)	Appui Institutionnel	10 pays africain/	1985	1993	USAID	354 236
DPPASA	Construction des magasins de stockage	Sécurité Alimentaire	Ensemble du pays/			BID	
DPPASA	Assistance à la 2ème phase de formulation du PNSA	Sécurité Alimentaire	Ensemble du pays/	1992	1993	PAO	
DPVC	Appui à la protection des végétaux	Développement rural	Ensemble du pays/	1992	1995	FAC	200 000
DPVC	Renforcement du Services National de la Protection des Végétaux	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	1991	1995	PAYS-BAS	2 100 630
DPVC	Projet de Recherche et de Lutte contre les rongeurs	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	1989	1993	USAID	208 390
DPVC	Appui protection des végétaux	Appui Institutionnel	Ensemble du pays/	1994	1996	FAC	150 000
DPVC	Renforcement du service national de protection de végétaux	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	1991	1994	PNUD	145 000
DPVC	Renforcement de la DPVC	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	1990	1993	FED	313 507
DRHFRP	Appui aux formations du secteur rural	Appui Institutionnel	Log.Occ./Log.Or.	1990	1993	FAC	579 820
DRHFRP	Equipeement complémentaire pour BTA/BA-ILLI	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	1991	1992	PAO	138 000
DRHFRP	Appui technique à la DEPPA	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	1983	1994	SUISSE	2 263 733
DRHFRP	Appui aux CFFA du Moyen Chari	Appui Institutionnel	Moyen Chari/	1977	1993	SUISSE	3 302 879
DRHFRP	Appui CETA de Doyaba	Appui Institutionnel	Moyen Chari/	1985	1990	FAC	335 452
DRHFRP	Formation pédagogique des corps enseignants (ETA)	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/Moyen Chari	01/08/1991	01/07/1993	PAO	35 960
DRHFRP	Bureau de Recherche-Action		/	1993	1994	SUISSE	197 000
DRTA	Assistance à la production de semences en zone sabélienne	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	01/07/1991	01/07/1994	PNUD	2 307 972
DRTA	Assistance à la production de semences en zone sahélienne	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	01/07/1991	01/07/1994	PNUD	723 196
DRTA	Développement rural à objectifs multiples	Développement rural intégré	Ouaddai/Chari-Baguirmi	1990	1993	PAN	708 191
DRTA	Recherche adaptative en milieu rural (Maïs, Niébé, Riz)	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/Log.Occ.	1990	1992	FED	7 702
DRTA	Inventaire de maladies fongiques du sorgho au Tchad	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/Log.Occ.	1990	1992	FIS	4 157
DRTA	Plan national de la recherche agronomique	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/	1990	1993	PAO	72 500
DRTA	Multiplication des semences à Gargar	Appui Institutionnel	Sabélienne/	1993	1995	PNUD	199 230
DSA	Recensement agricole, collecte de statistiques agricoles	Appui Institutionnel	Ensemble du pays/	01/05/1991	01/05/1994	PNUD	550 617
DSA	Diagnostic permanent DIAPER Projet régional CILSS	Appui Institutionnel	Ensemble du pays/	1984	1992	FED	244 206
ZENIE RURAL	Etude de retention des eaux de surface du centre et de l'est.	Appui Institutionnel	Guera/Ouaddai	1991	1993	BAD	467 000
ZENIE RURAL	Appui institutionnel aux 3 ministères NPC/MDR/MEF	Appui Institutionnel	Chari-Baguirmi/Ouaddai	1992	1994	BAD	2 402 680
ZENIE RURAL	Micro-irrigation	Développement rural	Zone concentrati/	1988	1992	FED	135 432
ZENIE RURAL	Brigade légère routière	Appui Institutionnel	Zone concentrati/	1992	1995	FED	720 980
IRCT	Recherche d'accompagnement	Recherche	Soudanienne/	1991	1994	FAC	250 000
IRCT	Contrat Plan II	Recherche	Soudanienne/	1992	1995	CCCE	1 866 000
MA	Projet de Développement Rural du Kéren	Dév.Rural	Kéren/	1992	1999	FIDA	2.087.000

346

CSB
18/09/93

PROJETS DES DIRECTIONS TECHNIQUES
EN EXECUTION

OPERATEUR	INTITULE	CLASSEMENT	ZONE	DEMARRAGE	FIN	BAILLEUR	COUT (000 PCFA)
NA	Programme de reformes des politiques Agro-Commerciales	Sécurité Alimentaire	Ensemble du pays/	1992	1998	USAID	4 640 000
NA	Commercialisation des Produits Agricoles et Transfert de Techn.	Appui institutionnel	Ensemble du pays/	1992	1996	USAID	4 356 309
NA	Appui aux PSDR et protection de l'environnement	Appui Institutionnel	Ensemble du pays/	1993	1995	FAC	250 000
ONC	Appui à l'Office National des Céréales	Appui Institutionnel	Ensemble du pays/	1986	1993	PATS-BAS	2 309 100
ONDR	Développement Agro-Sylvo-Pastoral Zone Soudanienne	Développement rural intégré	Soudanienne/	1980	1995	FAC	3 851 503
ONDR	Développement Agro-Sylvo-Pastoral Zone Sahélienne	Développement rural intégré	Sahélienne/	1984	1995	FAC	3 247 800
ONDR	Projet Pilote Renforcement Services'Appuis aux Producteurs	Appui Institutionnel	Batha/Mayo-Kebbi	1991	1993	BM	125 980
ONDR	Développement des Palmerais du BET	Développement rural intégré	BET/	1989	1992	FAC	383 655
ONDR	Programme Prioritaire Zone Concentration (6°PED)	Développement rural	Zone concentrati/	1988	1994	PED	5 207 401
ONDR	Programme Intégré de Services de Base (phase II)	Développement rural intégré	Soudanienne/	1988	1994	UNICEF	72 384
ONDR	Développement Rural Intégré de Melfi II phase	Développement rural intégré	Guera/	1988	1994	SUISSE	926 971
ONDR	Programme Développement Rural 6°PED ADER 2° Phase	Développement rural intégré	Zone concentrati/	1989	1994	PED	9 688 007
ONDR	Aménagement des Ouadis	Dév.Rural	Ouaddai/Biltine	01/09/1989	01/08/1995	RFA	1 553 800
ONDR	Programme Agricole de la Zone Soudanienne	Développement rural intégré	Soudanienne/	1990	1993	PED	704 872
ONDR	Appui à l'ONDR au BET	Appui Institutionnel	BET/	1990	1992	FAC	95 001
ONDR	Programme Aide Alimentaire	Sécurité Alimentaire	Soudanienne/	1991	1993	FED	257 000
ONDR	Plan Directeur de Développement du BET	Appui Institutionnel	EET/	1993	1995	BID	221 977
ONDR	Programme de Développement de la Zone Soudanienne	Développement rural	Soudanienne/	1991	1994	CCCE	3 200 000
ONDR	Développement Agro-Sylvo-Pastoral dans la préfct.du Kanem	Développement rural intégré	Kanem/	1992	1997	UNSO	619 564
ONDR	Etude du Schéma directeur de Dévpt. de la Zone Soudanienne	Appui Institutionnel	Soudanienne/	01/10/1992	01/03/1994	BAD	677 252
ONDR	Inventaire Ressources Agro-Sylvo-Pastorales	Développement rural intégré	BET/	1989	1992	PWUD	91 531
ONDR	Sécurité alimentaire au Nord-Guera	Sécurité Alimentaire	Guera/	1992	1999	FIDA	5 211 738
ONDR	Développement intégré de la région du Salamat	Développement intégré	Salasat/	1993	1997	BID	5 600 000
ONDR	Développement Rural intégré du Lac Fitri	Développement Rural intégré	Batha/			BADEA	3 766 000
ONDR	Projet agricole de Bongor	Développement rural	Mayo-Kebbi/	1991	1993	CHWE	817 800
ONDR	Promotion de services d'appui aux agriculteurs	Appui Institutionnel	Ensemble du pays/	1992	1994	BIRD	145 000
SODELAC	Programme de relance du développement de la region du Lac Tchad	Développement rural	Lac/	1989	1994	BAD	7 635 720
SODELAC	Polders de Mandi	Développement rural	Lac/	1989	1996	BADEA	3 778 803
SODELAC	Polders de Mandi	Développement rural	Lac/	1991	1996	BID	3 271 120
SODELAC	Aménagement hydro-agricole des polders de Mandi	Développement rural	Lac/	1991	1996	BAD	4 754 140

85

BEST AVAILABLE DOCUMENT

347

CSB
14/08/93

PROJETS DES ONGS
EN EXECUTION

ONG	INTITULE	VOLET	ZONE	DEMARRAGE	FIN	BAILLEUR	COUT (000 FCFA)
ACORD	Projet Bokoro	Culture Attélee/Matériel agricole	Chari-Baguirmi/	01/01/90	31/12/93	ACORD	341 502
ACRA	Stockage et Commercialisation des Céréales	Commercialisation/	Soudanienne/	01/01/88	01/12/93	Italie	66 697
ACRA	Magasins Villageois V.FED	Sec. Alimentaire/	Log.Occ./Log.Or.	01/06/87	15/12/93	FED	53 760
ACRA	Appui aux initiatives rural des femmes : Mayo Kebbi	Promotion féminine/	Mayo-Kebbi/	01/01/92	31/12/93	GTZ	19 370
ACRA	Projet Mandelia	Formation/Irrigation	Chari-Baguirmi/	01/05/86	30/12/94	Italie	1 099 000
APDSEC	Projet de développement du Terroir Ngama	Agro-pastoral/Santé	Moyen-Chari/	04/08/92	04/08/02		1 310 578
AFRICARB	Renforcement économique du Ouaddai	Commercialisation/	Quaddai/	01/10/91	30/06/94	USAID	522 173
AFRICARB	Cultures irriguées au Village Médé	Irrigation/	Chari-Baguirmi/	/ /	/ /	USAID	42 900
AFVP	Appui aux groupements villag.	Crédit/	Log.Occ./Log.Or.	01/01/88	31/12/91	PAC	
AFVP	Développement Agro-Sylvo-Pastoral de la zone Sahélienne	Agro-Sylvo-Pastoral/	Chari-Baguirmi/	01/01/90	01/01/92	FAC	
AFVP	Développement Rural Intégré Logone Orientale	Commercialisation/	Log.Or./	01/05/90	01/05/95	AFDI	36 400
AICP	Centre d'animation rurale	Vulgarisation/	Guera/	01/01/88	30/06/94	FAC	250 000
AL-TAAOUM	Développement rural Ouaddai	Environnement/Formation	Biltine/Ouaddai	01/01/91	31/12/92	SWISSAID	309 900
ARPEB	Réhabilitation et exploitation des périmètres irrigués	Irrigation/	Mayo-Kebbi/Chari-Baguirmi	01/07/92	30/06/93	Diakonie	65 000
ARPEB	Exploitation des périmètres maraichers et jardinage	Maraichage/Jardinage	Mayo-Kebbi/Chari-Baguirmi	01/06/92	01/06/95	OXFAM	30 000
ASSAILD	Activités Crédits et Subventions	Crédit/	Log.Occ./Logone Or.	17/10/87	01/01/95	Terres hom.	241 727
ASSAILD	Appui aux groupements du Génie rural	Génie Rural/	Tandjilé/	01/10/89	01/10/93	PAYS-BAS	89 900
BELACD	Paix Plan-Cadre triennal	Crédit/	Mayo-Kebbi/	01/01/88	31/12/91	CEBENO	
BELACD	Sah Plan-Cadre triennal	Formation/	Moyen-Chari/	01/01/88	31/12/91	MISEREOR	
BELACD	Moundou Plan-Cadre triennal	Formation/	Log.Occ./Log.Or.	01/01/88	31/12/91	MISEREOR	926 860
CARE	Agroforesterie et Protection de l'environnement	Environnement/	Janem/	01/03/90	31/12/93	ODA	45 000
CARE	Dév. Communautaire	Formation/	Moyen-Chari/	01/01/92	01/01/95	PAC	343 340
CARE	Pépinières scolaires et de l'Education à l'Environnement	Environnement/	Mayo-Kebbi/Chari-Baguirmi	01/05/91	01/06/94	CEE	380 785
CCM	Dev. Communautaire	Hydraulique/	Guera/	01/01/85	31/12/93	MCC	37 000
DAENA	DARNA II	Hydraulique/Promotion féminin	Chari-Baguirmi/	01/01/89	31/12/93	Suisse	120 225
FHI	Dév. Rural intégré	Culture attélee/Formation	Guera/	01/01/87	31/12/94	FHI	227 786
GREENING SAH	Lutte Contre la Desertification	Environnement/	Tandjilé/	01/01/92	31/12/94		169 200
INADES	Développement agricole	Formation/	Mayo-Kebbi/Chari-Baguirmi	01/01/86	/ /	Italie	50 641
INADES	Formation au Tchad	Formation/	Ens. de pays/	01/11/78	/ /	PAYS-BAS	420 000
ORT	Développement Agricole	Irrigation/Agro-Forestier	Moyen-Chari/Moyen-Chari	27/05/87	31/07/94	USAID	887 290
OXFAM	Les caisses rurale d'épargne et de crédit (CREC)	Crédit/	Log.Occ./Log.Or.	01/07/89	30/06/94	OXFAM	60 378
OXFAM	Soutien à ASSAILD	Crédit/	Log.Occ./Log.Or.	01/04/88	31/12/95	OXFAM	45 300
OXFAM	Ishtirak	Élevage/	Batha/	01/07/87	30/06/91	OXFAM	256 807
OXFAM	Tchidas	Crédit/	Chari-Baguirmi/	01/06/90	31/12/93	OXFAM	
OXFAM	Coopérative d'épargne et crédit	Coopératives/Crédit	Chari-Baguirmi/Mayo-Kebbi	01/11/88	30/06/94	OXFAM	26 085
OXFAM	Grainier Communautaire	Crédit/	Chari-Baguirmi/	01/06/89	01/10/93	OXFAM	1 119

ONG	INTITULE	VOLET	ZONE	DEMARRAGE	FIN	BAILLEUR	COUT (000 FCFA)
OIFAM	Banque Céréalière Mani-Afrouck	Stockage/	Chari-Baguirmi/	01/01/93	30/10/94	OIFAM	2 800
SECADEV	Projet Nongo	Promotion féminine/	Guera/	01/01/86	01/01/95	SECADEV	457 789
SECADEV	Projet Yao Fitri	Formation/Promotion féminin	Batha/	01/01/86	01/01/95	SECADEV	509 989
SECADEV	Projet Oum Hadjer	Élevage/Formation	Batha/	01/01/86	01/01/95	SECADEV	299 543
SECADEV	Projet Bokoro	Promotion féminine/Hydraulique	Chari-Baguirmi/	01/01/86	01/01/95	SECADEV	430 675
SECADEV	Projet Kournari	Formation/Hydraulique	Chari-Baguirmi/	01/01/86	01/01/95	SECADEV	47 165
SECADEV	Projet Guereda	Formation/Matériel agricole	Biltine/	01/01/86	01/01/95	SECADEV	111 565
SECADEV	Projet Adre	Education/Agriculture	Ouaddai/	01/01/86	01/01/95	SECADEV	335 291
SECADEV	Projet Esaral	Stockage/Environnement	Chari-Baguirmi/	01/01/86	01/01/95	SECADEV	462 998
SECADEV	Projet Bousso	Environnement/Formation	Chari-Baguirmi/	01/01/86	01/01/95	SECADEV	629 967
SNV	Projet d'appui au initiatives locales	/	Tandjilé/	01/01/93	/ /	Pays-Bas	60 000
V.MONDIAUX	Auto-Promotion Mani	Hydraulique/Environnement	Chari-Baguirmi/	01/03/88	31/03/94	V.MONDIAUX	69 766
XVI	Banques céréalières	Stockage/	Tandjilé/Log.Occ.	01/01/92	01/01/97	Canada	15 000
XVI	Crédit et mobilisation d'épargne rural	Crédit/	Tandjilé/Log.Occ.	01/01/91	01/01/97	WV Australie	900 000

BEST AVAILABLE DOCUMENT

REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE - TRAVAIL - PROGRES

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSULTATION SECTORIELLE SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL,
LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LES RESSOURCES HYDRAULIQUES**

VOLUME 4 - CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

CELLULE TECHNIQUE D'APPUI

N'Djamena - Décembre 1993

Le Gouvernement remercie la banque Mondiale, la Coopération Française, la FAO et le PNUD qui ont aidé la CTA dans la préparation des documents ainsi que dans l'organisation du Séminaire et de cette consultation sectorielle.

T A B L E D E S M A T I E R E S

Introduction	3
I ère Partie: Politiques Economiques Nationales	4
I.1: Les Documents Cadres de Politiques Economiques (DCPE)	4
I.2: Les objectifs macro-économiques définis dans le premier DCPE	4
I.3: Les autres aspects du Programme d'Ajustement Structurel (PAS)	5
I.4: Les objectifs et les politiques macro-économiques définis dans le 2 ème et 3 ème DCPE	6
I.5: Le Plan d'Orientation horizon l'an 2000	6
I.5.1: Les grands axes du plan d'orientation horizon l'an 2000:	6
I.5.2: Les politiques sectorielles	7
II ème Partie: Analyses des caractéristiques actuelles de l'économie du Tchad et perspectives	7
II.1: Structure et évolution du Produit Intérieur Brut (PIB)	7
II.2: Les finances publiques	8
II.3 Epargne et Financement	9
II.3.1: Evolution de l'Epargne et de l'Investissement	9
II.3.2: Structure du revenu nominal	9
II.4: Balance des paiements	10
II.5: Etude macro-économique	12
II.6: Evolution économique durant les trois dernières années	12
II.6.1: Evolutions économiques en 1991 et 1992	12
II.6.2: Perspectives économiques de l'année 1993	14
III ème Partie: Place du secteur Développement Rural dans l'économie	17
III.1: Contribution des sous-secteurs Développement Rural au PIB	17
III.2: Contribution du secteur Développement Rural au budget de l'Etat	18
IV ème Partie: Impact des politiques fiscales dans le Développement Rural	19
IV.1: Impact des programmes sur les agrégats macro-économiques	22
IV.2: Implications macro-économiques des orientations retenues dans les consultations sectorielles sur le développement Rural	23
IV.3 Structure du programme d'investissement public	24

TCHAD: C A D R A G E M A C R O - E C O N O M I Q U E

Introduction

Le Tchad avec une superficie de 1 284 000 km² est le cinquième plus vaste pays de l'Afrique continentale après le Soudan, l'Algérie, le Zaïre et la Libye.

Les distances maximales du pays sont de 1800 km dans l'axe Nord-Sud et de 1000 km dans l'axe Ouest-Est.

Les pays limitrophes du Tchad sont la République Centre-Africaine, la Libye, le Soudan, le Niger, le Nigéria et le Caméroun. Ces six pays constituent un bassin de population évalué à quelque 163 millions de personnes en 1992.

Selon les résultats provisoires du Recensement d'avril 1993, la population du pays s'élève à 6 288 261 habitants dont 72,5 % sont des ruraux.

Le Tchad a traversé une longue période de crise politico-militaire qui a désorganisé l'appareil de l'Etat, l'économie et les infrastructures socio-économiques.

Après la phase de reconstruction de 1983-1990, le pays s'est doté, avec les documents cadres de politique économique et le plan d'orientation 1991-2000, de quelques instruments de gestion de son développement à moyen et long terme. Il possède de nombreux éléments lui permettant d'assurer un meilleur essor de développement. Cependant, les efforts déployés dans ce domaine se heurtent à des fortes contraintes dont les principales sont:

- L'enclavement: Le Tchad étant le pays du continent le plus éloigné de la mer, avec comme débouché le plus proche sur la mer, Port-Harcourt, situé à 1765 km de N'Djamena, le port de Douala étant à 2060 km, celui d'Apapa (Lagos) à 2100 km et celui de Pointe Noire à 2975 km;

- La faiblesse de la structure de l'économie: celle-ci est dominée par un secteur primaire (le secteur agricole), largement soumis aux aléas climatiques, malgré les efforts de maîtrise de l'eau pour la production.

En tout état de cause, la troisième Table Ronde qui s'est tenue à Genève (juin 1990) a décidé d'organiser huit consultations

sectorielles dont une dénommée "Consultation Sectorielle sur le Développement Rural, la Sécurité Alimentaire et les Ressources Hydrauliques".

En réponse à cette décision, le gouvernement du Tchad a mis en place des dispositifs de réflexions et de concertations notamment un Haut Comité inter-ministériel et une Cellule Technique d'Appui. Celle-ci se décompose en onze commissions thématiques dont la commission cadrage macro-économique.

I ère Partie: Politiques Economiques Nationales

I.1: Les Documents Cadres de Politiques Economiques (DCPE)

En juillet 1987, les autorités tchadiennes avaient adopté un premier Programme d'Ajustement Structurel à moyen terme qui a eu l'appui des accords annuels au titre de la facilité d'ajustement structurel du Fonds Monétaire International (FMI), d'un Crédit de Réhabilitation Financière, cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Arabie Saoudite et les Pays Bas et des Crédits Sectoriels de la Banque Mondiale.

Ce programme a pour but l'aménagement de l'économie nationale ainsi que la réalisation d'un taux de croissance satisfaisant dans des conditions financières stables.

A ces fins, trois documents cadres de politique économique (DCPE) ont successivement vu le jour en 1987, 1989 et 1990. Le premier couvre la période 1987-1990, le deuxième s'étale sur la période 1989-1991 et le troisième concerne la période 1990-1992.

Ainsi, chaque DCPE a une période triennale. Il décrit les objectifs macro-économiques à moyen terme fixés par le Gouvernement et les politiques économiques que celui-ci se propose de mettre en oeuvre durant les années considérées.

I.2: Les objectifs macro-économiques définis dans le premier DCPE

Ils consistaient à réaliser un taux de croissance de 2 %, un taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB de 5 %, un déficit du compte des transactions courantes de la balance des paiements (transferts officiels non compris) de 10 % du PIB et un déficit global de la balance des paiements de 6,7 millions de DTS par an.

A cet effet, de nouvelles politiques sectorielles ont été définies. Elles sont essentiellement axées sur la réforme des secteurs clefs de l'économie, notamment le secteur agricole et le secteur public.

Autrement dit, il s'agit, entre autres éléments, de restructurer le secteur cotonnier, d'assurer une meilleure utilisation des ressources du secteur public, d'éliminer les obstacles à la

croissance dans les autres secteurs.

I.3: Les autres aspects du Programme d'Ajustement Structurel (PAS)

Pour l'essentiel, ils se résument aux quatre aspects suivants:

- accroître la production des secteurs productifs;
- supprimer les obstacles à la croissance dans le secteur du transport et de l'éducation;
- renforcer le secteur des entreprises publiques;
- et libéraliser davantage le régime du commerce intérieur et extérieur.

En effet, au niveau du premier volet sus-mentionné, le gouvernement entend renforcer l'exploration pétrolière en vue d'exploiter les réserves de pétrole qui paraîtraient exploitables. Ce qui permet, d'un côté, de diversifier l'économie nationale et, d'un autre, de couvrir la majorité du besoin de consommation en carburant.

Mais au Tchad, le secteur pétrolier est naissant; il ne pourrait avoir des effets positifs dans l'économie nationale que dans un long terme. En ce sens, dans un moyen terme, les programmes d'ajustement mettent surtout l'accent sur la restructuration du secteur agricole et celui de l'élevage.

La réforme agricole (hors coton) porte principalement sur la diversification des cultures et le développement de l'irrigation. Elle envisage, entre autres, la formulation d'une stratégie cohérente de sécurité alimentaire ainsi que la mise en place d'un système approprié de commercialisation des produits vivriers. Quant à celle de l'élevage, elle est surtout basée sur l'abolition du monopole public des exportations de bétail et sur la stimulation des entrepreneurs privés à participer aux activités commerciales des produits vétérinaires.

Concernant le deuxième volet, les autorités comptent:

- d'un côté, remettre en état et entretenir le réseau routier et libéraliser le système national de transport. Dans ces conditions, le monopole de la coopérative de transport sera aboli et les tarifs seront libéralisés;
- et de l'autre côté, former des techniciens capables de répondre à la demande en main d'oeuvre des secteurs productifs de l'économie.

S'agissant du troisième volet, le gouvernement prévoyait la réforme des entreprises publiques, en commençant par le service de l'eau et de l'électricité: Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité

(S.T.E.E) et le service des postes et des télécommunications, Office National des Postes et des Télécommunications (O.N.P.T.) et en effectuant des études sur les autres entreprises en vue de les réhabiliter, de les privatiser ou de les liquider.

En fin, le quatrième volet table sur la libéralisation du commerce intérieur et extérieur.

I.4: Les objectifs et les politiques macro-économiques définis dans le 2^{ème} et 3^{ème} DCPE

Pour soutenir les programmes d'ajustement introduits en 1987 et afin d'accélérer la restructuration de l'économie, les deux derniers DCPE envisagent d'atteindre un taux moyen annuel de croissance économique d'au moins 3 %, de maintenir le taux moyen d'inflation mesuré par le déflateur du PIB à 5 % par an au cours de la période 1989-1990 et à 3 % par an durant 1990-1992 et de réduire progressivement le déficit du compte courant de la balance des paiements (hors transferts officiels) à un niveau moyen d'environ 26 % du PIB en 1991 et 23 % du PIB en 1992.

Pour ce faire, les autorités tchadiennes décident de poursuivre les réformes sectorielles amorcées au cours de la première année du programme appuyé par la facilité d'ajustement structurel. Elles mettent particulièrement l'accent sur le développement de la production de l'élevage et de l'agriculture (en particulier les produits vivriers et le coton) et elles accordent aussi une grande importance aux problèmes sociaux et écologiques.

I.5: Le Plan d'Orientation horizon l'an 2000

Dans le but de consolider les programmes d'ajustement structurel et promouvoir une croissance soutenue afin de trouver un essor au processus du développement, le gouvernement a parallèlement établi, en 1989, un programme décennal de politique économique à long terme.

I.5.1: Les grands axes du plan d'orientation horizon l'an 2000:

Ceux-ci se résument principalement aux trois options suivantes:

1. Augmenter la production en modernisant les structures;
2. Assurer la promotion de la population pour lui permettre de maîtriser les changements culturels, sociaux, économiques et technologiques auquel le pays doit faire face;
3. Restaurer les équilibres économiques et financiers afin de maîtriser une croissance économique saine.

En effet, le premier point envisage surtout d'assurer une égalité constante entre l'offre des biens agricoles et leur demande interne

qui croit régulièrement, compte tenu de l'évolution démographique.

Le second porte particulièrement sur l'alphabétisation des adultes, le développement de l'enseignement primaire, la promotion de l'emploi et l'amélioration de la santé. Quant au troisième, il vise l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des dépenses de l'Etat et la réduction de la dette publique externe.

Tout ceci passe par la mise en oeuvre des stratégies sectorielles qui sont aussi décrites dans le même plan d'orientation.

I.5.2: Les politiques sectorielles

Pour ce qui concerne le secteur primaire, elles consistent à intensifier les cultures pluviales, mettre en valeur des nouvelles terres, réactiver la recherche, augmenter les revenus des agriculteurs par le développement de la commercialisation et du stockage des produits vivriers, réaménager institutionnellement le secteur agricole, développer la formation à tous les niveaux, développer le crédit, faire appel à la participation des agriculteurs, poursuivre et renforcer la santé animale, développer l'hydraulique pastorale, augmenter les revenus des producteurs et de l'Etat notamment grâce à la libéralisation et à la simplification des procédures d'exportation.

II ème Partie: Analyses des caractéristiques actuelles de l'économie du Tchad et perspectives

II.1: Structure et évolution du Produit Intérieur Brut (PIB)

Au cours de la période 1983-1990, le Produit Intérieur Brut courant a sensiblement augmenté: il est passé de 223,3 milliards de francs CFA en 1983 à 324,1 milliards de francs CFA en 1990, soit une progression annuelle moyenne d'environ 6 %.

En effet, la structure du PIB s'articule en gros, en trois grands secteurs: le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Le secteur primaire se compose essentiellement de l'agriculture et de l'élevage. Suivant les années, sa contribution dans la formation du PIB oscille entre 40 % et 49 %. Par ailleurs, il participe énormément au développement des secteurs secondaire et tertiaire puisqu'il sert de consommation intermédiaire au premier et d'output au second. C'est alors de son amélioration que dépend le PIB.

En fait, la croissance nominale du Produit Intérieur Brut réalisée au bout des huit années dissimule une certaine réalité: le taux d'inflation mesuré par le déflateur du PIB passe d'un taux négatif (-0,9 %) en 1983 à 2,27 % en 1990; ce qui exprime que la croissance réelle est relativement plus faible.

Dans le secteur primaire, l'agriculture occupe une place prépondérante. Elle représente plus de la moitié de la valeur totale des secteurs.

En outre, en terme de valeur ajoutée, elle participe d'environ 25 % à 34 % dans le PIB dont à peu près 21 % sont les parts des cultures vivrières.

La relation entre le PIB et la production agricole a été menée en calculant les coefficients d'une formule de régression sur la période 1974-1990, le calcul confirme le lien étroit entre l'évolution du PIB et celle de la production agricole (coefficient de Student = 6,22). La méthode de calcul est présentée dans l'annexe macro-économique.

Ainsi, nous pourrions conclure que, pour le moment, l'agriculture se confirme comme la locomotive de l'économie tchadienne; c'est sur elle que repose en grande partie la croissance du Tchad et, de surcroît, le développement économique et social du pays.

II.2: Les finances publiques

Les recettes courantes de l'Etat proviennent en grande partie des recettes fiscales (tels l'impôt sur le revenu, la taxe sur les biens et services et les impôts sur le commerce extérieur), des recettes de la Caisse Autonome d'Amortissement et des recettes non-fiscales (profits de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, BEAC). En 1983, elles s'élèvent à 8,5 milliards de francs CFA contre 33,1 milliards de francs CFA en 1990; ce qui reflète une croissance annuelle de 18,5 %. Cette performance notable revient dans sa majorité au Programme d'Ajustement Structurel adopté par le Gouvernement.

Par ailleurs, les dépenses de l'Etat se décomposent en deux grandes catégories:

- Les dépenses courantes (composées par les salaires des fonctionnaires, les dépenses militaires et les intérêts payés au titre de la dette externe publique);
- et les dépenses d'investissements;

Les premières ont été de l'ordre de 12,8 milliards de francs CFA en 1983 et de 47,7 milliards en 1990, soit une évolution moyenne de 17,8 % par an. Cette situation traduit un déficit structurel s'élevant en moyenne à 8 milliards de francs CFA (Tableau 2 en annexe).

Quant aux secondes, elles sont passées de 54,6 milliards à 58,2 milliards de francs CFA respectivement en 1983 et 1990. Elles sont quasiment financées par l'aide externe. La part de l'Etat dans les dépenses d'investissement ne représente que 1 % à 2 %. Le secteur

agricole et celui des infrastructures et des transports absorbent environ 50 % du total de ces dépenses.

Le problème de recouvrement des dépenses courantes reste posé. De 1985 à 1987, les arriérés de paiements extérieurs et intérieurs ont atteint un niveau d'environ 10 milliards de francs CFA pour fléchir légèrement entre 1987 et 1990, suite au Programme d'Ajustement Structurel.

II.3 Epargne et Financement

II.3.1: Evolution de l'Epargne et de l'Investissement

Durant les huit années de la période considérée (1983-1990), la consommation globale du Tchad, en valeur courante, est passée de 241,4 milliards de francs CFA en 1983 à 373,9 milliards de francs CFA en 1990. Parallèlement, le PIB a progressé de 223,3 milliards de francs CFA à 324,1 milliards de francs CFA. Cette situation laisse apparaître une épargne intérieure brute d'une valeur négative de 44,3 milliards de francs CFA par an.

Par ailleurs, le montant des investissements publics était de 6,5 milliards de francs CFA en 1983 et de 25,8 milliards de francs CFA en 1990; soit une croissance annuelle moyenne de 18,8 %. De ceux-ci, l'agriculture occupe un pourcentage qui serait de l'ordre de 25%.

Bien que l'épargne nationale brute soit positive (cf: Tableau 4 de l'annexe macro-économique), l'épargne intérieure brute est négative; la formation brute du capital fixe dépend donc énormément des apports étrangers. Dans ce cas, les aides extérieures finançant les programmes d'investissement évoluent amplement en hausse. Ce qui aboutit à un gonflement de la dette externe et à un accroissement des intérêts qui en découlent.

Entre 1987 et 1990, la dette externe a presque doublé. Elle est passée de 86 milliards de francs CFA (35 % du PIB) pour atteindre 193 milliards de francs CFA (48 % du PIB) et son service exprimé en pourcentage des exportations de biens et services a varié pendant la même période de 5 % à 7 %. Grosso modo, l'endettement extérieur mérite une attention particulière de la part du Gouvernement, car il évolue de manière plus que proportionnelle à l'évolution de la production nationale et à celle des recettes fiscales.

II.3.2: Structure du revenu nominal

Les travaux effectués par le Ministère du Plan et de la Coopération au sujet des conditions de vie des ménages indiquent, qu'en gros, la population active du Tchad se répartit en trois grands groupes socio-professionnels. Il s'agit notamment des personnes travaillant dans le secteur public, des personnes travaillant dans le secteur privé moderne et des personnes travaillant dans le secteur rural et

informel. Elles représentent respectivement 0,86 %, 0,07 %, et 88% de l'effectif total des personnes actives estimées à 2,9 millions d'habitants environ. Dans ces conditions, la population active tchadienne est par essence rurale.

En terme de revenu annuel moyen, les travailleurs du secteur privé gagnent 692.370 francs CFA/employé; ceux du secteur public perçoivent 647.427 francs CFA/employé et ceux des secteurs rural et informel reçoivent 470.626 francs CFA/employé.

Cependant, les dépenses relatives à ces grands groupes socio-professionnels sus cités oscillent en moyenne entre 700.000 francs CFA et 726.000 francs CFA/employé.

Ceci dit, il en découle que l'épargne intérieure des secteurs rural et informel reste de loin négative par rapport à celles des autres groupes.

C'est pourquoi, une grande partie des populations rurales s'endette pour joindre les deux périodes de récolte.

II.4: Balance des paiements

Au Tchad, la balance des paiements se décompose, en gros, en trois catégories de transactions: les transactions du compte courant, les transactions des capitaux à moyen et long terme et les transactions de capitaux à court terme.

Le compte courant comprend la balance commerciale et les transferts.

Au niveau de la balance commerciale, les exportations (fob) des biens sont essentiellement composées du coton et du bétail. Selon les années, ceux-ci fournissent au pays un montant allant de 26,7 milliards de francs CFA à 51,2 milliards de francs CFA, ce qui représente 75 % à 89 % des recettes d'exportations totales pour les années 1983 et 1990. Les exportations agricoles occupent à elles-seules un pourcentage variant entre 38 % à 74 %.

Le coton fibre est le produit d'exportation le plus important (45%). Les principaux partenaires commerciaux dans ce domaine sont le Portugal, l'Espagne, l'Allemagne et le Japon. Les deux premiers achètent plus de 50 %, le troisième environ 20 % et le quatrième 10% du produit en question.

Quant aux autres produits agricoles d'exportation, ils sont essentiellement des oignons, des pois, des petits pois, du maïs, des arachides et des huiles végétales. Ces biens sont généralement destinés aux pays membres de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), tels le Camérout, la République Centrafricaine et le Congo), au Nigéria et au Soudan.

Dans l'ensemble, les exportations de ces produits sont d'une moindre valeur. Elles représentent, selon les années 0,5 % à 1,2 % des recettes totales d'exportations durant la période concernée.

Par ailleurs, entre 1989 et 1991, une nouvelle aubaine agricole commence à gagner de l'importance au niveau des exportations. Il s'agit de la gomme arabique. Le Tchad est le deuxième exportateur mondial de ce produit après le Soudan. Dans la période sus-signalée, plus de 5000 t. de gomme arabique ont été annuellement exportées pour une valeur d'environ 5 à 6 milliards de francs CFA. Ce qui représente à peu près 10 % de la valeur totale des exportations.

En outre, les produits de l'élevage (en particulier les bovins) occupent la deuxième place en terme des recettes d'exportation. Ils représentent en moyenne 30 %. Malheureusement, une tendance à la baisse de leur valeur se dessine (cf Tableau 3 en annexe), laquelle baisse est due principalement à la dernière sécheresse et à la perméabilité des frontières du pays, profitant aux circuits informels.

Bien que les données statistiques fassent défaut, il semble que le produit de la pêche occupe une place de plus en plus importante dans les exportations.

Parallèlement, les importations (fob), suivant les années, atteignaient 4,6 milliards de francs CFA à 78,3 milliards francs CFA dont 1,5 milliards de francs CFA à 23,9 milliards de francs CFA sont les parts de l'agriculture.

Au total, le solde de la balance commerciale est négatif. Il était de moins 4,8 milliards de francs CFA en 1983 et de moins 26,5 milliards francs CFA en 1990. Ce qui laisse persister un déficit structurel annuel moyen de 25 milliards de francs CFA.

Compte tenu de l'évolution croissante et positive du solde des transferts, le déficit global du compte courant s'est réduit. Car le solde courant s'élève en moyenne à -9,3 milliards de francs CFA par an durant la période (1983-1990).

En outre, les flux des capitaux vers l'intérieur se sont sensiblement accrus entre 1989 et 1990. Ils sont respectivement de 29,8 milliards de francs CFA et de 26,8 milliards de francs CFA. De cet état de fait, le solde général de la balance des paiements serait remarquablement amélioré. Il est passé de -14,4 milliards de francs CFA en 1985 à 3,8 milliards de francs CFA en 1990.

En résumé, la croissance réelle de l'économie tchadienne, bien qu'elle soit positive, a connu une progression très faible.

La situation des finances publiques est précaire: l'épargne intérieure est négative et les ménages sont surendettés. Ce qui

explique le recours massif aux aides extérieures consistant à couvrir certaines dépenses de fonctionnement et à financer les programmes d'investissement.

Le secteur rural est considéré comme la clé de voûte de l'économie tchadienne. Malheureusement, pour le moment, sa contribution au budget de l'Etat est encore très faible.

II.5: Etude macro-économique

Une étude des corrélations de la production agricole (PIB agricole) avec les principaux facteurs a pu être conduite, le tableau suivant en résume les conclusions avec un classement des facteurs par influence décroissante sur la valeur ajoutée agricole:

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LA PRODUCTION AGRICOLE Coeff. de Student

1. Production agricole de l'année précédente	4,3
2. Pluviométrie	3,37
3. Prix	3,24
4. Population active agricole	2,5
5. Superficies cultivées	1,21

II.6: Evolution économique durant les trois dernières années

II.6.1: Evolutions économiques en 1991 et 1992

Selon les données publiées par la Direction de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques en août 1993, la période 1991-1992 se caractérise par une croissance annuelle moyenne du PIB réel de 8 %, ce qui laisse apparaître une nette progression du PIB réel par habitant d'environ 5,5 % en moyenne annuelle.

En 1991, la croissance réelle du PIB a été de 8,5 %, qui s'explique par une forte poussée de l'agriculture (59,2 % de croissance de l'agriculture vivrière et 10,2 % pour le coton). L'année 1992 a connu une croissance plus faible, mais tout aussi significative, avec un taux de 7,6 %. Le ralentissement observé étant dû aux mauvais résultats de la campagne cotonnière (-27,3 % en volume) et un nouveau recul du secteur secondaire (-4,5 % en 1992, après un résultat de -13,4 % en 1991).

Les contre-performances de la filière coton, conjuguées aux problèmes de gestion propres à la société COTONTCHAD (en restructuration) et aux perspectives moroses des cours mondiaux du coton, devraient se traduire par un effondrement des exportations du Tchad en 1993.

En 1992, cependant, la répercussion de la bonne campagne cotonnière de 1991 sur la production de coton fibre (67 700 t. en 1992 contre 60 200 en 1991) n'a pas suffi à contrebalancer la tendance à la baisse des prix à l'exportation (414 francs CFA/kg en 1992 contre 475 l'année antérieure), si bien que les exportations totales du Tchad - au sein desquelles le coton détient en moyenne une part de près de 50 % - ont baissé de 65,8 milliards de francs CFA en 1991 à 60,4 milliards en 1992.

Les importations de biens et services quant à elles, enregistrent une légère augmentation, passant de 132,3 milliards de francs CFA à 135,3 milliards entre 1991 et 1992.

Au total, le solde des échanges de biens et services avec l'extérieur s'est sensiblement dégradé en 1992, par rapport à l'année antérieure (-74,9 milliards contre - 66,5 milliards).

Avec l'affaiblissement des transferts nets sans contrepartie et le faible niveau des entrées nettes de capitaux non monétaires, le solde global des paiements extérieurs se dégrade fortement en 1992 (-11,3 milliards de francs CFA) par rapport à 1991 (-5,2 milliards). En conséquence, les avoirs extérieurs nets du Tchad ont connu un recul de 7,8 milliards de francs CFA, le reste du déficit des paiements extérieurs étant comblé par un financement exceptionnel de 3,5 milliards de francs CFA. En 1991 la diminution des avoirs extérieurs nets a été de 2,3 milliards de francs CFA tandis que le financement complémentaire de déficit des paiements extérieurs s'est élevé à trois milliards de francs CFA.

Sur le plan des finances publiques, l'épargne budgétaire passe de - 18,1 milliards de francs CFA en 1991 à -11,8 milliards en 1992, du fait de la conjoncture d'un redressement des recettes fiscales (29,2 milliards en 1992 contre seulement 19,8 milliards l'année précédente) et d'une compression des dépenses salariales (18,5 milliards de salaire civils en 1992 contre 20,4 milliards en 1991).

Avec des paiements d'intérêt sur la dette extérieure de 2,2 milliards de francs CFA et de 1,6 milliards de francs CFA, respectivement en 1991 et 1992 et dans la situation où aucun financement de dépenses en capital sur ressources propres n'est mentionné par les statistiques officielles, le solde budgétaire hors don s'établit à -20,3 milliards de francs CFA et -13,4 milliards de francs CFA respectivement. Ces montants représentent 5,4 % et 3,8 % du PIB respectivement, ce qui reste faible en comparaison avec d'autres pays de la sous-région.

En raison de paiements au titre de l'amortissement de la dette extérieure, évalués à 1,4 milliards en 1991 et 1,3 milliard en 1992, le budget de l'Etat présentait un besoin de financement primaire de 21,7 milliards en 1991 et de 14,7 milliards en 1992, ce qui traduit une tendance au redressement de la situation budgétaire entre ces deux années.

Les dépenses courantes ont en effet enregistré un certain recul, passant de 52,1 milliards de francs CFA en 1991 à 48,9 milliards en 1992. Tandis que les recettes budgétaires globales passaient de 31,8 milliards à 35,5 milliards de francs CFA entre 1991 et 1992, cette amélioration étant due au redressement des recettes fiscales. L'amélioration du solde budgétaire ainsi constatée, prouve que les mesures d'assainissement des finances publiques, entreprises depuis 1989 par le Tchad, dans le cadre de deux accords successifs avec le Fonds Monétaire International, au titre de la facilité d'Ajustement Structurel, avec l'Appui de la Communauté Internationale, ont dans une certaine mesure porté leurs fruits. Il reste que cette dynamique aura été obtenue aussi par la quasi absence de financement des finances publiques en capital sur ressources propres, alors que dans le même temps les besoins de restructuration et de relance de l'économie exigent des dépenses d'investissement public.

Ce fait entraîne un recours accru à l'endettement extérieur, même si, par ailleurs, on constate que les montants en jeu restent modestes, avec 24,3 milliards et 24,9 milliards de tirages bruts en 1991 et 1992 respectivement. Les besoins de financement global restent en effet couverts en majorité par les subventions de l'extérieur, qui se sont chiffrés à 45,7 milliards de francs CFA en 1991 et 43,0 milliards en 1992. Le financement intérieur reste marginal à ce niveau; il est estimé à deux milliards de francs CFA en 1991 et a été presque nul en 1992.

Malgré cet appel relativement important aux capitaux extérieurs, de la part de la puissance publique, il semble exister, selon les statistiques officielles, de forts mouvements de capitaux privés en sens inverse évalués à 9,7 milliards et 10,1 milliards nets en 1991 et 1992 respectivement. En définitive, le solde des mouvements de capitaux nets se situe à un niveau faible pour les deux années et ne permettent pas d'obtenir un solde global des paiements équilibré.

II.6.2: Perspectives économiques de l'année 1993

Le PIB devait enregistrer une croissance réelle de 3,4 % en 1993. On attendait en effet une forte reprise de la production brute de coton, avec un taux de croissance de 26 %; l'agriculture vivrière pour sa part devrait connaître une progression modérée de 2,4 %. En raison de la mauvaise performance de l'activité de production de coton-graine en 1992, la production de coton-fibre devrait chuter de 27 %, ce qui entrainerait le ralentissement de la croissance

globale du PIB. Comme conséquence du ralentissement dans les secteurs producteurs de biens, le secteur tertiaire enregistrerait un léger recul de 1,2 %.

Comme mentionné précédemment, la baisse de production cotonnière en 1992 (-27 % sur la production de coton-graine) se répercutera sur la production de coton-fibre en 1993 (49 200 tonnes attendues, contre 67 700 l'année précédente) et donc sur les exportations globales du pays. Celles-ci passeraient alors d'une valeur de 60,4 milliards de francs CFA en 1992, à seulement 53,3 milliards en 1993.

Les importations, estimées à 137,5 milliards de francs CFA, se combineront à la dépression des exportations pour laisser apparaître une sérieuse détérioration du solde des biens et services (-84,2 milliards en 1993 contre -74,9 en 1992 et -66,5 milliards en 1991).

Les transferts sans contrepartie nets ne devraient pas connaître une évolution sensible (50,4 milliards comme en 1992), d'où une dégradation du solde courant qui passerait de -24,5 milliards de francs CFA en 1992 à -33,9 milliards en 1993. On notera que ce solde était de -18,5 milliards en 1991 et que le déficit des opérations courantes double quasiment entre 1991 et 1993 selon ces estimations.

En pourcentage du PIB, le déficit des opérations courantes avec l'extérieur se situeraient donc à 9,2 % en 1993, contre 7,0 % en 1992 et 5,0 % en 1991. Cette tendance mérite d'être inversée par des actions en faveur de la diversification et de la valorisation des produits d'exportation et des mesures visant à rendre plus compétitifs certains produits industriels de consommation courante pour mieux lutter contre les importations non déclarées.

Malgré la dégradation du solde des paiements courants, le solde global des paiements devrait toutefois s'améliorer fortement si l'on tient compte du net redressement du solde des capitaux non monétaires. Ceux-ci devraient se situer à un niveau net de 31,6 milliards, ce qui donne un solde global de la balance des paiements de -2,3 milliards de francs CFA.

Les finances de l'Etat devraient enregistrer une légère amélioration, si le niveau des recettes atteint les 35 milliards prévus par les services du Ministère des Finances et de l'Informatique et si les dépenses courantes sont effectivement ramenées comme prévu, de 48,9 milliards de francs CFA en 1992 à 46,8 milliards de francs CFA en 1993. Cette contraction des dépenses courantes provient de celles des dépenses spéciales et des dépenses de fonctionnement (8,5 milliards et 8,7 milliards respectivement contre 9,8 milliards et 13,8 milliards l'année précédente).

Le déficit budgétaire, hors don, passerait, selon ces estimations, de 13 milliards de francs CFA en 1992 à 11,8 milliards de francs CFA en 1993, soit respectivement de 3,7 % à 3,2 % du PIB.

Compte tenu d'une légère hausse des investissements publics (55,7 milliards prévus par les services de la statistique contre 52,6 milliards en 1992) et d'une hausse des paiements au titre de l'amortissement de la dette extérieure, on devrait tout de même enregistrer un besoin de financement total des opérations de l'Etat égal à 78 milliards contre 73,7 milliards en 1992.

II.7: Etablissement d'une chronique de dépenses publiques de développement pour la période 1994-2000

La chronique des dépenses de développement publiques a été établie en tenant compte de l'objectif de croissance retenu, à savoir une croissance annuelle moyenne de 3,6 % entre 1993 et l'an 2000.

Avec cet objectif de croissance, la variation de la valeur ajoutée à prix constants de 1993 est de 104 milliards de francs CFA entre 1993 et l'an 2000.

On fait l'hypothèse d'un coefficient marginal de capital de 3,5 (contre une estimation de 2,55 sur la période 1985-1992 selon les données des services statistiques dans les comptes économiques 1983-1992, parus en mars 1992), il faudrait un montant cumulé de la F BCF 364 milliards de francs CFA de 1993, sur la période 1993-1999. On a alors émis l'hypothèse que le secteur privé pourrait contribuer à cette F BCF à hauteur de 13,5 milliards de francs CFA par an en moyenne.

De la sorte, le cumul de F BCF résiduelle qui échoit à l'Etat s'éleva à 269 milliards de francs CFA pour la période 1993-1999. En tenant compte de la donnée estimative des dépenses publiques de développement de 1993 (55,7 milliards de francs CFA) et de celles projetées pour l'an 2000 (72 milliards de francs CFA de 1993) en prenant une hypothèse prudente d'un ratio budget d'investissement public sur PIB de 15,2 % (ce ratio étant de 15,1 en 1993 et devant probablement marquer une certaine rigidité à la hausse, compte tenu des tensions qui pèsent sur les finances publiques) d'une part et de l'hypothèse que la F BCF publique représentera 60 % des dépenses publiques de développement (53,7 % en 1993 selon les statistiques officielles), on obtient une enveloppe de dépenses publiques de développement de 465 milliards de francs CFA de 1993, pour la période 1994-2000.

Cette enveloppe globale est répartie dans le temps, en une progression modérée des dépenses dans les deux premières années (1994-1995) du fait des tensions actuelles sur le budget de l'Etat; La croissance des dépenses publiques de développement devrait se poursuivre plus fortement pendant la période de 1996-1998 en raison

des besoins importants de réhabilitation de l'infrastructure socio-économique et de renforcement de diversification de la production. Un net ralentissement devrait s'observer en fin de période (1999-2000) si les principales actions de base sont posées et surtout si le secteur privé prend alors le relais de l'Etat dans les investissements, comme cela est recherché à travers les mesures d'assainissement de l'environnement économique des opérateurs privés et les différentes mesures d'incitation en direction de ceux-ci.

A partir de la chronique des dépenses globales de développement de l'Etat, on a esquissé celle des dépenses possibles en faveur de l'environnement et du développement rural. On part pour ce faire du constat que le développement rural et l'environnement au sens large absorbent 25 % du total des dépenses du budget d'investissement public de 1993, selon les estimations disponibles.

On a fait l'hypothèse que cette part se maintiendra au cours des cinq prochaines années (1994 à 1998), pour se réduire progressivement par la suite, face aux besoins d'investissements dans les infrastructures, l'énergie, les branches industrielles permettant la valorisation de la production rurale et les services d'appui au monde rural. Les ratios dépenses publiques de développement en faveur du développement rural sur dépenses de développement publiques totales passe ainsi de son niveau fixe de 25 % sur la période 1994-1998 à 24 % en 1994 et 23 % en l'an 2000.

Il en résulte une enveloppe globale de 161 milliards de francs CFA, sur la période 1994-2000 pour le développement rural, la sécurité alimentaire, les ressources hydrauliques et l'environnement.

Les chroniques ainsi dégagées doivent s'affiner au vu des contraintes techniques inhérentes aux programmes proposés (voir volume 3).

III ème Partie: Place du secteur Développement Rural dans l'économie

III.1: Contribution des sous-secteurs Développement Rural au PIB

Jusqu'à ce jour, le secteur prédominant de l'économie du Tchad est l'agriculture. Celle-ci pourrait se décomposer en deux sous-secteurs: le sous-secteur vivrier et le sous-secteur coton-graine. Selon les années, le premier contribue de 18 % à 31 % à la formation du PIB. Il représente à lui seul environ 90 % des activités agricoles dont la composante principale est les céréales.

La culture de ces dernières s'effectue dans le cadre du secteur privé informel. La productivité est faible puisqu'elle se pratique de façon traditionnelle (ou rudimentaire).

Généralement, la part de la production annuelle des céréales, qui est commercialisée, se situe entre 30 % et 40 % de la production totale. A noter que celle-ci se situe entre 345,000 t. et 850,000 t., suivant les années.

A côté des cultures céréalières se trouvent celles du coton, de la canne à sucre et du tabac. Le coton se pratique en zone soudanienne sur une superficie de 210,000 ha.

Le sous-secteur coton-graine contribue à hauteur de 2 % à 3 % dans la formation du PIB ou encore 10 % de la production agricole totale.

La canne à sucre est cultivée sur une étendue de 3400 ha environ qui est la propriété de la Société Nationale Sucrière du Tchad (SONASUT), une entreprise où l'Etat est actionnaire à 85 %.

Le sous-secteur pêche: bien qu'il n'existe pas de données statistiques précises, permettant d'évaluer la part de la pêche dans le PIB, il semblerait que sa contribution durant la dernière décennie, est de plus en plus faible. Néanmoins ce sous-secteur dispose d'un certain nombre d'atouts favorables lui permettant de renverser la tendance.

III.2: Contribution du secteur Développement Rural au budget de l'Etat

Sur la base de la structure des recettes, il apparait que la contribution de l'agriculture dans le budget de l'Etat est négligeable. En effet, celle-ci se décompose principalement en deux catégories de culture: les cultures de rente (le coton) et les cultures vivrières fortement dominées par les céréales.

Pour ce qui est des cultures de rente, avant l'année 1987, le gouvernement avait imposé une taxe variant entre 5 à 6 francs CFA/kg sur l'exportation du coton fibre (laquelle taxe annuellement collectée et reversée à l'Office Nationale de Développement Rural (ONDR) et à l'Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles (IRCT)).

Cette taxe a été instituée dans le but d'obtenir une meilleure production cotonnière grâce au développement de l'encadrement, de la vulgarisation et de la recherche agronomique appropriée. Mais, à partir de la dernière année sus-mentionnée, ladite imposition fiscale est suspendue. Néanmoins, l'Etat a continué à verser aux deux établissements cités, à peu près, les sommes de 580 millions, 600 millions et 640 millions de francs CFA successivement en 1988, 1989 et 1990.

Quant aux cultures vivrières, les informations recueillies auprès des Direction des Douanes, du Trésor et de la Chambre Consulaire, signalent que les recettes obtenues par le Trésor seraient de

l'ordre d'environ 10 millions, 10,8 millions, 24,4 millions, 21,4 millions et de 16,4 millions de francs CFA respectivement en 1986, 1987, 1988, 1989 et 1990. Ce qui représente successivement 0.05 %, 0,05%, 0,1 % et 0,07 % des recettes totales de l'Etat.

Finalement, afin de mieux visualiser l'impact du secteur agricole sur les recettes et les dépenses de l'Etat, une matrice d'échange intersectorielle a été préparée et présentée dans le Tableau 10 de l'annexe macro-économique.

Ce Tableau prend la forme d'une matrice de comptabilité sociale. En effet, il retrace les flux financiers entre le gouvernement et le secteur agricole, composé principalement du coton et des cultures vivrières, pour une période de cinq années (1986 à 1990).

On trouve en ligne les recettes et en colonne les dépenses de chaque facteur. Le compte "activités" fournit des informations sur la production agricole locale.

Nous remarquons que certaines données relatives à quelques comptes font défaut. Néanmoins, des renseignements importants peuvent être déduits: en terme nominal, les dépenses de l'Etat sur le secteur agricole s'avèrent de loin supérieures aux recettes qui en résultent. Car les impositions fiscales frappant l'agriculture sont quasi inexistantes. En ce sens, les financements de l'ONDR et de l'IRCT sont, dans ces dernières années, directement imputés au budget de l'Etat.

IV ème Partie: Impact des politiques fiscales dans le Développement Rural

Parmi les politiques économiques les plus importantes, engagées par le gouvernement à partir de 1987, il est possible de citer les réformes fiscales dans le cadre du secteur du Développement Rural ainsi que les réformes fiscal-douanières introduites au niveau de l'UDEAC.

a) Les réformes fiscales dans le cadre du secteur du Développement Rural:

Le nouveau système de taxation appliqué en 1988 intègre les secteurs formel et informel. En effet, la taxe sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) forfaitaire frappe aussi les micro-entreprises du secteur informel urbain et rural identifiés par la brigade fiscale. Cependant, son application exige l'accomplissement de deux conditions, notamment l'existence préalable d'un système comptable (si élémentaire soit-il), et un chiffre d'affaire annuel variant entre 10 millions et 40 millions de francs CFA selon la nature d'activités.

Les micro-entreprises appartenant au secteur informel et

identifiées par la Direction des Impôts sont astreintes à payer le BIC forfaitaire et la patente (autorisation d'exercer le métier en question).

De même, l'Impôt sur le Chiffre d'Affaire Intérieur (ICAI) s'applique aux micro-entreprises du secteur informel. Le Tableau ci-après fournit une estimation des recettes provenant du secteur informel pour l'année 1990:

(En millions de francs CFA)

B I C forf.	75
Patente	250
I C A I	225
<u>Total</u>	<u>550</u>

Source: Bureau des Impôts et Taxes

Ainsi, le secteur informel a contribué pour 550 millions de francs CFA au budget de l'Etat de l'année 1990. Ce montant représente à peu près 2 % des recettes totales du gouvernement (31,6 milliards de francs CFA en 1990).

b) Les réformes fiscal-douanières de l'UDEAC et le secteur Développement Rural:

Dès 1964, le Tchad adhère à l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Au départ, l'Union qui comprend outre le Tchad, le Camérout, le Gabon, la République Centre Africaine, le Congo et la Guinée Equatoriale, a pour objectif de créer pour ses membres un Tarif Extérieur Commun (TEC) et d'éliminer graduellement les obstacles au commerce inter-communautaire. Ce n'est qu'en 1991 que des changements décisifs ont eu lieu avec l'adoption par les Etats membres d'un programme précis de réformes: engagement d'introduire un Tarif Extérieur Commun (TEC) dans leurs relations avec des Etats-Tiers; création d'un Tarif Préférentiel (TP) pour le commerce inter-communautaire entre les Etats membres; adoption d'une Taxe sur le Chiffre d'Affaire (TCA).

En 1992 (Atelier de l'UDEAC à Brazzaville) et en juin 1993 (Réunion du Comité de Direction de l'UDEAC à Bangui), une structure des taux du Tarif Extérieur Commun (TEC) est définitivement établie: les biens de première nécessité taxés à 5 %, les matières premières et les biens d'équipement à 15 %, les biens intermédiaires et divers à 35% et les biens de consommation courante à 50 %. Quant à ce dernier taux, il sera graduellement réduit pour atteindre 35 %, quatre ans après l'entrée en vigueur de la réforme, fixée au 1 janvier 1994. Le TEC représentera un unique droit de douane en remplacement du Droit de Douane (DD) et du Droit D'Entrée (DE) existant actuellement (ainsi que de la Taxe Complémentaire dans

certains cas). La Redevance Statistique de 1 % s'appliquant sur la valeur des biens importés sera maintenue.

Le Tarif Préférentiel (TP) est applicable aux produits lors de leur introduction dans les autres Etats membres (Produits UDEAC, tout produit fini ou toute matière première). Le taux du Tarif Préférentiel (TP) est fixé à 20% du Tarif Extérieur Commun (TEC). Le TP devra graduellement atteindre zéro, quatre ans après l'entrée en vigueur de la réforme (1 janvier 1994). La Taxe sur le Chiffre d'Affaire (TCA), remplacera, dès son entrée en vigueur, la Taxe sur le Chiffre d'Affaire à l'Importation (TCAI) ainsi que l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires Intérieur (ICAI), appliqué sur certaines entreprises de biens et services (y compris les micro-entreprises du secteur informel). Le principe de (2) taux pour la Taxe sur le Chiffre d'Affaires est définitivement acquis: un taux normal et un taux réduit à fixer par chaque Etat membre entre une marge de 7 % à 18 % et 3 % à 6 % respectivement.

La liste de produits sur lesquels est applicable un droit d'accises spécifique ou ad valorem est arrêtée par le Comité de Direction à Bangui. La liste indicative présentée aux membres de l'UDEAC lors de la dernière réunion de Yaoundé en 1992 est élargie et inclut outre les cinq chapitres du code de douane de l'UDEAC sur les boissons (22), le tabac (24), les parfums et cosmétiques (33), les bijoux et pierres précieuses (71), les armes et munitions (93), le ciment, le thé, le sel, les caméras, projecteurs, magnétoscopes et appareils photos.

Le Comité de Direction réuni à Bangui le 21 juin 1993 adopte, en outre, un Acte portant mise en conformité des codes des investissements avec le Programme Régional des Réformes (PRR) fiscal-douanières. Il donne également mandat au Secrétariat Général de mener des études sur la lutte contre la fraude, le dumping et la contrebande dans le cadre du PRR. Concernant le domaine de transport, le comité adopte un Acte approuvant les itinéraires structurants de transit pour la mise en place de la procédure de transit Inter-Etats des Pays d'Afrique Centrale, (T.I.P.A.C).

Il faut signaler à ce point le rôle actif joué par la Délégation tchadienne de l'UDEAC lors des différentes négociations régionales. Les implications à moyen terme pour le secteur de Développement Rural sont significatives: en effet, comme membre de l'UDEAC, le Tchad réussit en 1992 à obtenir une réduction tarifaire sur les importations camions de transport de marchandises et de passagers; de la catégorie III (35 %) à la catégorie II (15 %). La délégation tchadienne réussit également à obtenir la I (5 %) et la II (15 %) classification tarifaire pour des produits tels les engrais, les insecticides, les herbicides etc... Ces réductions (ou nouveaux taux UDEAC) seront applicables dès l'entrée en vigueur de la réforme.

On renoncera ici à la quantification des avantages économiques générés après l'entrée en vigueur de la réforme; ceci parce que l'impact immédiat est censé être négligeable. Actuellement, les agents économiques du secteur Développement Rural fonctionnent dans un cadre essentiellement informel et les réformes fiscalodouanières auraient vraisemblablement un impact limité. Par contre dans le moyen et long terme, avec l'élimination graduelle de la tarification inter-Etats, la demande de produits tchadiens dans la région peut entraîner une augmentation de la production. Il est indispensable dans ce contexte qu'une participation du secteur privé dans la fourniture d'intrants agricoles (en plus de celle de l'assistance externe), soit plus importante que par le passé, afin d'induire une expansion soutenue de la demande et l'augmentation de productivité qui en résulte.

IV.1: Impact des programmes sur les agrégats macro-économiques

Le Plan d'Orientation 1991-2000 est un programme de politique économique à long terme. Il consolide les programmes d'ajustement structurel et promouvoit une croissance soutenue.

A ces effets, il vise entre autres l'augmentation de la production par la modernisation des structures productives et la restauration des équilibres macro-économiques.

Les stratégies sectorielles se conçoivent comme des seconds niveaux de la planification du développement.

Les programmes d'action élaborés dans le cadre de la consultation sectorielle Développement Rural, Sécurité Alimentaire et les Ressources Hydrauliques contribueraient sans nul doute dans ce sens.

En effet, bien qu'il soit difficile de quantifier leur impact, il est évident que les mesures d'allègement de la pression fiscale du sous-secteur vivrier ou encore l'élimination des taxes illégales handicapant la production, contribueraient à améliorer cette dernière et en conséquence le PIB s'accroît. De même les mesures spécifiques concernant la commercialisation du bétail et des produits de l'élevage accompagnées de quelques incitations fiscales permettraient d'augmenter l'offre de bétail destiné à l'étranger; d'autant plus qu'elle semble avoir une élasticité prix très élevée et les pasteurs s'adaptent assez rapidement aux variations de prix. Une partie des ventes locales et de ventes frauduleuses serait alors détournée au profit des exportations formelles.

Au niveau des importations, des mesures d'amélioration du système d'entretien routier ainsi que la réhabilitation de nouvelles routes permettraient de réduire à moyen terme l'importation de nouveaux véhicules et celles des pièces détachées. En conséquence la valeur totale des importations du pays diminuerait.

Ainsi, en première analyse, il semblerait que, dans l'ensemble, les mesures proposées accélèrent le rétablissement des grands équilibres macro-économiques et la relance de la croissance marquerait le pas de manière satisfaisante.

IV.2: Implications macro-économiques des orientations retenues dans les consultations sectorielles sur le développement Rural

La situation actuelle de la balance des paiements ainsi que celle des finances publiques paraissent défavorables aux orientations retenues. De ce fait, un effort de renversement de tendance des premières mérite d'être entrepris rapidement.

En effet, au niveau des finances publiques, les estimations de la situation budgétaire pour 1993 révèlent des dépenses courantes de 58,3 milliards de francs CFA (dont 15,2 milliards de francs CFA pour les dépenses militaires), cependant les recettes courantes seraient de 27,8 milliards de francs CFA pouvant couvrir moins de la moitié des dépenses. Ce qui laisse subsister un écart de financement considérable.

Néanmoins, des mesures destinées à améliorer les recettes et à réduire les dépenses sont envisagées.

Du côté des recettes, le Fonds Monétaire International a élaboré une série de recommandations concernant l'application de la patente ainsi que l'informatisation à court et moyen terme de la Direction des Impôts et Taxes, permettant de pénétrer le secteur informel et d'augmenter les recettes. Du côté des dépenses, les mesures de déflation de l'armée et l'amélioration des ressources publiques préconisées en avril 1993 dans le cahier des charges du gouvernement de transition ouvrent des perspectives intéressantes.

En outre, au niveau de la balance des paiements, des efforts durables sont requis de la part des pouvoirs publics pour mettre l'accent sur une politique commerciale plus diversifiée. En sus, dans le cadre des réformes fiscal-douanières de l'UDEAC, des résultats concrets concernant les tarifs des camions de transport de marchandises agricoles et des tarifs d'intrants ont été atteints. Et avec l'entrée en vigueur de l'ensemble des réformes, en janvier 1994, le gouvernement doit veiller à l'application des mesures sus-mentionnées ainsi que celles destinées à offrir aux produits tchadiens un meilleur cadre institutionnel pour accéder aux marchés de la sous-région (particulièrement au Cameroun et en Centre Afrique).

C'est dans ce contexte que les réformes fiscal-douanières de l'UDEAC paraissent indispensables à la réalisation des orientations stratégiques et de politique de développement du secteur rural.

Aussi, au niveau des transferts nets de la balance des paiements,

il existe une marge de manoeuvre importante liée à l'amélioration des finances publiques. Celle-ci ouvrirait l'accès à des décaissements sous forme de dons de la part des organismes d'aide (à travers l'assistance technique et autres formes de dons) réduisant ainsi le déficit du compte courant.

En réalité, l'état actuel des finances publiques ainsi que celui de la balance des paiements constituent un handicap sérieux au financement des nouveaux projets. De plus, le gouvernement tchadien éprouve de plus en plus de difficultés à couvrir les dépenses courantes (tels les paiements de salaire) et les obligations de contrepartie.

Pour obvier à ce problème dans le court terme, une action pourrait être envisagée du côté des fonds de contrepartie. Elle consisterait à négocier la contrepartie la plus avantageuse. Il serait également intéressant de fixer un montant de contrepartie en fonction de la conjoncture financière et de commun accord avec les bailleurs de fonds.

En plus de cela, un cadre macro-économique adéquat pour le Développement Rural est l'existence d'un système de libéralisation de marchés et d'une volonté de la part du gouvernement de lever les contraintes de la circulation des céréales, telles les mesures restrictives non réglementaires au niveau régional et cantonal (taxes locales et quotas "d'exportation"). Ce qui améliorerait les revenus des producteurs et les inciterait à produire davantage.

IV.3 Structure du programme d'investissement public

Le Tchad dépend entièrement des bailleurs de fonds extérieurs pour le financement de ses projets. Aussi longtemps que la situation économique du pays demeurera précaire, le Tchad sera toujours tributaire de l'aide extérieure pour le financement de ses actions de développement. Le Programme d'Investissement Public, établi par le Ministère du Plan et de la Coopération pour la période 1991-1996, marque la volonté du Gouvernement d'accroître la contrepartie nationale du financement des projets, mais ceci ne pourra se réaliser effectivement que dans l'hypothèse d'une reprise de la croissance économique.

Les dons et subventions constituent la principale source de financement de ces projets. A titre d'exemple, 123 projets ont été recensés au Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, au cours de la période 1987-1992. Leur coût global s'élève à 116 milliards de francs CFA. Les trois-quarts sont financés sur subvention, le reste sur prêts.

Sur l'ensemble des projets financés sur prêts, seulement une dizaine a été dénombrée, la totalité est assortie de conditions concessionnelles. Elles portent sur:

- le délai de grace, les déboursements commencent en général à la fin du projet;
- la durée du remboursement: de 20 à 50 années selon les cas,
- le taux d'intérêt: il excède rarement 1 %.

L'incidence négative du programme d'investissement sur les finances publiques n'est donc pas très élevée, mais elle peut être aggravée par l'accroissement des charges récurrentes générées par les projets. Quasi inexistantes en 1983, les charges récurrentes augmentent régulièrement pour atteindre près de 10 % du volume d'investissement.

L'assistance technique représente une part élevée des dépenses de développement, elles ont représenté plus du quart des décaissements des projets du secteur développement rural sur la période 1988-1990.

Les trois tableaux suivants présentent la répartition des investissements:

- pour les secteurs "Développement Intégré" et "Agro-Sylvo-Pastoral",
- pour les Ministères chargés du Développement Rural, de la Sécurité Alimentaire et des Ressources Hydrauliques ainsi que l'environnement,
- selon le type de financement.

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LE TYPE DE FINANCEMENT

SECTEURS	Avant 1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ministère de l'Agriculture						
Dons en %	96,1	80,1	81,2	71,6	69,0	67,9
Prêts en %	3,9	19,9	18,8	28,4	31,0	32,1
Secteur Développement Intégré						
Dons en %	88,2	81,0	84,9	92,4	93,0	56,2
Prêts en %	11,8	19,0	15,1	7,6	7,0	43,8
Secteur Agro-Sylvo-Pastoral						
Dons en %	74,4	63,5	60,6	58,7	59,0	59,2
Prêts en %	25,8	36,5	39,4	41,3	41,0	40,8

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR

SECTEURS	Avant 1990	1991	1992	1993	1994	1995
Secteur Développement Intégré						
en millions de F. CFA	13 500	3 800	3 600	9 000	6 700	3 400
en %	7,2	6,4	6,8	11,0	8,6	8,7
dont Ministère de l'Agriculture						
en millions de F. CFA	4 300	400	1 500	5 700	4 200	800
en % du secteur	31,9	10,5	41,7	63,3	62,7	23,5
Secteur Agro-Sylvo-Pastoral						
en millions de F. CFA	43 800	11 700	16 100	18 200	16 400	8 400
en %	23,4	19,8	30,6	22,2	21,1	21,5
dont Ministère de l'Agriculture						
en millions de F. CFA	16 600	5 200	4 100	9 600	11 100	6 600
en % du secteur	37,9	44,4	25,5	52,7	67,7	78,6
Total des deux secteurs						
en millions de F. CFA	57 300	15 500	19 700	27 200	23 100	11 800
en %	30,8	26,3	37,5	33,2	29,7	30,3
Ensemble des secteurs						
en millions de F. CFA	187 100	59 000	52 600	82 000	77 800	39 000

REPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR MINISTERE

SECTEURS	Avant 1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ministère de l'Agriculture						
en millions de F. CFA	34 000	6 800	6800	16 000	15 800	7 400
en %	18,2	11,5	12,9	19,5	20,3	19,0
Ministère de l'élevage						
en millions de F. CFA	8400	3200	3800	3300	800	200
en %	4,5	5,4	7,2	4,0	1,0	0,5
Ministère du Tourisme et de l'Environnement						
en millions de F. CFA	3400	1200	700	900	1000	800
en %	1,8	2,0	1,3	1,1	1,3	2,1
Ministère des Mines, de l'Industrie et des ressources en eau						
en millions de F. CFA	17000	4600	6600	6000	8100	4600
en %	9,1	7,8	12,5	7,3	10,4	11,8
Total des ministères						
en millions de F. CFA	62800	15800	17900	26200	25700	13000
en %	33,5	26,8	33,8	33,2	30,5	33,0
	33,6	26,8	34,0	32,0	33,0	33,3
Ensemble des secteurs en millions de F. CFA	187 100	59 000	52 600	82 000	77 800	39 000

De l'observation des tableaux ci-dessus, il ressort que la part des investissements publics réservée au secteur rural est encore moindre.

En effet, jusqu'à l'exploitation du pétrole tchadien, ledit secteur sert de base au développement socio-économique de ce pays. C'est de son essor que dépendra la relance de la croissance.

Il serait alors judicieux d'accroître, durant les quatre années futures, le budget d'investissements qui serait alloué au développement rural; et procéder par la suite à sa réduction au bénéfice des autres secteurs de l'économie (tel le secteur industriel).

En conclusion, le Tchad plus que les autres pays de la sous région a un potentiel de croissance économique considérable.

Aujourd'hui la relance de son économie repose sur le secteur rural dont le développement se base sur les principaux points ci-après:

- Bonne politique agricole permettant d'accroître la production à un niveau capable, d'une part, d'enrayer les pénuries alimentaires et améliorer de manière remarquable les revenus des producteurs, et d'autre part, de réduire les produits agricoles importés. Ce qui aura pour effet de diminuer considérablement le déficit commercial.

- Mise en place de bonnes infrastructures routières facilitant la circulation et les transactions commerciales entre les diverses régions.

- Diversification des produits agricoles d'exportation et leur valorisation maximale dans le pays; et cela par les créations des agro-industries.

- Bonne assise de l'intégration régionale, autrement dit, harmonisation des politiques fiscales et douanières dans la sous-région.

Bien entendu, les programmes et projets proposés sont de nature à promouvoir la croissance. Ils sont porteurs d'espoir, mais leur chance de succès passe, au moins, par l'existence dans le même temps d'une capacité suffisante de financement.

Or, les situations actuelles de l'épargne intérieure et nationale ainsi que celle des finances publiques ne permettent pas à l'Etat tchadien de remplir cette exigence.

Leur mise en exécution se souscrit alors à des emprunts consentis à des conditions hautement concessionnelles. Aussi, une paix sociale et une stabilité redonneront confiance aux bailleurs de fonds qui observent en ce moment un relatif attentisme.

A N N E X E S

REGRESSION SUR L'EQUATION DU PIB

En effectuant la régression sur l'équation suivante :

$$PIB_t = a + b \cdot PRODAG_t + \mu_t$$

où : $PRODAG_t$ représente la production agricole
 t le temps
 μ_t l'erreur
sur une période de 17 années 1974 - 1990, nous avons obtenu le
résultat suivant :

$$PIB_t = 0,38 + 0,46 PRODAG_t$$

(6,22)

Tableau 2

Tchad: Recettes et Dépenses (1987-1993)

(en milliards de francs courants CFA)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993 (Proj.)
<u>Recettes Totales</u>	19,5	24,8	28,8	31,6	32,2	31,4	27,8
Recettes fisc.	13,8	19,0	23,0	25,2	22,1	22,0	17,0
dont:							
- Impôt/revenu	3,5	4,3	6,3	6,5	8,2	8,5	6,5
- Taxes (biens/serv.)	3,2	5,6	7,3	8,5	7,8	7,5	5,1
- Impôt commerce extérieur	5,1	6,9	6,9	7,7	4,9	4,9	4,7
C A A	4,1	4,8	3,8	5,0	3,6	3,5	3,9
Autres	1,6	1,0	2,0	1,4	6,5	5,9	6,9
<u>Dépenses Totales</u>	82,3	84,0	105,0	105,8	80,5	96,0	94,3
Dépenses cour.	27,7	30,9	42,2	47,7	54,7	52,7	58,2
<u>Déficit courant</u>	-8,2	-6,2	-13,4	-16,1	-22,4	-21,2	-30,3
Dépenses d'in- vestissement	54,6	53,1	62,8	58,2	25,8	27,7	33,9
<u>Déficit global</u> (encaissements)	-62,8	-61,1	-76,5	-75,7	-39,9	-53,5	-66,5
Financement Extérieur (net)							
Dons	53,9	48,7	43,6	48,0	24,9	23,5	34,0
Emprunts	6,4	12,9	22,4	21,3	16,9	11,9	15,0
Déficit courant en % du PIB	3,4%	1,8%	4,3%	4,6%	5,7%	5,2%	7,7%
Déficit global en % du PIB (dons exclus)	25,7%	19,7%	23,5%	23,7%	13,9%	17,7%	18,2%

Sources: Min. du Plan et de la Coop., BEAC, FMI

Tableau 3

Tchad: Exportations/Importations de Marchandises (1987-1993)

(en milliards de francs courants CFA)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993 (Est.)
Export.(fob)	32,9	42,9	49,6	52,7	54,6	50,3	41,8
dont:							
- coton (%)	37,7%	55,0%	47,2%	49,3%	49,0%	50,2%	38,0%
- Elevage (%)	--	35,0%	28,0%	30,0%	30,5%	29,0%	--
Import.(fob)	67,9	68,9	77,5	71,9	73,0	71,4	73,8
<u>BALANCE COMMERC.</u> (FOB) (=2-1)	-35,0	-26,0	-27,9	-19,2	-18,4	-21,1	-32,0

Sources: BEAC, FMI

EPARGNE, CONSOMMATION, INVESTISSEMENT ET DETTE EXTERIEURE (milliards de F. CFA)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
PIB au prix du marché	223,3	282,7	327,8	260,4	244,1	310,4	320,2	324
Consommation publique	16,4	33,8	43,2	41,3	47,2	55,3	78,8	78
Consommation privée	225	261,3	353,9	279,8	250	301,1	298,1	295,9
Consommation globale	241,4	295,1	397,1	320,9	297,2	356,4	374,7	373,9
Epargne intérieure brute	-18,1	-12,4	-69,3	-80,5	-53,1	-46	-54,6	-48,9
Epargne nationale brute	15	21	-6,1	3,2	15,6	19,2	11,3	14,2
Investissement public	6,5	14,6	25,5	22,6	22,2	23,5	27,7	25,8
Investissement privé	0,3	0,7	1,3	1,1	1,1	1,2	1,4	1,4
Encours de la dette extérieure	59,2	58,7	65	71,2	80,3	93,8	118,6	126,5
Service de la dette extérieure	3,4	3,8	3,9	3,4	3,2	3	3,3	3,3

source : Ministère du Plan et de la Coopération, Plan d'Orientation et documents annexes

Tableau 5

Tchad: Equilibre Ressources - Emplois (1988-1993)
(En milliards de francs courants CFA)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993 (Est.)
<hr/>						
<u>Equilibre Global</u>						
- P I B pm	310,8	321,8	319,4	344,7	364,0	362,8
- Importations de biens et services	137,5	143,5	136,4	136,8	136,2	139,5
<u>RESSOURCES=EMPLOIS</u>	448,3	465,3	455,8	481,5	500,2	502,3
- Consommation publ.	56,0	68,7	67,8	73,2	69,3	64,4
- budget de fonct.	26,3	33,6	38,2	44,6	41,5	47,5
- budget d'Invest.	29,7	35,1	29,6	28,6	27,8	16,9
- Consommation privée	301,3	304,4	293,8	312,4	344,4	369,0
- Formation brute de Capital Fixe	24,7	29,1	30,1	32,6	27,0	17,9
- dont Investissements publics	23,3	27,6	28,5	31,0	25,7	16,9
- Exportations de biens et services	66,3	63,1	64,1	63,3	59,5	51,0
<hr/>						
<u>Epargne et Financement</u>						
- P I B pm	310,8	321,8	319,4	344,7	364,0	362,8
- Transferts Extérieurs nets	65,0	67,9	52,1	43,5	47,9	54,8
- P N B	375,8	389,7	371,5	388,2	411,9	417,6
- Consommation Globale	357,3	373,1	361,6	385,6	413,7	433,4
- Epargne Intér. brute	(46,5)	(51,3)	(42,2)	(40,9)	(49,7)	(70,6)
- Epargne Nation. brute	18,5	16,6	9,9	2,6	(1,8)	(15,8)
- Tx d'Epargne (% PNB)	4,9%	4,2%	2,6%	0,7%	(0,5%)	(3,8%)
- Taux d'Investissement (% du PIB)	7,9%	9,0%	9,4%	9,4%	7,4%	4,9%

Sources: Autorités tchadiennes/FMI

Tableau 6

Tchad: PIB des secteurs de Développement Rural (1987-1993)

(en milliards de francs CFA de 1977)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993 (Proj.)
<u>Agriculture</u>	43,6	58,6	54,5	42,0	64,4	72,2	75,1
(% du PIB)	26%	30%	26,5%	20,8%	29,5%	32,0%	34,0%
Secteur Vivrier	38,8	53,4	48,8	36,1	57,8	67,5	69,1
(% du PIB)	23,0%	27,4%	23,6%	18,0%	26,4%	29,8%	31,2%
Coton graine	4,8	5,2	5,7	5,9	6,6	4,7	6,0
(% du PIB)	2,8%	2,6%	2,7%	2,9%	3,0%	2,0%	2,7%
<u>Elevage</u>	22,7	23,5	24,2	24,9	25,6	26,2	26,9
(% du PIB)	13,4%	12,0%	11,8%	12,3%	11,8%	11,6%	12,1%
<u>P I B</u> (prix de marché 1977)	168,5	194,9	206,3	201,5	218,4	226,3	221,0
(%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources: Min. du Plan et de la Coop., BEAC, FMI

ARTICULATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) (milliards de F. CFA)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
1. Secteur Primaire	101,3	107,5	141,2	96,2	91,3	128,9	114,4	110,6
Agriculture	61,6	77,1	103,1	49	50	91,5	76,5	70,5
Cultures vivrières	51,8	69,4	95,5	42,1	40,2	81,1	65,2	59
Coton graine	9,8	7,7	7,6	6,9	9,8	10,4	11,3	11,5
Elevage	39,7	30,4	38,1	47,2	41,3	37,4	37,9	40,1
2. Secteur Secondaire	38,9	58	54,9	50,1	45,5	53,8	64,8	67,3
Industries	36,8	54,3	49,6	44,9	40,3	48,3	58,2	59,5
dont coton fibre	7,7	15,2	7	5,4	4,6	7,3	8	8,8
Mines, Travaux Publics	1	2,2	3,9	3,5	3,4	3,6	4,5	5,5
Eaux et électricité	1,1	1,5	1,4	1,7	1,8	1,9	2,1	2,3
3. Secteur Tertiaire	77,7	104,4	118,5	103,7	97	113,6	124,3	127,5
Commerce et transports	69,1	89,1	100,9	85,8	77,6	93,2	96,9	97
Administrations	8,6	15,3	17,6	17,9	19,4	20,4	27,4	30,5
PIB au coût des facteurs	217,9	269,9	314,6	250	233,8	296,3	303,5	305,4
Taxes Indirectes	5,4	12,8	13,2	10,4	10,3	14,1	16,7	18,6
PIB au prix du marché	223,3	282,7	327,8	260,4	244,1	310,4	320,2	324
Croissance nominale (%)	24,1	26,6	16,0	-20,6	-6,3	27,2	3,2	1,2
Croissance réelle - prix de 1990 (%)	15,7	2,1	21,9	-4,1	-3,3	16,3	4,3	0,2

source : Ministère du Plan et de la Coopération, Direction de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques

BALANCE DES PAIEMENTS (milliards de F. CFA)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Marchandises	-8,0	-6,8	-46,9	-39,3	-35,0	-25,1	-27,1	-26,5
Exportations FOB	29,8	53,4	27,8	34,1	32,9	42,9	49,6	51,2
dont coton	22,5	42,4	20,0	14,7	12,4	20,4	23,4	26,6
Importations FOB	-37,8	-60,2	-74,7	-73,4	-67,9	-68,0	-76,7	-77,7
Services	-20,2	-30,4	-55,5	-45,1	-41,4	-35,4	-56,5	-50,5
Recettes	12,5	15,6	16,9	16,6	22,0	24,1	13,9	25,3
Dépenses	-32,7	-46,0	-72,4	-61,7	-63,4	-69,5	-70,4	-75,8
Solde des biens et services	-28,2	-37,2	-102,4	-84,4	-76,4	-70,5	-69,6	-77,0
Transferts courants nets	42,4	46,3	63,2	63,7	68,7	65,0	65,8	64,1
secteur public	41,1	47,0	60,1	65,6	71,7	70,1	72,2	71,6
secteur privé	1,3	-0,7	3,1	-1,9	-3,0	-5,1	-6,4	-7,5
Solde des opérations courantes	14,2	9,1	-39,2	-20,7	-7,7	-5,5	-17,8	-12,9
Capitaux à long terme (nets)	-6,9	3,5	30,3	17,3	12,9	15,0	29,8	26,8
secteur public	-6,9	-1,3	6,3	6,2	12,0	13,7	25,2	22,8
secteur privé	0,0	4,8	24,0	11,1	0,9	1,3	4,6	4,0
Capitaux à court terme (nets)	-1,3	-6,6	0,9	-5,7	-9,7	-7,8	-6,1	-11,5
Capitaux non monétaires nets	-8,2	-3,1	31,2	11,6	3,2	7,2	23,7	15,3
Erreurs et omissions	-1,6	3,4	-0,2	1,8	4,5	-2,4	3,3	
Solde global	4,4	6,4	-6,2	-7,4	-0,0	-0,7	6,2	2,4

source : Ministère du Plan et de la Coopération, Plan d'Orientation : Le Tchad vers l'an 2000

STRUCTURE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'ETAT (milliards de F. CFA)

ANNEES	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
RECETTES ET DEPENSES								
RECETTES COURANTES	8,5	18,3	21,3	17,7	19,5	24,8	28,7	31,6
Recettes fiscales	6,1	13,1	15,9	13,7	13,8	18,7	23	25,2
Impôts sur le revenu	0,7	1,4	3,1	3,3	3,5	4,6	6,3	6,6
Taxes sur biens et services	1,6	3,2	3	3	3,2	6	7,3	8,5
dont pétrole						2	3,1	3,6
Impôts sur le commerce intérieur	3,4	7,9	8,9	6,2	5,1	6,2	6,9	7,7
Autres recettes fiscales	0,4	0,6	0,9	1,2	2	1,9	2,5	2,4
Recettes non fiscales	2	3,5	4,1	2,5	1,6	1,3	1,9	1,3
Recettes C . A . A	0,4	1,7	1,3	1,5	4,1	4,8	3,8	5,1
dont pétrole						1,4	1,1	1
DEPENSES COURANTES	12,7	23,5	25	25,1	27,8	31	42,3	47,7
Salaires civils	6,6	6,3	8,2	9,6	11,3	12,4	17,5	20,6
Matériel	3,3	2,4	4,8	4,1	3,9	4	6,3	8,1
Transferts	1	1	2	1,3	2,1	1,2	3,3	3
Intérêts exigibles	0,8	0,8	0,9	1,1	0,9	0,9	0,9	1,9
Autres		2,9				2,5	4,4	4,5
Défense	1	10,1	9,1	9	9,6	10	9,9	9,6
Solde courant	-4,2	-5,2	-3,7	-7,4	-8,3	-6,2	-13,6	-16,1

source : Ministère du Plan et de la Coopération

MATRICE INTER-SECTORIELLE (milliards de F. CFA)

	Activités	Coton fibre	Cultures vivrières	Secteur agricole	Gouvernement	Compte de capital	Reste du Monde
Activités		Offre domestique 34 100 000	Offre domestique 237 800 000	Offre domestique 271 900 000			
Coton fibre	Inputs 2 200 450						
Secteur agricole				Transferts 2100450			
Gouvernement	Taxes indirectes 40	Droits de douanes 2200450	Taxes directes			2206778	
Compte de capital			Epargne privée ND	Epargne publique 6368			Epargne étrangère
Reste du Monde		Importations					
		Dépenses cotonières 2200450	Dépenses cultures vivrières 6368	Dépenses Secteur agricole 2206778	Dépenses publiques 2200450	2206778	

ND : Donnée non existante

BEST AVAILABLE DOCUMENT